



UNION EUROPEENNE



RÉGION  
Nouvelle-Aquitaine

## Evaluation des fonds européens, structurels et d'investissement en Nouvelle-Aquitaine

Marché subséquent n°6, relatif à l'évaluation :  
« Renforcement de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables, prévention des risques environnementaux et adaptation au changement climatique, protection du patrimoine culturel, de la biodiversité, des continuités écologiques

Rapport final – Juin 2023

“Teritéo  
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

En partenariat avec

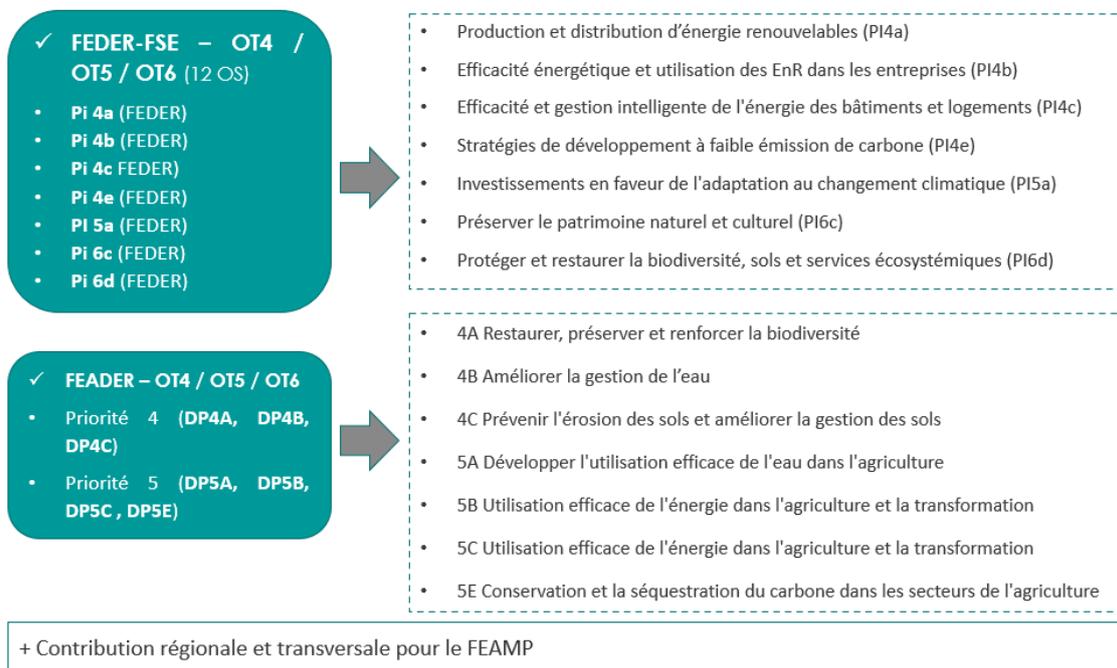


RESUME DU CADRAGE DE L'ÉVALUATION .....	3
Périmètre et méthodologie l'évaluation .....	3
Référentiel d'évaluation .....	5
1. REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES .....	6
1.1 Efficacité et plus-value des FESI.....	6
1.2 Efficience au regard des moyens mobilisés .....	42
1.3 Impacts environnementaux .....	77
2. RECOMMANDATIONS .....	114
3. ANNEXES .....	147
Synthèse du bilan des diagnostics RSO FEDER .....	147
1. Bilan qualitatif.....	155
Liste des acteurs sollicités pour les entretiens de cadrage .....	157
Personnes interviewées pour les focus par type d'intervention .....	158

# Résumé du cadrage de l'évaluation

## Périmètre et méthodologie l'évaluation

En application des règlements des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) 2014 – 2020 **insistant sur les notions de pilotage par les résultats et logique de performance**, la **Région Nouvelle-Aquitaine**, en tant qu'autorité de gestion, a **souhaité engager une démarche visant à en évaluer les effets « environnementaux »** sur le périmètre des **actions identifiées comme contribuant à une économie bas carbone (OT4)**, d'une adaptation au changement climatique (OT5) et d'une utilisation rationnelle des ressources (OT6) :



Ce rapport présente les résultats de cette démarche évaluative ayant mobilisé **la méthodologie suivante** :



## Zoom sur la typologie d'interventions

La méthode d'évaluation mobilisée s'est appuyé sur **14 types d'interventions** couvrant l'ensemble des mesures contribuant aux OT 4, 5 et 6 afin de reconstituer les résultats et effets des projets soutenus par les FESI.

### Légende :

-  Typologie d'action FEDER/FEADER
-  Typologie d'action FEADER
-  Typologie d'actions FEDER
-  Typologie d'actions FEAMP

Objectif thématique	Types d'actions	Fonds
OT 4	1. Soutien au développement des EnR (investissements, conseil / sensibilisation)	FEDER
	2. Soutien à l'utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole	FEADER
	3. Soutien à l'amélioration des performances énergétiques des entreprises (procédés/process, bâti)	FEDER
	4. Soutien en faveur de l'efficacité énergétique du bâtiment (public, logements sociaux et privés)	FEDER
	5. Soutien aux mobilités peu émettrices : PEM, billettique, aménagements voies vertes, ...	FEDER
	6. Amélioration de l'efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (pêche)	FEAMP
	7. Actions de gestion des zones forestières et d'itinéraires sylvicoles	FEADER
OT 4/5	8. Soutien aux investissements pour la prévention des risques naturels	FEDER/FEADER
OT 5	9. Elaboration et mise en œuvre de stratégies / plans d'atténuation du changement climatique	FEDER
OT 5 / OT 6	10. Restauration et préservation des zones patrimoniales, des paysages ruraux, des zones naturelles, de la biodiversité et des continuités écologiques, y compris zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle	FEDER/FEADER
	11. Actions de sensibilisation et d'amélioration des connaissances concernant les effets sur le changement climatique et en faveur de la préservation de la biodiversité	FEDER / FEADER
	12. Soutien aux pratiques agroenvironnementale	FEADER
OT 6	13. Soutien aux investissements dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à des fins de préservation environnementale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M 38 – Limitation de l'incidence de la pêche (transformation de navires – Ex. chalutier de fond en fileyeur ou en bolincheur)</li> <li>• M 48 – Environnement (système d'oxygénation / aération, construction passe à poissons, bassins alimentés en circuit fermé, ...),</li> </ul> M 51b Installation, infrastructures et actions pour éviter les dommages et détecter des maladies et mortalités (réhabilitation du DPM, ...).	FEAMP
	14. Soutien au développement d'une offre touristique patrimoniale (patrimoines culturels, savoir-faire locaux, ...)	FEDER

## Référentiel d'évaluation

L'évaluation comportait **6 objectifs prioritaires** :

1. Rendre compte de l'**utilité** et des **contributions** des **actions** à l'**atteinte des objectifs**
2. Identifier si les **résultats attendus** sont en passe d'être **atteints**
3. Déterminer les mécanismes **facteurs de réussite ou de blocage**
4. Identifier la **part de changement imputable** aux **fonds européens**
5. Identifier les **améliorations envisageables**
6. Alimenter les **réflexions autour de l'élaboration des futurs programmes 2021-2027**

Elle devait répondre à **3 questions évaluatives** :

**1 (Efficacité)** Dans quelle mesure les cofinancements via les OT 4, 5 et 6 ont obtenu **les résultats escomptés** par les programmes ? Dans quelle mesure les interventions des FESI ont-elles contribué à apporter **une plus – value** ?

**2 (Efficience)** Dans quelle mesure les résultats ont-ils été **favorisés** ou éventuellement **contraints par les moyens mis en œuvre** (moyens humains, financiers, organisationnels) ?

**3 (Impacts)** Dans quelle mesure les interventions des FESI ont-elles contribué aux différents **objectifs et impacts visés** par les mesures relatives à l'environnement ?

Le tableau suivant décline ces questionnements en critères d'analyse mobilisés au titre de l'évaluation.

Registres évaluatifs	Critères d'évaluation
<b>1 - Efficacité</b>	Atteinte des niveaux de réalisations et résultats escomptés
	Plus-value qualitative apportée aux projets aidés par les FESI
	Incitativité et effets levier du cofinancement apporté par les FESI
<b>2 - Efficience</b>	Mise en regard des résultats avec les moyens mis en œuvre
	Efficience des modalités de mise en œuvre
<b>3 - Impacts FEDER, FEADER et FEAMP</b>	Impacts en matière de production d'énergies renouvelables (FEDER uniquement)
	Impacts en matière de sobriété énergétique (logements, bâtiments, bateaux)
	Impacts en matière d'évolution de l'offre de mobilités durables (FEDER uniquement)
	Impacts en matière de de réduction des risques naturels (FEDER uniquement)
	Impacts en matière d'adaptation au changement climatique
	Impacts en matière de limitation des émissions / captation de CO2
	Impacts en matière de préservation des ressources (eau, air, ...)
	Impacts en matière de préservation des sols et de la biodiversité (FEDER et FEADER uniquement)
	Impacts en matière de culture des enjeux environnement / risques
	Impacts en matière de valorisation des patrimoines / paysages (FEDER et FEADER uniquement)

# 1. Réponses aux questions évaluatives

## 1.1 Efficacité et plus-value des FESI

### Rappel de la question posée

1

**Efficacité - QE n°1** – Dans quelle mesure les cofinancements via les OT 4, 5 et 6 ont obtenu les résultats escomptés par les programmes ? Dans quelle mesure les interventions des FESI ont-elles contribué à apporter une plus-value ?

- ✓ **CJ 1.1** – Atteinte des niveaux de réalisations et résultats escomptés
- ✓ **CJ 1.2** – Incitativité et effets levier du cofinancement apporté par les FESI
- ✓ **CJ 1.3** – Plus-value qualitative apportée aux projets aidés par les FESI

### Résumé de la réponse à la question en 1 page

#### DES NIVEAUX ELEVES DE CONSOMMATION FINANCIERE, REALISATION DES PROJETS ET ATTEINTES DES INDICATEURS DE RESULTATS

Les niveaux d'atteinte des objectifs ciblés en matière de **consommation financière** (maquette), de **réalisation** et de **résultat** (indicateurs de programmes), sont **élevés à très élevés** et **84% des projets soutenus sont finalisés** (enquête). Les **résultats escomptés** par les cofinancements mobilisés au titre des OT 4, 5 et 6 ont, **globalement**, été **obtenus ou devraient l'être**.

Le **FEDER** est programmé par OT est PO à **plus de 95%**, à l'exception du PO Limousin (84,5%). Parmi les **14 types d'intervention** (T.I) contribuant à l'apport de réponses aux enjeux environnementaux régionaux, à l'échelle des 3 PO, peuvent être relevés : **67M€** pour le **soutien au développement des EnR** (OT4), **42 M €** pour les **mobilités peu émettrices** (OT4) et **38M €** pour **l'efficacité énergétiques du bâtiment** (OT4), **23 M€** pour les **stratégies de lutte contre les effets du changement climatique**, (OT5), **23 M€** pour **l'amélioration des connaissances et la sensibilisation** (OT6) **19 M€** pour **les actions de restauration et de préservation de la biodiversité** (OT6). Les **valeurs cibles 2023** de **20 des 21 des indicateurs de programme**, ont été **atteintes** ou **dépassées** ou le seront à l'issue de la finalisation des derniers projets en cours. Ces indicateurs doivent néanmoins, pour certains, être **interprétés avec un peu de recul** : certaines valeurs cibles restent **marginales à l'échelle des enjeux régionaux** (économie d'énergie dans les entreprises et les bâtiments publics), certaines **modalités de prises en considération des valeurs** (population ou surface couvertes par une stratégie ou un plan d'actions en matière de risques ou biodiversité) valorisent les actions de connaissance dont l'impact n'est qu'indirect au même niveau que les actions de restauration des milieux, pourtant largement prioritaires. Le seul indicateur qui ne sera pas atteint concerne la suppression des obstacles aux continuités **témoigne d'une difficulté globale à privilégier les interventions concrètes de restauration des réservoirs et continuités écologiques**. Inversement, les indicateurs relatifs au **développement des énergies renouvelables** et **mobilités peu émettrices** expriment **des résultats réellement significatifs**. En effet, sur les énergies renouvelables, les programmes ont soutenu 20% des unités de méthanisation en fonctionnement en Aquitaine et ont permis une forte augmentation des puissances développées sur le territoire régional et la

couverture par des RCU des plus grosses intercommunalités (Bordeaux, Pau, Brive, Poitiers, Bayonne...). De même, sur les mobilités, le FEDER a activement soutenu le maillage du territoire régional en PEM (17).

Le **FEADER** est programmé pour les mesures 4, 7 et 8, à **79,2%** au regard du niveau de mobilisation prévisionnel (106 M€), pour les mesures surfaciques, à **86,5% de réalisation financière** (1456 M€ en prévisionnel). Ce taux **varie selon les OT** (90% pour l'OT4, 70% pour l'OT5, 57% pour l'OT6) et **mesures** (97% pour le bio, 85% pour les ICHN et 81% pour les MAEC). Il varie également **selon les PDR** : 77% pour le PDR Limousin, 70 % pour le PDR Aquitaine et 55% pour le PDR Poitou –Charentes. Parmi les **14 types d'intervention** (T.I) peuvent être relevés, à l'échelle , à l'échelle des 3 PDR, en tenant compte des mesures surfaciques : **892 M€ pour la restauration et la préservation de la biodiversité** (OT 5 & 6 - ICHN compris), **406 M€ pour le soutien aux pratiques agroenvironnementales** ((OT 5 & 6 MAEC et Bio compris), **51,2 M€** pour les **actions de gestion forestière et sylvicole** (OT 4 & 6) et **11,4 M€** pour **le soutien aux investissements pour la prévention des risques naturels qui peut être souligné**. Les valeurs cibles 2023 ont été atteintes pour **8 des 11 indicateurs de programme**. Mais là aussi, ces indicateurs doivent néanmoins, pour certains, être interprétés avec un peu de recul : certaines valeurs cibles restent marginales à l'échelle des enjeux régionaux. C'est par exemple le cas sur le soutien à l'utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole où peu d'opérations ont été soutenues (13 opérations, uniquement sur le PDR Limousin). L'objectif de superficies en conversion en agriculture biologique n'a été atteint qu'aux 2/3, exprimant le ralentissement de la croissance de la filière sur la période. Les objectifs de surfaces bénéficiant d'un système d'irrigation plus efficace et de nombre d'hectares sous contrat de gestion visant à la séquestration du carbone n'ont également pas été atteints.

Le **FEAMP** est programmé à **108,7%** au regard du niveau de mobilisation prévisionnel (3,2 M€) pour les OT 4 et 6. A l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, **55 opérations ont été programmées** pour **3,25 M€ programmés** : **OT4** : 27 projets – 0,36 M€, **OT6** : 28 projets – 2,9 M €. Décliné par ex-région, cela donne : **Aquitaine** : 32 projets – 1,6 M€. **Poitou-Charentes** : 23 projets – 1,65 M €. Sur le volet de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de la pêche, si le FEAMP permet, à l'échelle des projets de faciliter la réalisation d'investissements contribuant à la transition énergétique, **le dynamisme de projets a été limité sur cette intervention alors que les enjeux et besoins nationaux et régionaux sont prégnants** (26 projets). Sur le volet pêche / aquaculture, **le FEAMP apporte un premier niveau de réponse aux enjeux de préservation environnementale** avec une concentration des soutiens auprès des comités régionaux de la conchyliculture de Charente-Maritime et d'Aquitaine (bassin d'Arcachon) concentrant 70% des crédits FEAMP programmés à l'échelle de cette typologie d'intervention (TI 13), essentiellement pour des opérations de réhabilitation du domaine public maritime (DPF) avec **un fort effet levier de la subvention FEAMP**. Ce constat est également relevé pour la mesure 48, où le FEAMP permet de faire financer 50% du coût total éligible des projets par les fonds européens et est particulièrement incitatif du fait de l'absence d'une autre source de cofinancement publique sur cette typologie d'action.

Concernant **l'incitativité, l'effet levier et la plus-value qualitative du cofinancement** apporté par les FESI aux projets aidés, en approche globale, il convient de reprendre ici les niveaux évalués par les (+ de 300) répondants à l'enquête bénéficiaires. **Pour les deux tiers (65 %), ils considèrent que l'aide européenne a été déterminante dans la réalisation du projet** (70% pour le FEADER, 55% pour le FEDER). **La moitié (51,5 %), identifient un effet déclencheur du financement européen, permettant le passage à l'acte**, un tiers (30,1 %) jugent que l'aide européenne a permis **d'améliorer le niveau d'ambition du projet** ou eu des **effets accélérateurs et qualitatifs** (28,6 % et 27,1 %). Seuls 7 % des personnes interrogées déclarent que leur(s) projet(s) aurai(en)t été réalisé(s) sans l'aide européenne et 2,7 % jugent n'avoir constaté aucun effet en lien avec la mobilisation de l'aide européenne.

Le tableau en page suivante, qui en propose une synthèse par type d'intervention confirme à travers une analyse approfondie sur ces critères **le niveau moyen globalement élevé de l'incitativité, l'effet levier et la plus-value qualitative du cofinancement FESI**. Cette approche affinée, dont le détail est restitué au sein des éléments de preuves venant étayer la réponse synthétique à ces critères, permet **d'identifier des types d'interventions par objectifs et mesures pour lesquels ce niveau d'incitativité est faible voire très faible**, proposant ce faisant des pistes d'évolutions.

Type d'intervention	% Cofinancement UE		Analyse de l'incitativité, effet levier et plus-value	Niveau d'incitativité et plus-value
1 - Soutien au développement des énergies renouvelables	Méthanisation	15,8%	<b>Pleinement intégré à un écosystème de financements bien coordonné</b> , le FEDER, est <b>vecteur d'efficacité</b> dans la mise en œuvre des actions, améliore la rentabilité des projets / <b>réduit le risque financier, facilite les levées d'emprunts bancaires et accompagne l'émergence de filières</b> . Leurs <b>niveaux de maturité</b> pourraient, avec l'augmentation du prix des énergies et des aides <b>réinterroger le rôle du FEDER</b> .	Plutôt élevé, variable selon la maturité des filières
	Bois-énergie / réseau de chaleur	30,2%		
	Photovoltaïque (autoconsommation)	38,8%		
2 - Investissements utilisation efficace de l'Energie dans le secteur agricole	32%		Le FEADER <b>contribue à soutenir l'effort d'investissement, participe à la diminution du coût à supporter et contribue aux objectifs à la fois économiques, environnementaux et sociaux</b> (services aux territoires, conditions de travail améliorées, et bien-être animal) mais la faiblesse du niveau de programmation témoigne d'une <b>incitativité insuffisante</b> eu égard au niveau de priorité de ce type de projet pour les agriculteurs.	Modérée
3 - Performances énergétiques des entreprises	Performances énergétiques du bâti	30,7%	<b>L'offre de financement, déjà multiple et complète</b> autour de dispositifs nationaux (CEE, BPI, programme ADEME) ou régionaux n'a laissé qu' <b>un rôle marginal</b> au FEDER <b>dans la réalisation des projets</b> . Le plan d'investissement <b>France 2030 (54 milliards d'€/ 5 ans)</b> interroge son maintien.	Faible
	Performances des process et procédés	22,8%		
	Maitrise de l'énergie	61,5%		
4 - Soutien à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments	Rénovation énergétique des bâtiments publics	34%	<b>Le FEDER est important</b> en complément des prêts de la Caisse des Dépôts et des CEE, <b>pour maintenir l'équilibre des plans de financement et favoriser le passage à l'acte des porteurs</b> même si le plan de relance et les crédits REACT EU ont pu créer, ponctuellement, <b>un effet de concurrence</b> . Sur le <b>bâtiment public</b> , il a permis de <b>réaliser des opérations d'efficacité énergétique plus ambitieuses</b> . Pour les <b>logements sociaux</b> <b>FEDER participe, avec un taux d'ITV réduit</b> (collectivités locales, en baisse néanmoins), <b>à la massification des opérations et des niveaux de rénovations plus ambitieux</b> . La question d'un positionnement porteur de plus-value via des projets à bouquet de travaux se pose afin d'éviter la <b>concurrence du fonds vert</b> .	Modéré pour les bâtiments publics, et plutôt élevé (effet massificateur) les logements sociaux
	Rénovation énergétique des logements sociaux	16,8%		
	Animation du service public de la transition énergétique –performance énergétique du Parc privé	47,7%		
5 - Soutien à la mobilité via des mobilités peu émettrices (feder)	Amélioration de l'interopérabilité des modes partagés	51,4%	<b>Le soutien du FEDER</b> , est, en l'absence d' <b>autre dispositif d'aides spécifiques</b> (hors crédits régionaux) pertinent et a <b>permis de générer une dynamique de projet satisfaisante. Les taux d'intervention sont élevés</b> hors modes doux (28 % qui bénéficient d'offres plus diversifiées - LEADER, crédits départementaux...).	Modéré (intermodalité, et modes doux) à élevé (interopérabilité, véhicules)
	Création et aménagement d'infrastructures en faveur de l'intermodalité	39,4%		
	Infrastructures favorisant le développement des modes doux	28,1%		
	Soutien au « verdissement » des flottes	44,2%		
6 - Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique dans le secteur de la pêche	Remotorisation	50% (30%) *	3 financements alternatifs (région, plan de relance, « dispositifs navires » puis PSISP) <b>ont concurrencé le FEAMP</b> : plus clairs, simples, rapides et moins risqués à mobiliser (pas de critère d'exclusion, de seuil minimum fixés ou de preuves à fournir justifiant la diminution en carburant). Le dynamisme de projet (27) <b>et la plus-value du soutien européen</b> a été limité alors que les besoins sont prégnants interrogeant la place du FEAMP dans la <b>décarbonation de la pêche</b> . Le FEAMPA devrait apporter des évolutions en réponse.	Très faible du fait de critères et justificatifs trop contraignants
	Modification du profil hydrodynamique	75% (entre 30 et 80%)		
7 - Soutien aux actions de gestion des zones forestières et d'itinéraires sylvicoles	Infrastructures d'exploitation forestière	41%	Le <b>nombre important de financeurs</b> a pu <b>impacter le lisibilité des aides. Desserte forestière</b> : intervention significative (41 %), poids majeur dans le projet, avec l'état (APP). <b>Ecosystèmes forestiers</b> : intervention significative (36%), mais concurrence du plan de relance, départements... <b>Repeuplement</b> : intervention significative (39%) et modalités de mises en œuvre incitatives permettant d'obtenir des résultats. <b>Equipements d'exploitation forestière</b> : si le taux de cofinancement apparaît modéré (15%), il constitue avec l'aide de l'Etat les seuls financements publics intervenant sur ce type d'investissement.	Plutôt élevé mais variable selon les types de bâtiments
	Résilience des écosystèmes forestiers	36%		
	Repeuplement des forêts endommagées	39%		
	Equipements d'exploitation forestière	15%		
	Prévention du risque inondation	52%		

8 & 9 - Investissements et stratégies pour la prévention des risques naturels	Erosion du trait de côte / submersion marine	50,7%	Le FEDER (risque d'érosion / submersion, risque inondation) et le FEADER (risque incendie) viennent, au sein d'une <b>multiplicité d'aides publiques mobilisables et bien coordonnées</b> , apporter une <b>contribution très significative</b> (34% à 60,6%) <b>jouant un rôle déterminant</b> . Le FEDER notamment <b>pour accompagner l'élaboration des stratégies locales et travaux de gestion de la bande côtière</b> , avec un <b>effet accélérateur et amplificateur</b> . Le FEADER concernant la <b>prévention du risque incendie</b> pour les structures bénéficiaires, souvent peu dotées, en accompagnant de nombreuses opérations (439) de création / mise aux normes d'équipements DFCI et programmes de travaux de préservation / valorisation du patrimoine forestier.	<b>Très élevé, notamment en réponse à des enjeux dont les réponses sont émergeantes</b>
	Ouvrages DFCI	34%(AQU) 47%(PC)		
	Etudes / suivis / inventaire	60,6%		
	Stratégies et programmes annuels	49,2%		
10 & 11 - Restauration et préservation de la biodiversité, sensibilisation et d'amélioration des connaissances	Acquisition espaces naturels	45%	<b>Malgré l'incitativité du taux d'intervention</b> (environ 45%) et <b>l'importance de l'enjeu de maîtrise foncière</b> d'espaces naturels, le <b>soutien à l'acquisition a été faiblement mobilisé</b> car les freins n'ont pu être levés (droit de propriété et volumes financiers souvent trop faibles). Les volumes apportés et le taux d'intervention (> 40%) font du <b>FEDER un pilier incontournable du financement des programmes d'actions des principales structures régionales</b> intervenant en faveur de la connaissance, la sensibilisation et la préservation de la biodiversité. Avec un taux d'intervention moyen de 20%, le <b>soutien du FEDER et du FEADER aux travaux visant la préservation des zones humides/naturelles remarquables et le rétablissement de continuités écologiques permet le bouclage des plans de financement</b> . Avec un taux d'intervention de 30 à 40%, le <b>soutien du FEADER à l'animation visant la préservation des zones Natura 2000 et à l'élaboration / révision des DOCOB est important</b> . L'animation de sites Natura 2000, etc. bénéficient de financements régionaux ou nationaux qui sont <b>conditionnés à la mobilisation de fonds européens</b> qui s'imposent donc aux porteurs de projets. <b>Pour les sites Natura 2000, le financement à 100 % par l'Etat et le FEDER est un véritable effet de levier</b> . <b>Pour les actions pastorales, il apparaît que les aides du FEADER, restent particulièrement importantes voire déterminantes</b> (levier financier déterminant pour le bouclage des plans de financement des projets).	<b>Très élevé pour le soutien aux programmes d'actions, Natura 2000 ou encore les actions pastorales mais insuffisamment mobilisé pour l'acquisition d'espaces naturels, pourtant prioritaire</b>
	Programmes annuels (biodiversité)	46,7%		
	Programmes annuels (repeuplement)	39,3%		
	Programmes annuels (espèces envahissantes)	40%		
	Travaux zones & continuités écologiques	19,6% (FEDER) 20% (FEADER)		
	Animation pastorale	30%		
	Animation préservation zones naturelles	32%		
	Animation pratiques agroécologiques agriculteurs	44%		
	Conduite pastorale des troupeaux	40%		
	Elaboration / Révision DOCOB N2000	40%		
	Investissement hydraulique	10%		
	Travaux patrimoine pastoral	31%		
	Connaissance et suivi de la biodiversité	41%		
Education environnement / climat	44,1%			
Programmes annuels éducation	51,6%			
12 - Soutien aux pratiques agro-environnementales	Infrastructures agroécologiques	23%	<b>Infrastructures agroécologiques</b> , le taux d'intervention à 23%, incite, en complément des AAP de l'Etat, l'Agence Adour Garonne et la Région, les exploitants à investir sur cette thématique. <b>Plan Végétal Environnement (PVE)</b> : avec 9%, le taux d'ITV UE est très faible, mais apporte une plus-value significative dans sa capacité à couvrir des besoins différenciés, et s'inscrire en complémentarité d'autres financeurs. Les <b>aides à la conversion et au maintien en agriculture biologiques</b> sont <b>indispensables afin de compenser les surcoûts et pertes de rendement liés</b> . Leur mobilisation est néanmoins assez dépendante de la conjoncture économique de la filière. <b>Les MAEC sont cofinancées à 75% par le FEADER, bénéficient d'un taux très incitatif</b> , le restant étant complété par un financement Etat.	<b>Elevé pour le bio et les MAEC mais plutôt faible pour les infrastructures agroécologiques</b>
	Plan Végétal Environnement (PVE)	9%		
	Mesures surfaciques – dont MAEC et BIO	75% (MAEC) 100% (BIO)		
13 - Soutien aux investissements dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à des fins de préservation environnementale	Conversion navires de pêche	75%	<b>Soutiens rattachés exclusivement aux contreparties nationales</b> (Région, Département, autre collectivité territoriale, Etat... selon la répartition actée en CRP). Une configuration qui <b>confirme la pertinence du FEAMP sur ces actions</b> , qui couplé à des <b>taux d'intervention particulièrement élevés</b> a permis de <b>générer une dynamique de projet satisfaisante</b> . Sur les <b>investissements piscicoles</b> (Mesure 48), le FEAMP <b>joue un véritable effet levier pour les entreprises</b> , susceptibles de faire financer 50% de leur projet par les crédits européens. Le dispositif d'aide est incitatif, en l'absence d'autre dispositif public mobilisable par les porteurs. Sur la <b>réhabilitation du domaine maritime public</b> , au regard des volumes financiers nécessaires, le FEAMP joue un rôle important dans la réalisation de ces opérations.	<b>Très élevé en accompagnement des filières dynamiques</b>
	Conditions d'élevage	75%		
	Efficacité énergétique (élevage)	75%		
	Réhabilitation domaine maritime public	75%		
14 - Soutien au développement d'une offre touristique durable	Développement d'une offre touristique patrimoniale	46,6%	<b>Si 3 autres co-financeurs interviennent</b> (l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Fondation du patrimoine), le FEDER, positionné sur quelques projets structurants, <b>a été déterminant</b> , tout particulièrement dans le cas du projet LASCAUX IV, où il a permis de lever 12 M€, soit plus de 21% des montants totaux investis et a apporté d'importantes plus-values qualitatives : <b>un effet déclencheur et accélérateur, un effet sur l'ambition de certains projets, un effet démultiplicateur et de notoriété / visibilité à partir du financement européen</b> .	<b>Elevé pour des projets structurants</b>

## Synthèse des éléments de preuve venant étayer la réponse au critère n°1.1

POUR LE FEDER : DES NIVEAU DE REALISATIONS FINANCIERE ET OPERATIONNELLE SUPERIEURS A 90%

### VUE GLOBALE DE L'ATTEINTE DES NIVEAUX DE REALISATIONS ESCOMPTES

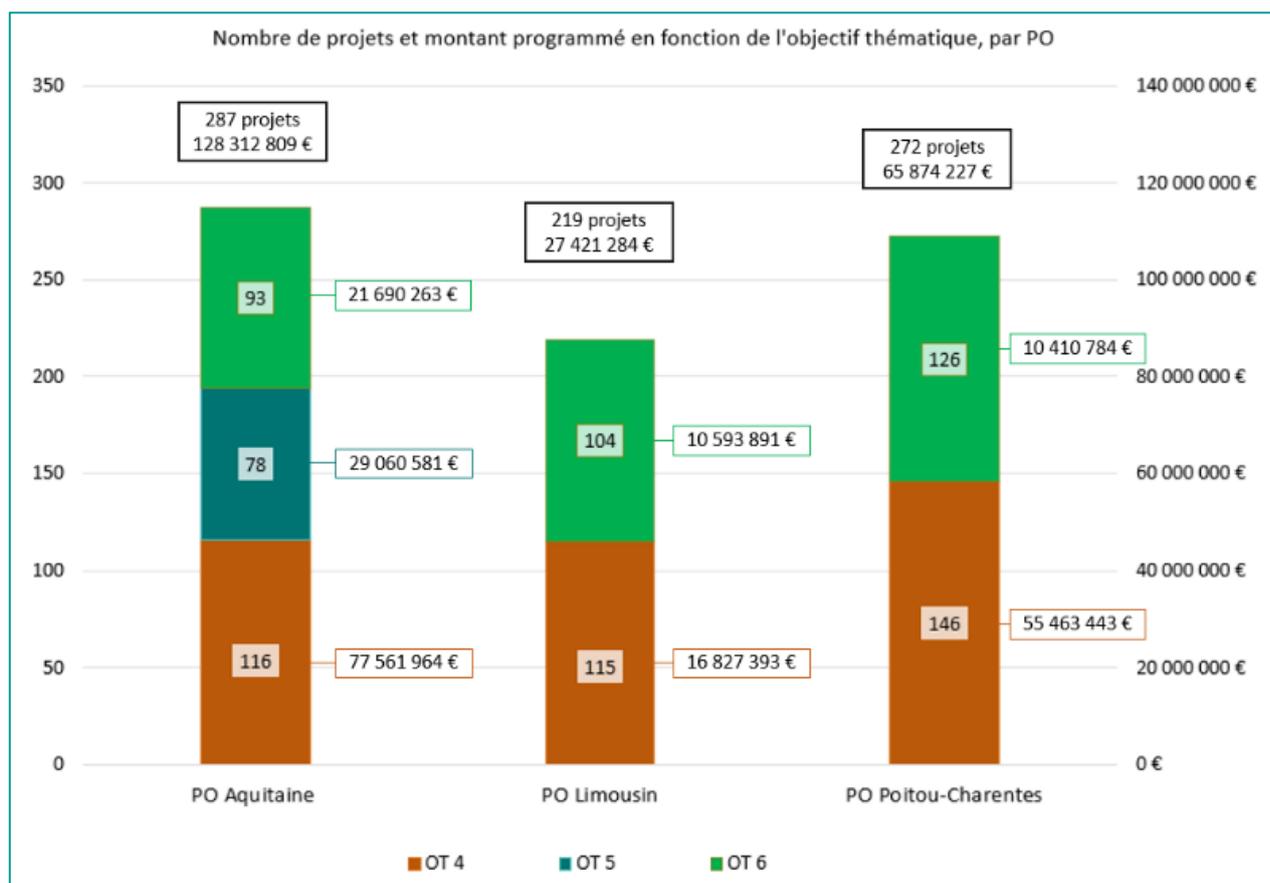
A l'échelle de la Région Aquitaine, **778 opérations ont été programmées** à travers les OT 4, 5 et 6 du FEDER, entre 2014 et 2022, pour **221,6 M€ de FEDER programmés**, répartis comme suit :

- **OT4** : 377 projets – 150 M€ ;
- **OT5** : 78 projets – 29 M€ ;
- **OT6** : 323 projets – 42,7M €.

Décliné par programme opérationnel, cela donne :

- **PO Aquitaine** : 287 projets – 128 M€ ;
- **PO Limousin** : 219 projets – 27 M€ ;
- **PO Poitou-Charentes** : 272 projets – 65,9M €.

RÉGION Nouvelle-Aquitaine		
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 778 projets soutenus</li> <li>✓ 231 251 082 € maquetés</li> <li>✓ 221 608 319 € programmés</li> <li>✓ OT4 : 377 projets – 150M€</li> <li>✓ OT5 : 78 projets – 29M€</li> <li>✓ OT6 : 323 projets – 42,5M€</li> </ul>		
PO Aquitaine	PO Limousin	PO Poitou-Charentes
287 projets soutenus 130 406 466 € maquetés 128 312 809 € programmés OT4 : 116 projets – 77,5M€ OT5 : 78 projets – 29M€ OT6 : 93 projets – 21,5M€	219 projets soutenus 32 200 000 € maquetés 27 421 284 € programmés OT4 : 115 projets – 17M€ OT6 : 104 projets – 10,5M€	272 projets soutenus 68 644 616 € maquetés 65 874 227 € programmés OT4 : 146 projets – 55,5M€ OT6 : 126 projets – 10,5M€



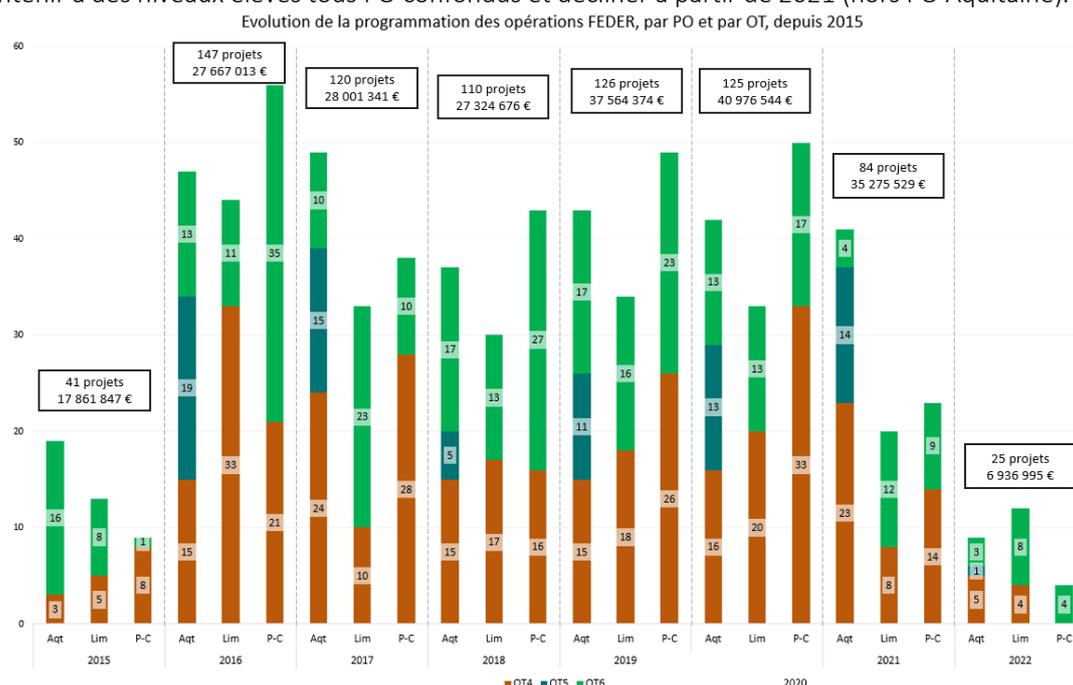
Cette dynamique de projets a permis d'atteindre un niveau de programmation élevé **95,8% de réalisation financière** au regard du niveau de mobilisation prévisionnel (231,2 M€).

Si, comme le montre les illustrations proposées, **ce taux varie selon les OT et PO**, il reste, à l'exception du PO Limousin (84,5%) **proche ou au-delà de 95%**.

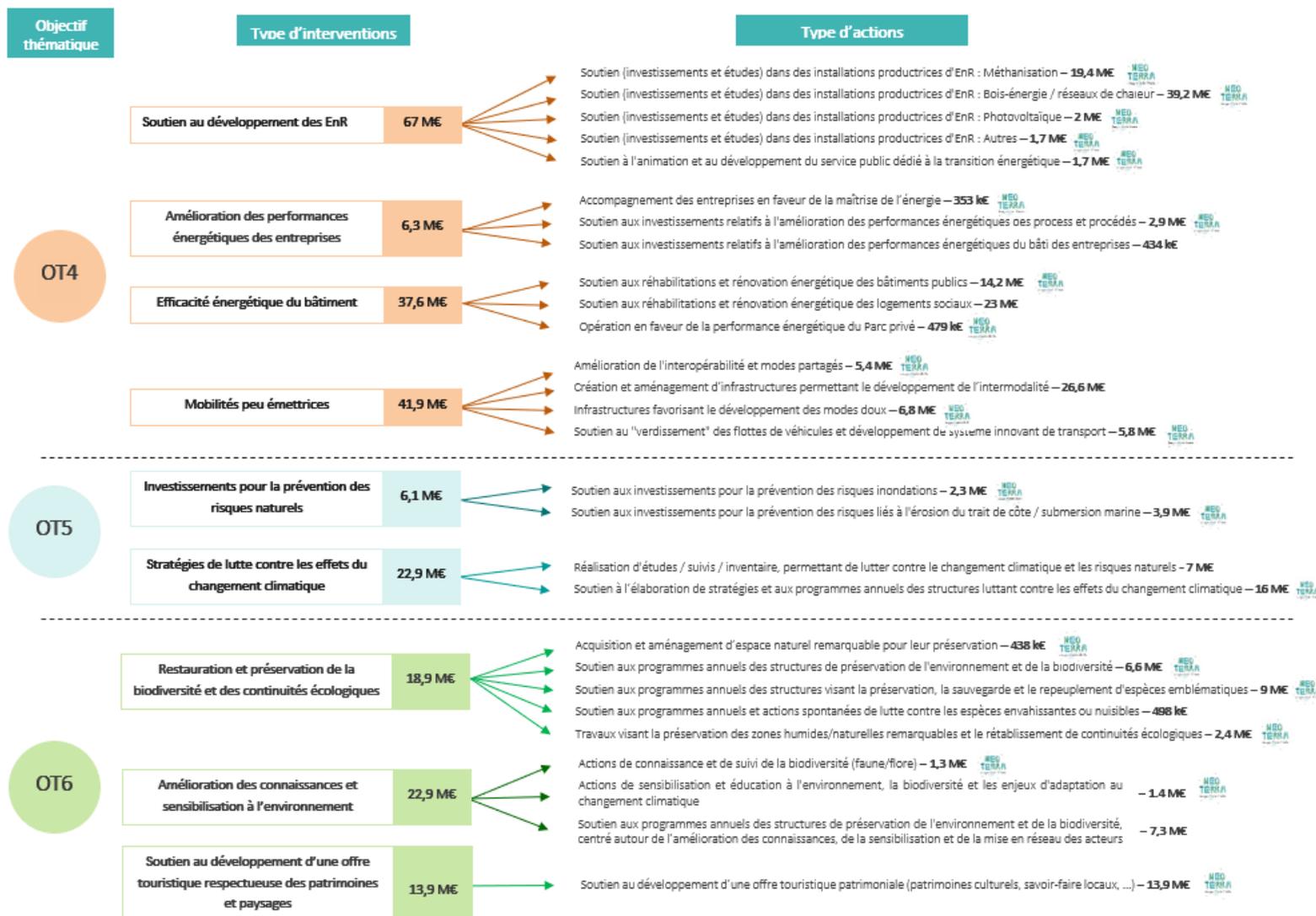
Objectif thématique	Nombre de projets soutenus	Montant FEDER maqueté	Montant FEDER programmé	Taux de programmation	Coût total programmé	Taux d'intervention UE
<b>OT 4 – Transition énergétique</b>	<b>377</b>	<b>158 457 832 €</b>	<b>149 852 800 €</b>	<b>94,6%</b>	<b>573 636 215 €</b>	<b>26%</b>
PO Aquitaine	116	80 425 216 €	77 561 964 €	96,4%	317 116 821 €	24%
PO Limousin	115	19 388 000 €	16 827 393 €	86,8%	87 163 401 €	19%
PO Poitou-Charentes	146	58 644 616 €	55 463 443€	94,6%	169 355 993 €	33%
<b>OT 5 – Changement climatique et risque</b>	<b>78</b>	<b>27 700 000 €</b>	<b>29 060 581 €</b>	<b>104,9%</b>	<b>55 919 121 €</b>	<b>52%</b>
PO Aquitaine	78	27 700 000 €	29 060 581 €	104,9%	55 919 121 €	52%
<b>OT 6 – Environnement, biodiversité et patrimoine</b>	<b>323</b>	<b>45 093 250 €</b>	<b>42 694 938 €</b>	<b>94,7%</b>	<b>101 434 568 €</b>	<b>42%</b>
PO Aquitaine	93	22 281 250 €	21 690 263 €	97,3%	43 864 408 €	49%
PO Limousin	104	12 812 000 €	10 593 891 €	82,7%	30 145 636 €	35%
PO Poitou-Charentes	126	10 000 000 €	10 410 784 €	104,1%	27424525	38%
<b>TOTAL</b>	<b>778</b>	<b>231 251 082 €</b>	<b>221 608 319 €</b>	<b>95,8%</b>	<b>730 989 905 €</b>	<b>30%</b>

Selon les répondants à l'enquête bénéficiaires, **la grande majorité des projets soutenus est finalisée** (84%) ou **avancée à plus de 50 %** (9%).

Comme le montre le graph ci-dessous, la programmation s'est réellement déployée à partir de 2016 en, pour se maintenir à des niveaux élevés tous PO confondus et décliner à partir de 2021 (hors PO Aquitaine).



## VUE GLOBALE DES NIVEAUX DE REALISATIONS FINANCIERE PAR TYPE D'INTERVENTION



Parmi les 14 types d'intervention (T.I) contribuant à l'apport de réponses aux enjeux environnementaux régionaux, à l'échelle des 3 PO FEDER, 3 des 4 correspondants à l'OT4 « transition énergétique » ont bénéficié des efforts de programmation les plus conséquents : 67M€ pour le soutien au développement des EnR, 42 M € pour les mobilités peu émettrices et 38M € pour l'efficacité énergétiques du bâtiment.

Pour l'OT5, les stratégies de lutte contre les effets du changement climatique, ressortent avec (22,9 M€).

Pour l'OT 6 l'amélioration des connaissances et la sensibilisation (22,9 M€) arrivent avant les actions de restauration et de préservation de la biodiversité (18,9 M€).

VUE GLOBALE DE L'ATTEINTE DES NIVEAUX DE REALISATIONS ESCOMPTEES

A l'échelle de la **Région Nouvelle-Aquitaine**, **11 699 opérations ont été programmées** à travers les priorités 4 et 5 équivalents aux OT 4, 5 et 6 du FEADER, entre 2014 et 2022, pour **106 176 609 € FEADER**, répartis comme suit :

- **OT4** : 5 648 projets soutenus – **62,7 M€** programmés ;
- **OT5/6** : 5 934 projets soutenus – **37,2 M€** programmés ;
- **OT6** : 117 projets soutenus – **6,2 M€** programmés.

Décliné par Programme de Développement Rural (PDR), cela donne :

- **PDR Aquitaine** : 8 758 projets pour 80,8 M€ UE soit 9 232 € UE moyens ;
- **PDR Limousin** : 540 projets pour 12,4 M€ UE soit 22 891 € UE moyen ;
- **PDR Poitou-Charentes** : 2 401 projets pour 13 M€ UE – 5 397 € UE moyenne



Cette dynamique de projets a permis d'atteindre :

- Pour les mesures 4, 7 et 8, un niveau de programmation élevé **79,2% de réalisation financière** au regard du niveau de mobilisation prévisionnel (106 M€) ;
- Pour les mesures surfaciques, un niveau de programmation élevé **86,5% de réalisation financière** au regard du niveau de mobilisation prévisionnel (1456 M€) ;

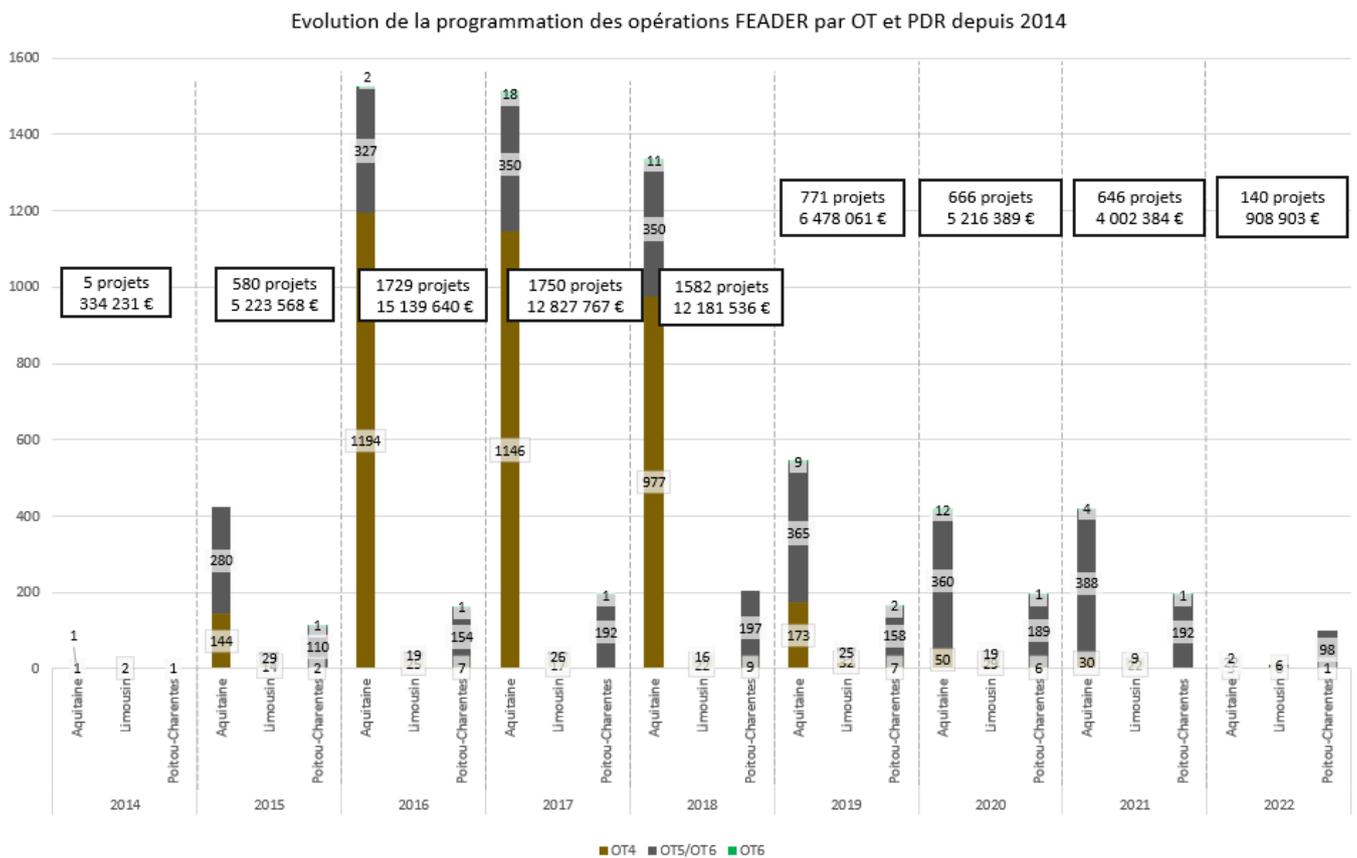
Comme le montre les illustrations proposées, **ce taux varie selon les OT** (90% pour l'OT4, 70% pour l'OT5, 57% pour l'OT6) et **mesures** (97% pour le bio, 85% pour les ICHN et 81% pour les MAEC). Il varie également **selon les PDR** : 77% pour le PDR Limousin, 70 % pour le PDR Aquitaine et 55% pour le PDR Poitou –Charentes.

Objectif thématique	Nombre de projets soutenus	Montant maqueté	Montant engagé	Taux d'engagement	Montant éligible	Taux de cofinancement	Moyenne € projet
<b>OT 4 – Transition énergétique</b>	<b>5648</b>	<b>69 651 133 €</b>	<b>62 745 568 €</b>	<b>90,1%</b>	<b>179 048 014 €</b>	<b>35,0%</b>	<b>11 109 €</b>
<i>PDR Aquitaine</i>	5389	60 650 000 €	56 199 073 €	92,7%	148 187 369 €	37,9%	10 428 €
<i>PDR Limousin</i>	209	7 151 864 €	5 571 806 €	77,9%	28 387 490 €	19,6%	26 659 €
<i>PDR Poitou-Charentes</i>	50	1 849 269 €	974 689 €	53%	2 473 155 €	39%	19 494 €
<b>OT 5 / OT6 - Risques et biodiversité</b>	<b>5934</b>	<b>53 446 379 €</b>	<b>37 187 718 €</b>	<b>69,6%</b>	<b>172 418 252 €</b>	<b>21,6%</b>	<b>6 266,89 €</b>
<i>PDR Aquitaine</i>	3268	25 338 560 €	18 743 173 €	74,0%	63 929 351 €	29,3%	5 735 €
<i>PDR Limousin</i>	331	8 827 911 €	6 789 473 €	76,9%	28 693 075 €	24%	20 512 €
<i>PDR Poitou-Charentes</i>	2335	19 279 908 €	11 655 073 €	60%	79 795 826 €	15%	4 991 €
<b>OT 6 – Environnement, biodiversité et patrimoine</b>	<b>117</b>	<b>10 953 303 €</b>	<b>6 243 322 €</b>	<b>57,0%</b>	<b>61 241 960 €</b>	<b>10,2%</b>	<b>53 362 €</b>
<i>PDR Aquitaine</i>	101	8 448 657 €	5 914 640 €	70,0%	28 272 978 €	20,9%	58 561 €
<i>PDR Poitou-Charentes</i>	16	2 504 646 €	328 682 €	13%	32 968 982 €	1%	20 543 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 699</b>	<b>134 050 815 €</b>	<b>106 176 609 €</b>	<b>79,2%</b>	<b>412 708 226 €</b>	<b>25,7%</b>	<b>9 076 €</b>

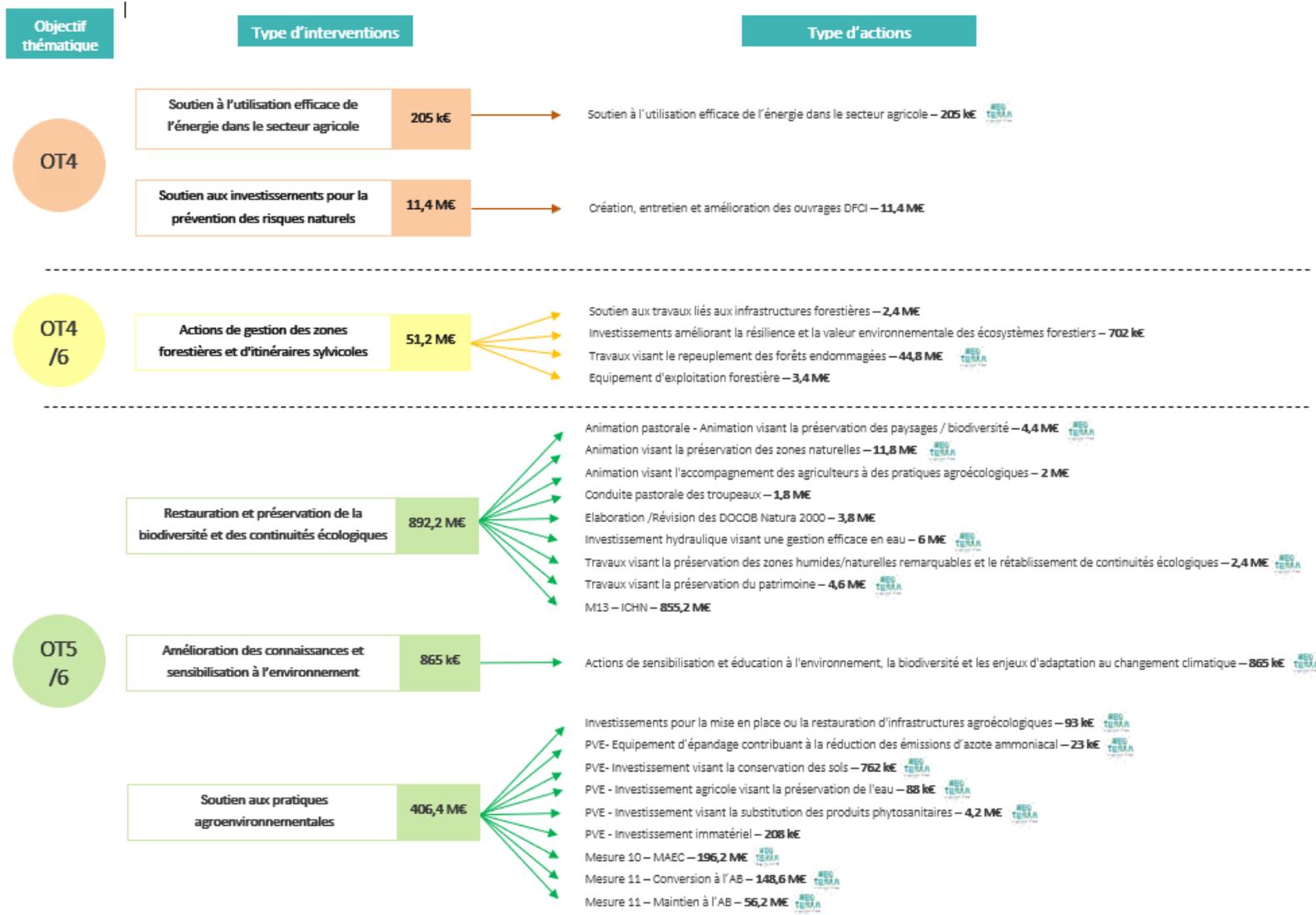
Mesures surfaciques	Nombre de bénéficiaires soutenus	Montant FEADER maqueté	Montant FEADER programmé	Taux de programmation	Montant FEADER payés
<b>Mesure 10 – MAEC</b>	<b>7 393</b>	<b>242 317 057 €</b>	<b>196 212 029 €</b>	<b>81%</b>	<b>120 428 945 €</b>
<i>PDR Aquitaine</i>	1990	43 131 338 €	34 877 416 €	81%	23 942 590 €
<i>PDR Limousin</i>	1240	38 363 033 €	26 144 586 €	68%	21 453 717 €
<i>PDR Poitou-Charentes</i>	4163	160 822 686 €	135 190 026 €	84%	98 975 228 €
<b>Mesure 11 – Conversion à l'AB</b>	<b>5 191</b>	<b>153 056 287 €</b>	<b>148 631 153 €</b>	<b>97%</b>	<b>79 731 765 €</b>
<i>PDR Aquitaine</i>	3048	73 939 820 €	75 622 536 €	102%	35 231 928 €
<i>PDR Limousin</i>	758	22 870 087 €	21 326 451 €	93%	12 557 049 €
<i>PDR Poitou-Charentes</i>	1385	56 246 380 €	51 682 166 €	92%	31 942 788 €
<b>Mesure 11 – Maintien à l'AB</b>	<b>3 555</b>	<b>57 751 945 €</b>	<b>56 152 110 €</b>	<b>97%</b>	<b>45 518 375 €</b>
<i>PDR Aquitaine</i>	2143	27 885 522 €	27 556 543 €	99%	21 994 643 €
<i>PDR Limousin</i>	524	11 119 414 €	9 914 084 €	89%	8 160 221 €
<i>PDR Poitou-Charentes</i>	888	18 747 009 €	18 681 483 €	100%	15 363 511 €
<b>M13 - ICHN</b>	<b>23 365</b>	<b>1 003 211 543 €</b>	<b>855 152 958 €</b>	<b>85%</b>	<b>890 848 476 €</b>
<i>PDR Aquitaine</i>	9215	353 803 961 €	295 957 939 €	84%	295 957 939 €
<i>PDR Limousin</i>	9358	506 985 442 €	434 325 816 €	86%	470 021 334 €
<i>PDR Poitou-Charentes</i>	4792	142 422 140 €	124 869 203 €	88%	124 869 203 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 504</b>	<b>1 456 336 832 €</b>	<b>1 256 148 250 €</b>	<b>86%</b>	<b>1 136 527 561 €</b>

Selon les répondants à l'enquête bénéficiaires, **la grande majorité des projets soutenus est finalisée (84%) ou avancée à plus de 50 % (9%)**.

Comme le montre le graph ci-dessous, la **programmation s'est réellement déployée à partir de 2015** et jusqu'en 2018 pour les mesures correspondant à l'OT4, et jusqu'en 2021 pour les mesures correspondant à l'OT 5.



## VUE GLOBALE DES NIVEAUX DE REALISATIONS FINANCIERE PAR TYPE D'INTERVENTION



Parmi les **14 types d'intervention (T.I)** contribuant à l'apport de réponses aux enjeux environnementaux régionaux, à l'échelle des 3 PDR, en tenant compte des mesures surfaciques, 2 des 3 T.I correspondants aux OT5 « climat » et 6 « biodiversité » ont bénéficié des efforts de programmation les plus conséquents : **892 M€** pour la **restauration et la préservation de la biodiversité** (ICHN compris) et **406 M€** pour le **soutien aux pratiques agroenvironnementales** (MAEC et Bio compris).

Pour les OT4 « transition énergétique » et 6 « biodiversité », les **actions de gestion forestière et sylvicole**, ressortent avec (51,2 M€). Pour l'OT 4 « transition énergétique » c'est le **soutien aux investissements pour la prévention des risques naturels** qui peut être souligné (11,4 M€).

**VUE GLOBALE DE L'ATTEINTE DES NIVEAUX DE REALISATIONS ESCOMPTES**

A l'échelle de la Région Aquitaine, **55 opérations ont été programmées** à travers les OT 4 et 6 pour le FEAMP, entre 2014 et 2022, pour **3,25 M€ programmés** :

- **OT4** : 27 projets – 0,36 M€ ;
- **OT6** : 28 projets – 2,9 M€.

Décliné par ex-région, cela donne :

- **Aquitaine** : 32 projets – 1,6 M€ ;
- **Poitou-Charentes** : 23 projets – 1,65 M€.

Projets et montants programmés sur les thématiques « environnement / énergie/ climat » du FEAMP



**RÉGION Nouvelle-Aquitaine**

**55** projets soutenus

**2 993 922 €** maquettés

**3 254 108 €** programmés

OT4 : 27 projets – 361k€

OT6 : 28 projets – 2,9 M€

---

Déclinaison régionale du PO FEAMP sur l'Aquitaine



**RÉGION Aquitaine**

32 projets soutenus

1 601 573 € programmés

OT4 : 13 projets – 158 k€

OT6 : 19 projets – 1,4 M€

Déclinaison régionale du PO FEAMP sur le Poitou-Charentes



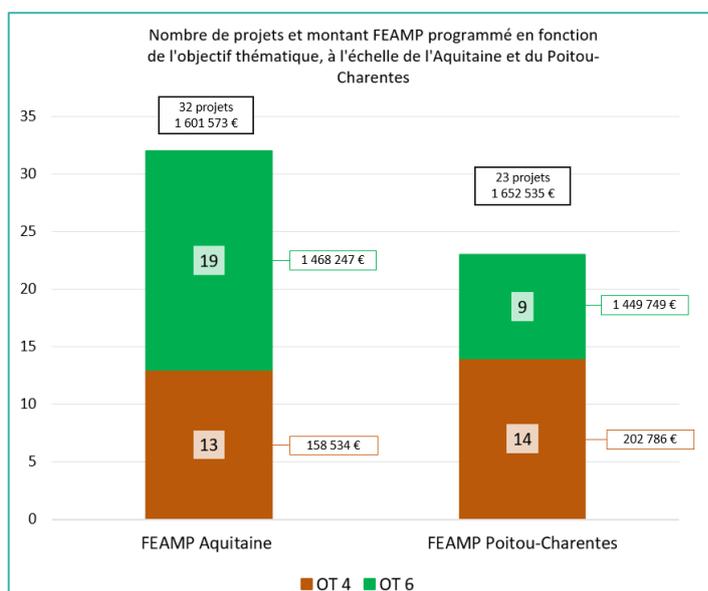
**Poitou-Charentes**

23 projets soutenus

1 652 535 € programmés

OT4 : 14 projets – 203 k€

OT6 : 9 projets – 1,4 M€

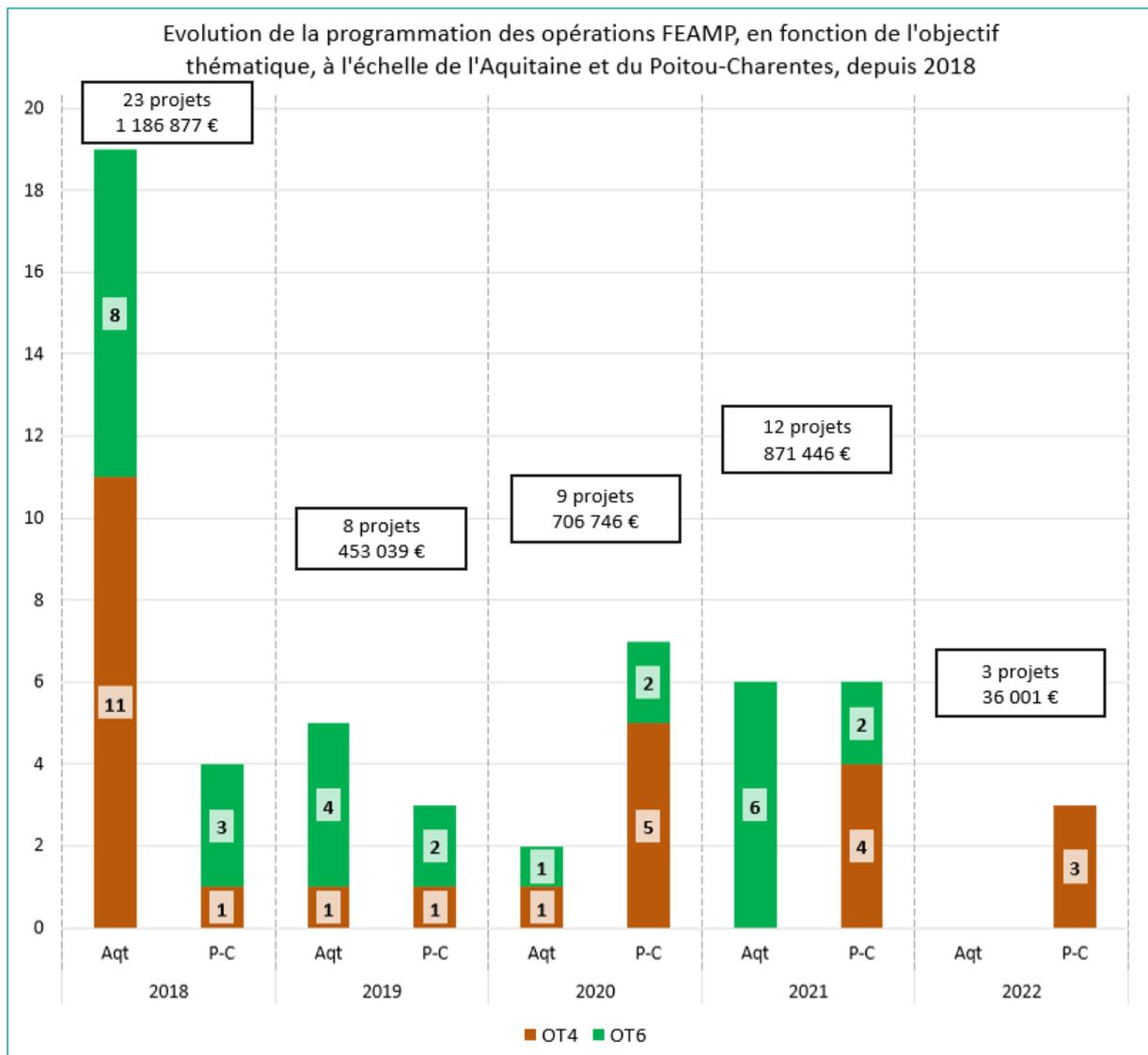


Cette dynamique de projets a amené un dépassement du niveau de **réalisation financière**, à **108,7%** au regard du niveau de mobilisation prévisionnel (3,2 M€).

Si, comme le montre les illustrations proposées, **ce taux varie selon les OT**, il reste, **au-delà de 100%**.

Objectif thématique	Nombre de projets soutenus	Montant FEAMP programmé	Montant FEAMP maquetté	Taux de programmation	Coût total programmé	Taux d'intervention UE	Coût FEAMP moyen
<b>OT 4 – Transition énergétique</b>	27	361 320 €	355 826 €	101,5 %	1 746 445 €	20,7 %	13 382 €
FEAMP Aquitaine	13	158 534 €	-	-	763 499 €	20,8 %	12 195 €
FEAMP Poitou-Charentes	14	202 786 €	-	-	982 946 €	20,6 %	14 485 €
<b>OT 6 – Environnement, biodiversité et patrimoine</b>	28	2 892 788 €	2 638 096 €	109,7 %	6 181 602 €	46,8 %	103 314 €
FEAMP Aquitaine	19	1 443 039 €	-	-	3 424 974 €	42,1 %	75 949 €
FEAMP Poitou-Charentes	9	1 449 749 €	-	-	2 756 628 €	52,6 %	161 083 €
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>2 993 922 €</b>	<b>3 254 108 €</b>	<b>108,7 %</b>	<b>7 928 047 €</b>	<b>41 %</b>	<b>59 166 €</b>

Comme le montre le graph ci-dessous, la programmation s'est principalement déployée en 2018 en Aquitaine, alors qu'elle se maintient à des niveaux assez bas pour le Poitou-Charentes à partir de 2018 (hors PO Aquitaine).



**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MONTANTS FESI PROGRAMMES, TAUX DE PROGRAMMATION ET TAUX D'INTERVENTION PAR TYPE D'INTERVENTION**

Typologie d'intervention	FEDER				FEADER				FEAMP			
	Montant FEDER programmé	Taux de programmation	Coût total programmé	Taux d'intervention UE	Montant FEADER programmé	Taux de programmation	Coût total programmé	Taux d'intervention UE	Montant FEAMP programmé	Taux de programmation	Coût total programmé	Taux d'intervention UE
1 – Soutien au développement des EnR	67 M€	97,5 %	264,6 M€	24,2%								
2. Utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole					205 k€	63,7%	629 k€	33%				
3 – Amélioration des performances énergétiques des entreprises	6,3 M€	89,4 %	21,9 M€	28,8%								
4 – Efficacité énergétique du bâtiment	37,6 M€	92,6 %	179,1 M€	21,0%								
5 – Mobilités peu émettrices	41,9 M€	92,9 %	107,9 M€	38,8%								
6 – Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (pêche)									361 k€	101,5%	1,7 M€	20,7%
7 - Gestion des zones forestières et d'itinéraires sylvicoles					51,3 M€	94,7%	145,9 M€	35%				
8 – Investissements pour la prévention des risques naturels	6,1 M€	104,9 %	12 M€	51,2%	11,4 M€	73,5%	33 M€	34,5%				
9 – Stratégies de lutte contre les effets du changement climatique	22,9 M€		44 €	52,2%								
10 – Restauration et préservation de la biodiversité et des continuités écologiques	18,9 M€	99,7 %	51,3 M€	36,8%	ICHN : 855,2 M€	85,2%	-	-				
					Hors ICHN : 37 M€	88,2%	158 M€	23,4%				
11 – Amélioration des connaissances et sensibilisation à l'environnement	10 M€		20,4 M€	48,8%	866 k€	65,8%	14,5 M€	6%				
12. Soutien aux pratiques agroenvironnementales					MAEC/AB : 401 M€	88,3%	-	-				
					Hors MAEC/AB : 5,4 M€	46,6 %	66,8 M€	8%				
13 – Investissements dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à des fins de préservation environnementale									2,9 M€	109,7%	6,2M€	46,8%
14 – Soutien au développement d'une offre touristique respectueuse des patrimoines et paysages	13,9 M€	85,7 %	29,7 M€	46,6%								

Les valeurs cibles 2023 ont été atteintes pour 10 des 21 indicateurs de programme et devraient l'être si la valeur prévisionnelle se confirme pour 10 autres indicateurs.

Typologie d'intervention	Indicateurs (PO & PDR)	Valeur Réalisé	Valeur Prévisionnelle	Valeur cible 2023
1 – Soutien au développement des EnR	Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	32,66 MW	64,37 MW	60 MW
	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	76 866 teqCO2	163 529 teqCO2	158 876 teqCO2
3 – Amélioration des performances énergétiques des entreprises	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	12	15	11
	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre (AQU)	16 251 teqCO2	17 848 teqCO2	18 000 teqCO2
4 – Efficacité énergétique du bâtiment	Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	3 326	9 469	9 874
	Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	5 835 772 kW/an	16 168 233kW /an	8 887 222 kW/an
	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	6 490 teqCO2	16 654 teqCO2	15 973 teqCO2
	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics (AQU)	430 kWh/m²	343,85 kWh/m²	70 kWh/m²
	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique (POC)	25	41	34
	Superficie réhabilitée bâtiments publics (POC)	23 300 m²	72 622 m²	70 000 m²
5 – Mobilité peu émettrices	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés (AQU)	16	17	10
	Nombre de projets multimodaux soutenus (POC)	4	10	10
	Nombre de bornes de recharge soutenues (POC)	75	81	71
8 – Investissements pour la prévention des risques naturels	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux (AQU)	586 468	498 643	190 000
9 – Stratégies de lutte contre les effets du changement climatique	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations (AQU)	482 547	2 338 019	1 300 000
10 – Restauration et préservation de la biodiversité et des continuités écologiques	Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation (POC & LIM)	4 573 ha	25 566 ha	1 620 ha
	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés TV & Nombre d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés TB (AQU)	15	12	300
	Nombre de sites soutenus (POC)	224	217	100
14 – Soutien au développement d'une offre touristique respectueuse des patrimoines et paysages	Surface utile construite	8 084 m²	8 084 m²	986 m²
	Augmentation du nombre de visites	400 000 visites/an	400 000 visites/an	400 000 visites/an
	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	3	6	6

#### DES INDICATEURS DE PROGRAMME A INTERPRETER AVEC UN MINIMUM DE REcul

Le seul indicateur qui ne sera pas atteint est le « nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés TV & Nombre d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés TB (AQU) » qui n'a été atteint qu'à hauteur de 5%. En matière de préservation de la biodiversité un point d'attention plus global peut être apporté sur la priorité à donner aux interventions concrètes de restauration des réservoirs et continuités écologiques versus l'importance d'actions de connaissance dont l'impact n'est qu'indirect même si elles peuvent impacter positivement certains indicateurs de programme. Ce faisant l'indicateur superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation, intégrant les actions de connaissance et d'animation, doit être analysé avec précaution. Même constat pour l'indicateur « Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations (AQU) » qui considère les populations couvertes par les stratégies et plan d'action (PAPI).

A noter enfin, que la contribution de certains résultats des PO aux enjeux environnementaux, comme la « diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics » reste faible voire marginale par rapport aux objectifs régionaux.

**POUR LE FEADER : DES NIVEAUX DES VALEURS CIBLES SONT ATTEINTES VOIRE DEPASSEES EN VALEUR REALISEE OU PREVISIONNELLE POUR 20 DES 21 INDICATEURS DE RESULTATS DES PROGRAMMES**

Les valeurs cibles 2023 ont été atteintes pour 8 des 11 indicateurs de programme. Plus qualitativement il peut être noté que l'objectif de superficies en conversion en agriculture biologique n'a été atteint qu'aux 2/3, exprimant le ralentissement de la croissance de la filière sur la période. L'objectif de surfaces bénéficiant d'un système d'irrigation plus efficace (AQU & POC) n'a également pas été atteint comme le nombre d'Ha sous contrat de gestion visant à la séquestration du carbone (POC & LIM).

Typologie d'intervention	Indicateurs (PO & PDR)	FEADER		
		Paiement	Engagement	Valeur cible 2025
2. Utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole	Total investissements dans efficacité énergétique (LIM)	1 700 747 €	1 700 747 €	1 174 381 €
7 - Gestion des zones forestières et d'itinéraires sylvicoles	Ha sous contrat de gestion visant à la séquestration du carbone (POC & LIM)	31 329	31 329	71 331
10 – Restauration et préservation de la biodiversité et des continuités écologiques	Ha sous contrat de gestion soutenant la biodiversité	605 635	605 635	432 532
	Ha sous contrat de gestion améliorant la gestion de l'eau	400 282	400 282	455 007
	Ha sous contrat de gestion améliorant la gestion des sols (AQU & POC)	400 282	297 663	234 848
	Ha passant à un système d'irrigation plus efficace (AQU & POC)	3 174	3 174	6 000
11 – Amélioration des connaissances et de sensibilisation à l'environnement	Superficie concernée - Paiement d'indemnités en faveur des zones de montagne	350 735	350 735	272 082
	Superficie concernée - Paiement d'indemnités pour les autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes	449 391	449 391	586 762
	Superficie concernée - Paiement d'indemnités en faveur d'autres zones soumises à des contraintes spécifiques	263 218	263 218	270 217
12. Soutien aux pratiques agroenvironnementales	Superficie concernée Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques	750 663	750 663	619 181
	Superficie Conversion Agriculture Biologique	216 883	216 883	327 664
	Superficie Maintien Agriculture Biologique	325 725	325 725	162 064

## Synthèse des éléments de preuve venant étayer la réponse aux critères n°1.2 et 1.3

### INCITATIVITE ET EFFETS LEVIER DU COFINANCEMENT APORTE PAR LES FESI

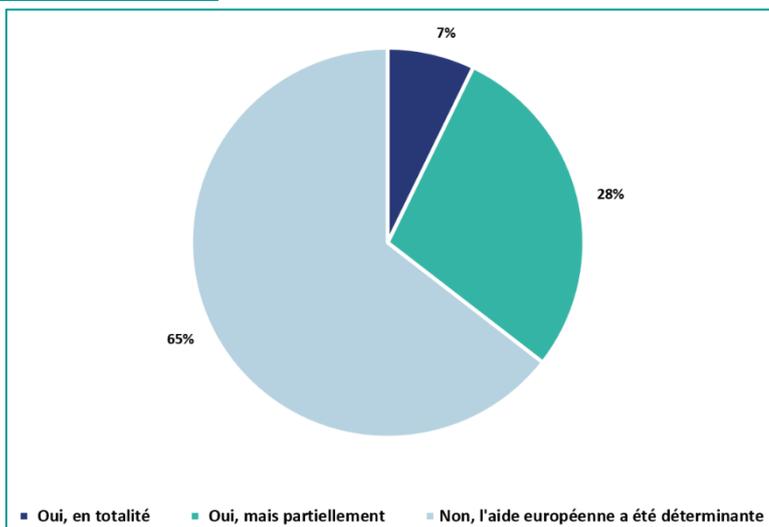
#### UNE MAJORITE DE REpondANTS JUGEANT L'AIDE EUROPEENNE DETERMINANTE

**REPONSE A LA QUESTION : Votre (vos) projet(s) aurai(en)t-il pu être réalisé(s) sans l'aide européenne ?**

Nombre de projets : 515

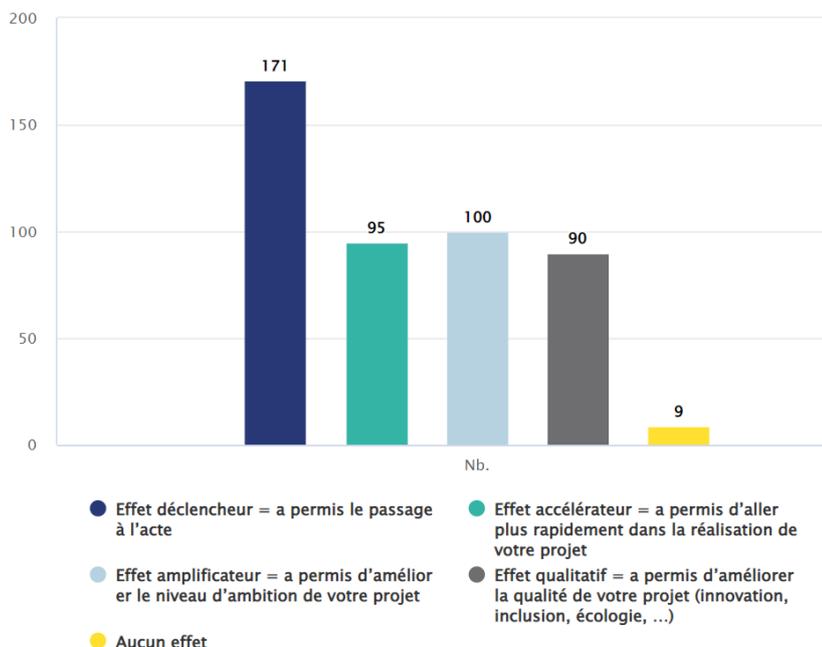
Pour deux tiers des répondants (65 %), l'aide européenne a été déterminante dans la réalisation du projet. Seulement 7 % des personnes interrogées déclarent que leur(s) projet(s) aurai(en)t été réalisé(s) sans l'aide européenne.

Cet effet levier est d'autant plus prégnant pour les bénéficiaires du FEADER, où 70 % des répondants estiment que l'aide européenne a été déterminante dans la réalisation du projet, là où « seulement » 52 % des répondants ayant bénéficié du FEDER partagent ce ressenti. A l'inverse, 10 % des répondants ayant bénéficié du FEDER estiment qu'ils auraient pu réaliser en totalité leur projet sans l'aide européenne (contre 5% dans le cas du FEADER).



#### UN EFFET DECLENCHEUR DE L'AIDE EUROPEENNE MIS EN AVANT PAR LA MOITIE DES REpondANTS

**REPONSE A LA QUESTION : Quel a été l'effet du financement européen sur votre (vos) dynamique(s) de projet(s) ?**



Nombre de répondants à cette question : 332

Pour la moitié des répondants (51,5 %), le financement européen a eu un effet déclencheur permettant le passage à l'acte. 30,1 % des personnes interrogées jugent que l'aide européenne a permis d'améliorer le niveau d'ambition du projet. Quant aux effets accélérateurs et qualitatifs du financement, ceux-ci ont été mis en avant par respectivement 28,6 % et 27,1 % des répondants.

Seulement 2,7 % des personnes interrogées jugent n'avoir constaté aucun effet en lien avec la mobilisation de l'aide européenne.

A l'échelle du FEADER et du FEDER, les dynamiques sont relativement semblables concernant les effets déclencheurs (53 % des répondants FEADER ; 47 % des répondants FEDER) et les effets qualitatifs (26 % des

répondants FEADER ; 31 % des répondants FEDER) observés sur leurs projets. On observe cependant, que le FEDER a tendance à avoir plutôt un effet amplificateur sur les projets des répondants (43% des répondants FEDER ; 24% des répondants FEADER) tandis que le FEADER aura un effet plutôt accélérateur (32% des répondants FEADER; 20%% des répondants FEDER).

## INCITATIVITE, EFFETS LEVIER & PLUS-VALUE QUALITATIVE APPORTEE AUX PROJETS AIDES PAR LES FESI

### SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (FEDER) – T11

Type d'intervention	% Cofinancement UE	Principaux autres co-financeurs publics
Investissement sur la méthanisation	15,8%	Tarif d'achat Dispositif Région – ADEME MethaN-Action (regroupe fonds chaleur et FEDER)
Investissement bois-énergie / réseau de chaleur	30,2%	CEE Aides aux territoires (DSIL, DETR) Fonds chaleur de l'ADEME Appel à projet régional Chaleur renouvelable
Investissement photovoltaïque (en autoconsommation)	38,8%	Prime nationale ADEME

Sur les EnR, l'essentiel des cofinancements du FEDER proviennent de l'ADEME et notamment du Fonds Chaleur. Une bonne coordination des financements s'observe et le FEDER apparaît être un outil de financement pleinement intégré à l'écosystème en place : un vecteur d'efficacité dans la mise en œuvre des différentes actions.

- **Sur la méthanisation**, le FEDER intervient quasi systématiquement en complément du fonds chaleur de l'ADEME (le principal levier financier pour le développement des projets). Le dispositif MethaN-Action regroupe à ce titre les aides issues du Fonds Chaleur de l'ADEME et du FEDER porté par la Région. Toutefois, arrivant comme dernier co-financeur, **il intervient souvent en de faibles proportions** : avec un **taux d'intervention de 15,8 %**, les crédits FEDER **ont un poids plutôt modéré en volume financier par rapport au coût du projet**. Les projets se heurtent, en effet, à la réglementation des aides d'état limitant le taux de financement public ;
- **Sur les investissements bois-énergie / réseau de chaleur**, l'aide du FEDER a été orientée pour venir en complément et appui des aides du Fonds Chaleur afin **de maximiser le niveau d'aide publique à destination des plus gros projets régionaux**. Cette complémentarité des aides FEDER et du Fonds Chaleur de l'ADEME ont **favorisé le développement de gros réseaux de chaleur à l'échelle régionale**. De manière globale, la filière biomasse est une filière assez mature, mais les projets de chaufferies biomasse présentent encore une dépendance aux subventions pour soulager les coûts d'investissements liés aux unités de production et à la création/extension de réseaux de chaleur. L'accès à des subventions permet au maître d'ouvrage de proposer un prix de vente de la chaleur compétitif face à celui des énergies fossiles. Toutefois, le contexte actuel d'une augmentation importante du coût des énergies fossiles pourrait se traduire par une diminution des besoins en subvention sur cette filière, dans la mesure où le prix de la matière bois est relativement stable ;
- **Sur le photovoltaïque**, au regard d'une absence d'offre de financement dédiée, **les aides à l'études et à l'investissement du FEDER sont apparues nécessaires dans un objectif de soutien à l'émergence de la filière** solaire en autoconsommation en région. Les **taux d'intervention s'avèrent particulièrement importants** (de l'ordre de 38,8 %), permettant de soutenir des projets de grande ampleur, d'une puissance moyenne de 200 KWc et qui n'ont pu bénéficier des aides nationales à l'autoconsommation réservées aux installations inférieures à 100 KWc. Ces petites installations bénéficient, en dehors du FEDER, d'une importante croissance, facilitée ces dernières années par un prix de l'électricité en

constante augmentation et la mise en place de primes à l'investissement pour les projets inférieurs à 100 KWc. Cette tendance peut requestionner le rôle du FEDER sur ces projets.

Plus spécifiquement, en matière d'effets et de plus-value du FEDER, il apparaît que les aides du FEDER, bien qu'intervenant parfois dans de faibles proportions, restent particulièrement importantes voire déterminantes pour :

1. Améliorer la rentabilité des projets (bois-énergie, méthanisation notamment) et équilibrer le modèle économique des projets, les coûts initiaux étant particulièrement élevés avec un volume d'investissement lourd ;
2. Elaborer le plan de financement des projets de méthanisation. Le modèle économique de la méthanisation est basé sur la vente du biométhane produit à GRDF pour une durée de 15 ans. Les tarifs d'achats sont réglementés en fonction des capacités de production et des intrants. Jusqu'à 2020, les tarifs de rachat par GRDF étaient particulièrement avantageux. L'ordonnance de novembre 2020 a acté une réduction immédiate du tarif d'achat qui peut aller jusqu'à -15 %, accompagnée d'une trajectoire de réduction du tarif de l'ordre de 2 % / an. Le FEDER permet de **consolider** la partie « fonds propres » des entreprises bénéficiaires et, ce faisant, de rassurer les acteurs bancaires et favoriser la levée des fonds. Cet effet est d'autant plus fort au regard du modèle économique de la filière et des tendances.
3. **Réduire le risque financier et permettre aux porteurs de projets d'absorber les différents aléas de leurs projets, et d'éviter de dégrader leur plan de financement.**
4. **D'accompagner l'émergence de filières, initialement peu matures comme le photovoltaïque en autoconsommation** en réduisant les investissements en fonds propres et constituent un apport pour mobiliser des prêts bancaires.

#### SOUTIEN A L'UTILISATION EFFICACE DE L'ENERGIE DANS LE SECTEUR AGRICOLE (FEADER) - T12

Type d'action	% Cofinancement UE	Principaux autres financeurs publics
Soutien aux investissements visant une utilisation efficace de l'Énergie dans le secteur agricole (domaine 5b)	32 %	Le FEADER représente 63% du total des engagements financiers Des cofinancements ADEME sont mobilisables En amont, pour certains dossiers, des financements CASDAR (Etat via le PNDAR) ont été mobilisés

Pour les exploitations, le besoin identifié dans le PDR est **l'autonomie énergétique**, couvrant à la fois l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. **Les investissements aidés permettent :**

- d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments,
- de limiter la consommation d'énergies fossiles dans les pratiques agricoles,
- de réduire l'empreinte carbone des exploitations limousines,
- et de manière indirecte, d'améliorer les résultats économiques en réduisant la facture énergétique.

**Le FEADER contribue également à diversifier les revenus agricoles ;** mais les projets aidés induisent également 2 risques : (i) risque industriel sur les niveaux investissements à consentir ; et (ii) un risque commercial sur l'exploitation de l'activité énergétique diversifiante (ex : méthanisation). Les principales contreparties sont régionales et dans certains cas de l'ADEME

La conception du bâtiment (ou du projet global d'exploitation selon les cas) **est le principal facteur contributif**. L'achat d'équipements spécifiques complète la stratégie.

- La part des exploitations aidées par ce dispositif reste faible (13 dossiers) : l'opération étant devenue « inactive » à compter du 1er décembre 2017 (*source : PDR*).
- La **plus-value du FEDER** (63% du total de la subvention) reste ici au final double : (i) **contribuer à soutenir l'effort d'investissement** y compris pour des exploitations pouvant manquer de moyens pour se faire (ex : élevage) et **participer à la diminution du coût à supporter** ; et (ii) **contribuer aux objectifs à la fois économiques** (efficacité énergétique, baisse de charges variables, création de revenu complémentaire), **environnementaux** (énergie renouvelable locale, moindre impact carbone, confortation de l'élevage en zone extensive) et **sociaux** (services aux territoires, conditions de travail améliorées, et bien-être animal)

### SOUTIEN A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES ENTREPRISES (FEDER) – TI3

Type d'action	% Cofinancement UE	Principaux autres financeurs publics
Investissements relatifs à l'amélioration des performances énergétiques du bâti des entreprises	30,7% (3 projets)	Aides de l'ADEME et de la BPI CEE
Investissements relatifs à l'amélioration des performances des process et procédés	22,8% (7 projets)	Offre de prêts de la BPI Dispositifs régionaux dédié : Usine du Futur et Bâtiment du Futur
Accompagnement des entreprises en faveur de la maîtrise de l'énergie	61,5% (3 projets)	Plan de relance + plan d'investissement France 2030 et l'appel à projets « Industrie Zéro Fossile » (ADEME)

En matière d'accompagnement et de soutien à l'amélioration des performances énergétiques des entreprises (rénovation des bâtiments, amélioration des process et procédés), **l'offre de financement apparaît multiple et complète** autour de dispositifs nationaux (CEE, BPI, programme ADEME) ou encore régionaux. En effet, **la Région Nouvelle-Aquitaine a été particulièrement active dans les réponses à apporter aux entreprises** au travers le lancement de différents programmes d'accompagnement, *via* « Usine du Futur » et « Bâtiment du Futur », basés sur des critères et exigences environnementales importantes.

Ces exigences environnementales ont pu **générer d'importants surcoûts couverts en partie par les aides régionales et complétées dans certains cas par le FEDER**. Toutefois, au regard de la dynamique régionale et du nombre de projets portés par le FEDER, **ce dernier a joué un rôle marginal dans la réalisation des projets et peu impactant dans la dynamique régionale**. Le FEDER a eu du mal à trouver sa place dans cet écosystème.

Ainsi, la mobilisation et le ciblage du FEDER sur ce volet **apparaissent relativement peu adaptés au regard des enjeux régionaux du secteur et des dynamiques d'accompagnement engagées par ailleurs par la Région et l'ADEME sur le sujet** (notamment au travers du programme régional Usine du Futur largement plébiscité). D'autant plus, que la superposition des aides devrait s'accroître : dans un contexte de crise internationale (COVID-19 et guerre en Ukraine), et dans la lignée du plan de France Relance (2020-2022), le Gouvernement lance en 2022 le plan d'investissement **France 2030**. Doté de **54 milliards d'euros déployés sur 5 ans**, ce plan doit permettre de rattraper le retard industriel français, d'investir massivement dans les technologies innovantes ou encore **de soutenir la transition écologique via le soutien aux actions de décarbonation (27 milliards dédiés)**. De manière opérationnelle, le Gouvernement lance **l'appel à projet accéléré « Industrie Zéro Fossile »** afin de soutenir la décarbonation des process industriels.

### SOUTIEN A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BATIMENTS (FEDER) - TI4

Type d'action	% Cofinancement UE	Principaux autres financeurs publics
---------------	--------------------	--------------------------------------

Rénovation énergétique des bâtiments publics	34%	CEE Offres de la Caisse des Dépôts Appel à projets de la Région « Bâtiments du futur » REACT EU et Fonds Vert (depuis 2020)
Rénovation énergétique des logements sociaux	16,8%	CEE Offres de prêts de la Caisse des Dépôts ANRU Subventions des collectivités locales (départements et EPCI notamment) REACT EU et Fonds Vert (depuis 2020)
Animation du service public de la transition énergétique – opération en faveur de la performance énergétique du Parc privé	47,7%	Programme SARE

Sur la rénovation des bâtiments publics et des logements, le FEDER est l'une des principales sources de financement (en subvention) en complément des prêts de la Caisse des Dépôts et de la valorisation des CEE.

Des disparités s'observent toutefois au niveau du taux d'intervention UE entre les différentes mesures :

- Sur le bâtiment public, il existait, sur la période 14-20, peu d'équivalent : **le taux d'intervention FEDER apparaît élevé (34 % en moyenne)** ;
- Pour les actions de rénovation énergétique du parc locatif social, **le taux d'intervention réel est estimé à 16,8 %**. Sur **les réhabilitations des logements sociaux**, l'offre de financement à disposition des bailleurs est effectivement plus complète (avec notamment des subventions des collectivités locales).

De manière transversale (sur les logements sociaux et le bâtiment public), le plan de relance et les crédits REACT EU ont pu soutenir ces types d'opération. Autorisant un financement à l'axe à 100 % et l'incompatibilité entre la FRR et les fonds de la cohésion ont, toutefois, créé, ponctuellement, **un effet de concurrence avec le FEDER**.

Mais globalement, le recours aux subventions FEDER a été **important pour maintenir l'équilibre des plans de financement** et **favoriser le passage à l'acte des porteurs** (dans un contexte de contraction des moyens). De manière spécifique sur le bâtiment public, le FEDER a pu permettre de **réaliser des opérations d'efficacité énergétique plus ambitieuses**, au même coût que des opérations de rénovation classiques.

De son côté, sur les logements sociaux, l'effet levier du FEDER se manifeste de deux manières différentes :

- **Le FEDER participe à la massification des opérations**, en offrant la possibilité aux bailleurs de lancer plus de projets pour le même niveau d'endettement et de fonds propres investis ;
- **Le FEDER permet d'aller chercher des niveaux de rénovations plus ambitieux**, impliquant des approches innovantes comme l'ITE (isolation thermique par l'extérieur).

En termes de perspective, la question de la place du FEDER se réitère aujourd'hui au regard des enjeux **d'articulation et des risques de concurrence qui se pose avec le fonds vert**. L'enjeu sera de maintenir un positionnement porteur de plus-value pour le FEDER. Une priorisation sur des projets intégrant un ensemble de bouquet de travaux (comme la production d'EnR) et/ou l'emploi de matériaux biosourcés pourrait s'avérer pertinente.

Enfin, le volet dédié à la performance énergétique du Parc privé correspond à une opération spécifique, qui a soutenu l'animation régionale (en Poitou-Charentes), via la Société ARTEE, auquel a été rattaché le soutien à l'animation et au développement du service public dédié à la transition énergétique, intégré à la Pi 4a,

uniquement en Limousin. Dans ce cadre, **le FEDER est venu se substituer à la mobilisation de crédits régionaux lors du retrait de l'ADEME sur ces interventions**. Permettant de soutenir les frais de fonctionnement (à hauteur de 50 %), **le FEDER a permis de sécuriser et de poursuivre ces dispositifs** autour :

- Des **conseils en énergie partagé (CEP)**, visant notamment à accompagner les communes sur le développement des EnR, mais aussi sur leur politique de rénovation énergétique ;
- Des **espaces info énergie**, lieu d'information, de sensibilisation et de conseils personnalisés sur la maîtrise de l'énergie, dont la vocation est de promouvoir la recherche d'économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables auprès des habitants du territoire en apportant gratuitement des conseils personnalisés pour réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental.

#### SOUTIEN A LA MOBILITE VIA DES MOBILITES PEU EMETTRICES (FEDER) - T15

Type d'action	% Cofinancement UE	Principaux autres financeurs publics
Amélioration de l'interopérabilité des modes partagés	51,4%	Crédits Régionaux
Création et aménagement d'infrastructures en faveur de l'intermodalité	39,4%	CPER Crédits Régionaux
Infrastructures favorisant le développement des modes doux	28,1%	Crédits LEADER sur les projets d'itinérance douce en milieu rural Crédits Régionaux Crédits Départementaux
Soutien au « verdissement » des flottes	44,2%	Crédits Régionaux

Le soutien à la mobilité, et les différentes mesures associées, **présente la particularité de ne pas être rattaché à d'autres dispositifs et/ou programmes d'aides spécifiques** (en dehors des crédits notamment régionaux). Une configuration qui confirme la pertinence du FEDER sur ces actions et qui a permis de générer une dynamique de projet satisfaisante.

En effet, **les taux d'intervention sur les différentes actions sont particulièrement élevés**. Ces derniers sont plus faibles sur le soutien aux modes doux (28 %), dans la mesure où les sources de financement apparaissent plus diversifiées (LEADER, crédits départementaux...).

Ainsi, **les travaux de l'évaluation témoignent de l'importance du FEDER dans le financement et le développement des projets concernés :**

- **Sur l'interopérabilité**, le FEDER a joué un rôle important pour étendre ces initiatives à des autorités organisatrices de transport responsables de réseaux de tailles intermédiaires, en **facilitant le montage financier de ces opérations**. Le FEDER a, sur ces opérations, un rôle déterminant dans leur déploiement.
- **Sur l'intermodalité**, le FEDER est **identifié comme un levier supplémentaire et non-négligeable à la bonne réalisation des opérations**. Toutefois, il ne présente pas un caractère déterminant. En effet, les projets de PEM sont des opérations structurantes aux volumes financiers conséquents. Or, les dépenses éligibles au FEDER ne portent que sur une partie de ces opérations et les aides associées représentent finalement une part plus marginale des projets (de 5 à 10 %).
- **Sur le développement des modes doux**, le FEDER, au regard des volumes financiers nécessaires (en moyenne 200 000 €/km), **joue un rôle important dans la réalisation de ces opérations**, notamment sur la **dimension qualitative** des ouvrages et équipements qui vont être positionnés sur l'itinéraire.

- Enfin, sur le soutien au verdissement des flottes de véhicules, le FEDER permet **de couvrir le surcoût associé à ce type de projet**. Il s'avère donc nécessaire pour **amorcer des dynamiques de renouvellement et de verdissement de flottes de véhicules**.

#### AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR DE LA PECHE (FEAMP) - TI6

Type d'action	% Cofinancement UE	Principaux autres financeurs publics
Remotorisation des navires de pêche (Mesure 41a)	Intensité de l'aide publique : 30% Taux de cofinancement FEAMP : 50%	Plateforme de soutien aux initiatives des entreprises de pêche de France Filière Pêche
Modification du profil hydrodynamique des navires de pêche (Mesure 41b)	Intensité de l'aide publique : entre 30 et 80% Taux de cofinancement FEAMP : 75%	Plateforme de soutien aux initiatives des entreprises de pêche de France Filière Pêche Appel à projet Plan de Relance

En matière d'accompagnement et de soutien à l'amélioration des performances énergétiques des entreprises de la pêche (remotorisation et investissements à bord autres que moteur), **l'offre de financement publique se décline à 3 niveaux :**

- **Une aide publique régionale complétée d'un cofinancement FEAMP ;**
- **Le plan de relance** par son volet 1 sur l'appel à projet en 3 vagues entre 2021 et 2021, dédiés aux investissements pour améliorer les conditions de travail, augmenter la valeur ajoutée des produits et valoriser les sous-produits, optimiser le suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et la protection des poissons et réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource a pu soutenir quelques projets quelques équipements visant à améliorer l'efficacité énergétique des navires de pêche (hors motorisation). Cette aide était normalement coordonnée avec le FEAMP dans la mesure où des points étaient retirés à la sélection si le projet était éligible au FEAMP.
- Les « **dispositifs navires** » de 2014 à 2017 puis PSISP (plateforme de soutien aux initiatives des entreprises de pêche) de 2018 à 2022 mis en œuvre par **France Filière Pêche**. Ce dispositif donnait la possibilité à toutes les entreprises de pêche métropolitaine de bénéficier d'une aide forfaitaire, calculée par navire, et destinée à soutenir la construction d'un navire ou la modernisation des navires de pêche. Les investissements éligibles portaient notamment sur : le changement du moteur principal, un bulbe d'étrave, l'achat de panneaux plus économes... Ce sont au moins 1 050 investissements qui ont été aidés par France Filière Pêche en Région Nouvelle Aquitaine entre 2014 et 2022 pour un montant total de 6,4 Millions d'euros. Chaque entreprise de pêche pouvait disposer d'un forfait sur une période d'un à trois ans et l'utiliser en justifiant ces dépenses (qui devaient être dans la liste des dépenses éligibles) par la transmission de factures.

Ces forfaits sont entrés en concurrence avec les aides FEAMP et se sont révélés plus clairs, simples et rapides à mobiliser que les procédures du FEAMP. De plus, aucun critère d'exclusion ni seuil minimum n'ont été fixés. Les entreprises de pêche n'étaient pas contraintes non plus à fournir des preuves justifiant la diminution en carburant de leur projet. Ce type d'aide a ainsi été beaucoup plus mobilisée que le FEAMP. Le dynamisme de projet a été limité sur cette intervention alors que les enjeux et besoins nationaux et régionaux sont prégnants. Au total seuls 27 navires ont été accompagnés. **Le résultat et la plus-value du soutien européen reste très limité.**

En termes de perspective, la question de la place du FEAMP se réitère aujourd’hui au regard des enjeux de **décarbonation de la pêche**. Le FEAMPA devrait être plus ouvert (mais à confirmer) et permettre aux navires jusqu’à 24 mètres de bénéficier de soutien public à la remotorisation. Les soutiens à des ruptures technologiques seront accentués et les objectifs de réduction seront fixés à la fois en termes de consommation mais aussi d’émissions polluantes (au moins 20% des émissions de CO2 en moins).

#### SOUTIEN AUX ACTIONS DE GESTION DES ZONES FORESTIERES ET D'ITINERAIRES SYLVICOLES (FEADER) – T17

Type d'intervention	% montant éligible	Principaux autres financeurs publics
Investissement d'amélioration des infrastructures d'exploitation forestière	41%	Etat (AAP) aides aux investissements dans les infrastructures liées à la desserte forestière
Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers	36%	Etat (Plan de relance) Région Nouvelle-Aquitaine Département Programme OPAFE (PNR Millevaches)
Travaux de repeuplement des forêts endommagées	39%	Etat (Soutien au renouvellement forestier) Label bas carbone Région Nouvelle-Aquitaine Département
Equipements d'exploitation forestière	15%	Etat

S’agissant de la forêt, de nombreux dispositifs et financeurs publics interviennent sur le type d’action autre que le FEADER. Un nombre important de partenaires financiers et de dispositifs peuvent apporter des subventions en réponse aux enjeux.

Si une coordination entre les financeurs (notamment Etat/UE et Région/UE), et que le FEADER est un outil de financement intégré à l’écosystème en place, il est à noter que le nombre important de financeurs a pu entraîner une certaine illisibilité des aides existantes

- **Sur la desserte forestière :** Le FEADER intervient de façon **significative** avec un taux d’intervention de **41 %**, les crédits FEADER ont un poids majeur par rapport au coût du projet, l’état se positionne également sur ce type d’opération à travers des APP.
- **Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers :** Concernant ce type d’opération, le FEADER est intervenu à hauteur de **36%**, le taux d’intervention s’avère particulièrement important. De nombreux financeurs interviennent et ont pu avoir un effet de concurrence vis-à-vis des fonds européen (le plan de relance, dispositifs départementaux...).
- **Travaux de repeuplement des forêts endommagées :** Si un nombre conséquent de dispositif interviennent sur ce type d’opération, le taux d’intervention du **FEADER est élevé (39%)**, et les modalités de mises en œuvre ont été des éléments particulièrement incitatifs vis-à-vis de la mesure, comme en témoigne les résultats : les opérations cofinancées par le FEADER depuis plus de 10 ans ont permis de reboiser plus de 200 000 hectares.
- **Equipements d’exploitation forestière :** Le FEADER intervient en cofinancement avec l’état sur ce type de sujet, le taux de subvention publique est borné à 20 % jusqu’à 40% en fonction des opérations financées. La part du FEADER s’élève à **63%** du taux d’aide publique et la part ETAT s’élève à **37%** pour les PDR en Limousin. Si le taux de cofinancement du FEADER apparaît modéré (**en moyenne intervention à 15%**), au regard des autres types d’action, il convient de préciser que ce sont les seuls financements

publics intervenant sur ce type d'investissement, les autres types de financement relevant de financement privé (Société de Développement de l'Économie Forestière).

En matière d'effets et de plus-value du FEADER, il apparaît que les aides du FEADER, bien qu'intervenants parfois dans de faibles proportions, restent particulièrement importantes voire déterminantes pour :

- **Alléger la charge et déclencher l'investissement**, notamment vis-à-vis de porteurs de projets publics (petites communes rurales) ayant des moyens limités ou de projets particulièrement coûteux (achat équipement) ;
- Rassurer les acteurs bancaires et donc **simplifier et accélérer** les démarches de demande de prêt ;
- **Amplifier les projets, en donnant** les moyens au porteur de projet d'ajouter des options vis-à-vis du matériel financé ;
- Apporter une **plus-value technique** notamment auprès des petites communes qui n'ont pas de compétence technique concernant les opérations et qui ont pu bénéficier d'une expertise de l'ONF dans le cadre de son projet ;
- **Amorcer une réflexion plus globale** des porteurs de projet vis-à-vis de leur **stratégie de reboisement et adaptation de leur peuplement au changement climatique**, la réalisation d'un projet pouvant être le déclencheur d'une réflexion plus globale ;
- Accompagner et engager la reconstitution massive de la forêt en Aquitaine, permettant de consolider l'ensemble de la filière bois.

**SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS (FEDER/FEADER) ET ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE STRATEGIES / PLANS D' ACTIONS AFIN DE LUTTER CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (FEDER) : TI 8 /9**

Type d'intervention	Type d'action	% Cofinancement UE	Principaux autres co-financeurs publics
INVESTISSEMENTS POUR LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS	Soutien aux investissements pour la prévention du risque inondation	52%	Fonds Barnier (Etat) DREAL Agence de l'eau (restauration des zones humides, préservation des ressources) Aides « exceptionnelles » de l'ADEME (cas de la réhabilitation de la décharge de Bordes, portée par la C.C. du Pays de Nay)
	Soutien aux investissements pour la prévention des risques liés à l'érosion du trait de côte et au phénomène de submersion marine	50,7%	Fonds Barnier, Fonds Vert (Etat) Région Nouvelle-Aquitaine <i>via</i> le CPER (études, dépenses immatérielles) Aides de la DDTM Fonds de prévention des risques majeurs – Ministère de la Transition écologique (notamment pour le projet Litto3D) Conseils départementaux (Landes, Charente-Maritime) sur l'enjeu de submersion au titre des PAPI Conservatoire du littoral (ex. réhabilitation du cordon dunaire)
	Création et mise aux normes des ouvrages DFCI	34% (PDR Aquitaine) 47% (PDR Poitou-Charentes)	CPN ministère de l'Agriculture (Etat) Conseil régional Nouvelle-Aquitaine Aides départementales – en lien avec la mise en place de PPFCI Autofinancement porteur Union départementale de DFCI, commune, ASA de DFCI, ... (min. 20%)
LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Réalisation d'études / suivis / inventaire, permettant de lutter contre le changement climatique et les risques naturels	60,6%	Autofinancement des partenaires scientifiques associés sur les programmes de recherches Région Nouvelle Aquitaine Intercommunalités Agence de l'eau (sur certaines études – expertise)
	Soutien à l'élaboration de stratégies et aux programmes annuels des structures luttant contre les effets du changement climatique	49,2%	Région Nouvelle Aquitaine FNADT (Etat)

Dans le domaine de la prévention des risques naturels, **une multiplicité d'aides publiques ont pu être mobilisées**, impliquant des montages de projets différenciés en fonction du type d'action et de la nature du risque considéré (*voir tableau ci-dessus*). **Une bonne coordination entre les sources de financement disponibles peut être mise en évidence** (Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Etat, Conseils départementaux, Conservatoire du littoral, ...). **Dans cet écosystème de financement, le FEDER (risque d'érosion / submersion, risque inondation) et le FEADER (risque incendie) viennent apporter une contribution très significative** (taux d'intervention compris entre 34% et 60,6% en fonction des types d'actions étudiés) **et les fonds européens ont joué le plus souvent un rôle déterminant.**

- **S'agissant du risque inondation**, les subventions FEDER ont pu être associées à des financements de l'Etat (via le Fonds Barnier), de la DREAL ou encore de l'Agence de l'eau sur des aspects environnementaux (restauration des zones humides, préservation des ressources). Si le FEDER est intervenu dans d'autres régions en 3ème voire 4ème rang suite à un arbitrage avec des fonds sectoriels, il émerge en Nouvelle-Aquitaine comme **la principale source de financement** (taux d'intervention UE moyen de **52%**). Au regard d'un autofinancement de **20%**, les autres cofinanceurs représentent au global moins de **30%** sur la base des dépenses éligibles et sont mobilisées afin de clore le plan de financement. Le FEDER a eu un **effet accélérateur** pour concrétiser l'opération de reconquête de l'espace de mobilité du Gave de Pau et de réhabilitation de la décharge de Bordes. Au travers du soutien à des **projets structurants**, les fonds structurels ont également accompagné une dynamique autour de la **culture du risque** au niveau local, soit de **manière directe**, soit de **manière plus indirecte** découlant d'actions d'investissement.
- **Concernant les investissements en matière de prévention des risques littoraux (érosion / submersion)**, le FEDER a été mobilisé principalement en complément de financements de l'Etat (fonds Barnier, fonds Vert, aides de la DDTM, ...), de la Région Nouvelle-Aquitaine - *via* le CPER, mais aussi ses règlements d'intervention « Environnement » et « Tourisme » au travers des Plans plages - et des conseils départementaux (Landes, Charente-Maritime) sur l'enjeu de submersion marine au titre des PAPI. Il s'agit du **premier financeur** dans le cadre des 9 opérations cofinancées au titre du PO Aquitaine, avec un taux d'intervention UE moyen de près de 51% et un autofinancement du maître d'ouvrage à hauteur de **20% minimum**. **Les crédits européens ont eu un effet accélérateur et amplificateur**, en permettant aux maîtres d'ouvrage (essentiellement des collectivités) de **concrétiser plus rapidement** certains projets, mais aussi et surtout de **relever le niveau d'ambition** des interventions avec un basculement vers des solutions fondées sur la nature (ex. réhabilitation de cordon dunaire), des opérations plus globales (ex. renaturation d'espaces naturels sensibles) et en intégrant progressivement la **notion de recul** stratégique dans les politiques locales d'aménagement.
- En parallèle des actions d'investissement, la programmation FEDER 2014-2020 a été marquée par **la mise en œuvre de stratégies / plans d'actions afin de lutter contre les effets du changement climatique**, avec le soutien d'études et de documents stratégiques ciblant l'anticipation et l'adaptation au changement climatique (taux d'intervention **moyen supérieur à 60%**) et le soutien à l'élaboration de stratégies et de programmes annuels afin de lutter contre les effets du changement climatique (taux d'intervention UE de 49,2%). Sur la génération 2014-2020, **le FEDER a notamment été crucial pour accompagner l'élaboration des stratégies locales de gestion de la bande côtière**, avec un taux d'intervention de **48%** sur des opérations faisant état d'un coût total moyen élevé de l'ordre de 2,5 M€. A travers une enveloppe financière conséquente, l'apport du FEDER complété par les aides de l'Etat et de la Région (représentant en moyenne 30 à 40% du coût total de l'opération) a permis de soutenir 8

collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie locale de gestion de la bande côtière. Sur ce volet, le FEDER a eu un véritable **effet accélérateur et amplificateur**, permettant d'assurer un certain **niveau d'ambition général pour les travaux envisagés afin d'adapter au mieux la gestion du trait de côte aux réalités des différents territoires**. Sur certains territoires, sans l'assurance de pouvoir bénéficier de l'appui des fonds européens, les porteurs de projets **n'auraient pas la capacité de mettre en œuvre la plupart des travaux ciblés dans leur stratégie**. D'autre part, et plus particulièrement concernant la réalisation de travaux de recherches, le FEDER a permis à plusieurs acteurs, de se saisir de l'opportunité de financement afin de lancer de grands programmes de recherches.

- **Concernant la prévention du risque incendie**, le FEADER a permis d'accompagner un volume conséquent d'opérations (439) de création / mise aux normes d'équipements de Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI), avec un taux d'intervention UE compris entre 34% (PDR Aquitaine) et 47% (PDR Poitou-Charentes). Intervenant dans une logique de massification (**rôle amplificateur**) avec des dossiers au coût UE moyen de **26 K€**, **l'apport du FEADER apparaît décisif pour les bénéficiaires** pour mener à bien les programmes de travaux de préservation / valorisation du patrimoine forestier, contribuant fortement à l'atteinte d'un taux de cofinancement public maximal à hauteur de 80% en mobilisant en parallèle la contrepartie nationale apportée par des aides du Ministère de l'agriculture et de manière plus marginale d'aides régionales et départementales en lien avec la mise en place du PFFCI. **Au regard des faibles moyens financiers des maîtres d'ouvrage** (ASA de DFCI, petites communes rurales, ...) **et des coûts élevés de ces opérations, le FEADER joue même un rôle déclencheur**. Mais, **il s'avère également un accélérateur de projets**, sachant qu'en son absence certains investissements pour des questions budgétaires seraient probablement reportés dans le temps, ce qui serait susceptible d'augmenter le risque d'incendie dans certains secteurs.

**RESTAURATION ET PRESERVATION DES ZONES PATRIMONIALES, DES PAYSAGES RURAUX, DES ZONES NATURELLES, DE LA BIODIVERSITE ET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES (FEDER / FEADER) – T110**

Type d'action	% montant éligible	Principaux autres financeurs publics
Acquisition et aménagement d'espace naturel remarquable pour leur préservation	45%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences de l'eau : dispositifs permettant par exemple l'acquisition de foncier pour les zones humides (11<sup>èmes</sup> programmes pluriannuels 2019-2024)</li> <li>• Région : Règlement d'Intervention Biodiversité – aides en faveur des RNR et du CEN NA, AAP Nature &amp; Transition</li> <li>• EPF Nouvelle-Aquitaine : peut aider les collectivités concernant le portage foncier</li> <li>• Dispositifs départementaux sur les Espaces Naturels Sensibles (dont Zones de Préemption) et sur les inventaires et suivis en milieux naturels (subventions, aide au montage de projet, animation territoriale)</li> <li>• Aides privées : Fondations (du Patrimoine, Nature et Découvertes)</li> </ul>
Soutien aux programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité	46,7%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OFB : AAP Réalisation d'ABC et dispositif TEN</li> <li>• Région : AAP "Nature et transitions"</li> <li>• Dispositifs des Départements, des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, du Ministère de la Transition Écologique</li> <li>• Aides privées sous forme de mécénat, dotation, AAP, subvention</li> </ul>
Soutien aux programmes annuels des structures visant la préservation, la sauvegarde et le repeuplement d'espèces emblématiques	39,3%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions de l'Etat (DREAL, DRAAF, OFB, ministère des Armées (Direction des Territoires de l'Immobilier et de l'Environnement – DTIE)</li> <li>• Région : Règlement d'Intervention Biodiversité</li> <li>• Agences de l'Eau : Accompagner les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées (AELB), Préserver et restaurer les espèces aquatiques et leurs habitats (AEAG) (11<sup>èmes</sup> programmes pluriannuels 2019-2024)</li> <li>• Aides privées : Fondations (du Patrimoine, Nature et Découvertes, Léa Nature, ...)</li> <li>• Départements</li> </ul>
Soutien aux programmes annuels et actions spontanées	40%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, Départements, Collectivités locales, Etat et ses établissements publics (dont Agences de l'Eau, OFB, ...), Europe, entreprises privées</li> </ul>

de lutte contre les espèces envahissantes ou nuisibles		
Travaux visant la préservation des zones humides/naturelles remarquables et le rétablissement de continuités écologiques	19,6% (FEDER)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat (lien avec enjeu d'inondation et dispositifs nationaux : programme Plantons des haies, dispositif Agrifaune)</li> <li>Agences de l'eau (11<sup>èmes</sup> programmes pluriannuels 2019-2024)</li> <li>Région : AAP Nature &amp; Transition, AAP Zones humides, AAP Infrastructures agroécologiques en Nouvelle-Aquitaine</li> </ul>
	20% (FEADER)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositifs des départements sur les milieux naturels et des collectivités locales (par exemple Programme EVA 17 en Charente-Maritime)</li> <li>Aides privées : Fondations</li> </ul>
Animation pastorale – animation visant la préservation des paysages / biodiversité	30%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat, Agences de l'eau, Région, Départements</li> </ul>
Animation visant la préservation des zones naturelles	32%	<ul style="list-style-type: none"> <li>OFB</li> <li>Région : AAP "Nature et transitions"</li> <li>Dispositifs des Départements, des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, du Ministère de la Transition Écologique</li> <li>Aides privées sous forme de mécénat, dotation, AAP, subvention</li> </ul>
Animation visant l'accompagnement des agriculteurs à des pratiques agroécologiques	44%	Etat, Agences de l'eau, Région, Départements
Conduite pastorale des troupeaux	40%	Etat, Agences de l'eau, Région, Départements
Elaboration / Révision des DOCOB Natura 2000	40%	<ul style="list-style-type: none"> <li>OFB</li> <li>Région</li> <li>Dispositifs des Départements, des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, du Ministère de la Transition Écologique</li> <li>Aides privées sous forme de mécénat, dotation, AAP, subvention</li> </ul>
Investissement hydraulique visant une gestion efficace en eau	10%	Agences de l'eau, Région, Départements
Travaux visant la préservation du patrimoine pastoral	31%	Etat, Agences de l'eau, Région, Départements

S'agissant des opérations visant la **restauration / préservation de la biodiversité**, de nombreux dispositifs et financeurs publics interviennent sur le type d'action autres que le FEADER/FEDER. Un nombre important de partenaires financiers et de dispositifs peuvent apporter des subventions en réponse aux enjeux.

- **Acquisition et aménagement d'espace naturel remarquable pour leur préservation** : Le soutien à l'acquisition d'espaces naturels remarquables pour leur préservation, inscrit dans les 3 PO des ex-régions, représente une faible part des projets soutenus en nombre (seulement 16 projets) et en volume financier (moins de 1% du volume total programmé FEDER / FEADER). Pourtant, **l'absence de maîtrise foncière est très souvent un frein à la mise en œuvre de programmes de restauration de l'environnement** par les acteurs publics. Mais, la question de l'acquisition foncière est souvent **complexe à appréhender par les porteurs d'action, portant atteinte au droit de propriété et nécessitant par la suite le financement de programmes de gestion et d'entretien**. Par ailleurs, les volumes financiers en jeu sont parfois trop faibles pour déclencher davantage de demandes de soutien auprès du FEDER eu égard de la complexité pour le montage du dossier administratif. La maîtrise foncière reste cependant **un très bon outil pour protéger les espaces naturels à enjeux d'autant que les fonds européens apportés sont conséquents (environ 45%)**.
- **Soutien aux programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité et Soutien aux programmes annuels des structures visant la préservation, la sauvegarde et le repeuplement d'espèces emblématiques** : Avec un taux d'intervention moyen de **près 40%**, le soutien du FEDER est majeur.

- **Travaux visant la préservations des zones humides/naturelles remarquables et le rétablissement de continuités écologiques** : Avec un taux d'intervention moyen de l'ordre de 20%, le soutien du FEDER et du FEADER aux n'est pas indispensable mais permet le bouclage des plans de financement.
- **Animation visant l'accompagnement des agriculteurs à des pratiques agroécologiques** : Avec un taux de financement de l'ordre de 45 %, le soutien du FEADER est important.
- **Animation /Elaboration /Révision des DOCOB Natura 2000** : Avec un taux d'intervention de 30 à 40%, le soutien du FEADER est important. L'animation de sites Natura 2000, etc. bénéficient de financements régionaux ou nationaux qui sont conditionnés à la mobilisation de fonds européens qui s'imposent donc aux porteurs de projets. Pour les sites Natura 2000, le financement à 100 % par l'Etat et le FEDER est un véritable effet de levier.
- **Travaux visant la préservation du patrimoine pastoral / Conduite pastorale des troupeaux / Animation pastorale – animation visant la préservation des paysages / biodiversité** : En matière d'effets et de plus-value des FESI, il apparait que les aides du FEADER, restent particulièrement importantes voire déterminantes pour :
  - 1) Constituer un levier financier majeur puisqu'elles représentent une part importante des projets financés ;
  - 2). Les subventions FEDER et FEADER permettent le bouclage des plans de financement des projets.
  - 3). Sans les fonds FEDER, ce type d'opérations dont le volume financier est important ne serait pas possible ;

**ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES EFFETS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET N FAVEUR DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE (FEDER / FEADER) – T111**

Type d'action	% montant éligible	Principaux autres financeurs publics
Connaissance et suivi de la biodiversité	41%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel à projets (AAP) « Biodiversa, Améliorer la surveillance de la biodiversité et des changements écosystémiques au niveau transnational pour la science et la société » ;</li> <li>• Office Français de la Biodiversité (OFB) : AAP Réaliser un atlas de la biodiversité communale (ABC), AAP Amélioration du système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) ;</li> <li>• Agences de l'eau (Adour-Garonne et Loire-Bretagne) : dispositifs pour améliorer la connaissance des milieux humides et aquatiques (11<sup>èmes</sup> programmes pluriannuels 2019-2024) ;</li> <li>• Dispositif régional : Règlement d'Intervention Biodiversité ;</li> <li>• Dispositifs départementaux sur les inventaires et suivis en milieux naturels (subventions, aide au montage de projet, animation territoriale) ;</li> <li>• Appui technique et financier des EPCI/syndicats mixtes (ex. aides dans le cadre des diagnostics préalables aux travaux) ;</li> </ul> <p>Appui technique des pôles thématiques du SINP régional pour structurer, centraliser les données et produire des indicateurs de suivi.</p>
Actions de sensibilisation et éducation à l'environnement, la biodiversité et les enjeux d'adaptation au changement climatique	44,1%	<p><b>Concernant la sensibilisation du grand public :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ADEME : Outil pour sensibiliser les citoyens sur leur empreinte climat ;</li> <li>• Région : Nouveau dispositif régional d'accompagnement au changement pour la transition écologique ;</li> <li>• Agence de l'eau Loire-Bretagne : Développer l'éducation à l'environnement autour de l'eau (11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024) ;</li> <li>• Dispositifs départementaux (par exemple en Charente : « Agir pour l'environnement et le développement durable en Charente ») ;</li> <li>• Aide technique permanente du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) pour la réalisation d'actions culturelles sur la construction, l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement ;</li> <li>• Aides privées : Fondations, fonds de dotation pour la biodiversité</li> </ul> <p><b>Concernant l'éducation à l'environnement :</b></p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• OFB : AAP « Accompagnement et développement du réseau d'aires éducatives » ;</li> <li>• Région : Appel à manifestation (MI) « Sciences Grandeur Nature », AAP éducatif Jeunesse à destination des lycéens et apprentis ;</li> <li>• Dispositifs départementaux d'éducation à l'environnement (par ex. Billets courant vert et Agenda 21 scolaires en Gironde, dispositif ECORCE en Deux-Sèvres) ;</li> <li>• Académie de Bordeaux : « Biodiversité dans mon établissement scolaire » ;</li> <li>• Bordeaux Métropole : Juniors du développement durable</li> </ul>
Soutien aux programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité	51,6%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OFB : AAP « Accompagnement et développement du réseau d'aires éducatives » ;</li> <li>• Région : Nouveau dispositif régional d'accompagnement au changement pour la transition écologique, AMI « Sciences Grandeur Nature », AAP éducatif Jeunesse à destination des lycéens et apprentis</li> <li>• Dispositifs départementaux d'éducation à l'environnement (par ex. Billets courant vert et Agenda 21 scolaires en Gironde, dispositif ECORCE en Deux-Sèvres) ;</li> <li>• Académie de Bordeaux : "Biodiversité dans mon établissement scolaire" ;</li> <li>• Bordeaux Métropole : Juniors du développement durable ;</li> <li>• Conseils municipaux, départementaux des jeunes, conseil régional des jeunes (à venir) ;</li> <li>• Label E3D</li> </ul>

Nous identifions ici les principaux dispositifs, autres que le FEDER et le FEADER, intervenant sur les actions d'amélioration des connaissances et de sensibilisation à l'environnement. **Un nombre important de partenaires financiers et de dispositifs peuvent apporter des subventions en réponse aux enjeux soulevés.**

- **Connaissance et suivi de la biodiversité** : Les subventions FEDER constituent un levier financier majeur puisqu'ils représentent une part importante des montants des projets financés (**près de 41% en moyenne**)
- **Actions de sensibilisation et éducation à l'environnement, la biodiversité et les enjeux d'adaptation au changement climatique** : Avec un taux de cofinancement important (**44% en moyenne**), la subvention a permis d'augmenter le volume d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement porté par les structures bénéficiaires.
- **Soutien aux programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité** : La part de financement européen étant majoritaire dans ce type de programme (**environ 50%**), le FEDER a un effet levier important et permet également certaines souplesses contrairement au fond LIFE, pour lequel il faut déterminer pour les 4 ans à venir ce qui va être fait. En outre, l'avantage du FEDER repose notamment sur la **possibilité de viser une diversité de publics cibles** (jeunes en scolarité au public adulte, habitants et visiteurs, élus, professionnels) alors que les fonds régionaux, par exemple, n'aident les actions de sensibilisation que pour les lycées et que les fonds départementaux n'aident ce type d'actions que pour les collèges et écoles élémentaires.

Avec un taux d'intervention moyen de près de 50% tout type d'action confondu pour le FEDER (6 % pour le FEADER), sur la base des montants éligibles, les subventions européennes :

- **Constituent un levier financier majeur** pour la réalisation des projets, notamment ceux d'envergure, puisqu'ils représentent une part très importante des subventions accordées ;
- **Permettent le maintien de ces opérations dans le temps** ;
- **Permettent d'augmenter le volume initial d'actions** de sensibilisation et d'éducation à l'environnement envisagé par les bénéficiaires.

Les subventions contribuent également :

- **Au soutien à la mise en place de projets multi-partenariaux et à la proposition de la gratuité d'évènements de sensibilisation**, ce qui est intéressant dans une logique de découverte permettant d'élargir le public cible ;

Concernant les **leviers financiers possibles**, nous identifions ici les principaux dispositifs intervenants sur les différents types d’actions étudiés, autres que le FEADER. Cette analyse fait apparaître **un nombre resserré de partenaires financiers et de dispositifs** pouvant apporter des réponses aux enjeux soulevés.

- S’agissant des **Infrastructures agroécologiques**, le taux d’intervention UE s’élève à **23%** et incite les exploitants à investir des moyens dans la mise en place d’infrastructures agroécologiques. Bien que l’aide européenne agisse comme un levier sur la réalisation d’investissement **non productif**, le taux de programmation relativement peu avancé en fin de programmation (**66%**) interroge sur l’attractivité réelle du dispositif. L’analyse des dispositifs existant fait écho de différents appels à projets existants, porté par un partenariat Etat, l’Agence Adour Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine et des dispositifs portés par les chambres en partenariat avec des fondations privées et le ministère.

Type d’intervention	% UE montant éligible	Principaux autres financeurs publics
Infrastructures agroécologiques	23%	Etat (AAP) Projet infrastructure Agroécologiques (2015-2018) porté par la chambre régionale d’agriculture et financé par financement public/privé (fondation LISEA et compte d’affectation spéciale « développement Agricole et Rural » du ministère Agence Adour Garonne, Région Nouvelle-Aquitaine, Etat (AAP commun)
Plan Végétal Environnement (PVE)	9%	Etat (Plan de relance et AAP) Départements (Aide forfaitaire)
Mesures surfaciques – dont MAEC et BIO	75% (MAEC)	Etat en tant que contrepartie nationale

- **S’agissant du Plan Végétal Environnement (PVE) :** Le taux maximum d’aide public s’élève à **30 %** des montants éligibles avec une majoration à 10% pour les exploitations en mode de production biologiques ou certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE3). Si le taux d’intervention UE apparaît relativement faible (9%). Bien qu’il apparaisse que le financement européen apporte une plus-value significative dans la capacité du PVE à couvrir des besoins différenciés, le taux de programmation égal à 46 % interroge sur l’attractivité de l’aide en Poitou-Charentes. En termes de plus-value de la subvention, le PVE permet de boucler le plan de financement des projets et d’alléger la charge portée par le bénéficiaire ainsi que faciliter l’obtention de leur prêt. L’analyse ne fait pas écho de financeurs ayant pu entrer en concurrence mais plutôt de l’existence de financeurs s’inscrivant en complémentarité avec le PVE, certains départements ayant apporté une aide forfaitaire sur des petits projets en début de programmation.
- Les aides délivrées au titre des **mesures surfaciques, les MAEC sont cofinancées à 75% par le FEADER, le restant étant financé par l’état** et ne font pas l’objet de dispositifs similaires, ces aides sont extrêmement attractives, et exercent un effet levier important vis-à-vis des engagements des agriculteurs et agricultrices dans leur changement de pratiques.

En matière d’effets et de plus-value du FEADER, il apparaît que les aides FEADER, bien qu’intervenant parfois dans de faibles proportions, restent particulièrement importantes voire déterminantes pour :

- Soutenir l’effort financier d’investissements agricoles (productifs ou non productifs) :
  - Limiter la charge d’emprunt et donc déclencher l’investissement en rassurant les acteurs bancaires,

- Amplifier les projets, en donnant les moyens au porteur de projet d'ajouter des options vis-à-vis du matériel financé,
- Inciter les porteurs de projet à réaliser des investissements non productifs mais qui présentent des externalités environnementales positives,
- Inscrire le porteur dans une conversion bio,
  - en compensant un manque à gagner dû à une conversion, et possiblement une baisse de la productivité pour les conversions en Agriculture Biologique (AB),
  - -en contribuant à l'internalisation de la pratique par le financement des équipements matériels liés
- Accompagner les agriculteurs à s'engager à réduire leur utilisation de phytosanitaires dans le cadre des MAEC et à internaliser des pratiques agroenvironnementales de manière durable, via l'aide à l'investissement (PVE).

La limite du FEADER peut rester celle du montant des « compensations versées » (ex : MAEC) eu égard au besoin de fonds de roulement (BFR) pouvant se révéler plus élevé en fonction de la période nécessaire de transition (cf. décalage entre les charges immédiates de transition et perspectives de nouvelles recettes attendues par la future vente des produits). En fonction des mesures souscrites (ex : selon les MAEC), on identifie 4 typologies d'effets du FEADER : 1). Effet incitatif, 2). Effet d'accompagnement vers des pratiques déjà partiellement intégrées, 3). Effet de maintien de bonnes pratiques de gestion de l'espace ; 4). Effet d'aubaine / opportunisme lié à une situation correspondant déjà à l'attendu du cahier des charges

**SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS LES SECTEURS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A DES FINS DE PRESERVATION ENVIRONNEMENTALE (FEAMP) – TI13**

Type d'action	% Cofinancement UE	Principaux autres financeurs publics
CONVERSION METIER DE NAVIRES DE PECHE POUR LIMITER LEUR IMPACT SUR LE MILIEU MARIN (MESURE 38)	Intensité de l'aide publique : 30% à 80% Taux de cofinancement FEAMP : 75%	Plan de Relance
AMELIORATION DES CONDITIONS D'ELEVAGE DES POISSONS D'AQUACULTURE (MESURE 48 ENVIRONNEMENT)	Intensité de l'aide publique : 50% Taux de cofinancement FEAMP : 75%	Agence de l'Eau sur les projets de passes à poisson (dans certaines conditions) Plan de relance
AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS D'ELEVAGE (MESURE 48 ENVIRONNEMENT/ENERGIE)	Intensité de l'aide publique : 30% Taux de cofinancement FEAMP : 75%	Plan de relance
REHABILITATION DU DOMAINE MARITIME PUBLIC (MESURE 51b)	Intensité de l'aide publique : 80% Taux de cofinancement FEAMP : 75%	Conseil Départemental de Gironde Plan de Relance

Le soutien aux investissements dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à des fins de préservation environnementale, et les différentes mesures associées, présente la particularité de ne pas être rattaché à d'autres dispositifs et/ou programmes d'aides spécifiques en dehors des contreparties nationales (Région, Département, autre collectivité territoriale, Etat... selon la répartition des cofinancements nationaux actée en Comité Régional de Programmation) même si certains projets à même vocation ont pu être financés par l'Agence de l'Eau ou le Plan de relance. Une configuration qui confirme la pertinence du FEAMP sur ces actions et qui a permis de générer une dynamique de projet satisfaisante.

En effet, les taux d'intervention sur les différentes actions sont particulièrement élevés. Ainsi, les travaux de l'évaluation témoignent de l'importance du FEAMP dans le financement et le développement des projets concernés :

- Sur les **investissements piscicoles au titre de la Mesure 48, le** FEAMP joue un véritable effet levier pour les entreprises, susceptibles de faire financer 50% de leur projet par les crédits européens. Le dispositif d'aide est incitatif, d'autant plus qu'aucun dispositif public concomitant peut être mobilisé par les porteurs pour cofinancer ce type d'action ;
- Sur la **réhabilitation du domaine maritime publique**, au regard des volumes financiers nécessaires, le FEAMP joue un rôle important dans la réalisation de ces opérations.

**SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE RESPECTUEUSE DES PATRIMOINES ET PAYSAGES (PATRIMOINES CULTURELS, SAVOIR-FAIRE LOCAUX, ...) (FEDER)– TI 14**

Type d'action	% Cofinancement UE	Principaux autres financeurs publics
Développement d'une offre touristique patrimoniale	46,6%	Dispositif d'aide « Restauration des Monuments Historiques » (Région Nouvelle-Aquitaine) Financements DRAC – notamment autour de la sauvegarde du patrimoine et des Métiers d'Art, CPER/CPIER, Plan de relance (Etat) Fondation du patrimoine

En matière de préservation patrimoniale, les sources de financement public disponibles s'avèrent relativement limitées en complément des financements FEDER. En effet, l'évaluation rend compte essentiellement de 3 autres co-financeurs :

- **L'Etat** au travers des financements de la DRAC, de crédits CPER/CPIER ou plus récemment du Plan de relance (Plan cathédrale, réinvestissement dans les monuments nationaux, restauration des monuments historiques, ...)
- **La Région Nouvelle-Aquitaine**, qui déploie un dispositif d'aide relatif à la restauration des monuments historiques, visant à soutenir des opérations de conservation du patrimoine avec un taux de financement compris entre 15% (monuments historiques classés) et 20 à 30% (monuments historiques inscrits) avec un plafond de 400 K€ HT par tranche annuelle de travaux ;
- **La Fondation du patrimoine**, sur un modèle d'appels aux dons auprès d'entreprises et de particuliers en France et à l'étranger.

De fait, **le FEDER a été déterminant dans le cas des opérations accompagnées**, avec un taux d'intervention UE moyen de 46,6%<sup>1</sup>. L'effet levier des crédits européens s'observe tout particulièrement dans le cas du projet de construction du Centre International d'Art Pariétal – LASCAUX IV, où le FEDER a permis au global (en intégrant le dossier « scénographie/numérique ») de lever 12 M€, ce qui représente plus de 21% des montants totaux investis (57 M€<sup>2</sup>). Le choix de positionner les aides européennes sur quelques projets structures s'est avéré « payant » et témoigne de différentes plus-values qualitatives :

1. **Un effet déclencheur et accélérateur**, permettant de sécuriser le plan de financement pour des dossiers représentant un coût total élevé (entre 200 K€ CT<sup>3</sup> et 9,56 M€ CT<sup>4</sup>) ;

<sup>1</sup> Pi06c - PO Aquitaine – taux d'intervention de 80% ; PO Limousin – taux d'intervention de 30,8%.

<sup>2</sup> Le montant de 57 M€ inclut la totalité des investissements, donc des dépenses non-éligibles au FEDER.

<sup>3</sup> Actions de communication liées à l'ouverture de la Cité internationale de la tapisserie – Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé.

<sup>4</sup> Sanctuarisation de la colline de Lascaux : aménagement du Centre International de l'Art Pariétal, Département de la Dordogne.

2. **Un effet sur l'ambition de certains projets**, avec des niveaux de financements qui permettent d'envisager des opérations plus globales (ex. développement d'un volet scénographie pour viser une meilleure expérience de visite dans le cadre du projet LASCAUX IV) ;

**Un effet démultiplicateur et de notoriété / visibilité à partir du financement européen**, pour les lieux de visite faisant l'objet d'un soutien (Lascaux, Cité de la tapisserie, ...) et pour l'attractivité territoriale et touristique (Dordogne, Creuse, ...). A titre d'exemple, les trois dossiers portés par la Cité de la tapisserie à Aubusson ont permis de l'inscrire dans une logique de filière et d'aménagement du territoire au travers de la valorisation d'un savoir-faire local, avec des effets indirects sur l'ensemble de l'écosystème et la construction de partenariats avec d'autres institutions et musées en France et à l'international.

## 1.2 Efficience au regard des moyens mobilisés

### Rappel de la question posée

2 **Efficience - QE n°2** – Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ?

- ✓ **CJ 2.1** – Mise en regard des résultats avec les moyens mis en œuvre
- ✓ **CJ 2.2** – Efficience des modalités de mise en œuvre

### Résumé de la réponse à la question en 1 page

De manière transversale aux objectifs thématiques considérés (OT4, OT5 et OT6), les fonds structurels semblent mis en œuvre avec une bonne efficience de gestion au regard de plusieurs paramètres :

- ✓ **Un très bon niveau de satisfaction des porteurs de projets concernant la qualité de l'accompagnement et du suivi réalisé par l'Autorité de gestion**, un constat confirmé par les résultats de l'enquête en ligne avec plus de 84% des répondants considérant l'accompagnement des services régionaux lors du montage et de l'instruction des dossiers suffisant ;
- ✓ **Des aides et des informations visibles pour faciliter aux porteurs de projets le montage des dossiers FESI** : A ce titre, 80% des répondants à l'enquête ont déclaré que les aides et les informations nécessaires étaient suffisamment visibles ;
- ✓ **Des conditions d'obtention des financements européens ayant facilité la réalisation des projets**, du point de vue de plus des ¾ des répondants à l'enquête ;
- ✓ **Un processus de subventionnement d'une durée inférieure à un an pour plus de 2/3 des répondants à l'enquête en ligne.**

Les travaux évaluatifs ont toutefois permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration s'agissant des modalités de mise en œuvre, tout particulièrement en ce qui concerne **la réduction des délais d'instruction, de validation et de paiement** (mis en avant par plus de 4 répondants sur 10 à l'enquête), **la simplification du montage administratif des dossiers FEDER / FEADER** (29% des répondants) ou encore **des difficultés à disposer de manière continue d'un interlocuteur réactif et disponible** pour assurer le suivi des dossiers et **d'une boîte à outils permettant de clarifier les pièces à fournir et les différentes aides mobilisables** (14% des répondants).

A l'échelle des différents types d'intervention (TI 1 à TI 14), le tableau présenté ci-dessous, offre **une vision plus détaillée des principaux facteurs de réussite et des freins rencontrés** ayant pu en fonction des types d'actions considérées favoriser ou contraindre la dynamique de projets et par rebond l'atteinte des objectifs fixés à l'échelle régionale. Cette analyse est précisée au travers des éléments de preuve venant étayer la réponse au CJ n°2.2 « *Efficience des modalités de mise en œuvre* ». Au regard des éléments produits, l'analyse des facteurs de performance identifient le plus souvent des difficultés ayant pu freiner la dynamique de

programmation/engagement voire la certification/mise en paiement, mais pas nécessairement engendrer de blocage de nature systémique.

Toutefois, certaines interventions sont apparues peu adaptées à la mobilisation des crédits européens et/ou n'ont pas été plébiscitées au regard de facteurs contextuels ou opérationnels, notamment sur l'OT4 :

- (FEDER) **Le soutien à l'amélioration des performances énergétiques des entreprises – TI 3**, du fait d'évolutions réglementaires peu favorables, d'enjeux de superposition des aides régionales et des complexités liées aux régimes d'aides en lien avec la protection de l'environnement ;
- (FEAMP) **Les mesures concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'atténuation du changement climatique dans le secteur de la pêche – TI 6**, au regard notamment des conditions d'éligibilité strictes du FEAMP sur le maintien de la puissance et de la capacité des navires, d'un fonds ne répondant pas efficacement aux difficultés d'entreprises aux faibles capacités d'investissement et des effets de concurrence vis-à-vis des dispositifs d'aides déployés par France Filière Pêche.

Par ailleurs, les structures bénéficiaires de certains types d'actions de l'OT5 Changement climatique et de l'OT6 Biodiversité font face à **des difficultés importantes liées à la justification des dépenses**, tout particulièrement en ce qui concerne des programmes annuels ou pluriannuels, amenant à s'interroger sur des opportunités de financement garantissant plus d'efficacité (ex. mobilisation des options de coûts simplifiés pour la justification des dépenses de personnel).

Type d'intervention	Facteurs de réussite	Facteurs de blocage
Soutien au développement des énergies renouvelables (FEDER)	<p><b>Facteurs contextuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Méthanisation.</b> Un travail autour de l'acceptation locale des projets favorable au déploiement de la filière</li> <li>- <b>Photovoltaïque.</b> Une évolution du corpus juridique permettant d'accompagner l'autoconsommation (décret paru en 2017) accélérant et facilitant le développement de projets individuels et collectifs</li> </ul> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Toutes sources d'EnR.</b> Un travail amont d'identification des filières à accompagner.</li> <li>- <b>Toutes sources d'EnR.</b> Une bonne articulation du FEDER avec les différents dispositifs existants de l'Etat et de l'ADEME. Le lancement du dispositif MéthaN Action (ADEME / Région) apporte notamment des aides complémentaires à l'investissement, à l'accompagnement et à l'émergence de projets.</li> </ul>	<p><b>Facteurs contextuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Méthanisation.</b> Un contexte défavorable pouvant questionner le modèle économique des projets (Baisse du tarif d'achat - évolutions tarifaires du biométhane injecté couplés à une forte inflation des prix et des coûts industriels), mais renforçant les besoins en subvention</li> <li>- <b>Réseaux de chaleur.</b> Des projets de réseaux de chaleur urbains complexes à monter : travaux conséquents, équilibre financier des projets fortement dépendants des subventions</li> </ul> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Toutes sources d'EnR.</b> Une réglementation qui rend difficile la mobilisation de subventions (compatibilité subvention / tarif d'achat, application réglementation d'aides d'Etat)</li> </ul>
Investissements utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole (FEADER)	<p><b>Facteurs contextuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des solutions techniques (ventilation naturelle, isolation, luminosité) matures pour la couverture d'un bâtiment d'élevage</li> <li>- La mise en place de systèmes de récupération de chaleur sur des équipements de traite</li> <li>- Un contexte plutôt favorable sur le photovoltaïque : encadrement (définition, foncier) et déploiement de l'agri-photovoltaïsme (loi Développement des EnR)</li> </ul> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En termes de pratiques d'animation, des filières de mieux en mieux identifiées en amont et en dépit d'aides à l'accompagnement amont qui s'arrêtent (ex. ADEME), de plus en plus de services de conseils</li> <li>- Une bonne articulation FEDER / FEADER avec les différents dispositifs existants de l'Etat et de l'ADEME au regard des besoins de financement</li> </ul>	<p><b>Facteurs contextuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Méthanisation.</b> Des projets précurseurs complexes et manquant de références technico-économiques malgré des accompagnements, des projets longs à monter, des difficultés liées à l'acceptation locale des projets, des enjeux de sécurisation des approvisionnements et des débouchés énergétiques, des situations de concurrences d'affectation des sols. Une instabilité des tarifs d'achat et l'actuelle inflation (coûts de construction) contraignant la viabilité de certains projets.</li> <li>- <b>Photovoltaïque.</b> Dans certaines situations, des contraintes de distance géographique pour des raccordements au réseau</li> </ul> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Toutes sources EnR.</b> Une réglementation qui rend parfois complexe la mobilisation de subvention (compatibilité subvention / tarif d'achat, application des régimes d'aides)</li> </ul>
Soutien à l'amélioration des performances énergétiques des entreprises (FEDER)	<p><b>Un volet globalement peu plébiscité à l'échelle régionale sur la génération 2014-2020 :</b></p> <p>➔ Une stratégie initiale FEDER pertinente eu égard à des besoins importants pour les différents secteurs économiques (notamment industriels), mais une multiplication des dispositifs accentuée avec le Plan de Relance, la stratégie 2030 et des évolutions réglementaires défavorables (<i>voir ci-contre</i>)</p>	<p><b>Facteurs contextuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Contexte législatif.</b> Des évolutions réglementaires européennes qui rendent complexes la mobilisation du FEDER auprès des grands sites industriels</li> </ul> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Cofinancements.</b> Une superposition du FEDER aux aides régionales</li> <li>- <b>Dimension juridique.</b> Une complexité du régime d'aide à la protection de l'environnement qui a pu favoriser les entreprises à solliciter en priorité les dispositifs d'accompagnement relevant du régime d'aides en faveur des PME</li> </ul>

<p>Soutien à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments (FEDER)</p>	<p><u>Facteurs contextuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Logement social.</b> Présence d'acteurs structurés et habitués aux « rouages » du FEDER.</li> <li>- <b>Logement social et bâtiment public.</b> Evolution du contexte économique et financier : fiscalité HLM (pour le logement social) + La baisse des Dotations Globales Forfaitaires des collectivités (DGF). Un contexte qui peut freiner certaines dynamiques mais, inversement, renforcer l'attrait pour le FEDER</li> </ul> <p><u>Facteurs opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Logement social et bâtiments publics.</b> Des programmes qui répondent aux enjeux et aux besoins identifiés initialement sur les territoires en matière de transition énergétique et une mise en œuvre du FEDER qui a été relativement souple (tenant de la situation avant et après travaux) permettant de soutenir un périmètre large d'opération.</li> <li>- <b>Logement social.</b> Globalement, une proximité entre les bailleurs et les autorités de gestion.</li> </ul>	<p><u>Facteurs contextuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Bâtiment public.</b> Plusieurs freins pour accélérer les dynamiques de rénovation sur le bâtiment public : une absence de stratégie et de vision globale des collectivités, un manque d'ingénierie en matière technique, juridique et économique, notamment pour les petites collectivités et un effort financier qui reste conséquent pour les collectivités.</li> </ul> <p><u>Facteurs opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pratiques d'animation – Bâtiment public.</b> Un manque de conseil, de centres de compétences et de ressources à l'échelle régionale pour accompagner les dynamiques.</li> <li>- <b>Cofinancement – Logement social.</b> Des difficultés d'articulation des financements entre les différents partenaires. Depuis la loi NOTRe, les enjeux de précarité énergétique relèvent des compétences de la Région (transition environnementale), des Départements sur le volet social, des agglomérations en termes d'offre de logements et de l'Etat avec les dispositifs de l'ANRU.</li> <li>- <b>Certification.</b> La justification et la certification des dépenses identifiée comme une source de difficulté.</li> </ul>
<p>Soutien à la mobilité via des mobilités peu émettrices (FEDER)</p>	<p><u>Facteurs contextuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Toutes actions.</b> L'intermodalité, l'interopérabilité, le développement des modes doux, des sujets porteurs pour l'ensemble des territoires.</li> </ul> <p><u>Facteurs opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pratiques d'animation.</b> Un bon accompagnement par les services en charge du FEDER pour monter les dossiers.</li> <li>- <b>Cofinancements.</b> Une thématique où il n'a pas été relevé de difficultés d'articulation entre les différents cofinanceurs.</li> </ul>	<p><u>Facteurs contextuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PEM.</b> Des projets de grande envergure longs à mettre en œuvre, avec des risques de décalage par rapport au calendrier de fin de programmation du PO.</li> <li>- <b>PEM / Mobilités douces.</b> Des freins spécifiques aux projets : forte dimension partenariale à gérer pour les projets PEM, une question foncière parfois complexe pour les itinéraires doux...</li> <li>- <b>Interopérabilité.</b> Un caractère innovant des opérations et une absence de compétences dans les collectivités et régies de transports pour déployer et suivre les systèmes d'interopérabilité.</li> </ul> <p><u>Facteurs opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PEM.</b> Des délais de conventionnement avec le FEDER qui peuvent être trop courts pour des opérations expérimentales.</li> </ul>
<p>Amélioration de l'efficacité énergétique et atténuation du changement climatique dans le secteur de la pêche (FEAMP)</p>	<p><u>Facteurs contextuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RAS</li> </ul> <p><u>Facteurs opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pratiques d'accompagnement.</b> Le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets dans le montage par les instances locales (Comités des Pêches, organisation de producteurs).</li> </ul>	<p><u>Facteurs contextuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Evolutions législatives.</b> Des évolutions réglementaires européennes (Politique Communes des Pêches) qui rendent complexes la mobilisation du FEAMP pour les navires de grandes tailles (diminution de la puissance des navires, encadrement de la capacité de pêche)</li> </ul> <p><u>Facteurs opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Cofinancements.</b> Une mise en œuvre plus simple et efficace des aides de France Filière Pêche sans articulation avec le FEAMP.</li> <li>- <b>Aspects juridiques / certification.</b> La justification du projet au regard de sa diminution de carburant est identifiée comme source de difficulté.</li> </ul>

<p>Soutien aux actions de gestion des zones forestières et d'itinéraires sylvicoles (FEADER)</p>	<p><u>Facteurs contextuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Repeuplement forêt.</b> Mise en place d'un taux forfaitaire facilitant et permettant d'intervenir massivement mais dont les surcouts sont à la charge du porteur. Des projets menés en silos, à l'échelle de la parcelle limitant une réflexion globale sur les questions de trame verte et bleue. Une bonne acculturation des porteurs vis-à-vis de la mesure, déjà existante sur la précédente programmation.</li> <li>- <b>Matériel exploitation forestière.</b> Pas de problème détecté relatifs à la maturité et au volet technique des projets cofinancés.</li> </ul> <p><u>Facteurs opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pratiques d'animation (toutes actions).</b> Un bon accompagnement par les services en charge du FEADER pour monter les dossiers ainsi qu'un accompagnement avéré et indispensable des partenaires techniques.</li> </ul>	<p><u>Facteurs contextuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Desserte forestière.</b> Des freins spécifiques aux projets : dimension partenariale à gérer, expertise technique mais freins que les partenaires techniques ont pu lever.</li> <li>- <b>Résilience.</b> Des freins spécifiques aux projets : question technique lié au projet, disponibilité des plans pour reboiser, difficulté d'acquisition des parcelles.</li> </ul> <p><u>Facteurs opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Cofinancements.</b> Des effets de concurrence vis-à-vis du Plan de relance sur le volet « résilience ».</li> <li>- <b>Aspects juridiques, certification, ... (Résilience).</b> Des démarches fastidieuses pour des petites surfaces et des frais d'assistance technique (ONF) qui limitent in fine le montant de l'aide.</li> <li>- <b>Aspects juridiques, certification, ... (Matériel exploitation forestière).</b> Malgré l'appui administratif de structures locales, la complexité du montage des dossiers (difficulté à obtenir les pièces justificatives notamment) a pu limiter l'attractivité de l'aide.</li> </ul>
<p>Investissements et stratégies pour la prévention des risques naturels (FEDER / FEADER)</p>	<p><u>Facteurs contextuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des enjeux de maturité stratégique des territoires bénéficiaires, mais un frein levé par les acteurs locaux lors de l'inscription de ces projets dans des stratégies locales</li> <li>- Un contexte législatif plutôt favorable au déploiement d'initiatives en faveur de la préservation environnementale et de la lutte contre les effets du changement climatique</li> <li>- Un travail de sensibilisation ayant abouti à une prise de conscience des enjeux par les pouvoirs publics, déployant des actions pour y répondre</li> </ul> <p><u>Facteurs opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pratiques d'animation.</b> Un accompagnement global satisfaisant par les services régionaux (AG).</li> <li>- <b>Cofinancements.</b> Pas de problème d'articulation des cofinancements détectés.</li> </ul>	<p><u>Facteurs contextuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des projets en investissement d'envergure longs à mettre en œuvre au plan opérationnel (durée de réalisation &gt; à 2 ans)</li> <li>- Une difficulté liée à la technicité et au caractère chronophage des opérations, nécessité un important travail de préparation amont et des enjeux à anticiper en lien avec la réglementation afférente (maîtrise foncière, marchés publics de travaux, ...)</li> <li>- Des projets pouvant rencontrer de fortes oppositions locales et engendrer des recours juridiques difficiles à anticiper pour les maîtres d'ouvrage et les financeurs</li> </ul> <p><u>Facteurs opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pratiques d'animation.</b> Des changements d'interlocuteurs entre l'instruction et le paiement source de complexité pour les porteurs de projets</li> <li>- <b>Cofinancements.</b> Des effets de concurrence potentiels avec des dispositifs nationaux (Fonds Vert, Fonds Barnier, Plan de Relance, ...)</li> <li>- <b>Aspects administratifs, certification.</b> Des délais de traitement des demandes de paiement relativement longs, un manque de visibilité sur les échéanciers et une complexité inhérente aux procédures FEDER / FEADER (transmission des pièces justificatives, ...)</li> </ul>
<p>Restauration et préservation de la biodiversité, sensibilisation et d'amélioration des connaissances (FEDER / FEADER)</p>	<p><u>Facteurs contextuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RAS</li> </ul> <p><u>Facteurs opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pratiques d'animation.</b> Un bon accompagnement par les services en charge des FESI pour le montage des dossiers</li> </ul>	<p><u>Facteurs contextuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maturité et volet technique des projets :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des difficultés liées à la maîtrise foncière dans le cadre de la réalisation des travaux pour le soutien aux programmes annuels de structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité ;</li> <li>o Des programmes annuels visant la préservation, la sauvegarde et le repeuplement d'espèces emblématiques multi-partenariales pouvant rallonger la durée des projets ;</li> <li>o De nombreux freins en lien avec la technicité des projets visant la préservation des zones humides / naturelles remarquables et le</li> </ul> </li> </ul>

		<p>rétablissement de continuités écologiques (FEDER / FEADER) : maîtrise foncière des terrains, concrétisation des plans de financement, environnement naturel non-maîtrisé, période de réalisation des travaux contrainte (en dehors des périodes d'étiage et de crue)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Evolutions législatives / économiques</b> : Impact financier de l'augmentation des dépenses énergétiques sur la dynamique de projets (coût du transport, coût d'exploitation des élevages), notamment le soutien aux programmes annuels des structures visant la préservation, la sauvegarde et le repeuplement d'espèces emblématiques.</li> </ul> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Cofinancements</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des programmes multi-partenariaux pouvant mobiliser une diversité de financements, source de complexité administrative pour les bénéficiaires ;</li> <li>o Des règles et des calendriers de financement différents entre co-financeurs.</li> </ul> </li> <li>- <b>Aspects juridiques / certification</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des incertitudes sur les délais d'instruction des dossiers de demande de subvention et sur les délais de paiement, nécessitant des avances importantes de trésorerie pour les structures bénéficiaires ;</li> <li>o Des contrôles fréquents et exigeants sur la régularité des dépenses mobilisant les équipes techniques au détriment des projets ;</li> <li>o La réalisation des dossiers réglementaires, avec des dossiers impliquant une phase d'étude préalable, s'étalant sur plusieurs années (études techniques, dossiers réglementaires, réalisation des travaux) et s'inscrivant généralement dans une programmation pluriannuelle des maîtres d'ouvrage.</li> </ul> </li> </ul>
<p>Actions de sensibilisation et d'amélioration des connaissances concernant les effets sur le changement climatique et en faveur de la préservation de la biodiversité (FEDER/FEADER)</p>	<p><b>Facteurs contextuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RAS</li> </ul> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pratiques d'animation</b>. Un accompagnement satisfaisant par les services en charge des FESI pour le montage de dossiers de demande d'aides</li> <li>- <b>Cofinancements</b>. Pas de problème d'articulation des cofinancements détectés</li> <li>- <b>Aspects juridiques / certification</b>. Une souplesse du FEDER par rapport au fonds LIFE (sachant qu'il est nécessaire pour le fonds LIFE de déterminer pour les 4 ans à venir le contenu du programme d'actions)</li> </ul>	<p><b>Facteurs contextuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maturité et volet technique des projets</b>. Des projets en matière de connaissance et de suivi de la biodiversité (faune / flore) multi-partenariaux, susceptibles d'allonger la durée des projets prévue initialement</li> </ul> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pratiques d'animation</b>. Une méconnaissance des opportunités de financement FESI de potentielles structures bénéficiaires ciblées par les dispositifs.</li> </ul>
<p>Soutien aux pratiques agro-environnementales (FEADER)</p>	<p><b>Facteurs contextuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mesures surfaciques</b>. Présence d'acteurs structurés et habitués aux « rouages » des aides surfaciques, même si des situations différenciées peuvent cohabiter sur les MAEC entre les ex périmètres régionaux en</li> </ul>	<p><b>Facteurs contextuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Plan Végétal Environnement (PVE)</b>. Des évolutions des cahiers des charges et de la réglementation vis-à-vis des itinéraires techniques agricoles, susceptibles de contraindre le porteur de projet dans son usage de l'équipement.</li> </ul>

	<p>fonction des zones couvertes par un PAEC et du ciblage (ciblage sur les zones de campagne en ex Région Aquitaine).</p> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pratiques d'animation.</b> Un accompagnement satisfaisant par les services en charge du FEADER pour le montage des dossiers</li> <li>- <b>Cofinancements.</b> Pas de problème d'articulation des cofinancements détectés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mesures surfaciques.</b> Des dynamiques soumises aux évolutions du contexte économique et financier ayant pu favoriser/freiner l'attrait pour la mesure bio.</li> </ul> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Plan Végétal Environnement (PVE).</b> Des délais importants entre la demande d'aide et le paiement des équipements ayant pu fragiliser la situation économique des porteurs.</li> </ul>
<p>Soutien aux investissements dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à des fins de préservation environnementale (FEAMP)</p>	<p><b>Facteurs contextuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aquaculture.</b> Technicité existante et performante sur des projets de recirculation d'eau et d'oxygénation permettant des gains d'énergie.</li> </ul> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Cofinancements – Aquaculture.</b> Une bonne articulation des contreparties nationales vis-à-vis du FEAMP.</li> </ul>	<p><b>Facteurs contextuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maturité et volet technique des projets - Pêche.</b> L'absence d'aide à la construction de navires neufs en lien avec l'application de la politique commune des pêches. La conversion métier constitue une alternative à cette contrainte mais conduit à faire naviguer des équipages sur des vieux navires (conditions de confort, sécurité, ...)</li> <li>- <b>Evolution législatives, économiques, ... - Pêche.</b> Des difficultés pour les entreprises de la pêche à pouvoir se projeter et envisager l'application d'une réglementation plus stricte sur l'obligation de débarquement nécessitant de repenser le modèle d'exploitation de certains navires.</li> </ul> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pratiques d'accompagnement – Aquaculture.</b> Des difficultés de montage des dossiers pour les entreprises aquacoles (constat d'une absence d'appui administratif de structures dédiées)</li> <li>- <b>Aspect juridique, certification, ... - Pêche / Aquaculture.</b> Des difficultés à justifier l'amélioration de la sélectivité des projets pêche et une justification des dépenses très chronophage dans le cas des projets aquacoles.</li> </ul>
<p>Soutien au développement d'une offre touristique respectueuse des patrimoines et paysages (patrimoines culturels, savoir-faire locaux (FEDER))</p>	<p><b>Facteurs contextuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maturité et volet technique des projets.</b> Une association des partenaires et des MO dès l'élaboration des PO pour la Pi06c Un ciblage de la mesure sur quelques actions structurantes permettant de renforcer l'effet levier et d'assurer un bon niveau de couverture territoriale en Limousin</li> </ul> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pratiques d'animation.</b> Un accompagnement satisfaisant par les services régionaux en charge du FEDER pour le montage et l'instruction des dossiers.</li> <li>- <b>Cofinancements.</b> Pas de problème d'articulation des cofinancements détectés, en dépit du constat du nombre limité de co-financeurs pour soutenir ces projets en complément du FEDER</li> </ul>	<p><b>Facteurs contextuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maturité et volet technique des projets.</b> Des projets d'envergure le plus souvent longs à se concrétiser (études préalables, programmes de travaux ambitieux) – Durée de réalisation : 3-4 ans</li> </ul> <p><b>Facteurs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aspect juridique, certification, ...</b> Des délais de traitement des demandes de paiement relativement longs, un manque de visibilité sur les échéanciers et une absence de clarification des pièces justificatives requises dès la phase d'instruction des dossiers.</li> </ul>

S'agissant de la mise en regard entre les résultats et les moyens mis en œuvre (CJ 2.1), l'évaluation permet de conclure sur la majorité des axes et mesures à **une trajectoire favorable et plutôt cohérente des programmes** (PO, PDR) **par rapport à l'atteinte des objectifs fixés** en début de programmation 2014-2020, notamment sur le FEDER où la plupart des cibles des indicateurs de réalisation devraient être atteintes à échéance de la clôture des programmes.

Pour autant, **les niveaux de programmation / engagement sur plusieurs types d'intervention FEDER / FEADER sont susceptibles de questionner l'efficacité des programmes voire la capacité des projets cofinancés à contribuer aux objectifs visés :**

- Sur l'OT6 FEDER et plus particulièrement le TI 10 Restauration et préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, **la cible de l'indicateur de réalisation du PO Aquitaine** « Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés Trame Verte et nombre d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés Trame Bleue » **ne devrait pas être atteinte au regard des valeurs prévisionnelles et réalisées** alors même que l'enveloppe FEDER allouée à ce type d'action a été entièrement consommée ;
- Sur le FEADER, pour les indicateurs où les valeurs cibles risquent fortement de ne pas être atteintes d'ici à 2025, deux situations ont pu être mises en évidence au regard des niveaux d'engagement :
  - **Deux types d'intervention avec deux indicateurs** (Superficie concernée – Paiement d'indemnités pour les autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes, Superficie – Conversion AB) **et des niveaux d'engagement en retrait (TI 11, TI 12) ;**
  - **Deux types d'intervention avec des cibles non-atteintes pour les indicateurs** « Hectares sous contrat de gestion visant à la séquestration du carbone » et « Hectares passant à un système d'irrigation plus efficace » **en dépit d'une dynamique d'engagement favorable (TI 7, TI 10).**

## Synthèse des éléments de preuve venant étayer la réponse au critère n°2.1

### MISE EN REGARD DES RESULTATS AVEC LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

#### ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DES INDICATEURS FEDER VIS-A-VIS DES NIVEAUX DE PROGRAMMATION SUR LES PRIORITES D'INVESTISSEMENT CONCERNEES

Typologie d'intervention	Indicateurs (PO & PDR)	Valeur Réalisé	Valeur Prévisionnelle	Valeur cible 2023	Montant programmé	Taux de programmation
1 – Soutien au développement des EnR	Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	32,66 MW	64,37 MW	60 MW	67 M€	97,5 %
	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	76 866 teqCO2	163 529 teqCO2	158 876 teqCO2		
3 – Amélioration des performances énergétiques des entreprises	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	12	15	11	6,3 M€	89,4 %
	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre (AQU)	16 251 teqCO2	17 848 teqCO2	18 000 teqCO2		
4 – Efficacité énergétique du bâtiment	Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	3 326	9 469	9 874	37,6 M€	92,6 %
	Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	5 835 772 kW/an	16 168 233kW/an	8 887 222 kW/an		
	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	6 490 teqCO2	16 654 teqCO2	15 973 teqCO2		
	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics (AQU)	430 kWh/m²	343,85 kWh/m²	70 kWh/m²		
	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique (POC)	25	41	34		
	Superficie réhabilitée bâtiments publics (POC)	23 300 m²	72 622 m²	70 000 m²		
5 – Mobilité peu émettrices	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés (AQU)	16	17	10	41,9 M€	92,9 %
	Nombre de projets multimodaux soutenus (POC)	4	10	10		
	Nombre de bornes de recharge soutenues (POC)	75	81	71		
8 – Investissements pour la prévention des risques naturels	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux (AQU)	586 468	498 643	190 000	TI 8 : 6,1 M€	104,9 %
9 – Stratégies de lutte contre les effets du changement climatique	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations (AQU)	482 547	2 338 019	1 300 000	TI 9 : 22,9 M€	
10 – Restauration et préservation de la biodiversité et des continuités écologiques	Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation (POC & LIM)	4 573 ha	25 566 ha	1 620 ha	18,9 M€	99,7 %
	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés TV & Nombre d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés TB (AQU)	15	12	300		

	Nombre de sites soutenus (POC)	224	217	100		
14 – Soutien au développement d’une offre touristique respectueuse des patrimoines et paysages	Surface utile construite	8 084 m <sup>2</sup>	8 084 m <sup>2</sup>	986 m <sup>2</sup>	13,9 M€	85,7 %
	Augmentation du nombre de visites	400 000 visites/an	400 000 visites/an	400 000 visites/an		
	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	3	6	6		

De manière globale, l’effort de programmation semble être en adéquation avec les objectifs fixés par les programmes opérationnels, au regard de l’avancement des indicateurs de réalisation FEDER sur les mesures concernées et étudiées dans le cadre de la présente évaluation. Les cibles finales de la majorité des indicateurs de réalisation ont été atteintes ou le seront d’ici à la clôture du programme au regard des valeurs prévisionnelles, une trajectoire qui s’avère cohérente avec l’effort de programmation observé à l’échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine (où le taux de programmation FEDER s’élève au minimum à hauteur de 85,7% à l’échelle des différentes priorités d’investissement des OT4, 5 et 6).

Toutefois, la cible de l’indicateur de réalisation « Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés Trame Verte et nombre d’obstacles à l’écoulement des cours d’eau aménagés ou supprimés Trame Bleue (AQU) » ne devrait pas être atteinte au regard des valeurs prévisionnelles et réalisées (taux d’atteinte de 5%) alors même que le taux de programmation UE s’élève à 99,7% à l’échelle de la priorité d’investissement 6d. Ainsi, sur les 18,9 M€ FEDER programmés sur le type d’intervention « Restauration et préservation de la biodiversité et des continuités écologiques », seulement 12,5% ont été ciblés sur ce type d’action. Le niveau de programmation sur cette typologie d’intervention questionne l’adéquation entre les objectifs fixés en termes d’aménagement et de suppression des différents points de fragmentation et obstacles à l’écoulement des cours d’eau et la nature des opérations soutenues par le FEDER ne contribuant que faiblement à l’indicateur de réalisation.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DES INDICATEURS FEADER VIS-A-VIS DES NIVEAUX D'ENGAGEMENT SUR LES DIFFERENTS TYPES D'INTERVENTION

Typologie d'intervention	Indicateurs (PO & PDR)	FEADER			Indicateur financier	
		Païement	Engagement	Valeur cible 2025	Montant programmé	Taux de programmation
2. Utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole	Total investissements dans efficacité énergétique (LIM)	1 700 747 €	1 700 747 €	1 174 381 €	205 k€	63,7%
7 - Gestion des zones forestières et d'itinéraires sylvicoles	Ha sous contrat de gestion visant à la séquestration du carbone (POC & LIM)	31 329	31 329	71 331	51,3 M€	94,7%
10 – Restauration et préservation de la biodiversité et des continuités écologiques  11 – Amélioration des connaissances et de sensibilisation à l'environnement	Ha sous contrat de gestion soutenant la biodiversité	605 635	605 635	432 532	TI 10 - ICHN : 855,2 M€	TI 10 - 85,2%
	Ha sous contrat de gestion améliorant la gestion de l'eau	400 282	400 282	455 007		
	Ha sous contrat de gestion améliorant la gestion des sols (AQU & POC)	400 282	297 663	234 848	TI 10 - Hors ICHN : 37 M€	TI 10 - 88,2%
	Ha passant à un système d'irrigation plus efficace (AQU & POC)	3 174	3 174	6 000		
	Superficie concernée - Paiement d'indemnités en faveur des zones de montagne	350 735	350 735	272 082	TI 11 - 866 k€	TI 11 - 65,8%
	Superficie concernée - Paiement d'indemnités pour les autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes	449 391	449 391	586 762		
Superficie concernée - Paiement d'indemnités en faveur d'autres zones soumises à des contraintes spécifiques	263 218	263 218	270 217			
12. Soutien aux pratiques agroenvironnementales	Superficie concernée Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques	750 663	750 663	619 181	MAEC/AB : 401 M€	88,3%
	Superficie Conversion Agriculture Biologique	216 883	216 883	327 664	Hors MAEC/AB : 5,4 M€	46,6%
	Superficie Maintien Agriculture Biologique	325 725	325 725	162 064		

Sur le périmètre considéré, **l'avancement des engagements apparaît cohérent dans l'ensemble avec les niveaux d'atteinte des indicateurs FEADER.**

Néanmoins, il convient de signaler que **les valeurs cibles de plusieurs indicateurs FEADER ne devraient pas être atteintes d'ici à la clôture des PDR avec des situations variables observées** lorsqu'on met en relation les résultats vis-à-vis des moyens financiers déployés (eu égard aux montants engagés FEADER) :

- **Deux types d'intervention avec des indicateurs et des niveaux d'engagement en retrait (TI 11, TI 12).** Concernant les types d'intervention 11 « Amélioration des connaissances et de la sensibilisation à l'environnement » et 12 « Soutien aux pratiques environnementales », **la non-atteinte des valeurs cibles 2025 des indicateurs « Superficie concernée - Paiement d'indemnités pour les autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes » et « Superficie Conversion Agriculture Biologique » est à mettre en regard de niveaux d'engagement globalement en retrait** (respectivement 65,8% pour le TI 11 et 46,6% pour le TI 12) ;
- **Deux types d'intervention avec des cibles non-atteintes en dépit d'une dynamique d'engagement favorable (TI 7, TI 10).** S'agissant des types d'intervention 7 « Gestion des zones forestières et d'itinéraires sylvicoles » et 10 « Restauration et préservation de la biodiversité et des continuités écologiques », **les valeurs des indicateurs « Hectares sous contrat de gestion visant à la séquestration du carbone » et « Hectares passant à un système d'irrigation plus efficace » ne semblent pas permettre d'escompter une atteinte des cibles à échéance de la clôture des programmes**, alors que la dynamique d'engagement est plutôt élevée pour ces deux types d'intervention (respectivement 94,7% pour le TI 7 et 88,2% pour le TI 10).

## Synthèse des éléments de preuve venant étayer la réponse au critère n°2.2

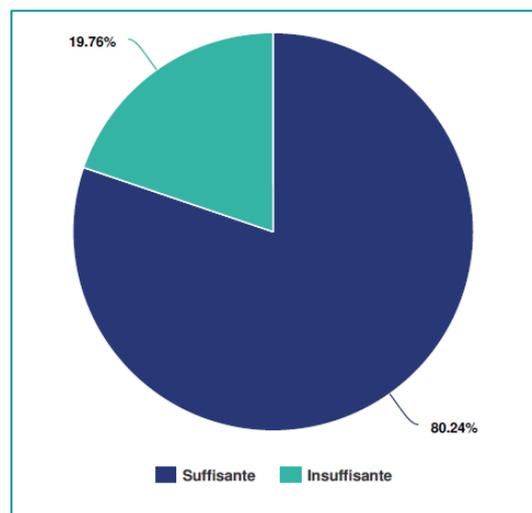
DES BENEFICIAIRES PLUTOT SATISFAITS VIS-A-VIS DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE : VISIBILITE DES SOUTIENS, QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT, CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AIDE ET DELAIS ASSOCIES

### UNE VISIBILITE DES AIDES EUROPEENNES JUGEE SATISFAISANTE PAR UNE MAJORITE DE REpondANTS A L'ENQUETE EN LIGNE

**REPONSE A LA QUESTION : La visibilité des aides et informations nécessaires au montage de votre demande de subvention a-t-elle été ... ?**

Nombre de répondants à cette question : 329

80,2% des répondants considèrent la visibilité des aides et des informations nécessaires au montage de la demande de subvention suffisantes, tandis que 19,8% des répondants les jugent en revanche insuffisantes.

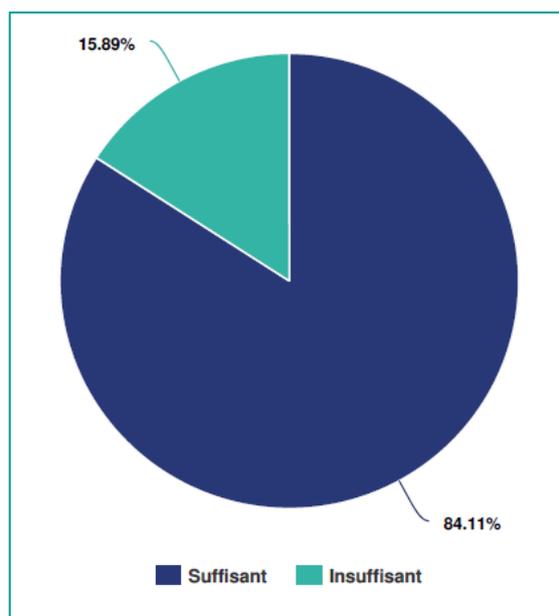


### UN ACCOMPAGNEMENT DANS LE MONTAGE ET L'INSTRUCTION DES DOSSIERS JUGE SUFFISANT PAR UNE MAJORITE DE REpondANTS

**REPONSE A LA QUESTION : L'accompagnement apporté par l'Autorité de Gestion (la Région) lors du montage et de l'instruction de votre dossier a-t-il été ... ?**

Nombre de répondants à cette question : 321

84,1% des répondants jugent l'accompagnement apporté par la Région lors du montage et de l'instruction du dossier suffisant alors qu'il est jugé insuffisant par le restant des personnes interrogées (15,9%).



## UN PROCESSUS DE SUBVENTIONNEMENT D'UNE DUREE INFERIEURE A UN AN POUR PLUS DE 2/3 DES REpondANTS

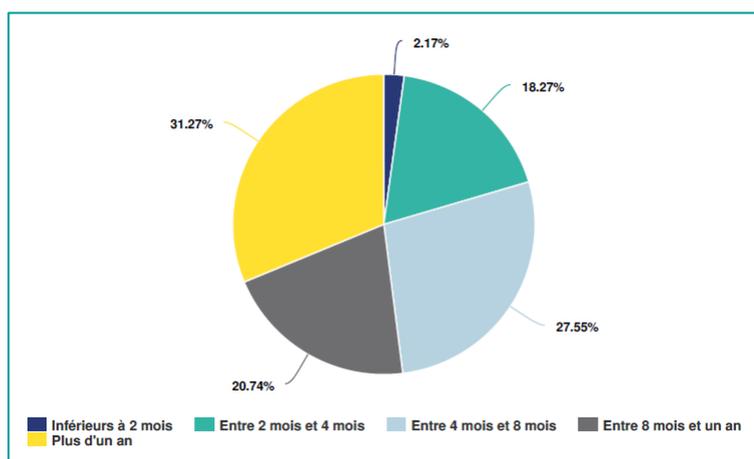
**REPONSE A LA QUESTION : Les délais afférents au processus de subventionnement (validation du dossier, vote de la subvention, paiement) ont-ils été, en moyenne, ... ?**

Nombre de répondants à cette question : 323

**Les délais afférents au processus de subventionnement (validation du dossier, vote de la subvention, paiement) ont été inférieurs à un an pour 68,7% des répondants à l'enquête en ligne.**

Près d'un tiers des répondants (31,3%) déclarent que les délais afférents au processus de subventionnement ont duré plus d'un an. Ces délais demeurent également importants pour :

- 20,7% des personnes interrogées qui déclarent avoir attendu entre 8 mois et un an ;
- 27,6% des répondants qui ont dû attendre entre 4 et 8 mois.



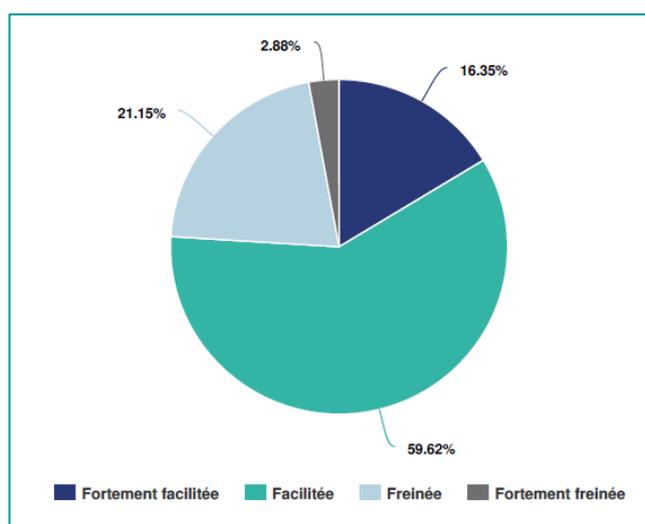
En revanche, 59 répondants (18,3%) déclarent que les délais afférents au processus de subventionnement ont duré entre 2 et 4 mois alors que seulement 7 porteurs de projets (2,17%) ont attendu moins de 2 mois.

## DES CONDITIONS D'OBTENTION DES FINANCEMENTS PLUTOT FACILITATRICES POUR UNE MAJORITE DE REpondANTS

**REPONSE A LA QUESTION : IN FINE, DANS QUELLE MESURE LA REALISATION DE VOTRE / VOS PROJETS A-T-ELLE ETE FACILITE OU FREINEE PAR LES CONDITIONS D'OBTENTION DES FINANCEMENTS PREVUES AU TITRE DU PROGRAMME EUROPEEN SOLLICITE ?**

Nombre de répondants à cette question : 312

**Près de 76% des répondants considèrent que les conditions d'obtention des financements prévues au titre du programme européen ont facilité, voire fortement facilité la réalisation de leur projet.** En revanche, le restant des répondants (24%) juge que celles-ci ont pu freiner, voire fortement freiné la réalisation de leur projet.



**UNE RÉDUCTION DES DÉLAIS, GAGÉ DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'OBTENTION DES FINANCEMENTS**

**REPONSE A LA QUESTION : Au regard de vos réponses aux 4 questions précédentes, identifiez-vous des améliorations possibles des conditions d'obtention des financements ? Si oui lesquelles ?**

Nombre de répondants à cette question : 154

Une proportion importante des répondants (41%) met en avant la réduction des délais d'instruction, de validation et de paiement comme gage d'amélioration des conditions d'obtention des financements européens. En effet, les retards constatés, dépassant dans la plupart des cas, un an de délai (voir réponses au-dessus), sont considérés comme problématiques du fait d'un manque de trésorerie nécessaire pour avancer les fonds et engager ainsi les travaux de l'opération.

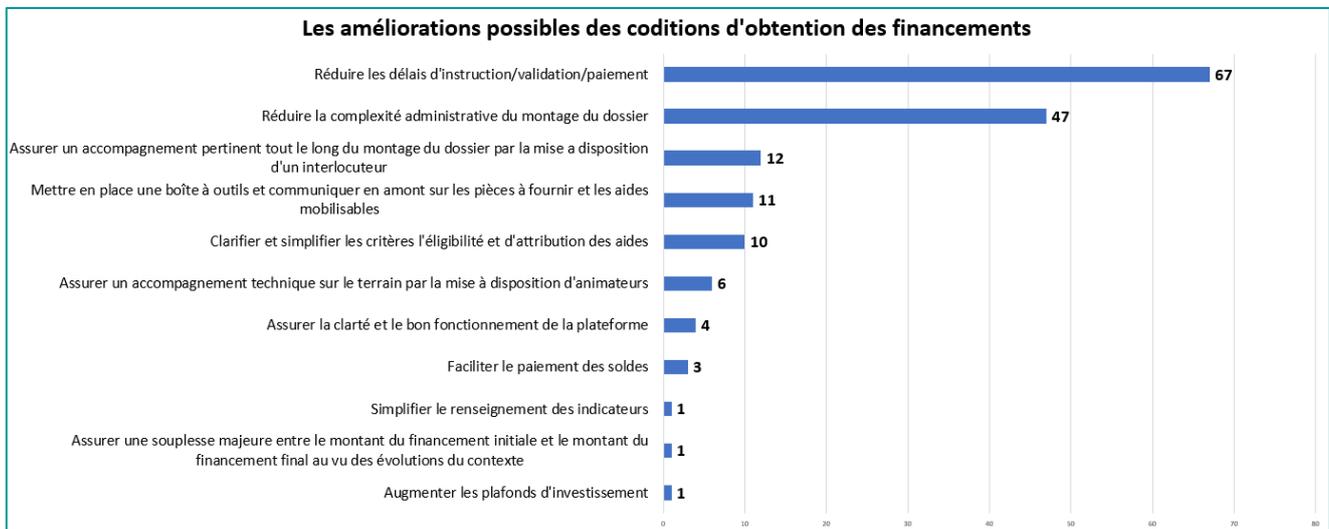
La deuxième proposition la plus mise en avant concerne la simplification du montage du dossier, notamment sur le plan administratif : 29% des répondants estiment que la liste des informations à communiquer et des pièces à fournir lors du montage du dossier est chronophage et très souvent complexe.

14% des personnes interrogées ont également souligné l'absence d'un interlocuteur réactif et disponible tout le long du montage du dossier, ainsi que l'intérêt de disposer, en amont de la démarche, d'une boîte à outils permettant de se renseigner sur les pièces à fournir et les aides mobilisables.

6% des répondants considèrent les critères d'éligibilité et d'attribution des aides à même d'apporter de la complexité aux processus de montage et de paiement. L'élimination de la contrainte d'avoir plus de 10 % de son temps salarié sur le dossier justifiant la subvention est souhaitée, ainsi que la stabilisation de ces mêmes critères étant donné que leur évolution en cours de montage peut fortement déstabiliser les porteurs de projets.

Un accompagnement technique par la mise à disposition d'animateurs est aussi jugé prioritaire par 4 % des répondants pour améliorer les conditions d'obtention des financements.

Enfin, certains répondants (2 %) mettent en avant les **défaillances de la plateforme de montage des dossiers** : les items sont peu clairs et des dysfonctionnements de la plateforme ont été constatés.



**UNE ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE, CONCLUANT DE MANIÈRE TRANSVERSALE A UNE ABSENCE DE BLOCAGES SYSTEMIQUES SUR LA MAJORITE DES TYPES D'INTERVENTION EN DEPIT DE DIFFERENTS FACTEURS DE RALENTISSEMENT (CONTEXTUELS, OPERATIONNELS)**

**SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (FEDER) – T11**

Globalement, une dynamique de projets et de programmation favorable s’observe sur le soutien aux ENR via le FEDER sur la période 2014-2020, avec plus de 80 projets accompagnés en matière de soutien aux investissements.

L’analyse des facteurs de performance des différentes thématiques a permis d’identifier quelques facteurs de ralentissement, **mais aucun élément de blocage systémique n’est mis en avant.**

Les freins à une mise en œuvre optimale des programmes relèvent principalement :

- **Des aspects juridiques**, avec une réglementation qui rend difficile la mobilisation de subventions : compatibilité subvention / tarif de rachat, application réglementation d’aides d’Etat. Notamment, les difficultés administratives et juridiques liées aux régimes d’aides d’Etat sont des sources de complexité dans la mobilisation des dispositifs régionaux et des fonds européens, pouvant réduire l’attractivité et l’incitativité des outils financiers.
- **Des évolutions législatives et/ou économiques pouvant questionner le modèle économique de certains projets.** Par exemple, sur la méthanisation, les évolutions tarifaires du biométhane injecté (arrêté du 25/11/20) couplés à la forte inflation des prix et des coûts industriels pourraient avoir un impact sur la concrétisation des projets en file d’attente et sur la dynamique globale de la filière dans les années à venir. L’arrêté de septembre 2022 pourrait minimiser cet impact avec la nouvelle revalorisation du tarif et l’autorisation de renégocier des contrats signés entre 2020 et 2022.

Inversement, **l’articulation et la complémentarité des cofinancements sont plutôt identifiés comme l’un des principaux facteurs dynamisant pour la programmation.** En effet, la bonne articulation du FEDER avec les différents dispositifs existants de l’Etat et de l’ADEME a été, au regard des besoins de financement associés à cette thématique, un facteur favorisant dans la dynamique de mise en œuvre des programmes. Sur la méthanisation, le **lancement du dispositif MéthaN-Action** (ADEME/Région) apporte des aides complémentaires notamment à l’investissement mais aussi, à l’accompagnement et à l’émergence des projets. Ce dispositif régional a permis **d’accompagner la professionnalisation** des acteurs de la filière et de formaliser un réseau départemental de référents techniques. De son côté, l’articulation et la complémentarité des aides FEDER et du Fonds Chaleur de l’ADEME ont largement favorisé le développement de gros **réseaux de chaleur.**

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs CONTEXTUELS	Maturité et volet technique des projets	Méthanisation	↑	Même si les projets restent assez longs à monter (notamment sur les projets de méthanisation), ce n’est pas considéré comme un facteur de blocage sur cette thématique. Toutefois, l’acceptation locale des projets et un facteur important pour le déploiement de la filière
		Réseaux de chaleur	↓	La complexité du montage d’un projet de réseau de chaleur urbain, les travaux conséquents associés et la gêne occasionnée, ainsi que l’équilibre financier très relatif des projets (très dépendants des subventions) en sont les principaux freins
		Méthanisation	↓	Une baisse de tarif d’achat.

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
	Evolution législatives, économiques ...	Photovoltaïque	↑	Sur la filière solaire, le corpus juridique permettant d'accompagner l'autoconsommation a fortement évolué sur la période 2014-2020 (décret relatif à l'autoconsommation d'électricité paru en 2017), accélérant et facilitant le développement de projets individuels et collectifs aussi bien au niveau national que régional
Facteurs OPERATIONNELS	Pratiques d'animation	EnR (toutes sources)	↑	Des filières bien identifiées en amont, avec la nécessité de les accompagner.
	Cofinancements	EnR (toutes sources)	↑	La bonne articulation du FEDER avec les différents dispositifs existants de l'Etat et de l'ADEME a été, au regard des besoins de financement associés à cette thématique, un facteur favorisant dans la dynamique de mise en œuvre des programmes
	Aspect juridique, certification ...	EnR (toutes sources)	↓	Une réglementation qui rend difficile la mobilisation de subventions (compatibilité subvention / tarif de rachat, application réglementation d'aides d'Etat).

#### SOUTIEN A L'UTILISATION EFFICACE DE L'ENERGIE DANS LE SECTEUR AGRICOLE (FEADER) - T12

**Une nécessité dans un contexte haussier actuel et à terme.** Le poids de l'énergie est variable selon les OTEX, mais dans tous les cas croissant dans les « charges » des exploitations agricoles. Par ailleurs, en termes de menaces, les prix des énergies sont volatils et haussiers à terme. L'intervention du FEADER en faveur de l'efficacité énergétique dans l'agriculture est donc de plus en plus nécessaire pour des raisons à la fois économiques, environnementales et sociales.

**Des cibles légitimement aidées car parmi les moins efficaces.** Les élevages qui ont été ici les bénéficiaires ciblés sont une cible adaptée, car affichant une moindre efficacité énergétique que d'autres OTEX (Cf. rapport entre la consommation énergétique et la valeur des produits vendus pour finir).

**Des risques industriels et commerciaux qui perdurent.** Ce type d'opération dit « efficacité énergétique » représente des investissements très variables étant donné leurs natures différentes : dépenses immatérielles (formation, conseils, études d'opportunités/faisabilité, maîtrise d'œuvre, ...), dépenses matérielles de type construction, aménagement, équipements. Les projets les plus « systémiques » sont particulièrement conséquents et donc lourds à porter seul financièrement et techniquement. En fonction des projets plus ou moins complexes et lourds financièrement, les risques industriels renvoient aux investissements à consentir et les risques commerciaux sur l'exploitation ne sont pas à négliger.

**Une bonne mise en œuvre des aides FEADER.** Les entretiens ont attesté de « la rapidité des soutiens financiers obtenus, y compris du FEADER ». En revanche, certains dispositifs complémentaires restaient encore mal connus : pas de connaissance du Fonds de garantie « Alter NA », mais pour certains usagers, l'investissement réalisé a été préalable à son déploiement.

**Des freins techniques, économiques, financiers, juridiques.** Les principaux freins sont techniques, économiques et financiers, juridiques (cf. tableau). Le conseil en amont, l'articulation et la complémentarité des cofinancements sont plutôt identifiés comme des facteurs dynamisants.

Finalement, le volume financier global reste limité (Cf. faible nombre de dossiers) et des cibles à enjeux plus « impactant » n’ont pas été aidées (cf. productions végétales, mécanisation et carburants fossiles, consommation énergétique indirecte).

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs CONTEXTUELS	Maturité et volet technique des projets	Insolation		La couverture joue un rôle crucial dans la régulation de l’ambiance à l’intérieur du bâtiment agricole qui accueille des animaux. Ventilation naturelle, isolation et luminosité sont 3 aspects à ne pas négliger pour la couverture d’un bâtiment d’élevage. Les solutions techniques apportées sont ici « matures »
		Equipements / traites		Le refroidissement du lait est le premier poste de consommation d’électricité chez les éleveurs laitiers, et représente 35% à 45% de leur consommation totale d’électricité. La production d’eau chaude pour le nettoyage de la machine à traire et du tank à lait est le second poste de consommation d’électricité, avec 25% à 40 % de la consommation totale des élevages laitiers. La mise en place d’un système de récupération de chaleur sur un tank à lait offre plusieurs avantages : -réduction de la consommation électrique du chauffe-eau dans le bloc traite -compense le sous-dimensionnement souvent constaté des chauffe-eaux électriques par rapport aux besoins en eau chaude des élevages et ainsi améliore la qualité du lavage des équipements de traite et de stockage du lait
		Méthanisation		Les projets précurseurs ont souvent été complexes et manquaient de références technico-économiques malgré des accompagnements (ex : aides au Conseil de l’ADEME progressivement stoppée) Les projets sont longs à monter, en raison de différentes dimensions techniques, économiques et juridique, financières à coordonner. L’acceptation locale des projets est également un facteur pouvant être limitant. La sécurisation des approvisionnements et des débouchés énergétiques est essentielle Dans certaines zones des controverses peuvent se poser sur les concurrences d’affectation des sols.
		Photovoltaïque		Le secteur agricole apparaît essentiel pour le développement de la filière photovoltaïque. Une fois les bases du projet correctement posées (bien-être animal, faisabilité technique, besoins ou non d’autoconsommation, rentabilité, gestion quotidienne...), l’installation de panneaux solaires sur une toiture peut s’avérer fructueux y compris pour financer la construction ou rénovation de bâtiment. Des contraintes parfois de distance géographique pour des raccordements au réseau.
		Méthanisation		Une instabilité des tarifs d’achat et l’actuelle inflation (coût de construction) contraignent la viabilité de certains projets

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
	Evolutions législatives, économiques ...	Photovoltaïque		L'actualité est à l'encadrement (définition, foncier) et au déploiement de l'agri-Photovoltaïsme (loi développement des énergies renouvelables)
Facteurs OPERATIONNELS	Pratiques d'animation	EnR (toutes sources)		Des filières de mieux en mieux identifiées en amont Des aides à l'accompagnement amont qui parfois s'arrêtent (ex : ADEME) mais de plus en plus de services différents de Conseils (associatifs, consulaires, privées)
	Cofinancements	EnR (toutes sources)		Une bonne articulation FEDER/FEADER avec les différents dispositifs existants de l'Etat et de l'ADEME au regard des besoins de financement associés à cette thématique.
	Aspect juridique, certification ...	EnR (toutes sources)		Une réglementation qui rend parfois complexe la mobilisation de subventions (compatibilité subvention / tarif de rachat, application réglementation d'aides d'Etat).

## SOUTIEN A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES ENTREPRISES (FEDER) T13

Sur la période 2014-2020, la mobilisation du FEDER sur le volet efficacité énergétique des entreprises a globalement été peu plébiscitée à l'échelle régionale.

Cette situation trouve son explication dans 3 principaux facteurs qui questionnent la pertinence même de ce ciblage :

- Des évolutions réglementaires peu favorables ;
- Une superposition des aides régionales : Dès 2014, la cible PME-ETI a bénéficié d'un soutien technique et financier important de la part de la Région au travers de son programme Usine du Futur. En effet, Face à l'enjeu énergétique, la Région Nouvelle-Aquitaine a été particulièrement active dans les réponses à apporter aux entreprises au travers le lancement de différents programmes d'accompagnement. Dans ce contexte, le FEDER a donc joué un rôle limité et peu impactant dans la dynamique régionale. Il a pu notamment venir en cofinancement de la région de quelques projets. Du fait de la complexité du montage de dossier, le FEDER est également intervenu en priorité auprès de grands groupes industriels ;
- Les complexités liées au régime d'aides à la protection de l'environnement.

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs OPERATIONNELS	Evolution législatives, économiques ...	Performance énergétique des entreprises	↓	Des évolutions réglementaires européennes qui rendent complexes la mobilisation du FEDER auprès des grands sites industriels : Le déploiement de directives européennes sur l'efficacité énergétique des industries ainsi que sur leur droit à émettre, a rendu délicat le recours au FEDER pour l'accompagnement de projets sur ces cibles
	Cofinancements	Performance énergétique des entreprises	↓	Une superposition aux aides régionales
Facteurs CONTEXTUELS	Aspect juridique, certification ...	Performance énergétique des entreprises	↓	Une complexité du régime d'aides à la protection de l'environnement qui a pu favoriser les entreprises à solliciter en priorité les dispositifs d'accompagnement relevant du régime d'aides en faveur des PME (pourcentage de l'investissement aidé).

## SOUTIEN A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BATIMENTS (FEDER) - T14

Les investigations menées dans le cadre de l'évaluation ont permis de mettre en évidence plusieurs facteurs de réussite et de blocage dans la mise en œuvre des programmes sur cette thématique. Les points ci-dessous vise à retranscrire les principaux facteurs qui ont impacté les dynamiques de programmation, et *in fine*, l'atteinte de certains résultats :

- **Sur les logements sociaux – les capacités d'ingénierie des porteurs de projets comme facteur favorisant** : l'inscription des opérations dans des stratégies patrimoniales et les compétences des bailleurs sont des conditions favorables aux dynamiques de programmation. Par ailleurs, la proximité entre les bailleurs et l'autorité de gestion a permis une mobilisation rapide des bailleurs et l'émergence opérationnelle de projets ;

- Inversement, **un besoin d'accompagnement sur le bâtiment public** : les différentes investigations, en lien avec les porteurs de projets, ont mis en avant **trois grands types de freins à l'engagement des collectivités dans la rénovation énergétique de leur patrimoine** :
  - o Une absence de vision et d'approche globale des acteurs publics ;
  - o Un manque de conseil, de centres de compétences et de ressources : les porteurs de projet trouvent peu de points d'appuis en matière de conseil ou de ressources ;
  - o Un manque d'ingénierie en matière technique, juridique et économique, notamment pour les petites collectivités ;
  - o **Un effort financier conséquent pour les collectivités**. Les volumes financiers nécessaires pour mener une opération globale et performante de rénovation énergétique sont importants et peuvent être un frein au passage à l'acte des collectivités : le **coût total des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics en Nouvelle-Aquitaine a été estimé à au moins 3 milliards d'euros<sup>5</sup>**.
  
- Des évolutions du contexte économique et financier « à double tranchant » : **La baisse continue des Dotations Globales Forfaitaires (DGF), qui a impacté les capacités d'investissement des collectivités**, et la baisse de l'APL des locataires HLM et l'obligation pour les organismes HLM de diminuer d'autant leurs loyers ont entraîné une diminution des ressources. Ces différentes évolutions ont pu contraindre certains acteurs à suspendre leurs projets **de construction et de réhabilitation**. Inversement, cette contraction des moyens peu également renforcer l'intérêt des porteurs de projets potentiel vers les subventions FEDER.
  
- **Une complexité dans l'articulation des financements entre les différents partenaires sur les logements sociaux** : ce frein est principalement observé sur le volet logement social, où les enjeux de précarité énergétique relèvent, depuis la loi NOTRe, des compétences de la Région (transition environnementale), des Départements sur le volet social, des agglomérations en termes d'offre de logements et de l'Etat avec les dispositifs de l'ANRU. Pour les acteurs et partenaires, le « millefeuille » des référentiels (critères d'éligibilité, assiettes éligibles ...) des co-financiers complexifient les démarches. Ces derniers, qui ne sont pas toujours visibles et lisibles, sont **sources de difficultés pour le porteur de projet (non sécurisant) et pour l'instructeur**.

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs CONTEXTUELS	Maturité et volet technique des projets	Logement social		La présence d'acteurs structurés et habitués aux « rouages » du FEDER
		Bâtiment publics		Plusieurs freins pour accélérer les dynamiques de rénovation sur le bâtiment public : une absence de stratégie et de vision globale des collectivités, un manque d'ingénierie en matière technique, juridique et économique, notamment pour les petites collectivités et un effort financier qui reste conséquent pour les collectivités.
	Evolutions législatives, économiques ...	Logement social et bâtiments publics		Evolution du contexte économique et financier : fiscalité HLM (pour le logement social) + La baisse des Dotations Globales Forfaitaires des collectivités (DGF). Un contexte qui peut freiner certaines dynamiques mais, inversement, renforcer l'attrait pour le FEDER

<sup>5</sup> Estimation correspondant à 10% des 30 milliards évalués à l'échelle française par l'étude du Plan national Bâtiment Durable.

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs OPERATIONNELS	Pratiques d'animation	Logement social et bâtiments publics	↑	Des programmes qui répondent aux enjeux et aux besoins identifiés initialement sur les territoires en matière de transition énergétique et une mise en œuvre du FEDER qui a été relativement souple (tenant de la situation avant et après travaux) permettant de soutenir un périmètre large d'opération.
		Logement social	↑	Globalement, une proximité entre les bailleurs et les autorités de gestion
		Bâtiment publics	↓	Un manque de conseil, de centres de compétences et de ressources à l'échelle régionale pour accompagner les dynamiques
	Cofinancements	Logement social	↓	Des difficultés d'articulation des financements entre les différents partenaires
	Aspect juridique, certification ...	Logement social et bâtiments publics	↓	La justification et la certification des dépenses est identifiée comme source de difficulté.

#### SOUTIEN A LA MOBILITE VIA DES MOBILITES PEU EMETTRICES (FEDER) - T15

Les besoins en matière de transports dans les régions s'avèrent lourds tant en termes de besoins d'accompagnement que de financements. Globalement, **la pertinence du ciblage du FEDER a été un facteur favorisant dans la dynamique de mise en œuvre des programmes sur cette thématique.**

Pour cette thématique, **l'analyse ne fait pas apparaître de facteurs majeurs de blocage liés au FEDER.** Les dossiers FEDER soutenant des projets publics de mobilité constituent un champ ne relevant pas des aides d'Etat, compte tenu de l'absence de rentabilité suffisante et de non atteinte aux échanges entre Etats européens. Par ailleurs, les opérateurs et collectivités bénéficiaires, pour la plupart, sont aguerris aux demandes de financement, ce qui n'exclue pas, néanmoins, les difficultés en termes de justification des dépenses et le caractère chronophage lié aux procédures FEDER. Toutefois, l'accompagnement des services en charge du FEDER s'avère satisfaisant.

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs CONTEXTUELS	Maturité et volet technique des projets	PEM	↑↓	Des projets de grande envergure mais long à mettre en œuvre : un décalage par rapport au calendrier de fin de programmation du PO.
		PEM/ mobilité douce	↓	Des freins spécifiques aux projets : forte dimension partenariale à gérer pour les projets PEM, une question foncière parfois complexe pour les itinéraires doux...
		Interopérabilité	↓	Un caractère innovation des opérations et une absence de compétences dans les collectivités et régies de transports pour déployer et suivre les systèmes d'interopérabilité.
	Evolutions législatives, économiques ...	Toutes actions	↑	L'intermodalité, l'interopérabilité, le développement des modes doux ... sont des sujets porteurs dans l'ensemble des territoires.

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs OPERATIONNELS	Pratiques d'animation	Toutes actions	↑	Un bon accompagnement par les services en charge du FEDER pour monter les dossiers
	Cofinancements	Toutes actions	↑	Pas de problème d'articulation des cofinancements détectés
	Aspect juridique, certification ...	PEM	↓	Des délais de conventionnement avec le FEDER qui peuvent être trop courts pour des opérations expérimentales

## AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR DE LA PECHE (FEAMP)

### - T16

Sur la période 2014-2020, la mobilisation du FEAMP sur le volet efficacité énergétique des entreprises à la pêche a globalement été peu plébiscité à l'échelle nationale et régionale.

Cette situation trouve son explication dans 3 principaux facteurs qui questionnent la pertinence même de ce ciblage :

- **les conditions d'éligibilité strictes du FEAMP relatives au maintien de la puissance et de la capacité des navires** ont exclu systématiquement les navires de plus de 12 mètres et freinés les navires de plus petites tailles. La nécessité de fournir des preuves sur la diminution de la consommation énergétique s'est révélée complexe surtout lorsqu'il s'agissait d'investissements hors moteurs (coques et bulbes d'étraves mieux profilés, etc.) dont les impacts sont plus difficiles à mesurer. Globalement, les projets FEAMP apparaissent lourds à monter au regard des budgets et types de porteurs visés et ce malgré les soutiens administratifs apportés par les structures locales.
- **le FEAMP ne répond pas de manière très efficace aux difficultés d'investissements liées aux entreprises qui ont une faible capacité d'investissement.** Les délais de paiement et le risque quant au non-paiement d'une partie de l'aide (en cas de non-conformité de certains éléments au moment de la liquidation du projet ou de non-respect de la réglementation) dissuadent un certain nombre de porteurs de projets.
- Globalement, **l'articulation avec les dispositifs d'aides de France Filière Pêche (FFP) a été, au regard des besoins de financement associés à cette thématique, un facteur freinant dans la dynamique de mise en œuvre des programmes.** Les aides de France Filière Pêche (FFP), fonctionnant sur des montants forfaitaires par type de navire en appui aux investissements des entreprises de pêche, notamment pour des économies d'énergie ont été plus facilement mobilisables. Les forfaits se révèlent plus clairs, simples et rapides à mobiliser que les procédures du FEAMP et il n'existe pas de critères d'exclusion ni de seuil minimum.

FACTEURS	THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
----------	------------	--------------------------	--------------

Facteurs CONTEXTUELS	Evolutions législatives, économiques ...	Performance énergétique pêche	↓	Des évolutions réglementaires européennes (Politique Communes des Pêches) qui rendent complexes la mobilisation du FEAMP pour les navires de grandes tailles (diminution de la puissance des navires, encadrement de la capacité de pêche)
Facteurs OPERATIONNELS	Pratiques d'accompagnement	Performance énergétique pêche	↑	Le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets dans le montage par les instances locales (Comités des Pêches, organisation de producteurs)
	Cofinancements	Performance énergétique pêche	↓	Une mise en œuvre plus simple et efficace des aides de France Filière Pêche sans articulation avec le FEAMP
	Aspect juridique, certification ...	Performance énergétique pêche	↓	La justification du projet au regard de sa diminution de carburant est identifiée comme source de difficulté.

#### SOUTIEN AUX ACTIONS DE GESTION DES ZONES FORESTIERES ET D'ITINERAIRES SYLVICOLES (FEADER) – T17

Les besoins en matière de gestion forestière dans les régions s'avèrent lourds tant en termes de besoins de financements. Globalement, **la pertinence du ciblage du FEADER a été un facteur favorisant dans la dynamique de mise en œuvre des programmes sur cette thématique.** Pour cette thématique, **l'analyse ne fait pas apparaître de facteurs majeurs de blocage liés au FEADER.** Par ailleurs, les opérateurs et collectivités bénéficiaires, pour la plupart, sont aguerris aux demandes de financement, ce qui n'exclue pas, néanmoins, les difficultés en termes de justification des dépenses et le caractère chronophage lié à la gestion des procédures FEADER.

L'analyse des facteurs a identifié deux facteurs favorisant majeurs :

- Globalement, les porteurs et experts interrogés **identifient la simplicité des règles comme un atout majeur**, la **mise en place d'un taux forfaitaire**, dans le cadre de la mesure Klaus, a été un choix pertinent et a permis **d'intervenir massivement** : près de **5 000 dossiers** ont été programmés. **Depuis 10 ans, les dispositifs cofinancés par l'UE (Plan chablis sur la programmation 2007-2014 et plan Klaus sur 14-20) ont permis de replanter entre 200 000 et 220 000 hectares.**
- Par ailleurs, le **soutien de partenaires techniques a été essentiel**, et a permis aux porteurs de projet disposant de **peu de compétences sylvicoles de prétendre aux subventions** et de mener à bien leur projet et répondre aux enjeux de gestion durable et d'adaptations au changement climatique.

L'analyse plus précise des facteurs de performance des différents types d'action a identifié **quelques freins, sans toutefois, soulever d'élément de blocage systémique** :

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs CONTEXTUELS	Maturité et volet technique des projets	Desserte forestière	↑↓	Des freins spécifiques aux projets : dimension partenariale à gérer, expertise technique mais freins que les partenaires techniques ont pu lever
		Résilience	↑↓	Des freins spécifiques aux projets : question technique lié au projet, disponibilité des plans pour reboiser, difficulté d'acquisition des parcelles
		Repeuplement forêt	↑	Mise en place d'un taux forfaitaire facilitant et permettant d'intervenir massivement mais dont les surcoûts sont à la charge du porteur. Des projets menés en silos, à l'échelle de la parcelle limitant une réflexion globale sur les questions de trame verte et bleue. Une bonne acculturation des porteurs vis-à-vis de la mesure, déjà existante sur la précédente programmation.
		Matériel exploitation forestière	↑	Pas de problème détecté
	Evolutions législatives, économiques, ...	Toutes actions	↑	Les types d'action n'ont pas rencontré de freins législatifs
Facteurs OPERATIONNELS	Pratiques d'animation	Toutes actions	↑	Un bon accompagnement par les services en charge du FEADER pour monter les dossiers ainsi qu'un accompagnement avéré et indispensable des partenaires techniques
	Cofinancements	Toutes actions	↑	Pas de problème d'articulation des cofinancements détectés
		Résilience	↓	Concurrence avec le Plan de relance détecté
	Aspect juridique, certification ...	Résilience	↓	Des démarches fastidieuses pour des petites surfaces et des frais d'assistance technique (ONF) qui limitent <i>in fine</i> le montant de l'aide
Matériel exploitation forestière		↓	Malgré l'appui administratif de structures locales, la complexité du montage des dossiers (difficulté à obtenir les pièces justificatives notamment), a pu limiter l'attractivité de l'aide	

#### SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS (FEDER/FEADER) ET ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE STRATEGIES / PLANS D' ACTIONS AFIN DE LUTTER CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (FEDER) – T1 8 ET 9

De manière globale, la dynamique de projets a été plutôt favorable sur la période de programmation 2014-2020 concernant du soutien aux investissements pour la prévention des risques naturels et à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et plans d'actions afin de lutter contre les effets du changement climatique, avec un total de 78 dossiers FEDER (Pi05b uniquement activée au titre du PO Aquitaine) et de 439 dossiers FEADER<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> 14 dossiers FEDER en investissement afin de répondre aux enjeux d'érosion du trait de côte, aux risques de submersion marine et d'inondation, 439 dossiers FEADER en investissement pour la création et la mise aux normes d'ouvrages DFCI, 16 dossiers concernant la réalisation d'études, suivi, inventaire et 48 dossiers de soutien à l'élaboration de stratégies et aux programmes annuels de lutte contre les effets du changement climatique (ex. stratégies locales de gestion du trait de côte).

Concernant les opérations soutenues, l'évaluation rend compte de plusieurs freins administratifs ou techniques à la mise en œuvre des projets mais ne relève pas de facteurs de blocage systémique ayant contraint la dynamique de programmation ou la réalisation des projets. Les freins suivants ont été soulignés par les différents acteurs interrogés :

- **Une difficulté liée à la technicité et au caractère chronophage au plan opérationnel de ces opérations** : Un important travail de préparation amont apparaît nécessaire pour faire aboutir les projets en investissement, avec des enjeux à anticiper en lien avec la réglementation afférente (maîtrise foncière, marchés publics de travaux, ...). Ce constat est valable pour les différents types de risques :
  - o **Erosion / submersion**. Les opérations de réhabilitation de cordon dunaire ou de renaturation de sites naturels font face à des problématiques de maîtrise foncière pour être en capacité d'intervenir sur ces espaces ;
  - o **Risque inondation**. Cette situation peut également être valable dans le cas de projets d'expansion de zones de crues par rapport aux parcelles agricoles situées potentiellement à proximité de cet espace ;
  - o **Risque incendie**. Pour rappel, 91% de la surface forestière appartient en Nouvelle-Aquitaine à des propriétaires privés, ce qui engendre des enjeux de maîtrise foncière importants. En outre, l'intervention dans un milieu forestier peut faire face à des difficultés liées aux particularités géomorphologiques du terrain, notamment dans le cas de la création d'ouvrages de franchissement.

Au-delà, **la crise sanitaire a pu constituer un frein conjoncturel au plan opérationnel pour les projets en investissement**, freinant l'avancée des programmes de travaux (ouverture de zones de divagation de crues, réhabilitation de cordon dunaire, ...).

- **Certaines opérations soutenues peuvent rencontrer des fortes oppositions locales et faire face à des recours juridiques peu évidents à anticiper pour les maîtres d'ouvrage et les financeurs** : Ainsi, un travail de communication et d'information doit être mené auprès de la population locale, notamment en ce qui concerne les opérations de lutte souple conduites sur le littoral face au risque d'érosion et de submersion marine, susceptible de générer des incompréhensions pour les habitants (interdictions de se déplacer dans certains espaces où ils se rendaient auparavant, déplacements de nombreux camions pour des travaux de terrassement dunaire à des fins de préservation environnementale, ...). Ce travail de sensibilisation doit permettre d'aboutir à une acceptabilité sociale des acteurs locaux, d'autant que certains projets pourraient entraîner une relocalisation de biens et activités situés en front de mer ;
- **Des enjeux de maturité stratégique des territoires bénéficiaires**, avec une évolution du périmètre de certaines intercommunalités et de leur champ de compétences ayant pu retarder la dynamique de projets pour les types d'actions relatifs aux risques inondation et érosion/submersion. Néanmoins, l'intégration de plusieurs projets d'investissement cofinancés dans le cadre de stratégies locales elles-mêmes accompagnées par le FEDER sur la phase d'élaboration et dans la mise en place de leur plan d'actions a constitué en retour un facteur de réussite pour la programmation en favorisant l'avènement de projets plus matures ;
- **Un manque de visibilité sur les échéanciers et des situations de changement d'interlocuteur pour le suivi des dossiers**, pouvant s'avérer fortement contraignant et peu sécurisant, en particulier sur les périodes d'instruction et de paiement pour les structures bénéficiaires.

Enfin, concernant de manière spécifique les opérations visant à lancer des programmes de recherches sur les effets du changement climatique et la prévention des risques naturels, **certaines acteurs possèdent une faible culture/expérience des fonds européens**, et de ce fait ont **été confrontés à des freins administratifs**. Ces freins entraînent les acteurs à se poser des questions sur l'effet vertueux du FEDER, **remettant en question leur volonté de mobiliser le fonds sur la prochaine programmation** et, *in fine*, **menaçant la réalisation de ce type d'actions** qui permettent pourtant d'aiguiller les décideurs et de mieux prendre en compte des effets du changement climatique dans les politiques publiques régionales et locales.

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs CONTEXTUELS	Maturité et volet technique des projets	Investissements risques érosion / submersion et inondation	↑↓	Des projets d'envergure mais longs à mettre en œuvre au plan opérationnel (durée de réalisation supérieure à 2 ans)
		Investissements risques érosion / submersion et inondation	↑↓	Des enjeux de maturité stratégique des territoires bénéficiaires, un frein pouvant être levé par les acteurs locaux lors de l'inscription de ces projets dans des stratégies locales (PAPI, PGRI, stratégie locale de gestion de la bande côtière, ...)
		Toutes actions en investissement	↓	Une difficulté liée à la technicité et au caractère chronophage des opérations, nécessitant un important travail de préparation amont et des enjeux à anticiper en lien avec la réglementation afférente (maîtrise foncière, marchés publics de travaux, ...)
	Evolutions législatives, économiques ...	Toutes actions en investissement	↓	Des projets pouvant rencontrer des fortes oppositions locales et engendrer <i>in fine</i> des recours juridiques difficiles à anticiper pour les MO et les financeurs
		Toutes actions	↑	Un contexte législatif plutôt favorable au déploiement de ce type d'initiatives en faveur de la préservation environnementale et de la lutte contre les effets du changement climatique Un travail de sensibilisation ayant abouti à une prise de conscience des enjeux par les pouvoirs publics, qui mettent en place des actions immatérielles et matérielles pour y répondre (changement climatique, prévention des risques naturels, ...)
Facteurs OPERATIONNELS	Pratiques d'animation	Toutes actions	↑↓	Un accompagnement global satisfaisant par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge des fonds structurels (FEDER/FEADER) pour monter les dossiers Mais, des changements d'interlocuteurs entre la phase d'instruction et de paiement source de complexité pour l'expérience des structures bénéficiaires
	Cofinancements	Toutes actions	↑↓	Pas de problème d'articulation des cofinancements détectés. – Mais, des effets de concurrence potentiels avec des dispositifs nationaux (« Fonds Vert », Fonds Barnier, Plan de Relance, ...) qu'il convient d'anticiper
	Aspect juridique, certification ...	Toutes actions, notamment programmes de recherche	↓	Des délais de traitement des demandes de paiement relativement longs, un manque de visibilité sur les échéanciers et une complexité inhérente aux procédures FEDER / FEADER (transmission des pièces justificatives, ...)

### RESTAURATION ET PRESERVATION DES ZONES PATRIMONIALES, DES PAYSAGES RURAUX, DES ZONES NATURELLES, DE LA BIODIVERSITE ET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES (FEDER / FEADER) – T110

Globalement, la bonne articulation du FEDER et du FEADER, a été, au regard des besoins de financement associés aux opérations visant la restauration et la préservation des zones patrimoniales, des paysages ruraux, des zones naturelles, de la biodiversité et des continuités écologiques, **un facteur clé dans la dynamique de mise en œuvre des actions. En effet, avec un taux moyen d'intervention de près de 40% pour le FEDER et de près de 25% pour le FEADER, les subventions européennes constituent un levier financier important pour ce type d'opération.**

Les bénéficiaires soulignent en majorité **un bon accompagnement de la Région** pour le montage des dossiers de demande de subvention.

L'analyse a identifié également **plusieurs freins** liés à la mise en œuvre du FEDER et du FEADER :

- **Des démarches souvent jugées trop lourdes d'un point de vue administratif** avec des structures bénéficiaires ne disposant pas nécessairement de service dédié ;
- **La nécessité de consultation systématique dans le cadre de marchés publics** même pour de faibles montants d'opérations ;
- **Des exigences de publicité très fortes par rapport à d'autres financeurs** (taille des logos européens non proportionnels au taux de cofinancement apporté par rapport à d'autres financeurs) ;
- **Une difficulté à répartir les dépenses de fonctionnement** quand elles ne sont pas liées à une action spécifique (déplacement, animation, etc.).

D'autres freins ont été mis en avant pour la bonne mise en œuvre de ce type de projets :

- **L'absence ou la difficulté de maîtrise foncière** ;
- **La difficulté de boucler certains plans de financement** ;
- **La pandémie de coronavirus** ;
- **Le changement climatique qui rend incertain les résultats des opérations** ;
- **La technicité forte de certains projets** ;
- **Les procédures réglementaires.**

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs CONTEXTUELS	Maturité et volet technique des projets	Soutien aux programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité (FEDER)	↓	La maîtrise foncière constitue le principal frein à la réalisation de travaux.
		Soutien aux programmes annuels des structures visant la préservation, la sauvegarde et le repeuplement d'espèces emblématiques (FEDER)	↓	Les programmes annuels visant la préservation, la sauvegarde et le repeuplement d'espèces emblématiques sont des programmes multi-partenariaux qui peuvent rallonger la durée des projets.

FACTEURS	THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES	
	Travaux visant la préservation des zones humides/naturelles remarquables et le rétablissement de continuités écologiques (FEDER / FEADER)	↓	<p>Les projets sont multi-partenariaux ce qui peut allonger la durée des projets prévue initialement mais qui enrichit chaque projet pour trouver la meilleure solution technique et la satisfaction de l'ensemble des usages.</p> <p>De nombreux freins sont identifiés en lien avec la technicité de ce type de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Problématique de la maîtrise foncière des terrains ;</li> <li>• La réalisation des plans de financement ;</li> <li>• Environnement naturel non maîtrisé (nécessité de faire des hypothèses pour le dimensionnement des ouvrages de franchissement par exemple) ;</li> <li>• Période de réalisation des travaux qui peut être limitée dans le temps (travaux à réaliser en dehors des périodes d'étiage et de crue pour les travaux de restauration de la continuité écologique par exemple).</li> </ul>	
	Evolution législative, économique	Toutes actions, notamment soutien aux programmes annuels des structures visant la préservation, la sauvegarde et le repeuplement d'espèces emblématiques (FEDER)	↓	L'augmentation des dépenses énergétiques impacte financièrement les projets (coût du transport, coût d'exploitation des élevages)
Facteurs OPERATIONNELS	Pratiques d'animation	Toutes actions	↑	Un accompagnement par les services en charge des FESI jugé satisfaisant pour le montage des dossiers de subvention
	Cofinancements	Soutien aux programmes annuels des structures visant la préservation, la sauvegarde et le repeuplement d'espèces emblématiques (FEDER)	↓	Les programmes annuels visant la préservation, la sauvegarde et le repeuplement d'espèces emblématiques sont des programmes multi-partenariaux éligibles à diverses sources de financement. La complexité administrative pour l'obtention des financements est un frein soulevé.
		Toutes actions	↓	Des règles et des calendriers de financement différents entre co-financiers.
	Aspect juridique, certification ...	Toutes actions	↓	Les incertitudes sur les délais d'instruction des dossiers de demande de subvention et sur les délais de paiement nécessitent des avances importantes de trésorerie. Par ailleurs, les contrôles fréquents et exigeants sur la régularité des dépenses mobilisent les équipes techniques au détriment des projets.
Travaux visant la préservation des zones humides/naturelles remarquables et le rétablissement de continuités écologiques (FEDER / FEADER)		↓	La réalisation des dossiers réglementaires peut représenter une difficulté pour les bénéficiaires, avec des dossiers impliquant une phase d'étude préalable, s'étalant sur plusieurs années (études techniques, dossiers réglementaires, réalisation des travaux) et s'inscrivant généralement dans une programmation pluriannuelle des maîtres d'ouvrage.	

**ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES EFFETS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ (FEDER / FEADER) – T111**

Globalement, la bonne articulation du FEDER, et dans une moindre mesure du FEADER, a été, au regard des besoins de financement associés aux opérations d'amélioration des connaissances et de sensibilisation à l'environnement, un facteur clé dans la dynamique de mise en œuvre des actions. **En effet, avec un taux moyen d'intervention de près de 50% tous types d'action confondu pour le FEDER (6% pour le FEADER), les subventions européennes constituent un levier financier majeur pour ce type d'opération immatérielle.**

L'analyse a identifié également **plusieurs freins** concernant le volet administratif :

- **Des démarches souvent jugées trop lourdes d'un point de vue administratif** engendrant des délais d'instruction incertains ainsi que des délais de paiement importants nécessitant des **avances de trésorerie** sur longue période et éventuellement des emprunts avec taux d'intérêt au détriment des projets. A été évoqué l'exemple de l'Espagne où la Région redistribue les fonds dans l'attente de l'obtention des aides européennes ;
- **Un manque de communication** : Un manque de connaissance des fonds européens par les acteurs pouvant bénéficier de ces aides ; ainsi qu'un manque d'articulation et de communication entre la Région qui distribue les fonds européens et le cabinet extérieur qui vérifie l'éligibilité des demandes.

Inversement, Les bénéficiaires identifient la **simplification des règles** comme un atout majeur mais si **certaines règles d'attribution restent encore floues** pour certains bénéficiaires. Ils soulignent également en majorité un **bon accompagnement de la Région** pour le montage des dossiers de demande de subvention.

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs CONTEXTUELS	Maturité et volet technique des projets	Actions de connaissance et de suivi de la biodiversité (faune/flore) (FEDER)	⬇️	Ces actions d'acquisition de la connaissance et de suivi sont souvent multi-partenariales, ce qui peut allonger la durée des projets prévue initialement. La complexité pour le montage des dossiers de demande de subvention est également un frein soulevé par les bénéficiaires et l'absence de visibilité sur les coûts éligibles au financement
	Evolutions législatives, économiques	Toutes actions	⬆️	Les types d'action n'ont pas rencontré de freins législatifs
Facteurs OPERATIONNELS		Toutes actions	⬆️	Un bon accompagnement par les services en charge des FESI pour monter les dossiers
	Pratiques d'animation	Actions de sensibilisation et éducation à l'environnement, la biodiversité et les enjeux d'adaptation au changement climatique (FEDER / FEADER)	⬇️	Les fonds européens ne sont pas nécessairement connus des structures pouvant en bénéficier
	Cofinancements	Toutes actions	⬆️	Pas de problème d'articulation des cofinancements détectés

## SOUTIEN AUX PRATIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (FEADER) – T12

Globalement, la bonne articulation du FEADER avec les autres dispositifs existants a été, au regard des besoins de financement associés à cette thématique, un facteur favorisant dans la dynamique de mise en œuvre des programmes. Par ailleurs, le dispositif du PVE est particulièrement connu et attractif pour les porteurs de projets. La mesure « investissements des infrastructures agroécologiques » a évolué en cours de programmation, en intégrant des investissements sur l'abreuvement des animaux aux champs, suite à la sécheresse de 2018. A noter que les projets d'infrastructure agroécologique peuvent intervenir en complément avec les MAEC, ce qui inscrit le porteur de projet dans une aide globale et systémique.

L'analyse plus précise des facteurs de performance des différents types d'action a identifié **quelques freins, sans, toutefois, soulever d'élément de blocage systémique** :

- Des délais longs entre la demande d'aide et le paiement des équipements ayant pu fragiliser la situation économique des porteurs ;
- Des évolutions réglementaires environnementales en termes de pratiques agricoles pouvant limiter voire rendre inutilisable certains équipements financés.

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs CONTEXTUELS	Maturité et volet technique des projets	Infrastructure agroenvironnementale	↑	Pas de problème détecté
		PVE	↑	Ce type d'action ne présente pas de contraintes fortes et spécifiques dans sa mise en œuvre
		Mesure surfacique	↑	La présence d'acteurs structurés et habitués aux « rouages » des aides surfaciques. Concernant l'engagement MAEC, celui-ci dépend des zones ouvertes en PAEC, ainsi si sur le territoire Poitou-Charentes et Limousin les zones couvertes par un PAEC sont relativement étendues et ont progressivement couverts l'ensemble des territoires régionaux, les zones de campagnes ont été plus ciblées en ex-région aquitaine, ce qui limite et restreint davantage les bénéficiaires potentiels.
	Evolutions législatives, économiques ...	PVE	↓	Les évolutions des cahiers des charges et de la réglementation vis-à-vis des itinéraires techniques agricoles peuvent contraindre le porteur de projet dans son usage de l'équipement
		Mesures surfaciques	↑↓	Dynamiques soumises aux évolutions du contexte économique et financier ayant pu favoriser/freiner l'attrait pour la mesure bio
Facteurs OPERATIONNELS	Pratiques d'animation	Toutes actions	↑	Un bon accompagnement par les services en charge du FEADER pour monter les dossiers
	Cofinancements	Toutes actions	↑	Pas de problème d'articulation des cofinancements détectés
	Aspect juridique, certification	PVE	↓	Des délais longs entre la demande d'aide et le paiement des équipements ayant pu fragiliser la situation économique des porteurs

Globalement, une dynamique de projets et de programmation favorable s'observe sur le soutien aux investissements dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à des fins de préservation environnementale même si le nombre d'initiatives à vocation environnementale restent limitées aux regards des investissements purement productifs soutenus dans le cadre de la mesure 48 du FEAMP. Sur les 314 projets soutenus sur le Mesure 48, seuls 12 d'entre eux témoignaient d'un objectif de réduction d'impact environnemental ou d'amélioration de l'efficacité énergétique. La mesure 48 a permis de soutenir essentiellement des projets d'achat de matériel ostréicole. Par ailleurs, les 12 projets à visée « environnementale » concernent principalement le secteur piscicole (élevage de truites et d'esturgeons) alors qu'il s'agit d'un secteur beaucoup moins développé sur la Région que le secteur conchylicole.

La dynamique de projets apparaît par contre beaucoup plus limitée sur la Mesure 38. Seulement quatre navires faisant l'objet d'une transformation d'activité pour limiter leur impact sur l'environnement marin ont bénéficié d'un soutien financier alors que les enjeux et besoins nationaux sont prégnants : sur certains segments de flotte, des reconversions sont nécessaires (par exemple passage de chalutier à palangrier, etc.). A ce stade, les acteurs de la filière pêche semblent peu anticiper les objectifs de zéro rejet et les obligations de débarquement.

Mais globalement l'analyse des facteurs de performance des différentes thématiques a permis d'identifier quelques facteurs de ralentissement, mais aucun élément de blocage n'est mis en avant. Les projets FEAMP apparaissent lourds (montage, suivi, possibilité de contrôle) au regard des budgets et types de porteurs visés. Le FEAMP ne répond pas de manière très efficace aux difficultés des entreprises qui ont une faible capacité d'investissement. Les délais de paiement, les conditions d'éligibilité des bénéficiaires et le risque quant au non-paiement d'une partie de l'aide (en cas de non-conformité de certains éléments au moment de la liquidation du projet ou de non-respect de la réglementation) dissuadent un certain nombre de porteurs de projets, notamment ceux de la filière pêche. In fine, cela favorise le plus souvent, les entreprises qui peuvent prendre ce risque et auraient pu soutenir l'investissement sans subvention même si cela ne signifie pas pour autant que, sans aide, le même investissement aurait été fait au même moment et avec la même ampleur. La segmentation des types d'investissement présente également l'inconvénient de devoir monter plusieurs dossiers de demandes de financement dans le cas d'un projet global de rénovation / conversion du navire.

Inversement, l'articulation et la complémentarité des cofinancements du FEAMP avec des contre parties nationales sont plutôt identifiés comme un facteur dynamisant pour la programmation.

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs CONTEXUELS	Maturité et volet technique des projets	Pêche	↓	L'absence d'aide à la construction de navires neufs en lien avec l'application de la politique commune des pêches. La conversion métier de navires achetés d'occasion est en quelque sorte une alternative à cette contrainte mais conduit à faire naviguer des équipages sur de vieux navires dont les conditions de confort et de sécurité ne sont plus très adaptées.

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs OPERATIONNELS		Aquaculture	↑	Technicité existante et performante sur des projets de recirculation d'eau et d'oxygénation permettant des gains d'énergie.
	Evolutions législatives, économiques ...	Pêche	↓	Les entreprises de pêche ont des difficultés à pouvoir se projeter et envisager l'application d'une réglementation plus stricte sur l'obligation de débarquement notamment qui nécessiterait de repenser le modèle d'exploitation de certains navires
	Pratiques d'accompagnement	Aquaculture	↓	Les entreprises aquacoles relèvent des difficultés au montage des dossiers sans pour autant pouvoir bénéficier d'un appui administratif de structures dédiées.
	Cofinancements	Aquaculture	↑	Contreparties nationales bien articulées
	Aspect juridique, certification ...	Pêche et aquaculture	↓	Difficulté à justifier l'amélioration de la sélectivité des projets pêche / Justification des dépenses très chronophages pour les projets aquacoles

#### SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE RESPECTUEUSE DES PATRIMOINES ET PAYSAGES (PATRIMOINES CULTURELS, SAVOIR-FAIRE LOCAUX, ...) – T114

Sur le volet « développement d'une offre touristique patrimoniale » (Pi06c), les besoins sont conséquents, en dépit d'un écosystème de financement restant relativement limité (Cf. [QE1 – Offre de financement et effet levier du FEDER](#)). Au cours de la génération 2014-2020, cette mesure a été activée sur deux des trois programmes opérationnels (PO Aquitaine, PO Limousin). **Le choix de cibler la mobilisation du FEDER sur quelques opérations structurantes** (Lascaux IV, Cité de la tapisserie et de l'art tissé, musée de Guéret, ...) **émerge comme un facteur favorisant** pour la dynamique de mise en œuvre de ces deux programmes, les soutiens alloués à ce type d'action ayant permis de consommer l'intégralité de la maquette (9 dossiers, 13,86 M€ UE) avec des taux de programmation à l'échelle de la Pi06c respectivement à hauteur de 97% (PO Aquitaine) et 112% (PO Limousin).

Au-delà de la pertinence du ciblage, les facteurs de réussite suivants peuvent être mis en exergue :

- **Une articulation efficace entre les dispositifs d'aide et les différents co-financiers**, ayant favorisé la réalisation d'opérations au montant total moyen très élevé (3,3 M€ CT) concentrant d'importants besoins de financement ;
- **Une association des principaux partenaires et des porteurs de projets dès la phase d'élaboration des programmes 2014-2020**, et l'inscription dans le programme opérationnel FEDER-FSE Aquitaine du projet Lascaux IV ayant permis de sécuriser la réalisation de l'opération et d'intégrer en amont les attentes des partenaires financeurs.

Sur ce type d'intervention, **les travaux évaluatifs n'ont pas relevé de freins majeurs** (techniques, administratifs) pour la mise en œuvre et la réalisation de ces différents projets. Toutefois, certaines difficultés administratives susceptibles de contrevenir à une expérience « positive » des structures bénéficiaires dans le parcours de financement et de freiner la mise en œuvre ont été soulignées :

- **Des délais de traitement des demandes de paiement jugés relativement longs par les porteurs de projets ;**
- **Un manque de clarification des pièces justificatives attendues** dès la phase d'instruction du dossier.

Le tableau en page suivante synthétise [les principaux freins et facteurs de réussite identifiés](#).

FACTEURS		THEMATIQUE	BLOCAGES ET REUSSITES	COMMENTAIRES
Facteurs CONTEXTUELS	Maturité et volet technique des projets	Toutes actions	↑↓	Des projets d'envergure mais le plus souvent longs à se concrétiser impliquant des études préalables et des programmes de travaux ambitieux (durée de réalisation comprise entre 3 et 4 ans)
		Toutes actions, notamment projet LASCAUX IV	↑	Une association des partenaires et des maîtres d'ouvrage dès l'élaboration des PO FEDER-FSE 2014-2020 pour la priorité d'investissement 6c « tourisme »  L'affichage du projet de construction du CIAP – Lascaux IV au sein même de la stratégie du PO Aquitaine (sécurisation du projet, intégration des attentes des cofinanceurs, ...)
		Toutes actions	↑	Un ciblage de la mesure sur quelques actions structurantes permettant de renforcer l'effet levier du FEDER pour les porteurs (incitativité de l'aide), tout en assurant un bon niveau de couverture territoriale en Limousin ( <i>a minima</i> 1 projet par département)
	Evolutions législatives, économiques ...	Toutes actions	↑	Aucun frein législatif, économique, ... n'a été détecté pour ce type d'intervention
Facteurs OPERATIONNELS	Pratiques d'animation	Toutes actions	↑	Un accompagnement satisfaisant par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge du FEDER pour le montage et l'instruction des dossiers
	Cofinancements	Toutes actions	↑	Pas de problème d'articulation des cofinancements détectés, en dépit du constat du nombre limité de co-financeurs / dispositifs disponibles pour soutenir ces projets en complément du FEDER
	Aspect juridique, certification ...	Toutes actions	↓	Des délais de traitement des demandes de paiement relativement longs, un manque de visibilité sur les échéanciers et une absence de clarification des pièces justificatives requises dès la phase d'instruction des dossiers

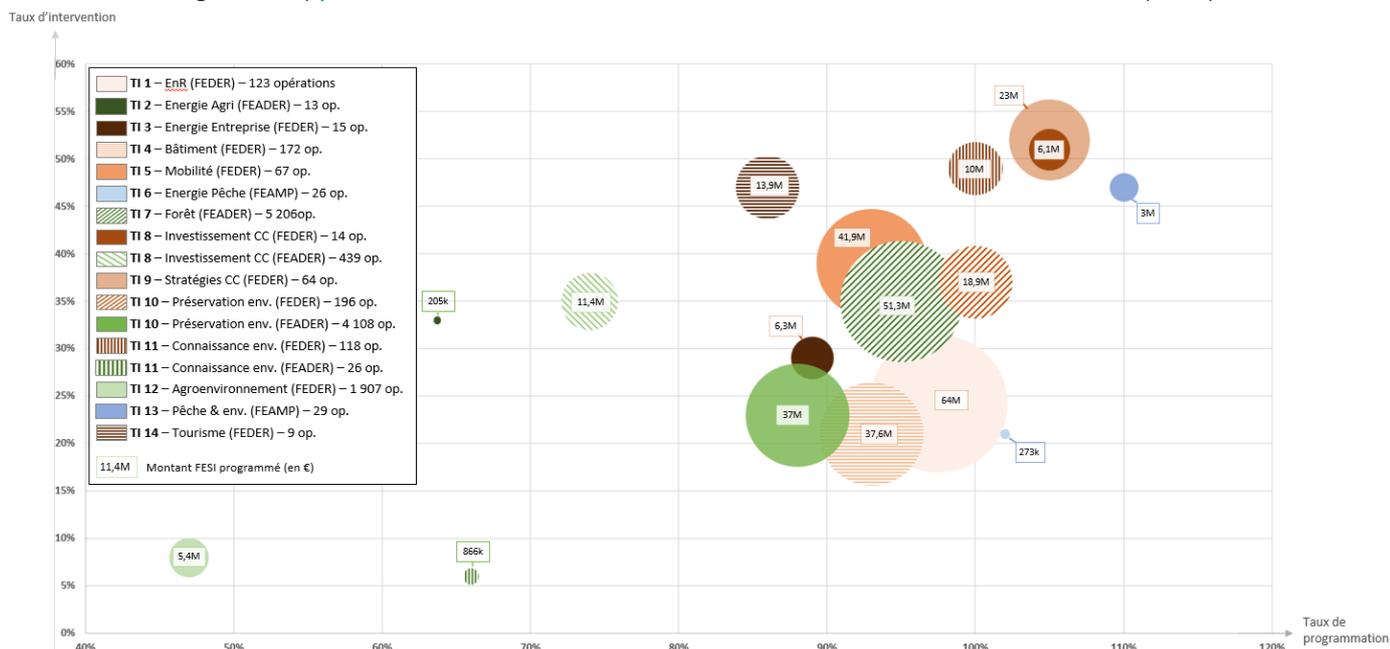
## 1.3 Impacts environnementaux

### Rappel de la question posée

3 Impacts - QE n°3 – Dans quelle mesure les interventions des FESI ont-elles contribué aux différents objectifs et impacts visés par les mesures relatives à l'environnement ?

#### 1. Résumé de la réponse à la question en 1 page

Selon les bénéficiaires répondants à l'enquête, **la grande majorité (434) des projets soutenus** au titre des fonds européens **sont finalisés (84 %)**. Hors mesures surfaciques, **l'effort de programmation** (datavisualisation ci-après) a **principalement porté** sur 1) la **préservation de la biodiversité** (70 M€ avec notamment les programmes annuels des structures de préservation de la biodiversité et les actions ciblant Natura 2000), 2) le **développement des énergies renouvelables** (64 M€, notamment méthanisation et bois-énergie / réseaux de chaleur), 3) la **gestion des zones forestières** et d'itinéraires sylvicoles (51,3 M€ - notamment le repeuplement des forêts endommagées), 4) les **mobilités durables** (41,9 M€ avec notamment les pôles d'échange multimodaux), 5) la **prévention des risques naturels** (40 M€, stratégies et travaux, notamment DFCl) et 6) la **rénovation énergétique des bâtiments** (37,6 M€, avec notamment les logements sociaux bâtiments publics). Les mesures surfaciques ont, elles, permis de contribuer fortement à **l'évolution vers des pratiques agroenvironnementales** (mesures agroenvironnementales et climatiques, conversion et maintien à l'agriculture) **plus vertueuses** ou au **maintien des milieux ouverts et de leurs aménités** (ICHN).



De manière assez logique, **l'intensité de l'effort de programmation** se **retrouve de manière relativement symétrique** au sein de **l'analyse d'effet par type d'intervention détaillée** une 1ère fois dans le **tableau de synthèse présenté page suivante**. L'évaluation par les bénéficiaires, des types de résultats et effets des actions pour lesquelles ils ont bénéficié des FESI pour chacun des 10 grands enjeux environnementaux, **fait ressortir des tendances cohérentes avec cette analyse de contribution** d'une part, et les **profils d'effets établis** qualitativement au sein des fiches-focus par type d'intervention.

Type d'intervention	Type d'action	M€ programmés et % prog. FESI totale		Résultat, Impact et Localisation	Niveau d'effet et relativisation régionale
1 - Soutien au développement des énergies renouvelables (feder)	Méthanisation	19,4M€	5,86%	Le soutien du FEDER a contribué de manière significative <b>à la dynamique régionale de développement de la production énergétique renouvelable</b> (+85 % sur la période 2005-2019), à travers une augmentation des capacités de production énergétiques régionales de <b>32,66 MW</b> (+ de 60 MW à l'issue de la programmation) et la structuration de deux filières majeures de substitution aux énergies fossiles notamment la <b>méthanisation</b> (+19 MW) et les <b>gros réseaux de chaleur</b> (+30 MW), l'ensemble des principales intercommunalités régionales étant désormais équipées. L'impact paysagers du développement des énergies renouvelables et l'enjeu d'acceptation sociale associé est déterminant pour amplifier la dynamique de projet	Effet significatif sur les filières méthanisation et réseau de chaleur, plus marginal pour le photovoltaïque
	Bois-énergie / réseau de chaleur	39M€	11,78%		
	Photovoltaïque (autoconsommation)	5,2M	1,57%		
2 - Investissements utilisation efficace de l'Energie dans le secteur agricole	205K €	0,06 %		Ce type de projets a <b>un effet net sur la baisse des charges de consommation intermédiaire</b> , structurellement instables et à la hausse et contribue à <b>une diversification des activités et des revenus et un gain d'autonomie</b> (sur l'énergie, sur les intrants). Ils <b>présentent différents effets induits</b> , intéressants pour les territoires bénéficiaires : stimulation d'installations d'activités agricoles connexes à la production d'énergie renouvelable partagée, création d'emplois ; développement de l'agriculture bio, structuration de filières de proximité, réemploi de coproduits dans une approche systémique de l'exploitation. Cependant, malgré l'atteinte des objectifs ciblés, <b>peu d'opérations ont été soutenues</b> (essentiellement sur le PDR Limousin) <b>et l'impact final dans le total des consommations énergétiques régionales et plus que marginal</b> d'autant que l'agriculture pèse peu (6%).	Projets pertinents pour amortir le renchérissement du prix de l'énergie mais impact régional très marginal
3 - Performances énergétiques des entreprises	Performances énergétiques du bâti	433K €	0,13%	Le faible impact du FEDER sur la dynamique de projets (7), témoigne, d'une relative <b>absence de plus-value au regard des enjeux régionaux du secteur et des dispositifs connexes portés par la Région et l'ADEME</b> (Usine du Futur, France Relance / Fonds Décarbonation de l'Industrie) qui accompagnent eux environ 60 entreprises lauréates chaque année, de manière assez homogène entre les anciens périmètres régionaux. <b>On estime à environ 22 ktCO2e la contribution des projets soutenus par le FEDER à l'effort régional, ce qui reste largement très marginal.</b>	Impact marginal à l'échelle régionale
	Performances des process et procédés	2,8M€	0,85%		
	Maitrise de l'énergie	350K€	0,11%		
4 - Soutien à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments	Rénovation énergétique des bâtiments publics	14 M €	4,23%	La mobilisation du FEDER a été dynamique (172 opérations pour + de 37 M€), notamment sur les logements sociaux, pour les 3 programmes mais <b>plus marquée en Aquitaine</b> (en lien avec la territorialisation des enjeux), permettant <b>d'atteindre les résultats escomptés par les programmes. Le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics a été actif en Poitou-Charentes</b> (animation renforcée dans le cadre d'un appel à projet). Si l'impact et la contribution des projets accompagnés par le FEDER est difficiles à mesurer, <b>il apparaît, de prime abord, que cette contribution soit minime.</b> Notamment, sur le bâtiment public, <b>les 75 bâtiments réhabilités via le FEDER représentent une très faible proportion du parc régional.</b> Sur les logements sociaux, les PO des trois anciennes Régions vont permettre (à minima) la réhabilitation de 9 469 logements. <b>La contribution du FEDER est de 19 % aux objectifs de réhabilitation annuel sur la région</b> (environ 7 000 <b>L'effet levier quantitatif global du FEDER sur cette catégorie du parc est significatif, elle correspond à plus de 10 % du parc social régional correspondant.</b>	Impacts minimes au regard de l'importance des enjeux régionaux pour les bâtiments publics, plus significatifs pour les logements sociaux
	Rénovation énergétique des logements sociaux	23 M€	6,94%		
	Animation du service public de la transition énergétique – performance énergétique du Parc privé	479K€	0,14%		
5 - Soutien à la mobilité via des mobilités peu émettrices (Feder)	Interopérabilité des modes partagés	5,3 M €	1,6%	La contribution du FEDER à l'intermodalité, l'interopérabilité et la mise en place de nouvelles solutions de mobilités <b>apparaît significative par rapport aux enjeux, objectifs et besoins régionaux</b> , notamment en matière d'aménagement de pôles d'échange multimodaux et en particulier en Aquitaine et Poitou-Charentes. La mesure de leurs impacts (report modal, gains énergétiques et en termes de GES), est néanmoins complexe : <b>les effets sont majoritairement indirects, plus longs à se manifester et dépendent de paramètres exogènes.</b> Le constat global étant que recours à la voiture individuelle se maintient à un niveau élevé et <b>le secteur des transports reste le plus grand consommateur d'énergie.</b> Si des innovations restent à éprouver en matière de mobilités partagées, <b>l'une des principales solutions, de long terme réside aujourd'hui dans des politiques de réduction des besoins de déplacements.</b>	Contribution significative (notamment PEM) mais réponse à interroger au regard de l'absence de baisse des consommations
	Infrastructures en faveur de l'intermodalité	26,6 M€	8,03%		
	Infrastructures en faveur des modes doux	6,8M€	2,05%		
	Soutien au « verdissement » des flottes	5,8 M€	1,75%		

6 - Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique dans le secteur de la pêche	Remotorisation	152K €	0,05%	Du fait d'autres dispositifs plus faciles d'accès, <b>seuls 27 des + de 500 navires régionaux, soit 5% de la flotte néo-aquitaine, ont bénéficié d'une aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique</b> (Aquitaine et le Poitou-Charentes) <b>alors que les enjeux sont majeurs. L'impact du soutien européen reste donc très limité.</b> Les opérations auraient permis d'économiser à l'année <b>81 m<sup>3</sup> de carburant soit une diminution de l'émission de CO<sub>2</sub> équivalente à 215 tonnes / an, ce qui représente peu à l'échelle des enjeux de réduction de la consommation énergétique des navires de pêche.</b> Le plan d'action national pour une pêche durable et Néo Terra fixent des ambitieux : 25% de navires de pêche modernes et décarbonés en 2023 et 30% de réduction de la consommation énergétique des filières pêche et agriculture d'ici à 2030.	Le nombre de navires bénéficiaires et donc la diminution de la consommation énergétique est minime à l'échelle de la flotte régionale
	Modification du profil hydrodynamique	121K€	0,04%		
7 - Soutien aux actions de gestion des zones forestières et d'itinéraires sylvicoles	Infrastructures d'exploitation forestière	2,42 M €	0,73%	Avec <b>5 206 projets</b> (88 % pour l'Aquitaine, 10 % pour le Limousin et 0,2 % pour le Poitou-Charentes) et <b>51 M€ de FEADER programmés</b> , un impact majeur a été obtenu via le PDR Aquitaine principalement, concerne <b>la reconstitution de la forêt suite à Klaus</b> avec des effets induits en matière de sensibilisation vis-à-vis de l'enjeu climatique, captation de Co2 et valorisation des patrimoines. La dynamique et les impacts liés <b>sont plus modérés</b> (concurrence du plan de relance) pour les « <b>Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers</b> » (17 % de la valeur cible). Le nombre d'hectares sous contrat de gestion visant à la séquestration du carbone (T19) <b>n'a atteint que 44 % de la valeur cible</b> (49 % en Limousin et 6 % en Poitou-Charentes). La gestion durable de la forêt <b>reste un levier clé pour la transition énergétique du territoire dans sa fonction de captation du carbone.</b>	Impact majeur sur la reconstitution de la forêt Aquitaine suite à Klaus, plus modéré sur la gestion durable de la forêt
	Résilience des écosystèmes forestiers	0,70 M€	0,21%		
	Repeuplement des forêts endommagées	44,8 M€	13,53%		
	Equipements d'exploitation forestière	3,4 M€	1,03%		
8 & 9 - Investissements et stratégies pour la prévention des risques naturels	Prévention du risque inondation	2,6 M €	0,78%	Sur 2014-2020 l'impact le plus tangible et visible du soutien européen, réside, en matière de risques naturels, sur <b>l'aménagement d'ouvrages coupe-feux à travers le renforcement du réseau DFCI</b> (+ de 400 projets). <b>Concernant les risques d'érosion / submersion</b> , la programmation 2014-2020 <b>a surtout visé à préparer à l'action</b> (élaboration de stratégies / plans d'action, programme de recherche, ...), <b>le principal des investissements restant à venir.</b> L'enjeu de la génération 21-27 sera donc leur accélération (lutte douce, ouvrages en dur) et la réintroduction des Plans plages. A moyen / long terme, il s'agira d' <b>engager un recul stratégique, seule approche durable de gestion des risques littoraux.</b> La <b>poursuite et l'intensification du travail de sensibilisation et de communication auprès des populations locales doit être l'une des priorités des années à venir</b> , en parallèle du développement des <b>réflexions autour des espaces à mobiliser et l'accompagnement à mettre en place.</b>	Très élevé, notamment en accompagnement d'actions répondants à des enjeux dont les réponses sont émergeantes
	Erosion du trait de côte / submersion marine	3,88 M€	1,17%		
	Ouvrages DFCI	11,3M€	3,41%		
	Etudes / suivis / inventaire	7 M €	2,1%		
	Stratégies et programmes annuels	16 M€	4,83%		
10 & 11 - Restauration et préservation de la biodiversité, sensibilisation et d'amélioration des connaissances	Acquisition espaces naturels	981 K€	0,30%	Les FESI confirment leur importance pour répondre aux destructions de biodiversité à l'œuvre en matière de connaissance, préservation et restauration des espaces et espèces naturels sensibles. Leur impact est majeur pour ce qui concerne le réseau Natura 2000, la gestion pastorale et le financement des <b>programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité</b> , (restauration des naturelles, rétablissement des continuités écologiques et sauvegarde d'espèces). Si ces opérations ont un <b>impact positif majeur sur les milieux et espèces le temps de réponse des milieux peut être long et les effets ne sont pas toujours directement visibles après travaux. Par ailleurs, l'augmentation des pressions peut venir masquer les effets positifs des projets de restauration.</b> Au regard du faible dynamisme du soutien à l'acquisition d'espaces naturels et <b>des dégradations à l'œuvre, les surfaces de zones remarquables et linéaires de continuités restaurées devront être largement démultiplié sur 2021-2027 pour infléchir la perte de biodiversité dans la Région.</b>  Leur impact est majeur sur le <b>soutien à la structuration d'acteurs et la mise en place de projets de connaissance et de sensibilisation</b> à l'environnement. Si l' <b>impact de ces opérations sur la perte de biodiversité n'est qu'indirect</b> , elles permettent néanmoins 1) de <b>mieux connaître le patrimoine naturel du territoire étape préalable pour mener des actions efficaces</b> , 2) l'organisation et la consolidation des méthodes et outils d'acquisition, de suivi, de	Des impacts importants sur la structuration de l'écosystème régional d'acteurs compétents mais ils ne se répercutent pas encore de manière suffisamment directe en matière d'impact finaux sur la préservation de la biodiversité
	Programmes annuels (biodiversité)	6,6 M €	2%		
	Programmes annuels (repeuplement)	9 M€	2,7%		
	Programmes annuels (espèces envahissantes)	498 K€	0,15%		
	Travaux zones & continuités écologiques	4,8 M €	1,45%		
	Animation pastorale	4,4 M€	1,33%		
	Animation préservation zones naturelles	11,8 M€	3,56%		
	Animation pratiques agroécologiques agriculteurs	2,1 M€	0,63%		
	Conduite pastorale	1,8 M€	0,54%		
DOCOB N2000	3,8 M€	1,15%			

	Investissement hydraulique	6,1 M€	1,84%	traitement et de diffusion des données afin d'évaluer l'effet des politiques menées et réorienter l'action publique, 3) générer par la démonstration, de nouvelles bonnes pratiques et ainsi permettre l'augmentation de la valeur écologique des milieux naturels. Ces opérations nécessitent donc très largement d'être suivies sur le volet écologique, d'actions ambitieuses de préservation et d'interventions de restauration des réservoirs et continuités écologiques régionales et sur le volet socio-économique d'une politique d'optimisation de la mobilisation des ressources foncières privilégiant les sols déjà artificialisés délaissés (friches, logements, ...).	
	Travaux patrimoine pastoral	4,6 M€	1,39%		
	Connaissance / suivi biodiversité	1,32 M€	0,40%		
	Education environnement / climat	2,7M€	0,82%		
	Programmes annuels éducation	7, 26 M€	2,19%		
12 - Soutien aux pratiques agro-environnementales (feader)	Infrastructures agroécologiques	93,5 K €	0,03%	Les impacts en matière de reconstitution d'infrastructures agroécologiques (27 opérations, 60 K€ de FEADER en Limousin) sont marginaux à l'échelle régionale. Inversement, avec 1280 opérations au titre du PVE (en Poitou-Charentes) et, 400 M€ de FEADER (MAEC, conversion et maintien agriculture biologique), les pratiques agroenvironnementales se sont développées de manière importante au niveau régional entre 2015 et 2021, se traduisant par un doublement des surfaces certifiées biologiques, -15 % d'intrants non utilisable en Agriculture Biologique et + 91 % de substances de bio contrôle et/ ou utilisables en Agriculture Biologique achetés générant une réduction de la pollution de l'air, de l'eau et des sols et du risque sanitaire pour l'agriculteur et une augmentation de la qualité organique des sols. Cette substitution peut nécessiter une augmentation du travail du sol et avoir des impacts négatifs en termes de structuration du sol (tassement, destruction du sol par le labour destiné à enfouir des adventices) et d'utilisation d'énergie fossile par le passage des engins agricoles.	Impact majeur, de niveau régional même si le maintien des pratiques à long terme doit être interrogé
	Plan Végétal Environnement (PVE)	5,3 M€	1,6%		
	Mesures surfaciques – dont MAEC et BIO	401 M €	-		
13 - Soutien aux investissements dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à des fins de préservation environnementale	Conversion navires de pêche	145K €	0,04%	Le soutien du FEAMP à des fins de préservation environnementale a été concentré sur réhabilitation du domaine maritime public (mesure 51B), 13 opérations soutenues pour 2 M€. Il s'agit d'une intervention de « longue haleine », dont le soutien financier public demeure essentielle pour assurer une mise en œuvre satisfaisante. Concernant la mesure 48, la faiblesse des investissement consentis et leur faible orientation vers des systèmes aquacoles plus respectueux de l'environnement (12 projets sur 314) principalement sur le secteur piscicole (élevage de truites et d'esturgeons), beaucoup moins présent que le secteur conchylicole qui a bénéficié des 302 autres projets, ciblés sur l'achat de matériel ostréicole. Le plan national « Aquacultures d'avenir » 2021- 2027, vise à développer l'aquaculture française, qui, bien que bénéfique sur de nombreux plans, renforcera la pression sur les intrants de ressources naturelles. Il est donc essentiel d'augmenter la performance environnementale de ce secteur.	Des projets d'achat de matériel ostréicole à faible impact environnemental, les besoins restent importants sur la réhabilitation domaine maritime public.
	Conditions d'élevage	835K€	0,25%		
	Efficacité énergétique (élevage)	193K€	0,06%		
	Réhabilitation domaine maritime public	2,4M€	0,72%		
14 - Soutien au développement d'une offre touristique durable	Développement d'une offre touristique patrimoniale	13,86 M €	4,18%	Dans un contexte de polarisation majeure de la fréquentation touristique sur le littoral néo-aquitain, la concentration de l'enveloppe disponible (16,18 M€), sur des projets d'aménagement structurants ( la sanctuarisation de la colline de Lascaux et la valorisation des patrimoines et des savoir-faire locaux en Limousin) aux retombées considérables pour l'économie locale de territoires à dominante rurale (Dordogne, Creuse, ...) l'intervention du FEDER contribue au rééquilibrage des flux touristiques, avec une focale de la programmation portée sur la Dordogne (PO Aquitaine) et sur les départements de l'ex-Région Limousin (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne). Des dynamiques territoriales différenciées peuvent être mises en évidence, eu égard aux volumes de nuitées touristiques et à leur évolution récente sur le périmètre des départements concernés	Un vrai effort de rééquilibrage de la fréquentation régionale dont les impacts restent limités eu égard à l'importance de l'attractivité littorale

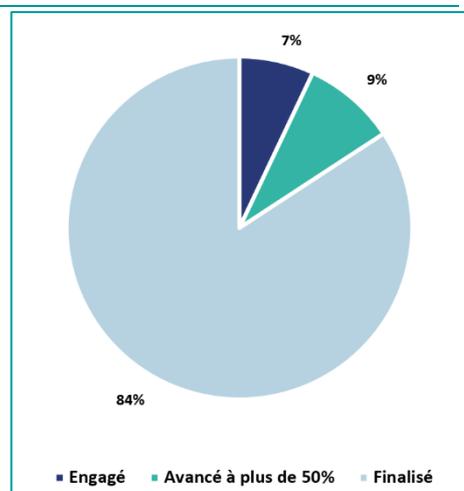
## 2. Synthèse des éléments de preuve venant étayer la réponse en 1 page

### APPROCHE TRANSVERSALE

#### UNE GRANDE MAJORITE DE PROJETS FINALISES

**REPONSE A LA QUESTION : Quel est l'état d'avancement de votre (vos) projet(s) ?** Nombre de projets : 515

La grande majorité (434) des projets soutenus au titre des fonds européens est finalisée (84 % des 515 projets soutenus). 45 sont avancés à plus de 50 % (9 % des 515 projets soutenus) et 36 sont seulement engagés (7 % des 515 projets soutenus).



#### NIVEAUX D'EFFETS EVALUES PAR LES BENEFICIAIRES : PRINCIPAUX TYPES DE RESULTAT / EFFET

S'il doit être interprété avec précaution, dans la mesure où il restitue les notes moyennes attribuées par les 300 bénéficiaires répondants à l'enquête aux types de résultats et effets des actions pour lesquelles ils ont bénéficié des FESI pour chacun des 10 grands enjeux environnementaux, le graphique présenté en page suivante fait ressortir des tendances cohérentes avec l'analyse de contribution (répartition quantitative de « l'effort de programmation » au sein des 14 types d'interventions couverts par le périmètre évalué) d'une part, et les profils d'effets établis qualitativement au sein des fiches-focus par type d'intervention.

Type de résultat / effet	Note d'intensité
Augmentation des capacités de production d'EnR	2,2
Préservation de la qualité des sols	2,0
Réduction des émissions de polluants (eau, air, sols...)	1,9
Renforcement de l'éducation à l'environnement et à la biodiversité	1,9
Préservation des paysages régionaux	1,9
Contribution à l'émergence / structuration de filières EnR	1,8
Préservation du petit patrimoine local / rural	1,8
Meilleure connaissance des potentiels de production d'EnR et de procédés techniques	1,7
Renforcement des connaissances du changement climatique et des risques naturels	1,7
Elaboration de plans de prévention et d'adaptation aux effets du changement climatique	1,6
Renforcement des structures intervenants en faveur de la préservation de la biodiversité	1,6
Préservation et restauration des continuités écologiques	1,6
Renforcement des pratiques agroenvironnementales	1,6
Réduction des volumes d'intrants chimiques utilisés par les activités agricoles	1,5
Elaboration de plans de prévention et d'adaptation aux effets du changement climatique	1,5
Déploiement d'infrastructures dédiées aux modes doux	1,5
Renforcement de l'acceptation / appropriation locale et sociétale des projets EnR	1,5
Déploiement d'infrastructures de développement de l'intermodalité	1,4

## VUE GLOBALE DE LA CONTRIBUTION DES PROGRAMMES AUX 14 TYPES D'INTERVENTIONS INCLUS DANS LE PERIMETRE DE L'ÉVALUATION

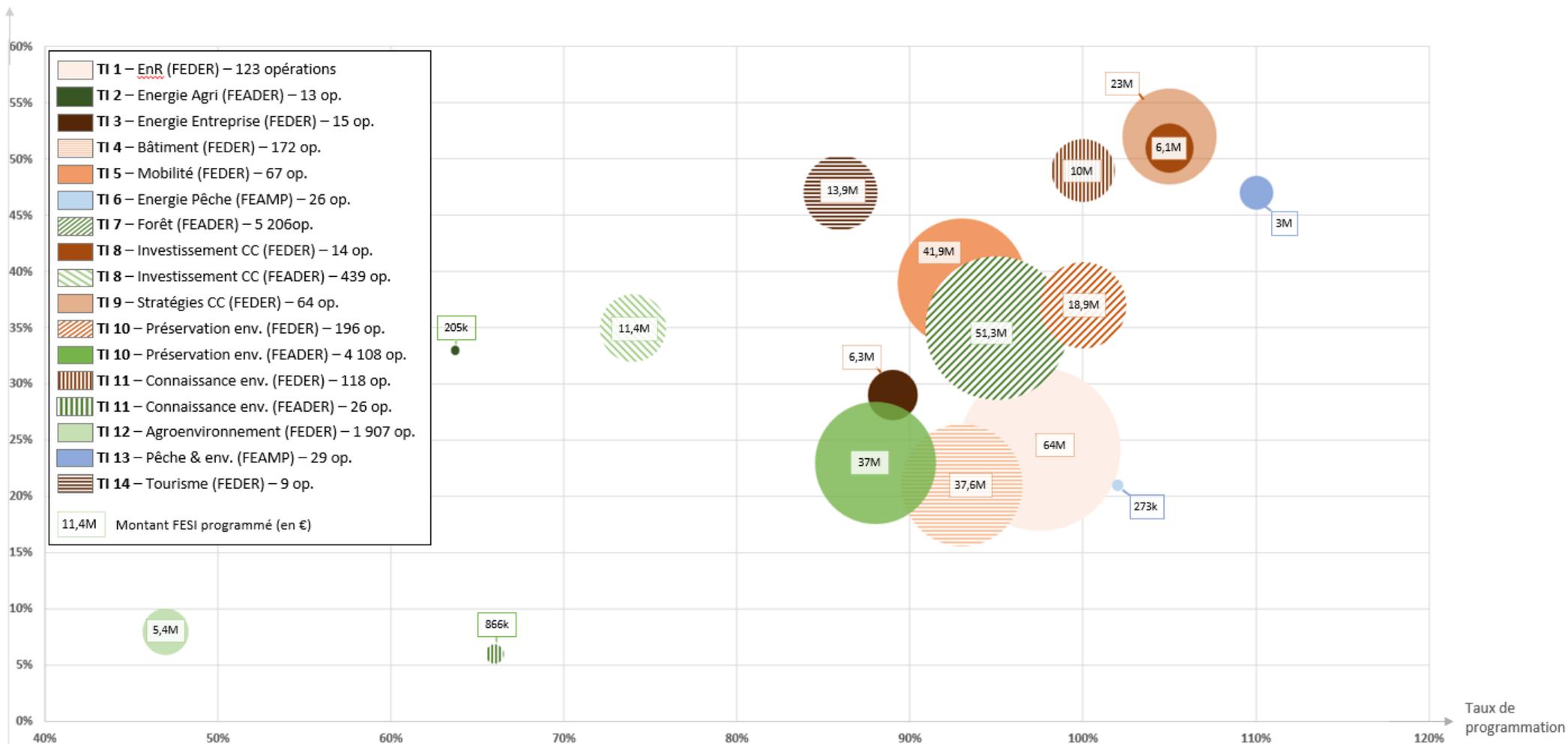
La datavisualisation ci-dessous propose une **vue globale de l'effort de programmation des FESI** pour **chacun des 14 types d'interventions** inclus dans le périmètre de l'évaluation.

La taille des cercles est proportionnelle au montant FESI total programmé pour le type d'intervention concerné.

Les abscisses indiquent le taux de programmation et les ordonnées le taux d'intervention moyen.

Le nombre d'opérations correspondant est indiqué dans la légende au niveau de chaque type d'intervention

Taux d'intervention

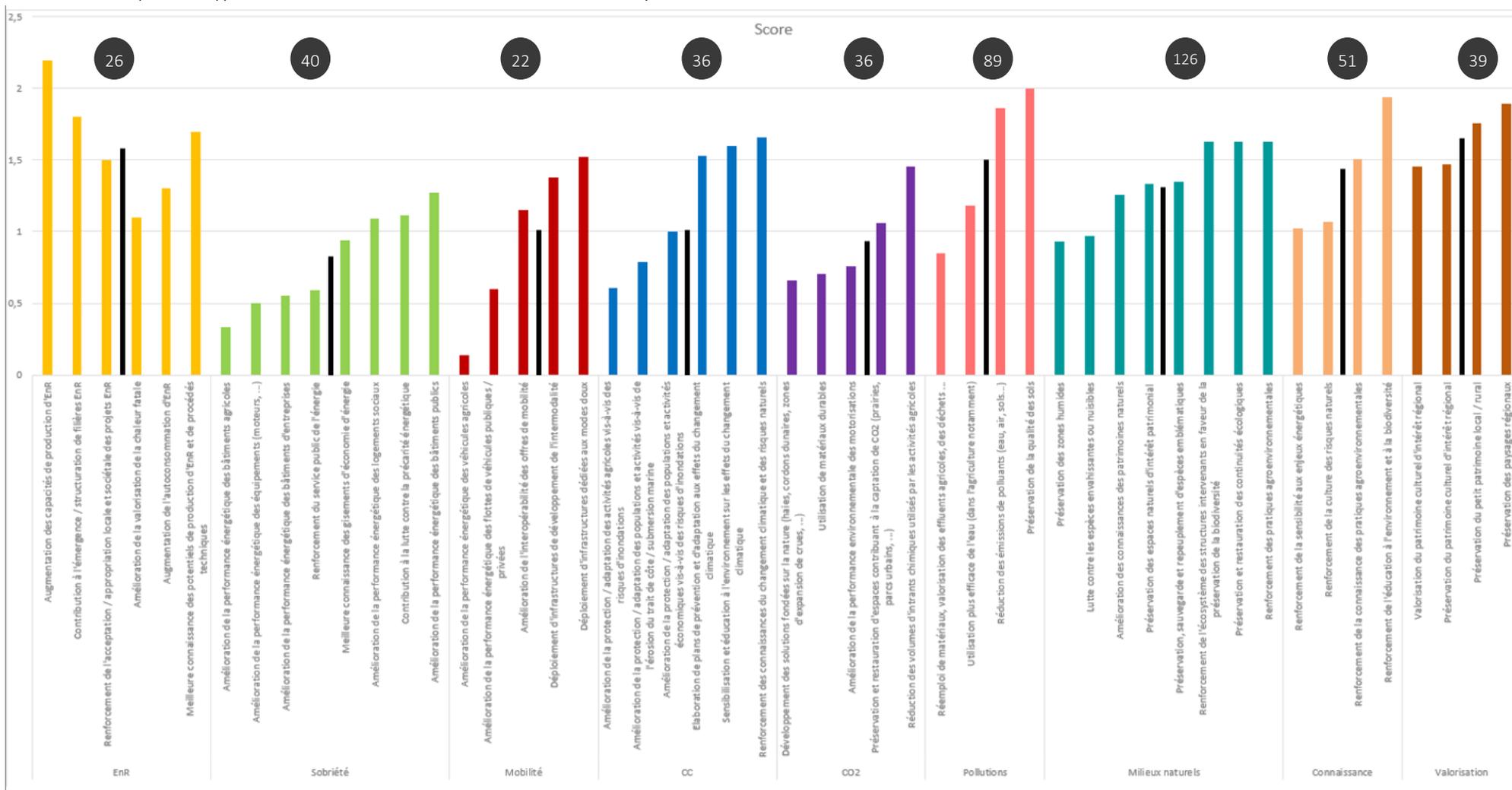


Réponse à la question : Pourriez-vous, pour chaque « domaine environnemental » sur lequel votre projet intervient, évaluer l'intensité des résultats et effets pouvant être attendus de votre projet en termes de... ? [-1 négatif, 0 pas d'effet, +1 positif modéré, +2 positif significatif, +3 positif très significatif]

Le graphique ci-dessous restitue les notes moyennes attribuées aux types de résultats et effets des actions soutenues par les FESI pour chacun des 10 grands enjeux environnementaux.

Les vignettes indiquent le nombre de réponses prises en compte pour le calcul de chaque moyenne.

Les abscisses indiquent le type de résultat / effet et les ordonnées la note moyenne.



NIVEAUX D'EFFETS EVALUES DANS LE CADRE DES PROFILS D'EFFETS DES TYPES D'ACTIONS SOUTENUS (FICHES-FOCUS PAR TYPE D'INTERVENTION)

Dans le cadre de la réalisation des fiches-focus par type d'intervention, des profils d'effets, valorisés sous la forme de graphs en radar, ont été produits pour les principaux types d'actions soutenues<sup>7</sup>. Ils positionnent l'intensité des effets attendus / observés sur 10 catégories d'effets.

Moyenne de l'intensité des principaux résultats et impacts des opérations ayant fait l'objet d'un focus, en fonction de la typologie d'action

[0 incidence négative très élevée, 1 incidence négative élevée 2 – incidence négative faible, 3 - Aucune incidence, 4 incidence positive faible, 5 incidence positive élevée, 6 - incidence positive très élevée]

Typologie d'intervention	Typologie d'action	FESI	Production d' ENR	Sobriété énergétique	Développement des mobilités durables	Réduction des risques naturels	Adaptation au changement	Limitation des émissions / captation de CO2	Préservation des ressources (eau, air, ...)	Préservation des sols et de la biodiversité	Culture des enjeux environnement / risques	Valorisation des patrimoines / paysages	(Nombre de projets programmés	Coût FESI programmé	Coût total programmé
Soutien au développement des énergies renouvelables	1.1 Investissement sur la méthanisation	FEDER	6	4	2	3	3	6	4	2	4	2	24	19,4 M€	122,6 M€
	1.2 Investissement bois-énergie / réseaux de chaleur	FEDER	6	4	3	3	3	6	4	4	4	3	30	39,2 M€	129,9 M€
	1.3 Investissement sur le photovoltaïque	FEDER	6	4	3	3	3	4	3	3	4	2	25	2 M€	5,2 M€
Utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole	2.1 Utilisation efficace de l'énergie en agriculture	FEADER	4	4	3	3	4	4	4	4	4	4	13	205 k€	629 k€
Amélioration des performances énergétiques des entreprises	3.1 Performances énergétiques du bâti des entreprises	FEDER	4	6	3	3	3	5	4	3	4	3	3	433 k€	1,4 M€
	3.2 Performances énergétiques des process et procédés	FEDER	5	6	3	3	3	5	2	3	4	3	7	2,9 M€	12,5 M€
	3.3 Accompagnement à la maîtrise de l'énergie	FEDER	3	4	4	3	3	4	3	3	3	3	3	353 k€	573 k€
Efficacité énergétique du bâtiment	4.1 Rénovation énergétique des bâtiments publics	FEDER	4	6	3	3	5	5	4	3	3	3	75	14,2 M€	41,7 M€
	4.2 Rénovation énergétique des logements sociaux	FEDER	3	6	3	3	4	5	4	3	3	6	96	23 M€	136,8 M€
Mobilité peu émettrices	5.1 Interopérabilité des modes partagés	FEDER	3	2	5	3	4	4	4	3	3	3	11	5,4 M€	10,4 M€
	5.2 Infrastructures en faveur de l'intermodalité	FEDER	3	4	6	3	5	5	4	3	3	5	30	26,6 M€	67,5 M€
	5.3 Infrastructures de développement des modes doux	FEDER	3	4	6	3	5	6	4	3	3	5	20	6,8 M€	24,2 M€
	5.4 « Verdissement » des flottes de véhicules	FEDER	5	3	6	3	5	6	5	3	4	3	8	5,8 M€	13,2 M€
Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (pêche)	6.1. Remotorisation des navires de pêche (Mesure 41a)	FEAMP	3	6	3	3	4	5	5	2	3	3	22	152 k€	1,1 M€
	6.2. Modification profil hydrodynamique (Mesure 41b)	FEAMP	3	6	3	3	4	5	5	2	3	3	5	121 k€	294 k€
	7.1 Investissement infrastructure forestière (massif)	FEADER	4	4	3	6	4	5	4	4	3	4	122	2,4 M€	5,9 M€

<sup>7</sup> La plupart des types d'actions ont fait l'objet de cette analyse. Seuls ceux représentant une part marginale de la programmation des FESI ont été écartés de cette analyse car trop peu représentatifs.

Gestion des zones forestières et d'itinéraires sylvicoles	7.2 Résilience des écosystèmes forestiers	FEADER	4	3	3	4	5	5	5	2	3	5	41	702 k€	1,9 M€
	7.3 Repeuplement des forêts endommagées	FEADER	5	2	3	5	3	4	4	4	3	5	4945	44,8 M€	115 M€
	7.4 Equipement d'exploitation forestière	FEADER	3	5	3	3	3	5	4	5	3	3	98	3,4 M€	23,1 M€
Investissements pour la prévention des risques naturels	8.1 Investissements risques inondations	FEDER	3	3	3	6	5	5	6	5	5	5	5	2,3 M€	4,4 M€
	8.2 Erosion du trait de côte / submersion marine	FEDER	3	3	3	6	6	3	3	6	5	5	9	3,9 M€	7,7 M€
	8.3 Création, entretien et amélioration des ouvrages DFCI	FEADER	3	3	3	6	5	4	4	5	4	4	439	11,4 M€	33 M€
Stratégies de lutte contre les effets du changement climatique	9.1 Etudes / suivis / inventaire risques naturels	FEDER	3	3	3	3	5	3	5	5	5	4	16	7 M€	11,4 M€
	9.2 Stratégies et programmes annuels	FEDER	3	3	3	5	5	3	5	5	5	4	48	16 M€	32,4 M€
Restauration et préservation de la biodiversité et des continuités écologiques	10.2 Soutien aux programmes annuels (biodiversité)	FEDER	3	3	5	3	4	4	5	6	4	5	85	6,6 M€	14,2 M€
	10.3 Soutien aux programmes annuels (repeuplement)	FEDER	3	4	3	3	3	4	5	6	5	3	55	9 M€	22,8 M€
	10.5 Préservation zones remarquables et continuités	FEDER/FEADER	4	3	3	4	5	4	5	6	5	4	24	2,4 M€	12,1 M€
													83	2,4 M€	12 M€
Amélioration des connaissances et de sensibilisation à l'environnement	11.1 Connaissance et suivi de la biodiversité	FEDER	3	3	3	3	4	3	4	4	6	3	29	1,3 M€	3,2 M€
	11.2 Actions d'éducation à l'environnement	FEDER/FEADER	3	3	3	3	4	3	4	4	6	3	24	1,4 M€	3,1 M€
														26	865 k€
	11.3 Soutien aux programmes annuels	FEDER	3	3	3	4	5	3	5	5	6	3	65	7,3 M€	14 M€
Soutien aux pratiques agroenvironnementales	12.1 Restauration d'infrastructures agroécologiques	FEADER	4	3	3	4	4	4	5	5	4	5	35	93 k€	397 k€
	12.2 Plan Végétal Environnement	FEADER	3	4	3	5	5	5	6	5	4	3	1 872	5,3 M€	66,4 M€
	Mesure surfaciques (MAEC & Maintien et conversion AB)	FEADER	3	4	3	5	5	5	6	5	5	3	16 139	400,1 M€	-
Investissements dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à des fins de préservation environnementale	13.1 Conversion métier de navires de pêche (Mesure 38)	FEAMP	3	5	3	3	3	5	3	5	3	3	4	145 k€	392 k€
	13.2. Amélioration des conditions d'élevage (Mesure 48)	FEAMP	3	4	3	4	4	3	5	5	3	3	7	835 k€	311 k€
	13.3. Efficacité énergétique des installations d'élevage (Mesure 48 environnement/énergie)	FEAMP	6	3	3	3	5	3	3	3	3	3	2	193 k€	505 k€
	13.4. Réhabilitation du domaine public maritime (Mesure 51b)	FEAMP	3	3	3	3	3	3	5	6	3	5	11	2 M€	3,6 M€
Soutien au développement d'une offre touristique respectueuse des patrimoines et paysages	14.1 Développement d'une offre touristique patrimoniale	FEDER	4	4	4	3	4	4	4	5	3	6	9	13,9 M€	20,2 M€

## TYPE D'INTERVENTION N° 1 : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ENR

### A – ENJEUX, REPONSES APORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTOIRES

Si la **production énergétique renouvelable régionale** (près de 38 000 GWh), **dépasse l'objectif national de 23 %** d'énergies renouvelables dans la consommation finale, les ressources renouvelables, importantes, et l'urgence climatique (4<sup>ème</sup> région la plus exposée), permettent d'envisager un développement plus ambitieux exprimé par **Néo Terra**, qui vise, à l'horizon 2050, **l'autonomie énergétique régionale décarbonée**. En complémentarité ou subsidiarité avec d'autres dispositifs (fonds chaleur de l'ADEME notamment), les **programmes FEDER et FEADER 2014-2020 ont constitué l'un des piliers du financements des projets en région** (64M€ sur la période, soit 29 % du volet environnement / climat / énergie les 3 PO FEDER). Enfin, si les programmes ont permis de soutenir différentes filières, les projets de **méthanisation et de bois-énergie / réseaux de chaleur concentrent la majeure partie de l'effort de programmation**. Entre 2014 et 2020, le **cadre réglementaire et les objectifs énergétiques et climatiques nationaux se sont vus renforcés** de manière conséquente (loi LTECV, loi Energie et Climat – SNBC et PPE, loi Climat et Résilience...) **comme les enjeux de production**.

### B – PRESENTATION DES TYPES D'ACTIONS ÉTUDIÉS

L'analyse détaillée porte les 3 principaux types d'actions soutenus (sur 5).

#### 1.1 Soutien aux installations de méthanisation

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
24	19,4M€	122,6M€	15,8%	808K€

Les opérations ont soutenu des projets de construction d'usine de méthanisation agricole, visant à : **permettre une valorisation énergétique de déchets agricoles d'exploitation** et **offrir une diversification des revenus des exploitants agricoles**.

#### 1.2 Soutien aux installations de bois énergie et réseaux de chaleur

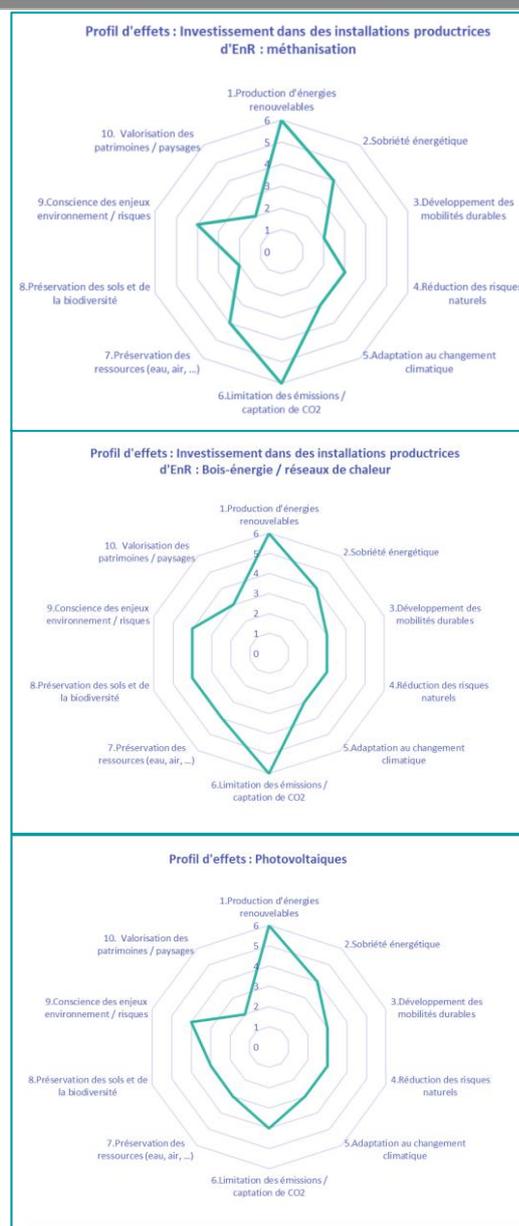
Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
30	39M€	130M€	0,3%	1,3M€

Le développement de la filière biomasse s'est traduit par le soutien à l'investissement des unités de production énergétique, autonome ou raccordées à un réseau de chaleur, ainsi qu'à la structuration de la filière d'approvisionnement bois-énergie avec la création de plateformes. **Ce dernier volet a été, toutefois, peu plébiscité.**

#### 1.3 Soutien aux installations photovoltaïques

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
25	2M€	5,2M€	38,5%	81K€

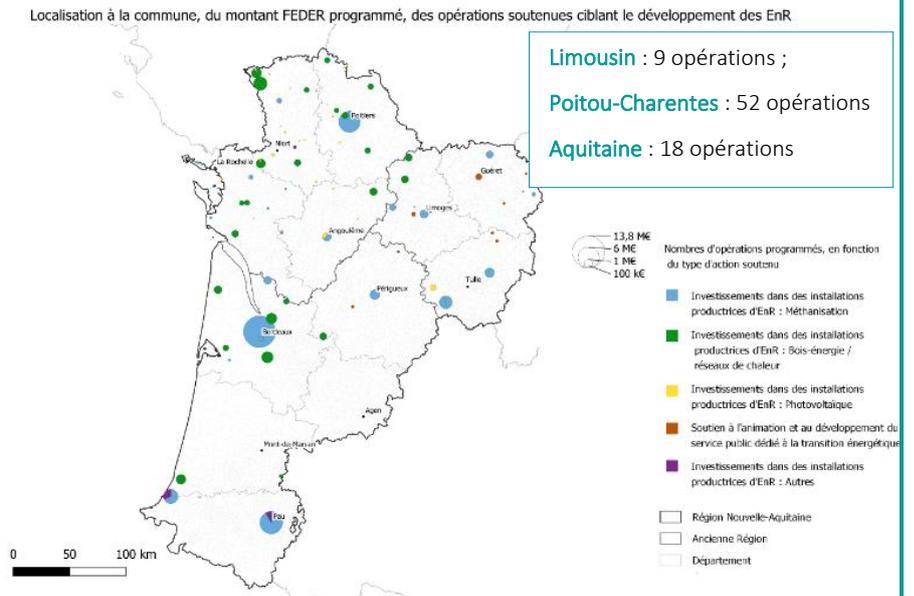
Ces opérations ont porté sur le soutien à l'installation d'unités photovoltaïques en autoconsommation dans les secteurs tertiaires, industriels et agricoles visant à **consommer sur place tout ou partie de l'énergie produite par un générateur installé sur le toit ou à proximité immédiate du bâtiment concerné**.



## C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

La répartition territoriale des projets montre **une forte hétérogénéité des dynamiques de filière sur le territoire régional** de Nouvelle-Aquitaine que ce soit en termes de nombre de projets soutenus ou de montants programmés par type d'actions.

Sur les 33 millions d'euros programmés sur la PI4a, **l'ancienne région Aquitaine** a consacré près de **25 millions d'euros** pour le soutien à des projets de **création ou d'extension de réseau de chaleur de grande envergure**. L'ancienne région **Poitou Charentes** présente le nombre le plus important de projets soutenus en région par le FEDER sur les 3 filières méthanisation. Sur les **21 millions d'euros programmés**, **10,4 millions** ont servi au soutien de **14 projets de méthanisation**. De son côté, l'ancienne région du **Limousin** a eu une stratégie politique très différente des deux autres territoires. La **filrière biomasse** a bénéficié du plus fort soutien avec 5,4 millions d'euros dont 3,5 millions versés pour la création de 2 RCU biomasse (Brive et Egletons). Seuls deux projets de **méthanisation agricole collective** ont été soutenus



## D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

**Résultats et plus-values obtenus grâce aux soutiens européens** : les projets soutenus par le FEDER ont permis la production énergétique supplémentaire de 32,66 MW en région Nouvelle Aquitaine. Ce bilan devrait se voir doubler à fin 2023 en tenant compte des projets en cours (+32 MW) alors que l'objectif régional 2023 était de 60 MW : la mobilisation et le ciblage du FEDER semble adapté au regard des résultats obtenus. Des nuances sont, toutefois, à apporter en fonction des filières :

- La **méthanisation** est la filière sur laquelle le FEDER a les résultats les plus importants (+19 MW). Sur les 109 unités de méthanisation en fonctionnement en Aquitaine en janvier 2022, **23 ont été soutenues par le FEDER, soit 20 %**, dont 18 projets en injection : **le FEDER a joué un rôle important dans le développement de la filière régionale et sa structuration** ;
- Concernant **la biomasse et le développement des RCU**, le programme 2014-2020 s'est orienté vers le soutien au développement de **gros réseaux de chaleur** (création ou extension). Cette orientation a permis **une forte augmentation des puissances développées sur le territoire régional** (+30 MW) et **la couverture par des RCU des principales intercommunalités**. Selon l'ADEME, **le potentiel reste encore important** ;
- Concernant **le solaire**, le FEDER a contribué à l'installation supplémentaire de 6 MWc sur environ 3 725 MWc raccordés au réseau en septembre 2022 (0,02%) **ce qui est marginal**. Le soutien du FEDER s'est focalisé sur l'aide à des projets en autoconsommation (donc non raccordés) et de grande ampleur (ne bénéficiant d'aucune aide), filière émergente et a, de ce fait, **contribué à la réalisation de projets démonstrateurs**.

**Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires** : la production énergétique renouvelable se développe de manière importante au niveau régional (+85 % sur la période 2005-2019) et plusieurs filières majeures de substitution aux énergies fossiles se sont structurées. Le **soutien du FEDER a, conformément aux résultats exprimés, contribué à cette dynamique**. Au-delà de l'indicateur énergétique, le développement des énergies renouvelables soutenu via le FEDER a **des incidences bénéfiques sur plusieurs autres dimensions environnementales** : la **réduction des émissions de gaz à effet de serre territoriale** : le second type d'impact le plus fortement identifié ; la réduction des pollutions de l'air et des sols. À l'inverse, le développement des énergies renouvelables entraîne une visibilité accrue de l'énergie dans nos paysages et dans les villes (toitures solaires, chaufferie biomasse...) et peut, dans certains cas, avoir **un impact jugé comme négatif** notamment en matière de **paysage et de préservation des patrimoines architecturaux**. **L'enjeu de l'acceptation sociale est déterminant pour amplifier la dynamique de projet**.

## T.I N° 2 : SOUTIEN A L'UTILISATION EFFICACE DE L'ENERGIE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

### A – ENJEUX, REPONSES APORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTIONNES

La dépense énergétique agricole/forêt/pêche régionale représente **6 % du total des dépenses énergétiques régionales** (source : AREC – France : 3%). Plus précisément, la consommation énergétique agricole régionale est à **55% indirecte, 38% directe et 7% externalisée** et l'agriculture régionale est **dépendante à 71% des produits pétroliers**. Si l'agriculture pèse donc peu dans le total des dépenses énergétiques régionales, elle occupe une part importante dans la composition régionale des émissions de GES (27% après les transports 40%). Les PDR ont souhaité contribuer au soutien à l'utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole, **mais relativement peu de projets ont été accompagnés** (13 projets pour 205 390 € de FEADER).

### B – PRESENTATION DES TYPES D' ACTIONS ÉTUDIÉS

#### 2.1-Investissements « utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole »

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
13	205K €	629K€	32,6%	48K €

Ce type de projet d'efficacité énergétique intègre **l'efficacité énergétique**, la **production d'énergie renouvelable** (méthanisation, photovoltaïque) et le **réemploi de l'énergie** (hors photovoltaïque) dans le système d'exploitation (cf. « économie circulaire »). Les projets ont été essentiellement programmés en Limousin et portent sur : « l'isolation » des bâtiments, l'adaptation interne des équipements en vue d'améliorer l'efficacité énergétique, l'usage d'énergie renouvelable pour le séchage de fourrage, la méthanisation, le photovoltaïque.



### C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

Tandis que les plus gros enjeux de consommation énergétique sont **concentrés sur le Sud-Ouest de la Région**, les dossiers présentés et aidés par le FEADER **le sont en zone « Limousin »**. Le soutien du PDR FEADER est adapté aux élevages notamment bovins dont l'efficacité énergétique (coût / valeur des productions) est faible. Mais **le PDR FEADER affiche 2 limites en termes de pertinence** : des zones à forts enjeux restent non couvertes ; des cibles sur la mécanisation agricole ne sont pas explicitement visées (tandis qu'elles représentent 60% de la consommation énergie directe en agriculture, devant les bâtiments d'élevage).

### D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'EVOLUTION GENERALE DU TERRITOIRE

**Résultats et plus-value grâce aux soutiens européens** : l'essentiel des projets sur cette typologie a été déployé sur le PDR Limousin. Ces derniers ont permis d'atteindre les objectifs alors ciblés. Bien que peu d'opération ait été soutenu, **les analyses développées montre que le soutien FEADER par subvention sur les natures des opérations aidées permettent** :

- Un effet net sur la baisse des charges de consommation intermédiaire, structurellement instable et à la hausse ;
- Une diversification des activités et des revenus, un gain d'autonomie (sur l'énergie, sur les intrants).

#### Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires

- **Un impact individuel, mais un faible impact régional dans le total :**

L'agriculture pèse finalement peu dans le total des consommations énergétiques régionales : 6% du total des consommations (sources : AREC et CLIMAFILAGRI, 2019). Par ailleurs, la consommation énergétique agricole est à 55% indirectes, 38% directes (principales cibles du domaine d'intervention 5B du PDR FEADER) et 7% externalisées (sources : AREC et CLIMAFILAGRI, 2019).

- **L'impact individuel pour les exploitations aidées est fort.** Par retour d'enquêtes 2018, l'efficacité énergétique concerne en moyenne 33% des répondants aux enquêtes administrés en 2018, dont 9% à 13% une forte diminution de la consommation.
- **Mais en somme l'impact régional sur la consommation énergétique agricole globale et régionale au total (tous secteurs) reste limité.** Le manque d'actions sur la « consommation indirecte » (ex : engrais, intrants) limite l'impact dans le secteur agricole. Toutefois des actions existent ici par l'agriculture biologique soutenue par la Région ou des effets via le PCAE (hors périmètre de la présente fiche).

- **Des projets « systémiques » pouvant être très impactant dans les territoires (impacts positifs)**

Certains projets aidés sont particulièrement impactant (positivement) dans les territoires. Leur nature explique cet impact positif : **stimulation d'installations d'activités agricoles** connexes à la **production d'énergie renouvelable partagée**, et donc création d'emplois ; développement d'**agriculture bio**, structuration de **filières de proximité**, diversification énergétique ; **réemploi de coproduits** dans une approche systémique de l'exploitation.

# T.I N° 3 : SOUTIEN A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES ENTREPRISES

## A – ENJEUX, REPONSES APORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTOIRES

En Nouvelle-Aquitaine, les secteurs économiques de l'industrie et du tertiaire pèsent pour **32 % des consommations énergétiques** du territoire et **20 % des émissions de GES du territoire** (méthode indirecte) en 2015. L'objectif régional de **réduction des émissions de gaz à effet de serre des secteurs** de l'industrie, de l'artisanat et du commerce est de **23 % à 2021, 44 % à horizon 2030 et 71 % à 2050**. En réponse, **le soutien à la performance énergétique des entreprises (Pi4b) a été ouvert sur les programmes**. En parallèle **différents autres dispositifs et stratégies poursuivent les mêmes objectifs notamment régionaux** (programme régional Usine du Future). Les différents types d'actions, au cœur des investigations menées (maîtrise de l'énergie, efficacité énergétique du bâti et des process), visent à **réduire l'impact carbone du secteur économique**.

## B – PRESENTATION DES TYPES D' ACTIONS ÉTUDIÉS

On peut distinguer **trois types d'actions** sur lesquels les PO sont intervenus. De manière commune à ces types d'actions, **les volumes de réalisations** (nombre de projets et montants financiers mobilisés) **sont faibles**.

### 3.1- Investissements d'amélioration des performances énergétiques du bâti

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
3	433K €	1,4M€	30,9%	144 K €

Ce type de projet vise à soutenir la mise en œuvre **d'actions de réduction des consommations énergétiques des bâtis industriels et tertiaires** en soutenant des projets tournés vers l'excellence environnementale, innovants, démonstrateurs et reproductibles à coûts maîtrisés.

### 3.2- Investissements d'amélioration des performances énergétiques - process et procédés

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
7	2,8M€	12,5M€	22,4%	117K€

Ce type de projet vise à soutenir des actions ne relevant pas directement d'investissements dans des actions d'économie d'énergie. **Il s'agit par exemple d'actions de recherche et développement autour d'innovations technologiques (CEA), d'animation territoriale (AFT) et d'études énergétiques (SICAME)**.

### 3.3 – Accompagnement des entreprises en faveur de la maîtrise de l'énergie

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
3	350K€	570K€	61,4%	117K€

Les opérations ont permis de soutenir les structures œuvrant pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans la mise en place de leur plan d'action, visant à améliorer les connaissances, à suivre l'état des populations, à sensibiliser le grand public, à développer les partenariats.



## C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

15 projets ont été soutenus pour un montant programmé de 6,3 M€ faisant du [soutien à l'amélioration des performances énergétiques des entreprises l'une des plus faibles interventions soutenues par le FEDER](#) sur le périmètre évalué. [Ces indicateurs mettent en exergue le faible rôle que le FEDER a pu jouer sur la transition énergétique du tissu industriel.](#)

La dynamique territoriale reste relativement homogène entre les anciens périmètres régionaux.

**Limousin** : 5 opérations soutenues pour 709 K€ de FEDER programmés ;  
**Poitou-Charentes** : 3 opérations soutenues pour 280 K€ de FEDER programmés ;  
**Aquitaine** : 5 opérations soutenues pour 2,6 M€ de FEDER programmés.

## D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

### [Résultats et plus-value obtenus grâce aux soutiens européens :](#)

Si l'on analyse les résultats obtenus par le FEDER sur le soutien à l'efficacité énergétique des entreprises à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, nous pouvons constater que [la réalisation de l'objectif est dépassée avec 12 entreprises ayant bénéficié d'un soutien](#) (109 % de la valeur cible – 11 entreprises).

Néanmoins, d'un point de vue global, la mobilisation et le ciblage du FEDER sur ce volet [apparaissent relativement peu adaptés au regard des enjeux régionaux du secteur et des dynamiques d'accompagnement engagées par ailleurs par la Région et l'ADEME sur le sujet](#) (notamment au travers du programme régional Usine du Futur largement plébiscité) : le faible nombre de dossiers accompagnés sur la période (7 dossiers) au regard de la dynamique régionale constatée, montre le faible impact du FEDER dans la dynamique de projets.

[La plus-value du FEDER sur ce volet a été faible. Les bénéficiaires](#) et instructeurs, jugeant par ailleurs, le régime d'aides particulièrement complexe.

### [Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires :](#)

[Sur la période 2014-2019, les émissions de GES du secteur industriel ont baissé de près de 1 000 ktCO<sub>2</sub>e](#) passant de 6 000 ktCO<sub>2</sub>e à 5 000 ktCO<sub>2</sub>e et présentant ainsi la réduction la plus importante constatée parmi les différents secteurs du territoire régional. La diminution de la consommation d'énergie du secteur et les efforts réalisés par les industries minérales, contraintes par ailleurs au quota CO<sub>2</sub>, peuvent expliquer cette tendance. [On estime à environ 22 ktCO<sub>2</sub>e la contribution des projets soutenus par le FEDER à l'effort régional, ce qui reste largement marginal.](#)

La stratégie NeoTerra couplée au programme France 2030 de l'Etat met en place des dispositifs renforcés d'accompagnement des entreprises pour les prochaines années. Ces dispositifs sont d'autant plus importants et structurants qu'ils vont au-delà de l'efficacité énergétique des entreprises pour favoriser la mise en place de démarches plus systémiques et globales au sein des entreprises : impact carbone, démarche RSE, qualité de l'air, énergies renouvelables, matériaux biosourcés, management de l'énergie, pilotage intelligent...

**Ces dispositifs présentent des résultats plus que performants : environ 30 entreprises lauréates chaque année via le dispositif régional Usine du Futur et 27 projets lauréats sur les dispositifs France Relance au travers du Fonds Décarbonation de l'Industrie de l'ADEME sur la période 2020-2022.**

# T.I N° 4 : SOUTIEN EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT

## A – ENJEUX, REPONSES APORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTOIRES

La Nouvelle-Aquitaine est confrontée à **des enjeux forts en matière d'efficacité énergétique des bâtiments** (logements, bâtiments publics et tertiaires) : il s'agit du **1<sup>er</sup> secteur consommateur d'énergie finale régional** (40 %).

Les actions et interventions ciblées par les PO sur la génération 2014-2020, constituaient des éléments de réponse aux enjeux identifiés et aux trajectoires et objectifs fixés **dans le SRADET**. A cet égard, les différents types d'actions associés au volet efficacité énergétique du bâtiment visaient à **renforcer la performance énergétique et thermique des logements et des bâtiments publics**. Le FEDER, en complémentarité avec d'autres outils financiers (CEE, Offres de la caisse des dépôts...) a été particulièrement actif sur ces volets et représente un apport financier conséquent : **les opérations visant le soutien en faveur de l'efficacité énergétique du bâtiment, avec 37,6M€ de FEDER programmés, représentent 17 % du total**.

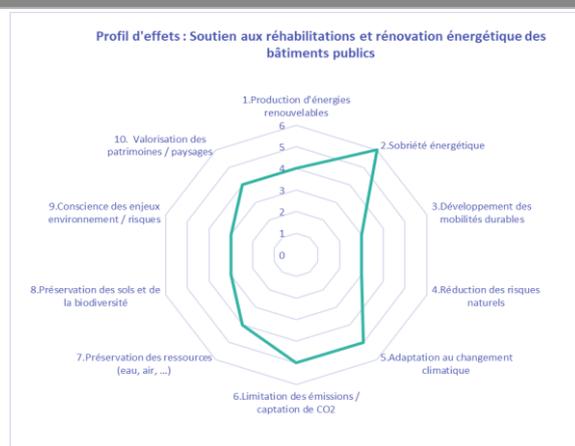
De manière plus transversale, **si le cadre réglementaire et les objectifs énergétiques et climatiques nationaux se sont vus renforcés** de manière conséquente (loi LTECV, loi Climat et Résilience...), sur la même période, **certains facteurs, dont la raréfaction des moyens, ont pu ralentir la dynamique et l'atteinte des objectifs recherchés**.

## B – PRESENTATION DES TYPES D' ACTIONS ÉTUDIÉS

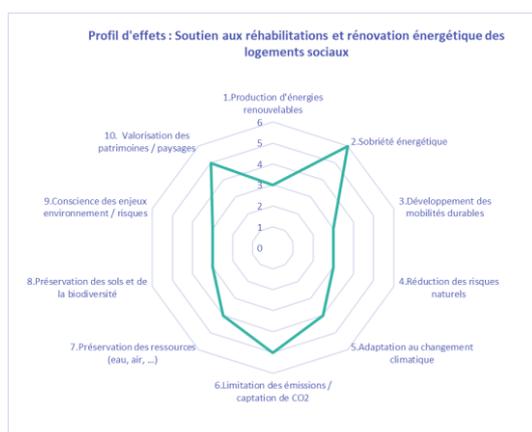
### 4.1 - Réhabilitations et rénovation énergétique des bâtiments publics

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
75	14 M €	41,7 M €	33,6%	555K €

Les opérations ont soutenu des **travaux de réhabilitation et/ou la rénovation des bâtiments publics, afin d'en améliorer la performance énergétique**. Plus à la marge, certaines opérations (2) se sont concentrées sur l'ensemble du process de rénovation, de la décision à la réalisation des travaux, via une offre d'accompagnement dédiée.



### 4.1- Réhabilitations et rénovation énergétique des logements sociaux



Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
96	23 M€	136,8 M€	16,8%	1,4M€

Ce type de projet concerne la conduite d'opération de rénovation énergétique de logements sociaux. Plus globalement, ces opérations permettent **d'accompagner les bailleurs sociaux de la région dans la mise en œuvre de leur Plan Stratégique de Patrimoine (PSP)**, qui vise à organiser la rénovation de leur patrimoine immobilier, avec la volonté de renforcer l'attractivité et pérenniser ce patrimoine en proie à une demande forte des locataires et des problématiques énergétiques parfois importantes.

### 4.3- Opération en faveur de la performance énergétique du parc privé

Ce type d'action correspond à une opération spécifique, qui a soutenu l'animation régionale (en Poitou-Charentes), via la Société ARTEE, en matière de travaux d'économie d'énergie des habitations privées. Cette dernière avait pour objet de sensibiliser les propriétaires privés à la nécessité de rénover leurs habitations et de disposer d'un audit énergétique, d'optimisation de la composante thermique des bâtiments concernés.

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
1	479K€	682K €	70,2%	-

## C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

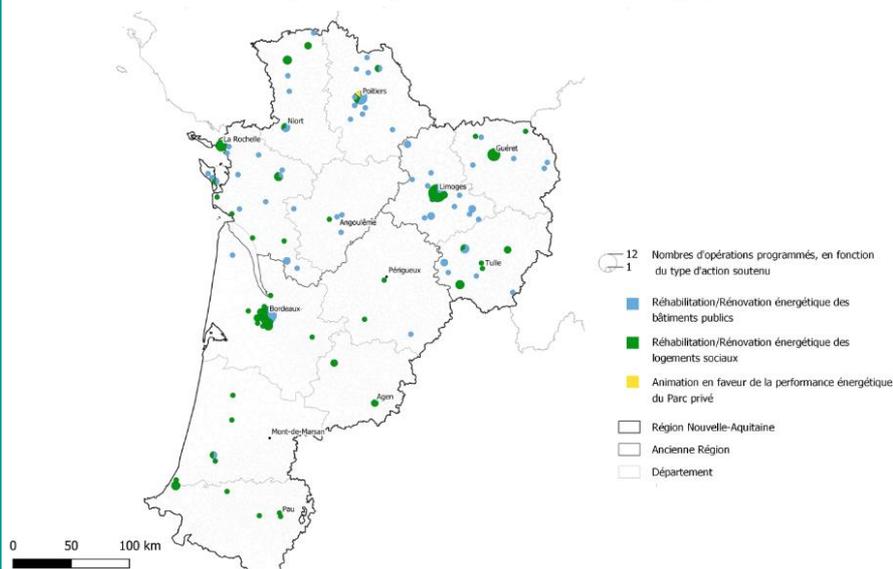
Les projets ciblant la réhabilitation et/ou la **rénovation énergétique des logements sociaux (96 projets)** a été programmés **en plus grand nombre que ceux ciblant les bâtiments publics (75 projets)**.

**Le PO Limousin** : 6,9 M€ de FEDER ont été programmés dans ce cadre ;

**Le PO Poitou-Charentes** : 12,4 M€ de FEDER programmés ;

**Le PO Aquitaine** : 17,9 M€ de FEDER programmés.

Localisation à la commune, du nombre d'opérations soutenues ciblant l'efficacité énergétique des bâtiments



Les 3 programmes présentent des similitudes dans les actions ciblées et soutenues. **De fortes différences s'observent toutefois en matière de volume d'opération accompagné par catégorie et de masses financières mobilisées.**

De manière plus précise, **le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics a été actif en Poitou-Charentes**, notamment en lien avec une animation renforcée dans le cadre d'un appel à projet. De son côté, le soutien à la rénovation énergétique des logements sociaux est le moteur de la programmation de la Pi4C et dynamique de projet favorable s'observe sur les 3 programmes. **La programmation est, tout de même, plus importante en Aquitaine** (en lien avec la territorialisation des enjeux).

## D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'EVOLUTION GENERALE DU TERRITOIRE

**Résultats et plus-value obtenus grâce aux soutiens européens** : la mobilisation de subventions FEDER sur le soutien à l'efficacité énergétique du bâtiment a été dynamique : 172 opérations soutenues pour plus de 37 M€. Cette dynamique, notamment sur les logements sociaux, permet **d'atteindre les résultats escomptés par les programmes** :

- **9 469 logements sociaux devraient être rénovés (à minima) pour un objectif de 9 874 ;**
- **La diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics devrait être de plus de 16 000 000 KW/an**, soit deux fois plus que les objectifs fixés ;
- **En Poitou-Charentes, plus de 72000 m<sup>2</sup> de bâtiments publics devraient être réhabilités** (pour un objectif de 70 000).

Outre cette approche financière et les effets directs, les opérations soutenues par le FEDER ont également permis les résultats suivants :

- Une **importante baisse des consommations d'énergie**, avec des gains énergétiques importants sur les consommations du parc locatif sociale ;
- Des effets sur **le cadre et la qualité de vie pour les locataires** au sein des logements sociaux réhabilités ;
- Pour le bâtiment public, une **dimension socio-culture notable** : les réalisations ont souvent permis d'améliorer **l'esthétique des bâtiments**, leur **confort thermique** et de **faciliter leur intégration dans les territoires**.

Dans l'atteinte de ces résultats, **les financements FEDER ont globalement joué un rôle important** : bien que variable d'un PO à un autre, les taux d'intervention FEDER sont de 34 % sur le volet bâtiments publics et de 17 % sur les logements sociaux.

**Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires** : même si les consommations d'énergie finale restent, sur le secteur du bâtiment, à des niveaux élevés, une légère inflexion des consommations d'énergie (sur le secteur résidentiel et tertiaire) s'observe néanmoins depuis 2016. Si l'impact et la contribution des projets accompagnés par le FEDER sont difficiles à mesurer précisément, **leur contribution est minime à l'échelle du parc régional** (75 bâtiments public réhabilités via le FEDER pour 135 000m<sup>2</sup> de bâtiments publics rénovés, soit 6% de l'objectif de rénovation de 325 000 m<sup>2</sup> par an). Ce faisant, **l'enjeu à favoriser une massification et une accélération de la rénovation du patrimoine public est important.**

Sur les logements sociaux, les PO 14-20 des trois anciennes Régions vont permettre (à minima) la réhabilitation de **9 469 logements soit 19 % des objectifs de réhabilitation annuel sur la région** (environ 7 000). Par ailleurs, l'essentiel des logements soutenus présentait une étiquette D ou supérieure. **L'effet levier quantitatif global du FEDER sur cette catégorie du parc est significatif, elle correspond à plus de 10 % du parc social régional correspondant.**

# T.I N° 5 : SOUTIEN A LA MOBILITE VIA DES MOBILITES PEU EMETTRICES

## A –ENJEUX, REPONSES APPORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTOIRES

En Nouvelle-Aquitaine, le transport est le plus grand consommateur d'énergie finale (34% en 2013) et le 1<sup>er</sup> secteur le plus émissif de GES (39 %) et de pollutions de l'air. Le recours à la voiture individuelle reste élevé avec plus de 80 % des déplacements. Le FEDER a été mobilisé, sur la période 2014-2020, comme l'une des réponses apportées pour développer des alternatives et limiter les émissions de GES liées au transport, à travers le soutien à l'interopérabilité et l'intermodalité des modes de transports, le développement des modes doux et le soutien au verdissement des flottes de transport. S'adressant principalement aux collectivités, les financements au titre des FESI ont constitué un des principaux piliers pour le développement de ces projets : plus de 44M€ ont été mobilisés pour un taux d'intervention moyen de 38 %.

Sur cette thématique, la présence de dynamiques conjoncturelles à l'échelle régionale (mais également nationale) contrevenant aux effets positifs des politiques menées est relevée. L'intérêt grandissant, depuis la crise sanitaire, pour le rural en est l'un des principaux. Ce phénomène de « rurbanisation » risque d'accroître les demandes de déplacement. Les faibles dynamiques de report modal sont aussi à souligner.

## B – PRESENTATION DES TYPES D' ACTIONS ÉTUDIÉS

### 5.1 - Amélioration de l'interopérabilité des modes partagés

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
11	5,3 M €	10,4M€	51%	948K€

Ces opérations, éligibles sur les programmes de Poitou-Charentes et du Limousin, ont soutenu la continuité de la chaîne de déplacement à travers une offre de services unifiée (tarification et information), par la modernisation des équipements et des services de transport : création et amélioration des systèmes de billetterie...

### 5.2 - Création et aménagement d'infrastructures en faveur de l'intermodalité

Ce type de projet concerne le développement et la création de pôles d'échanges multimodaux souvent structurants.

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
30	26,6 M €	67,5 M€	39,4%	2,2M€

### 5.3 - Infrastructures favorisant le développement des modes doux

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
20	6,8M€	24,2M€	28,1%	1,2M€

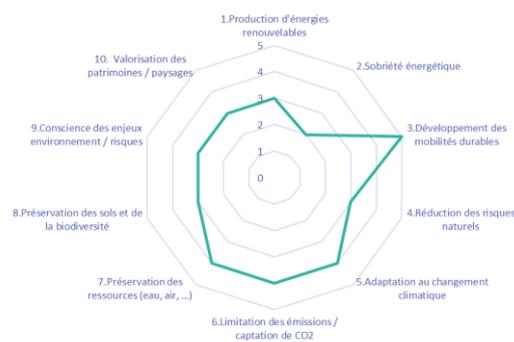
Les opérations, rattachées à ce type d'action, ont soutenu les projets d'investissements permettant la réalisation de véloroutes voies vertes : création de nouveaux aménagements, mais aussi la réhabilitation d'itinéraires déjà existants.

### 5.4 - Soutien au « verdissement » des flottes/système innovant de transport

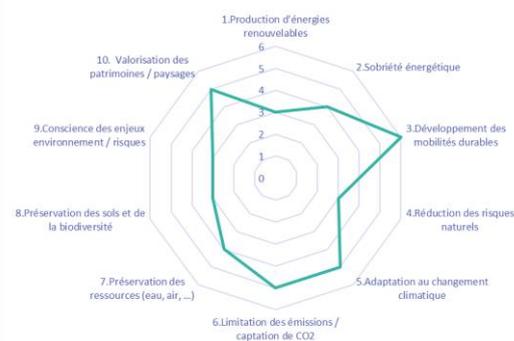
Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
8	5,8 M €	13,2M€	44%	1,6M€

Ce type d'action a principalement soutenu les autorités organisatrices des transports ou entreprises (dans le cadre de la Pi4b) qui s'engagent dans le renouvellement de leur flotte de véhicules par l'acquisition de matériels roulants plus faiblement émissifs.

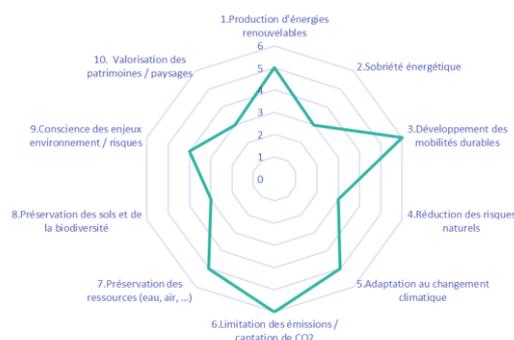
Profil d'effets : Amélioration de l'interopérabilité des modes partagés



Profil d'effets : Aménagement d'infrastructures permettant le développement de l'intermodalité



Profil d'effets : Verdissement des flottes de véhicules

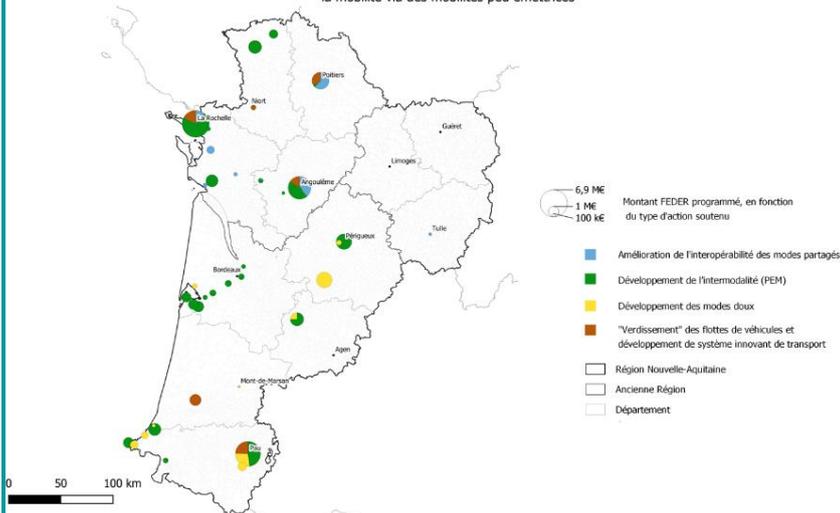


## C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

Le volet soutien à la mobilité, avec 44,6 M€ de FEDER programmés, **représente 20 % du total** du volet environnement / climat / énergie les 3 PO FEDER : la **mobilité est l'un des principaux moteurs dans le cadre de la programmation FEDER dédiée aux thématiques « environnement / énergie/ climat »**. Ces indicateurs financiers mettent en avant **le rôle clé qu'a pu jouer le FEDER dans le soutien aux réponses aux grands enjeux de développement de solutions de déplacements alternatives et moins émissives.**

**Limousin** : 1 opération pour 99 K€ de FEDER ;  
**Poitou-Charentes** : 26 opérations l'intermodalité et l'interopérabilité pour 20,8 M€ FEDER ;  
**Aquitaine** : 42 opérations axées sur l'intermodalité et les modes doux pour 23,7 M€ de FEDER.

Localisation à la commune, du montant FEDER programmé, au bénéfice des structures porteuses des opérations soutenant la mobilité via des mobilités peu émettrices



**Une hétérogénéité forte entre les programmes et anciens périmètres régionaux s'observe** : le PO Limousin n'a programmé qu'une action, visant à améliorer l'interopérabilité des modes de partagés, là où le PO Aquitaine concentre 60 % des opérations et 54 % des montants FEDER alloués.

Enfin, **le soutien à la création et aménagement d'infrastructures permettant le développement de l'intermodalité** (16 opérations en Aquitaine et 14 en Poitou-Charentes) concentre, au regard des besoins de financement, **60 % de l'effort de programmation** en euros programmés sur la thématique mobilité

## D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

**Résultats et plus-value obtenus grâce au soutien européen** : la mobilisation et le ciblage du FEDER sur le soutien à l'intermodalité, l'interopérabilité et la mise en place de nouvelles solutions de mobilités **apparaissent adaptés par rapport aux enjeux, objectifs et besoins régionaux**, ce qui a permis de générer une dynamique de projet satisfaisante, comme l'atteste **la performance financière favorable**, en particulier en Aquitaine et Poitou-Charentes. Les indicateurs témoignent notamment d'une **très bonne trajectoire et d'un fort dynamisme autour de la création et de l'aménagement de Pôles d'Echanges Multimodaux** (27 PEM sur la génération 14-20. Le FEDER a, ainsi, joué **un rôle clé dans le maillage et la structuration de PEM de qualité à l'échelle régionale** (une quinzaine de PEM devrait être financé pour 21-27).

En parallèle, **les résultats suivants méritent également d'être soulignés** :

- Une forte contribution des projets FEDER au développement des mobilités douces ;
- Une participation notable à l'adaptation au changement climatique et la limitation des émissions de CO<sub>2</sub> ;
- Une contribution à la valorisation des patrimoines : l'esthétique des sites concernés et leur intégration au cœur des territoires.

**Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires** :

La mesure des impacts du FEDER et des opérations accompagnées en termes de transition énergétique (report modal, gains énergétiques et en termes de GES), est complexe : **les effets sont majoritairement indirects, plus longs à se manifester et dépendent de paramètres exogènes**. Toutefois, certaines tendances peuvent être soulignées :

- Les gares soutenues au titre de l'intermodalité s'inscrivent généralement dans un contexte d'augmentation de la fréquentation ;
- Le soutien au développement des mobilités douces et itinéraires cyclables en Aquitaine a pleinement contribué à la structuration des véloroutes et voies vertes et, en lien, au développement touristique associé ;
- Les systèmes de billetterie, ainsi que les systèmes d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs (SAEIV) se sont largement développés à l'échelle régionale et dans les grandes agglomérations à partir des années 2000. Le FEDER a contribué à étendre ces initiatives à des autorités organisatrices de transport responsables de réseaux de tailles intermédiaires.

Le recours à la voiture individuelle se maintient à un niveau élevé et **le secteur des transports reste le plus grand consommateur d'énergie**. Cette situation interroge très fortement l'efficacité globale des politiques menées en matière de réduction des consommations énergétiques / émissions de GES liées aux déplacements d'autant que les crises récentes ont amené des ruptures en matière de comportements (développement du télétravail). **L'une des solutions principales, de long terme réside aujourd'hui dans des politiques permettant une réorganisation / relocalisation des bassins de vie et d'emploi quotidiens afin de réduire massivement les besoins de déplacements.**

## T.I N° 6 : AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR DE LA PECHE

### A – ENJEUX, REPONSES APORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTIONNES

Dans un contexte de prise de conscience environnementale, **la dépendance de l'activité de pêche envers les carburants pétroliers dont les réserves sont limitées**, le coût est fluctuant et la combustion produit des GES conduit à réfléchir à des solutions nouvelles, **l'enjeu d'améliorer la performance environnementale des navires tout en diminuant les dépenses de carburant est devenu fort pour la filière pêche**.

En Nouvelle-Aquitaine, la flotte de pêche est composée de **497 navires actifs**. Ces unités sont globalement **vieillissantes** et sont **équipées de moteurs basés sur les énergies fossiles avec des niveaux importants d'émission de polluants et des gaz à effet de serre**. **L'âge moyen des navires en Nouvelle-Aquitaine est de 30 ans** (31 ans en moyenne nationale) en 2021.

Inscrit dans une transition vers une économie bas carbone (cadre stratégique commun) et dans une croissance durable (stratégie Europe 2020), **l'objectif des projets soutenus par le FEAMP est de répondre à cet enjeu**, en améliorant l'efficacité énergétique des navires afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et autres polluants tout en contribuant à améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises de pêche. L'objectif 1.5 du Programme Opérationnel du FEAMP répond à cet enjeu par la fourniture d'un soutien au renforcement du développement technologique, de l'innovation, y compris l'augmentation de l'efficacité énergétique, et du transfert des connaissances.

### B – PRESENTATION DES TYPES D' ACTIONS ÉTUDIÉS

**Deux types d'actions ont été soutenus à travers la mesure 41 du FEAMP** : la remotorisation des navires et la modification du profil hydrodynamique des coques avec ou sans changement de l'hélice du moteur.

#### 6.1-Remotorisation des navires de pêche (Mesure 41a FEAMP)

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
22	152K €	1,1M€	13,8%	50 772 €

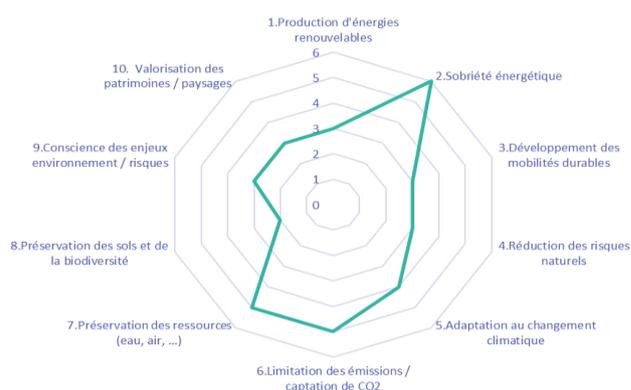
La remotorisation soutenue par le FEAMP vise à **remplacer un moteur de navire par un moteur plus performant**, répondant à un enjeu d'amélioration énergétique. L'objectif est d'atteindre une baisse de consommation en carburant, un poste de dépense non négligeable pour les armateurs à la pêche. Le changement de moteur est un investissement onéreux, indispensable et incontournable pour tous les navires de pêche.

#### 6.2-Modification du profil Hydrodynamique des navires de pêche (mesure 41b FEAMP)

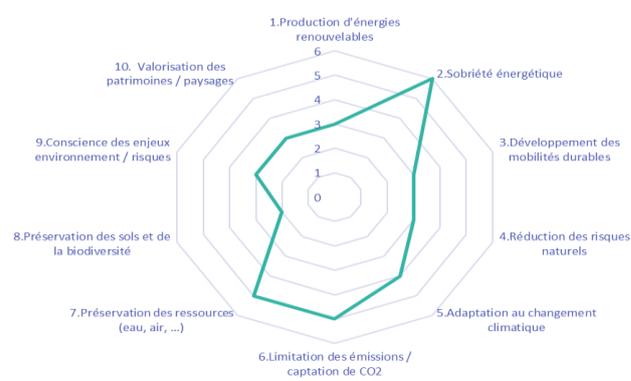
Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
5	121K€	294K€	41,1%	58 800 €

Ces projets ciblent des investissements à bord autres que le changement de moteur qui vise à réduire l'émission de polluants ou de gaz à effet de serre et à augmenter l'efficacité énergétique des navires. **Ils concernent des modifications de la coque avant du bateau** pour lui ajouter un bulbe d'étrave et ainsi améliorer son profil hydrodynamique et/ou le remplacement du système de propulsion par des hélices plus grandes et plus économes en énergie.

Profil d'effets : REMOTORISATION DES NAVIRES DE PÊCHE



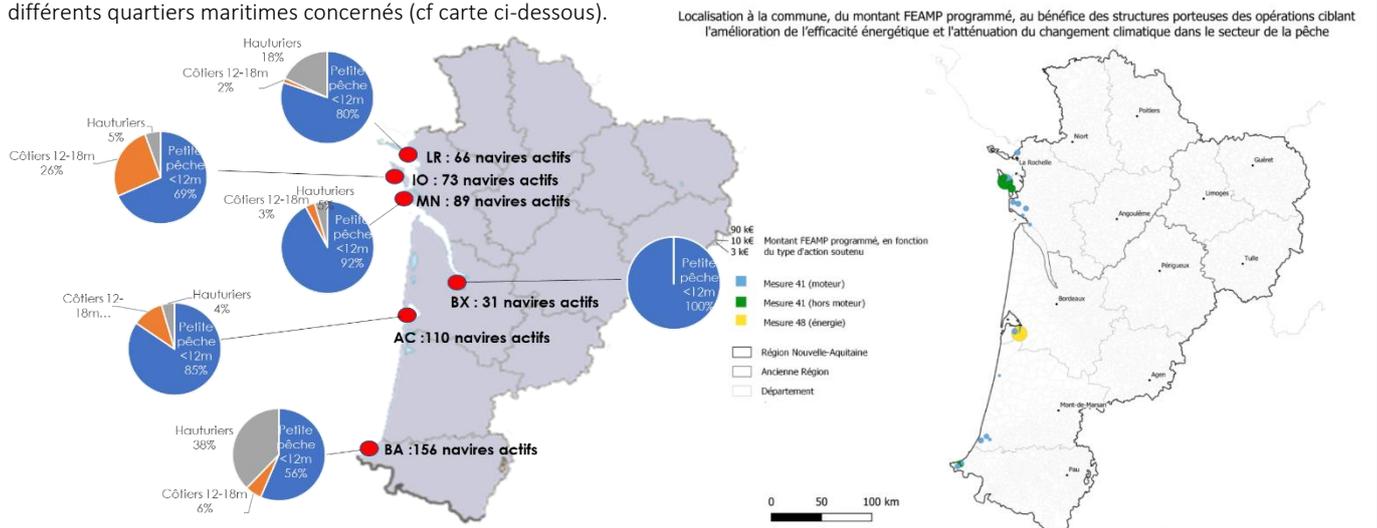
Profil d'effets : REMOTORISATION DES NAVIRES DE PÊCHE



### C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

27 projets ont été programmés avec un taux de programmation de 101,5 % (355 826 euros maquettés). La **programmation des différentes opérations a été principalement axée sur la Mesure 41.1 motorisation**. Ainsi, 21 opérations ont été programmées (11 en Aquitaine et 10 en Poitou-Charentes), soit les  $\frac{3}{4}$  des projets soutenus dans le cadre de cette typologie d'intervention et près d'un tiers (29 %) de la programmation FEAMP dédiée aux thématiques « environnement / énergie/ climat ». Concernant les 5 opérations programmées sur la Mesure 41.1 « hors motorisation » (4 en Poitou-Charentes et 1 en Aquitaine), les subventions accordées ont été d'une hauteur quasi-relative aux 21 opérations programmées à la Mesure 41.1 hors moteurs (121 k€ FEAMP programmés contre 152 k€ FEAMP programmés).

**Ce sont donc 27 navires soit 5% de la flotte néo-aquitaine qui ont bénéficié d'une aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique**. L'effort de programmation est logiquement réparti sur la façade littorale de la Région représentatif de la répartition des navires de pêche entre les différents quartiers maritimes concernés (cf carte ci-dessous).



## D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

### Résultats et plus-value obtenus grâce au soutien européen :

Le **dynamisme de projet a été limité sur cette intervention** alors que les enjeux et besoins nationaux et régionaux sont **prégnants**. Le **résultat et la plus-value du soutien européen reste très limité**.

A l'échelle des projets (effets directs), le FEAMP a facilité la réalisation des investissements et **permet aux bénéficiaires de contribuer aux efforts nécessaires en matière de transition énergétique** : réduction des consommations, limitation des émissions de CO<sub>2</sub>, préservation des ressources.

### Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires :

**27 navires ont été accompagnés par le FEAMP, soit 5% de la flotte néo-aquitaine**. Si on considère une consommation moyenne de 60 m<sup>3</sup>/navire/an et une réduction cible de 5% de la consommation par navire, ces opérations auraient permis d'économiser à l'année **81 m<sup>3</sup> de carburant soit une diminution de l'émission de CO<sub>2</sub> équivalente à 215 tonnes / an** (le facteur d'émission du carburant (gasoil pêche) est de 2.66 kg CO<sub>2</sub>/litre). Rapporté à l'échelle de l'ensemble de la flotte, le **résultat et la plus-value du soutien européen reste donc limité**.

Aujourd'hui, **les enjeux de réduction de la consommation énergétique des navires de pêche deviennent plus prégnants**. Au niveau national, le plan d'action pour une pêche durable (établie en mars 2022) fixe un objectif de **25% de navires de pêche modernes et décarbonés en 2023**. De même, au niveau régional, la feuille de route régionale Néo Terra adoptée en 2019 fixe un objectif ambitieux de 30% de réduction de la consommation énergétique des filières pêche et agriculture d'ici à 2030.

Le FEAMPA devrait être plus ouvert (mais à confirmer) et permettre aux navires jusqu'à 24 mètres de bénéficier de soutien public à la remotorisation. Les soutiens à des ruptures technologiques seront accentués et les objectifs de réduction seront fixés à la fois en termes de consommation mais aussi d'émissions polluantes (au moins 20% des émissions de CO<sub>2</sub> en moins).

## 7 : ACTIONS DE GESTION DES ZONES FORESTIERES ET D'ITINERAIRES SYLVICOLES

### A – ENJEUX, REPONSES APPORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTOIRES

La région Nouvelle-Aquitaine dispose de la plus grande étendue de forêt à l'échelle de la France métropolitaine (17% de la forêt nationale) constituant un moteur économique et jouant un rôle important dans la séquestration du carbone mais soumise à différentes pressions : **sinistres** (tempête KLAUS) **impacts climatiques** (sécheresses, de canicules et d'incendie) **et pressions économiques**. Les programmes FEADER 2014-2020 **contribuaient au financement d'opérations d'amélioration de la structuration du massif, d'amélioration des peuplements, de reconstitution des forêts endommagées** (95% des projets et 87 % des financements) **et de modernisation du matériel d'exploitation forestière** notamment afin de favoriser une gestion durable des zones forestières. Si de **nombreux autres dispositifs** peuvent être mobilisés, **les financements au titre des FESI en constituent un des piliers** (51,4 M€ de FEADER).

### B – PRESENTATION DES TYPES D'ACTIONS ÉTUDIÉS

#### 7.1 – Investissement d'amélioration des infrastructures d'exploitation forestière

Nb projets	UE prog.	Montant éligible	Taux ITV	UE moyen
122	2, 42 M €	5,85 M€	41 %	20 K €

Les opérations ont soutenu des **création/modernisation de dessertes forestières**, dans l'optique de **faciliter et renforcer l'accessibilité des massifs forestiers** et donc de **pouvoir mieux gérer les peuplements**.

#### 7.2 – Investissements pour la résilience des écosystèmes forestiers

Nb projets	UE prog.	Montant éligible	Taux ITV	UE moyen
41	0,70 M€	1,9M€	36%	17 K€

Les opérations visaient à renforcer la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers via l'**amélioration de jeunes peuplements à fort potentiel d'adaptation environnementale** et la **conversion ou la transformation d'anciens taillis, taillis sous futaie ou futaies de qualité médiocre**. Ceci, permettant aux porteurs de projet de se constituer un capital forêt d'une part, et d'agir en faveur de la séquestration carbone (profil d'effet identique au 7.3).

#### 7.3 – Travaux de repeuplement des forêts endommagées

Nb projets	UE prog.	Montant éligible	Taux ITV	UE moyen
4945	44,8 M€	14,1 M€	39 %	9 K €

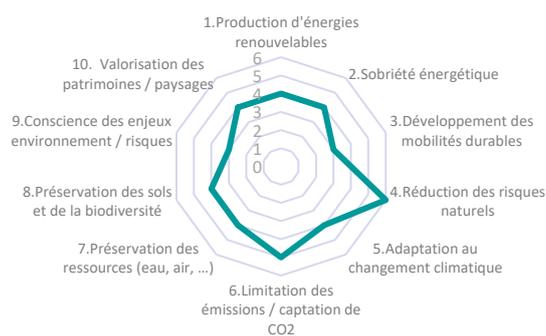
Ce type de projet s'inscrit dans le **plan** de reboisement **Klaus**, visant la **reconstitution des forêts sinistrées suite à la tempête KLAUS de 2009** et ayant eu un impact sur ¼ des forêts des Landes (593 000 hectares touchés dont 223 000 hectares à plus de 40 % de dégâts). Objectifs : nettoyer les parcelles sinistrées et les remettre en état, afin de limiter la fermeture des milieux, réduire le risque incendie et retrouver le potentiel forestier des parcelles, et d'autre part, reboiser les parcelles, afin de reconstituer un capital bois

#### 7.4 – Equipements d'exploitation forestière

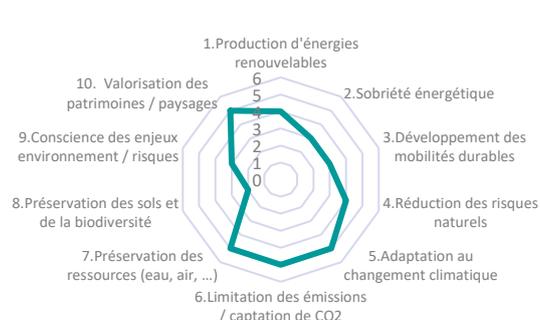
Nb projets	UE prog.	Montant éligible	Taux ITV	UE moyen
98	3,4 M€	23,1 M€	15 %	34,7K€

Le programme Limousin intègre à la DP5E, une action visant à soutenir les entreprises prestataires de travaux forestiers, les exploitants et les coopératives dans leur investissement, de matériel d'exploitation précédant la transformation industrielle, et, ce, dans la mesure où les travaux forestiers contribuent à une amélioration des peuplements forestiers.

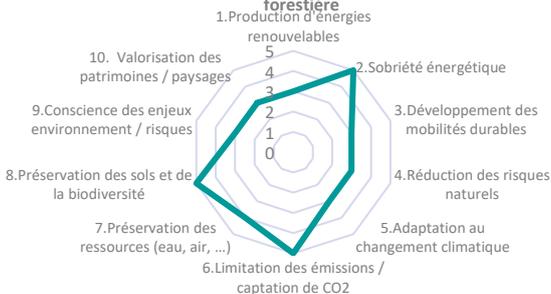
Profil d'effets : Infrastructures d'exploitation forestières



Profil d'effets : Travaux de repeuplement des forêts endommagées



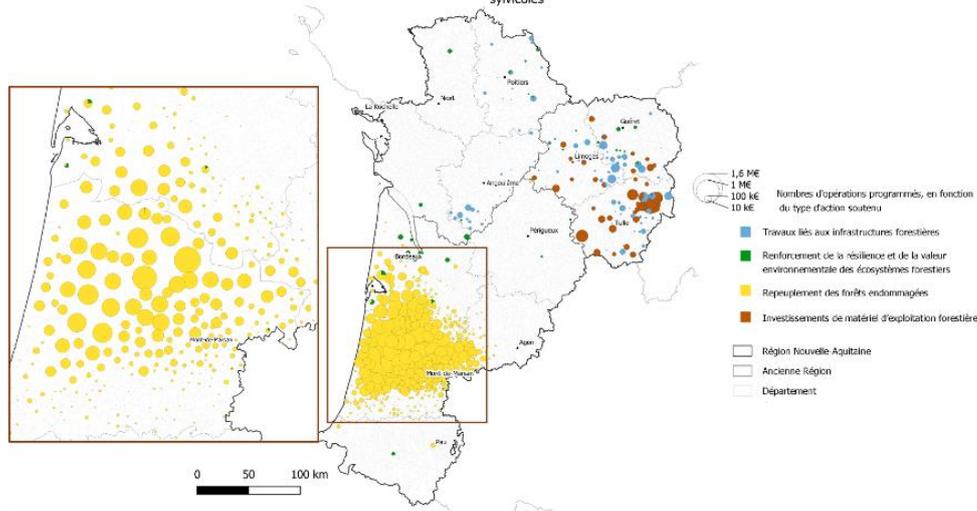
Profil d'effets : investissements équipement d'exploitation forestière



## C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

La répartition des projets est hétérogène entre les 3 régions (88 % pour l'Aquitaine, 10 % pour le Limousin et 0,2 % pour le Poitou-Charentes).

Localisation à la commune, du montant FEADER programmé, des opérations de gestion des zones forestières et d'itinéraires sylvicoles



Cela s'explique par :

- un ciblage sur l'Aquitaine avec le plan KLAUS ;
- un ciblage différent des mesures par PDR.

**Aquitaine** : 4 963 opérations pour 45,1 M € FEADER programmés (dont 44,8 M€ pour le reboisement des forêts endommagées)

**Limousin** : 196 opérations pour 5 366 415 € de FEADER programmé

**Poitou-Charentes** : 47 opérations pour 777 118 € FEADER programmés ;

## D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'EVOLUTION GENERALE DU TERRITOIRE

**Résultats et plus-value obtenus grâce aux soutiens européens** : la mobilisation et le ciblage du FEADER apparaissent adaptés par rapport aux enjeux avec des défis à relever sont particulièrement intenses et prioritaires au regard du poids de la filière bois, mais aussi des fonctionnalités environnementales que constituent la forêt.

Cette pertinence de l'approche a permis de générer une dynamique de projets satisfaisante, comme le montre la performance financière positive, avec **5 206 projets et 51 M€ de FEADER programmés**. L'objectif prioritaire de **reconstitution des forêts endommagées, en Aquitaine**, est **en passe d'être atteint** avec un **taux de réalisation sur la valeur cible 2025 s'élevant à 93 %**.

La dynamique de projets a été **plus modérée** avec une concurrence du plan de relance pour les « **Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers** » (17 % de la valeur cible). Le nombre d'hectares sous contrat de gestion visant à la séquestration du carbone (T19) **n'a atteint que 44 % de la valeur cible** (49 % en Limousin et 6 % en Poitou-Charentes).

**Avec un taux d'intervention moyen de 35%** tout type d'action confondu, sur la base des montants éligibles, la subvention européenne a permis de : **1) De limiter la charge d'emprunt des porteurs de projets** et, de ce fait, de faciliter leur réalisation ; **2) D'accompagner et de favoriser le passage à l'acte**, en apportant **une expertise technique** **3) D'intervenir sur des types d'opérations complémentaires** : du nettoyage des parcelles à la mise en place de desserte optimisée (reboisement, adaptation, accessibilité du massif, équipements du massif). Ces interventions contribuent à renforcer la gestion forestière et la **durabilité du massif**, ce qui in fine, préserve les fonctionnalités environnementales de la forêt.

Outre cette approche financière et les effets directs, quantifiés au travers des indicateurs, les études « projets » permettent de mettre en évidence, au niveau local, **les résultats qualitatifs suivants** : **1) Une contribution au développement et sensibilisation vis-à-vis de l'enjeu climatique**, **2) Une participation notable à la captation des émissions de Co2 via le reboisement**, **3) Une contribution à la valorisation des patrimoines**.

**Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires** : l'impact majeur obtenu via le FEADER Aquitaine principalement, concerne **la reconstitution de la forêt suite à Klaus**. A une échelle plus globale, si une évolution vertueuse en matière de gestion forestière est observée, l'ensemble des actions soutenues par le FEADER contribuant à une gestion durable de la forêt, celle-ci continue à faire l'objet de nombreuses pressions (pression humaine et agricole).

D'après les données de l'AREC datant de 2019, en Nouvelle-Aquitaine, la séquestration annuelle était de l'ordre de 8,5 MtCO<sub>2</sub>e, la forêt captant le plus de carbone avec 87 % des émissions totales séquestrées, ce qui correspond à une compensation de l'ordre de 17,4% des émissions annuelles de GES (s'élevant à 48,9 MtCO<sub>2</sub>e).

**Le soutien aux actions de gestion durable de la forêt reste donc un levier clé pour les transitions énergétiques et écologiques du territoire.**

## 8 : SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS

### A – ENJEUX, REPONSES APPORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTOIRES

La Nouvelle-Aquitaine est **fortement exposé à des risques naturels** (érosion, submersion marine, inondation, feux de forêts). Sur 2014-2020, l'OT5 « **Changement climatique** » a été mobilisé par le PO Aquitaine (en complément du FEADER pour le risque forestier) pour soutenir une **diversité d'actions de connaissance** (études / suivi / inventaire, stratégies locales de gestion des risques littoraux, ...), mais aussi **des travaux de prévention** (réhabilitation de cordon dunaire, ouvrages DFCI, ...) en parallèle d'autres dispositifs (financements Etat ; crédits de l'Agence de l'Eau ; subventions régionales ; subventions départementales, aides du Conservatoire du Littoral ; soutiens de l'ADEME). Les impacts de l'**accélération du changement climatique sur l'augmentation des risques naturels** contreviennent largement aux politiques menées.

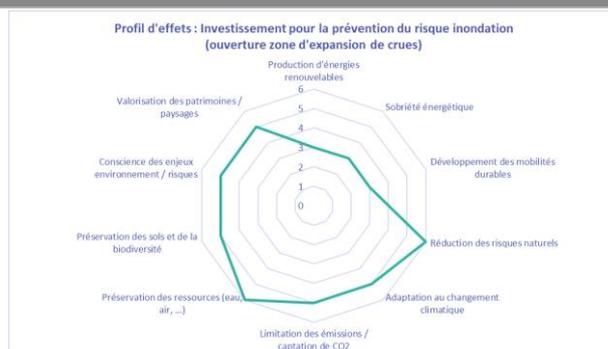
### B – PRESENTATION DES TYPES D' ACTIONS ÉTUDIÉS

#### 8.1-Investissements risques inondations (FEDER)

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
5	2,6 M €	4,35 M €	59,8%	452K €

Le FEDER a permis de soutenir plus particulièrement 3 types de projets :

- o **Des projets d'extension des zones de divagation / champs d'expansion de crues**, permettant de **diminuer durablement et efficacement le risque d'inondation**, en contribuant à abaisser la ligne d'eau lors de crues importantes ;
- o **Un dispositif de préalerte de crue mutualisé** ;
- o **Un projet de suppression des rejets directs d'eaux pluviales.**

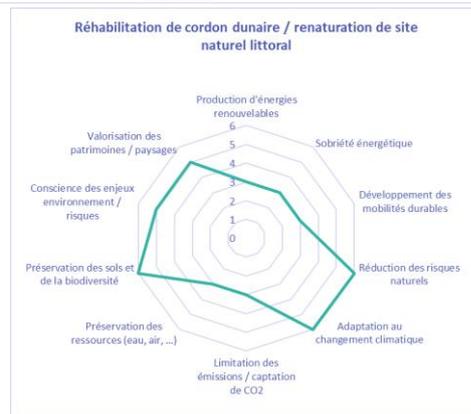


#### 8.2-Investissements érosion du trait de côte/submersion marine (FEDER)

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
9	3,88 M €	7,65 M €	50,7%	431 K €

Différents types de projets ont été soutenus :

- Deux opérations ciblées optant pour des solutions « **en dur** » et trois projets correspondant à des solutions « **fondées sur la nature** »
- Une **intervention globale « fondée sur la nature »** sur un site faisant face à de forts enjeux de préservation et d'adaptation au changement climatique
- Des **opérations de sensibilisation / information** à destination du grand public :
- Une **opération de production de connaissance pour la** prévention des risques de submersion marine et érosion du littoral

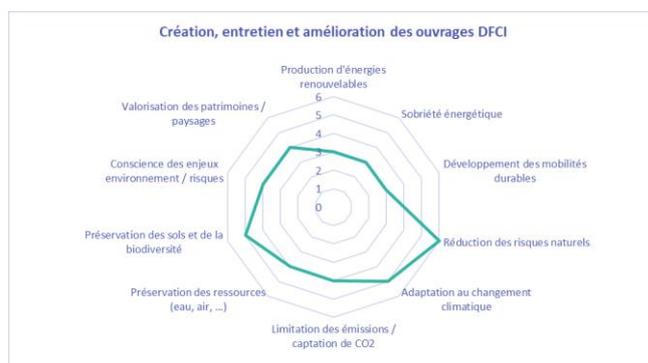


#### 8.3- Création, entretien et amélioration des ouvrages DFCI (FEADER)

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
429	11,38 M €	33,01 M €	34,5%	25,9K €

Ces actions, portées principalement par des associations syndicales autorisées (ASA) et des communes, visent à **protéger le patrimoine forestier, diminuer les risques d'éclosion et de propagation des feux de forêts** et **réduire les surfaces forestières susceptibles d'être parcourues par le feu**.

Les actions de DFCI permettent de **compléter le réseau d'équipements** dans les forêts néo-aquitaines et de **conforter la politique de prévention du risque incendie**. Elles contribuent à l'amélioration du taux d'extinction des feux naissants. Les investissements en matière de DFCI sont **essentiels à la protection du patrimoine forestier**, permettant à la fois de diminuer le risque d'incendie et de réduire les superficies forestières susceptibles d'être parcourues par les feux de forêts. En parallèle d'une contribution à la préservation de la forêt, des biens et des personnes, ce type de projet contribue indirectement à la séquestration de carbone par le maintien de la ressource forestière.



## C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

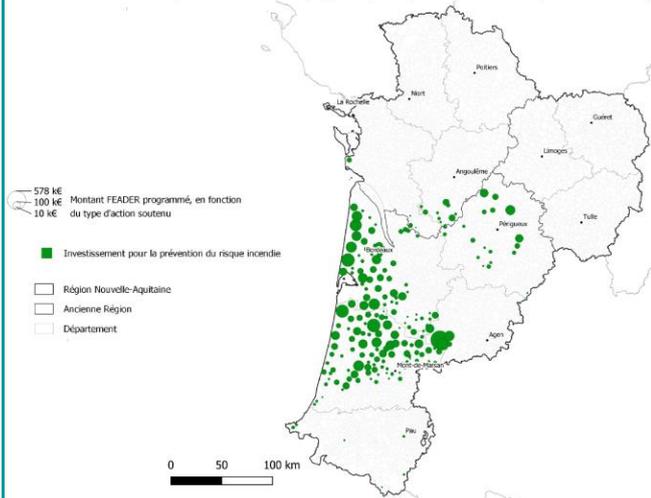
Rapportés à l'OT5, les 14 opérations correspondent à **plus de 21% des crédits FEDER et 18% des projets**. Deux types d'actions se distinguent : **1. Les investissements pour la prévention du risque inondation** (5 dossiers, 2,26 M€ FEDER) ; **2. Les investissements pour la prévention des risques d'érosion du trait de côte et de submersion marine** (9 dossiers, 3,88 M€ FEDER).

**Aquitaine** : 14 opérations pour 12 M€ FEDER programmé

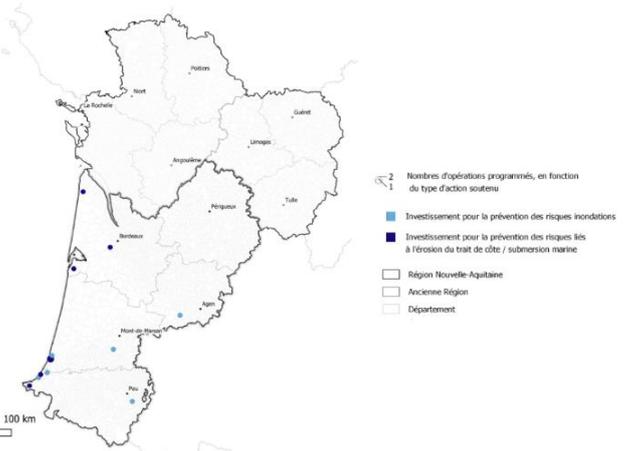
- 5 projets relatifs au risque inondation
- 9 projets relatifs au risque d'érosion / submersion

**Aquitaine** : 426 opérations pour 11 M€ FEADER engagé  
**Poitou-Charentes** : 13 opérations, 383K€ FEADER engagé

Localisation à la commune, du montant FEADER programmé, des opérations soutenant la prévention des risques naturels



Localisation à la commune, des opérations FEDER soutenant la prévention des risques naturels



## D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'EVOLUTION GENERALE DU TERRITOIRE

**Résultats et plus-value obtenus grâce au soutien européen** : de manière transversale, **la mobilisation du FEDER et du FEADER** en faveur des investissements de prévention des risques naturels **est adaptée pour répondre aux enjeux et aux objectifs régionaux**. La dynamique globale de projets est conséquente (taux de programmation de 104,9%), avec **un total de 453 dossiers** (principalement des DFCl) pour un montant UE programmé / engagé à hauteur de 17,52 M€ ayant permis d'accompagner prioritairement :

- Des solutions fondées sur la nature pour répondre à l'enjeu d'érosion du trait de côte et au risque de submersion ;
- Des ouvrages en dur face au risque d'érosion / submersion ;
- La valorisation / restauration de zones inondables et la restauration de champ d'expansion de crues ;
- La création et la mise aux normes d'équipements / ouvrages de DFCl.

**Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires** : la **gestion / prévention des risques naturels constitue un enjeu prégnant**, en témoigne plusieurs événements récents et la dynamique globale observée sur le territoire :

- **Le recul du trait de côte, à la fois de la côte sableuse** (prévision d'un recul de 50 mètres d'ici 2050) **et de la côte rocheuse aquitaine** (prévision d'un recul de 27 mètres d'ici 2050) menaçant les logements et les activités économiques à proximité ;
- **Des épisodes pluvieux intenses ayant entraîné des crues importantes** au cours des dernières années, à l'image des inondations de février 2021 en Région Nouvelle-Aquitaine (Lot-et-Garonne, Charente-Maritime, Charente, ...) ;
- **Des feux de forêts de grande envergure** dans la Forêt des Landes en Gironde entre la Teste-de-Buch et Landiras, ayant brûlé 32.000 hectares au cours de l'été 2022.

**Concernant les risques d'érosion / submersion**, la programmation 2014-2020 **a surtout visé à préparer à l'action, le principal des enjeux majeurs auxquels des réponses devront être apportés restent à venir**. Avec l'ouverture prévue du FEDER sur l'OT5 Changement climatique à l'échelle de la grande Région Nouvelle-Aquitaine, la génération 21-27 devrait permettre une accélération des investissements (lutte douce, ouvrages en dur), soutenir des actions d'acquisition indispensables pour mener à bien les solutions fondées sur la nature et connaître la réintroduction des Plans plages. A moyen / long terme, il s'agira d'**engager un recul stratégique, seule approche durable de gestion des risques littoraux**. En ce sens, l'accompagnement des collectivités locales dans l'élaboration de stratégies locales de gestion du trait de côte et la poursuite / intensification de la sensibilisation et de la communication auprès des résidents / habitants devront être privilégiés. Pour le risque incendie, il s'agira de poursuivre la dynamique, importante, d'ouvrage coupe-feux et trouver les réponses adaptées, dans un contexte d'amplification sensibles des risques. Enfin, **l'intervention sur le risque inondation à l'appui de crédits FEDER pourra être circonscrite sur des Territoires à Risques Importants (TRI) d'inondation**.

## 9 : ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE STRATEGIES / PLAN D' ACTIONS AFIN DE LUTTER CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### A – ENJEUX, REPONSES APORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTOIRES

La Nouvelle-Aquitaine présente une **façade océane de plus de 790 km**, d'une riche variété de milieux, avec une forte attractivité régionale attirant de nouvelles populations permanentes et touristiques. Le **littoral néo-aquitain est soumis à des risques naturels qui s'amplifient** (changement climatique et montée du niveau marin) : **l'érosion du trait de côte** et la **submersion marine des zones côtières**. Par ailleurs, le territoire régional fait face au **risque lié aux inondations**, avec des phénomènes brutaux se concrétisant par des pluies diluviennes sur des sols le plus souvent secs en raison de longs épisodes de sécheresse. La région comprend **2 bassins-versants et 19 Territoires à Risques Importants d'Inondation**.

La **Région a adopté plusieurs stratégies afin de protéger les espaces littoraux** en recherchant un meilleur équilibre entre la vulnérabilité des environnements (menaces sur la biodiversité), la menace des aléas naturels (submersion, érosion) et les impacts de l'occupation humaine et économique croissante. Le **SRADDET intègre deux objectifs spécifiques**, en lien avec l'adaptation au changement climatique et la réduction de la vulnérabilité des territoires face aux aléas naturels (érosion, submersion, inondation). De plus, la **Région a adopté une politique afin de protéger le littoral et s'adapter au contexte environnemental et économique de son territoire**. Concernant la gestion de ces risques sur la bande côtière régionale, une réflexion partagée entre l'État et les collectivités littorales, réunis au sein du GIP Littoral, a permis d'ébaucher en 2012, à l'échelle de l'ex-région Aquitaine, une **stratégie régionale de gestion de la bande côtière déclinée par la suite en stratégies locales**.

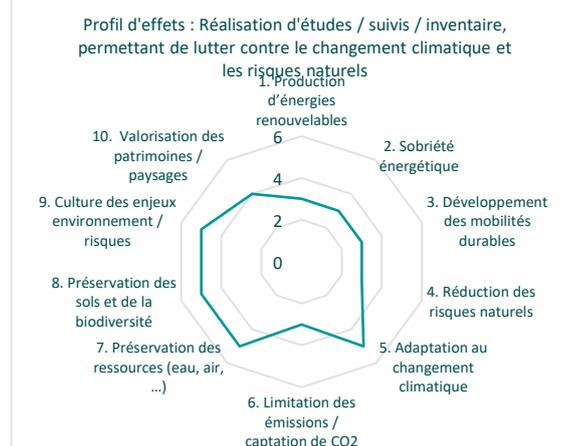
L'érosion du trait de côte et l'élévation du niveau de l'océan étant des phénomènes naturels inéluctables, les actions de lutte (souple et dure) deviendront obsolète et doivent être accompagnées d'une politique de recul stratégique.

### B – PRESENTATION DES TYPES D' ACTIONS ÉTUDIÉS

#### 9.1- Etudes / suivis / inventaire, permettant de lutter contre le changement climatique et les risques naturels

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
16	7 M €	11,5 M €	60,8%	435K €

Ces opérations ont soutenu des projets permettant **d'acquérir de la connaissance** précise sur les **risques inondation/érosion et pollution**, mais aussi permettant **d'évaluer les impacts du changement climatique**. Elles notamment **soutenu de grands programmes de recherches (MICROPOLIT ; EZPONDA)**, qui, outre l'amélioration des connaissances, ont pu fédérer les acteurs, autour d'une **synergie locale**, en créant du lien entre les différents acteurs du territoire.

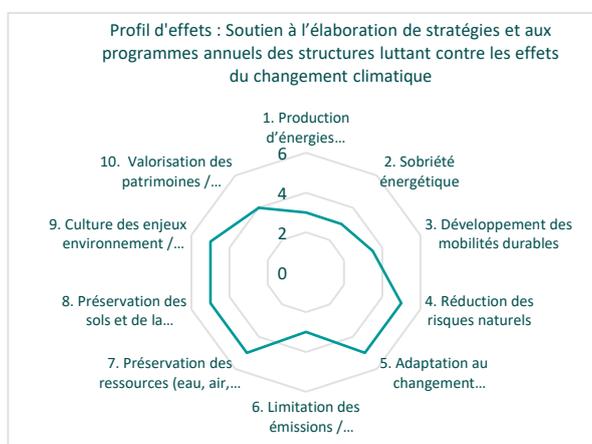


#### 9.2- Stratégies et aux programmes annuels des structures luttant contre les effets du changement climatique

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
48	16 M€	32,4 M€	49,3%	332,6K€

Principalement, ce type d'action a permis de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion de la bande côtière (11M€). **Ces stratégies ciblent la réduction durable et efficace de la vulnérabilité des personnes, des biens et des activités à l'érosion côtière**. Elles sont mises en place prioritairement là où les risques d'érosion marine sont les plus forts et débouchent sur la coordination et la planification des actions locales de gestion de la bande côtière dans un programme d'actions unique, articulé avec les documents réglementaires (PPR, PLU et Scot).

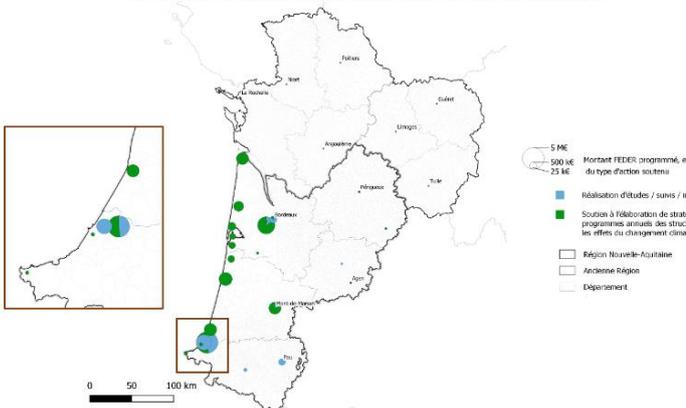
Le **FEDER** a aussi permis de financer en partie **l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action et des documents stratégiques afin de prévenir et agir sur le risque inondation (PCS ; SAGE ; PAPI)** et a permis d'apporter directement un **soutien aux structures mettant à disposition des gestionnaires, des outils d'aide à la décision (Observatoire de la Côte Aquitaine ; mise en réseau, etc.)**.



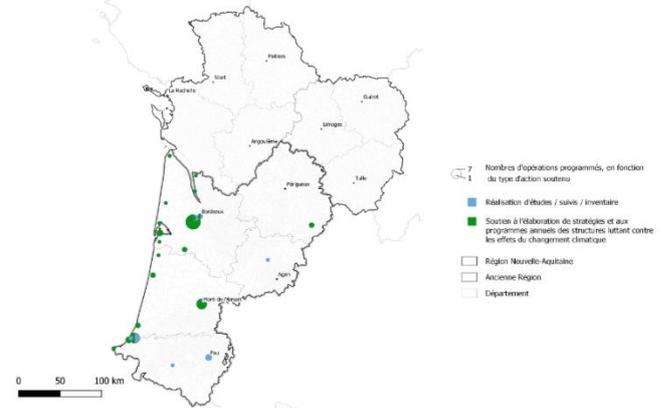
## C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

Le volet soutien à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies / plan d'actions afin de lutter contre les effets du changement climatique, avec 22,9 M€ de FEDER programmés, **représentent 10 % du montant FEDER programmé sur les 3 PO et 79 % de l'OT 5**. A l'échelle, de l'OT 5, en ajoutant les 14 opérations soutenues dans le cadre du soutien aux investissements pour la prévention des risques naturels (6,1 M€ FEDER programmés), ces opérations ont concentré 29 M € de FEDER, soit **un taux de programmation de 105 %** (27,7 M€ maquettés). Ainsi, **la prévention des risques à travers l'adaptation au changement climatique représente l'un des principaux moteurs dans le cadre de la programmation FEDER dédiée aux thématiques « environnement / énergie/ climat », à l'échelle de l'ex-région Aquitaine.**

Localisation à la commune, du montant FEDER programmé, au bénéfice des structures porteuses des l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies / plan d'actions afin de lutter contre les effets du changement climatique



Localisation à la commune, du siège des structures porteuses des l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies / plan d'actions afin de lutter contre les effets du changement climatique



## D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'EVOLUTION GENERALE DU TERRITOIRE

**Résultats et plus-value obtenus grâce au soutien européen** : La mobilisation et le ciblage du FEDER sur le soutien à l'élaboration et mise en œuvre de stratégies / plan d'actions afin de lutter contre les effets du changement climatique **apparaissent adaptés au regard des enjeux, objectifs et besoins régionaux** : les défis à relever sont d'ampleur et, la pertinence des priorités d'intervention entière. L'approche a permis de générer une dynamique de projet satisfaisante, comme l'atteste **la performance financière favorable** : 64 opérations soutenues pour près de 22,9 M€ de FEDER.

De plus, **les porteurs de projets considèrent le FEDER comme déterminant dans la réalisation des opérations**. Pour la majorité des projets, les subventions européennes représentent plus de 50% des investissements générés. Ainsi, sur la base des dépenses éligibles, les crédits européens ont permis :

- **D'avoir un réel effet levier dans le modèle économique des projets** et, de ce fait, de faciliter leur réalisation ;
- **D'accompagner et de favoriser le passage à l'acte**, tout particulièrement pour les collectivités, lorsqu'il s'agit de décliner la stratégie régionale de gestion de la bande côtière en stratégie locale.
- **De multiplier les projets d'études et programmes de recherches**, sur l'état actuel des milieux naturels régionaux ainsi que sur les effets du changement climatique.

**Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires** : Les opérations soutenues par le FEDER ont permis **d'accroître et accélérer la dynamique d'élaboration des stratégies permettant de prévenir les risques, de plans d'actions cohérents avec les besoins et enjeux du territoire**, mais aussi **d'apporter un soutien au programme de recherche et structures développant des outils afin d'améliorer les connaissances et mettre en place un suivi des évolutions des territoires**.

La **prochaine programmation concentre de forts enjeux**, particulièrement concernant **la mise en œuvre des plans d'actions des stratégies locales réalisées jusqu'à présent** (et restant à être conduites, notamment en Poitou-Charentes). Il a pu être observé sur certains territoires, **un retard quant à la programmation des opérations ciblées** au sein des plans d'actions. Cette présente programmation a **principalement permis d'apporter un soutien aux étapes préliminaires** (réalisation de l'étude locale ; élaboration de la stratégie), entraînant **des coûts totaux relativement faibles au regard des aménagements restant à être produits**. A ce titre, afin de rendre pérenne la dynamique actuelle, le rôle du FEDER risque d'être d'autant plus accru, avec un besoin en termes de cofinancement qui va se renforcer pour les collectivités.

Enfin, à long terme, **les solutions pouvant être mises en place afin de s'adapter au phénomène d'érosion et de submersion marine vont inexorablement se restreindre**. Le **recul stratégique constituera, à terme, la seule méthode réellement durable de gestion des risques érosion et submersion marine**, les autres modes de gestion, même doux, ne sont là que pour laisser le temps aux occupants du littoral de s'adapter en reculant. A ce titre, la **poursuite et l'intensification du travail de sensibilisation et de communication auprès des populations locales doit être l'une des priorités des années à venir**, en parallèle du développement des **réflexions autour des espaces à mobiliser et l'accompagnement à mettre en place**.

# 10 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES CONTINUITES

## A – ENJEUX, REPONSES APPORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTOIRES

La région Nouvelle-Aquitaine présente un **patrimoine naturel riche et diversifié dont le déclin s'accélère**, en lien avec le développement des activités socio-économiques. Les programmes FEDER et FEADER 2014-2020 **contribuaient au financement de 12 types d'actions contribuant à répondre à l'objectif clé** de ces programmes européens de **mettre en place un véritable réseau de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques** qui préserve à la fois les équilibres des écosystèmes et des usages socioéconomiques dont les **financements au titre des FESI constituent aujourd'hui un des piliers** avec 18,9 M€ de FEDER (8%) et 37 M€ de FEADER programmés (35%).

Les opérations ciblant le **soutien aux programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité représentent près des ¾ en nombre (71 %) et 82 % en volume financier des projets soutenus par le FEDER** sur ce type d'intervention.

Il est à noter que le *Conservatoire d'Espaces Naturels* (CEN) représente un acteur privilégié, car ayant bénéficié du soutien du FEDER pour 76 opérations, soit 39 % (et 23 % en volume FEDER programmé) des actions programmées sur ce type d'interventions.

## B – PRESENTATION DES TYPES D' ACTIONS ÉTUDIÉS

### 10.2 – Soutien aux programmes préservation de la biodiversité (FEDER)

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
85	6,6 M €	14,1 M €	46,7%	77, 8 K€

Les opérations ont permis de soutenir les **structures œuvrant pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité**, dans la **mise en place de leur plan d'actions**, mais aussi dans **l'animation et la gestion des sites** sur lesquels ils assurent la mise en œuvre d'opérations visant à préserver, valoriser et conserver les espaces naturels et leur biodiversité.

### 10.3 – Soutien aux programmes repeuplement d'espèces (FEDER)

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
55	9 M €	22,7 M €	39,3%	162,8 K€

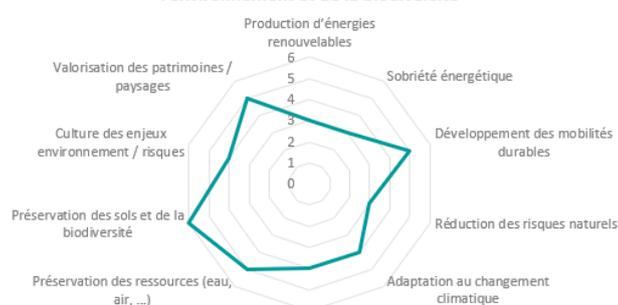
Les opérations ont permis de soutenir les structures œuvrant pour la préservation et la sauvegarde des espèces emblématiques du territoire, à travers la réalisation d'aménagements, la mise en place d'actions visant à améliorer les connaissances, à suivre l'état des populations, à sensibiliser le grand public, etc. A travers ces opérations, les structures soutenues peuvent aussi développer des actions de reproduction / élevage, tout particulièrement destinées aux espèces de poissons grands migrateurs des territoires. Seuls les PO FEDER, celui d'Aquitaine et du Poitou-Charentes sont intervenus sur ce type d'action.

### 10.5 – Travaux de préservation des zones humides/naturelles remarquables et rétablissement des continuités (FEDER/FEADER)

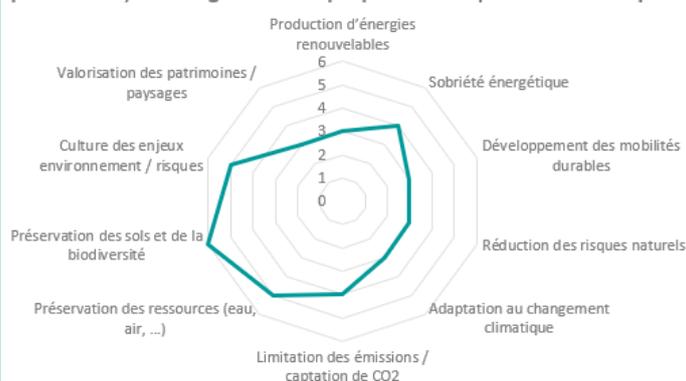
Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
24	2,37 M €	12,1 M €	19,6%	98 834 €
83	2, 4 M €	12 M €	20%	29 108 €

Les opérations ont soutenu des travaux permettant la préservation d'espaces naturels (incluant Natura 2000), la réintroduction de nature en ville, et le rétablissement des continuités écologiques.

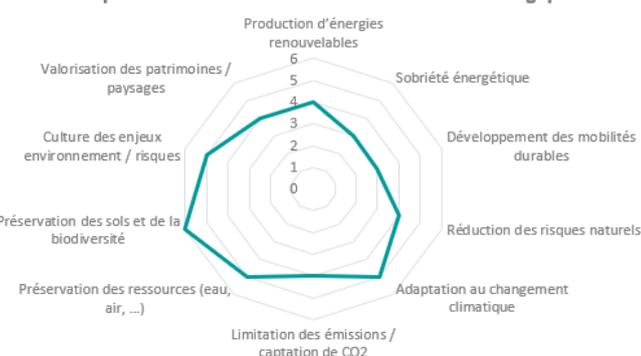
**Profil d'effets : Soutien aux programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité**



**Profil d'effets : Soutien aux programmes annuels des structures visant la préservation, la sauvegarde et le repeuplement d'espèces emblématiques**



**Profil d'effets : Travaux visant la préservation des zones humides/naturelles remarquables et le rétablissement des continuités écologiques**

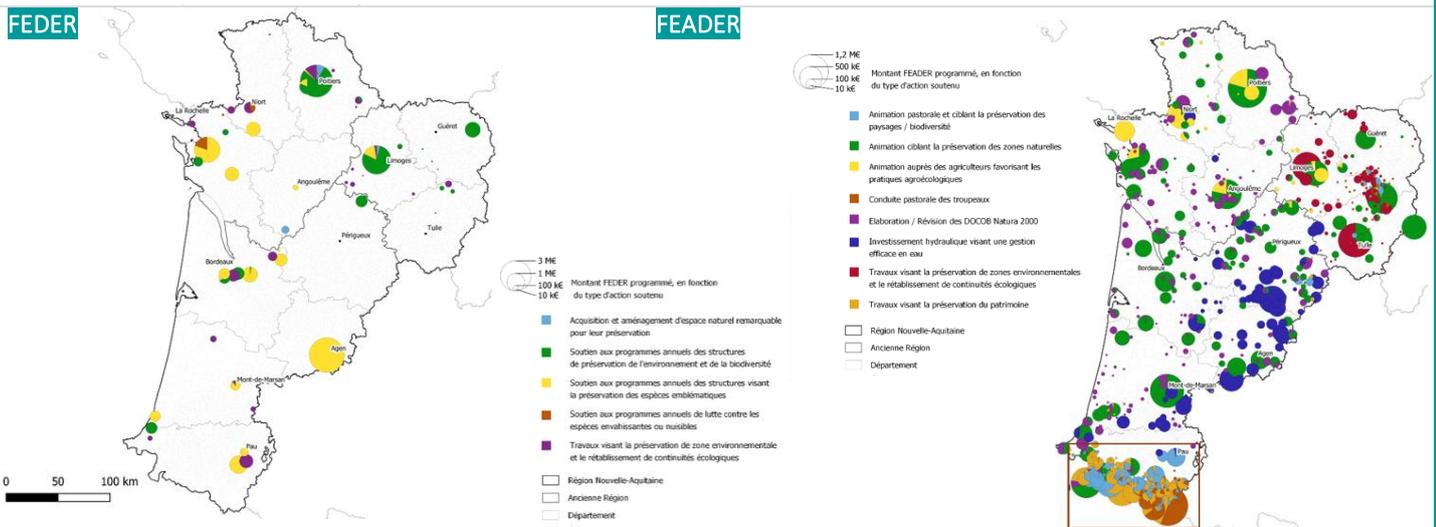


## C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

La répartition en nombre de projets soutenus par le FEDER est relativement homogène entre les 3 ex-régions (27 % pour l'Aquitaine, 32 % pour le Limousin et 41 % pour le Poitou-Charentes) et plus hétérogène en volume FEDER programmé (47 % pour l'Aquitaine, 15 % pour le Limousin et 38 % pour le Poitou-Charentes).

La répartition en nombre de projets et en volume financier soutenus par le FEADER est hétérogène entre les 3 ex-régions, l'Aquitaine concentrant 82 % des projets en nombre et 67 % du montant FEADER total programmé sur ce type d'intervention.

Nota : pour le FEDER, la localisation correspond au siège de la structure porteuse du projet.



## D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'EVOLUTION GENERALE DU TERRITOIRE

**Résultats et plus-value obtenus grâce au soutien européen :** la perte de biodiversité constitue, avec le changement climatique, une menace environnementale majeure posée à l'Humanité. Sa préservation en Nouvelle-Aquitaine constitue donc un enjeu prioritaire auquel contribuent, les actions de restauration et de préservation des espaces naturels : **196 opérations et près de 19 M€ de FEDER programmés et 4 108 projets et environ 37 M€ de FEADER programmés ont été soutenus.** En Limousin et Poitou-Charentes, **près du triple de la superficie des habitats cible a bénéficié d'un soutien** afin d'atteindre un meilleur état de conservation. En Poitou-Charentes, le nombre de sites soutenus est supérieur au double de la valeur cible pour 2023. Les résultats sont plus contrastés en Aquitaine où les indicateurs de résultats n'ont pas du tout été atteints (0 % de points de fragmentation de la trame verte aménagés ou supprimés – 6 % d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés). Cela interroge plus globalement, les indicateurs de résultats retenus et leur pertinence pour exprimer un suivi des interventions prioritaires, qui doivent aujourd'hui être orientées sur les interventions concrètes.

Avec un **taux d'intervention moyen de près de 30 à 50 %**, sur la base des montants éligibles, les subventions européennes **constituent un levier financier majeur** pour les actions suivantes : **acquisition, programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité, programmes annuels des structures visant la préservation, la sauvegarde et le repeuplement d'espèces emblématiques.**

Avec un taux d'intervention de l'ordre de 20 %, sur la base des montants éligibles, les subventions européennes **permettent le bouclage financier des projets de travaux visant à la restauration des zones humides/naturelles remarquables et le rétablissement des continuités écologiques.**

### Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires :

Avec un taux d'intervention (Taux ITV) de 30 à 40 %, le **soutien du FEADER à l'animation visant la préservation des zones Natura 2000 et à l'élaboration / révision des DOCOB est important.** L'animation de sites Natura 2000, etc. bénéficient de financements régionaux ou nationaux qui sont **conditionnés à la mobilisation de fonds européens** qui s'imposent donc aux porteurs de projets. **Pour les sites Natura 2000, le financement à 100 % par l'Etat et le FEDER est un véritable effet de levier.** La plus-value de l'animation des sites est d'assurer une **sensibilisation**, une **acculturation**, une **veille** et une **alerte des usagers** sur les espèces et habitats remarquables. L'animation agricole pour appuyer les usagers à contractualiser des contrats Natura 2000 ou MAEC permet de créer une relation de confiance s'inscrivant sur le temps long, nécessaire pour obtenir des résultats. **Du point de vue des espèces et habitats remarquables, les effets sont difficilement quantifiables à l'échelle des sites en lien avec le nombre et la diversité des actions menées et le manque d'outil d'évaluation globale.**

Avec un taux ITV de 20 %, le **soutien du FEDER et du FEADER aux travaux visant la préservation des zones humides/naturelles remarquables et le rétablissement de continuités écologiques permet le bouclage des plans de financement**. Ces opérations ont un **impact positif majeur sur les milieux** : **restauration de zones humides, rétablissement de la continuités piscicoles pour les espèces holobiotiques et amphibiotiques ainsi que la continuité sédimentaire**. Ils permettent notamment de réduire les retards à la montaison causés par les ouvrages (enjeu pour les espèces d'arriver dans les zones de reproduction (saumon) et de vie (anguille) dans les périodes favorables (température de l'eau, débit). **Le temps de réponse des milieux peut cependant être long et les effets ne sont pas toujours directement visibles après travaux**. Par ailleurs, **l'augmentation des pressions peut venir masquer les effets positifs des projets de restauration**. Cependant, **trop peu de zones remarquables et d'ouvrages sont restaurés au regard des dégradations pour infléchir la perte de biodiversité dans la Région** : la continuité écologique reste largement entravée sur les cours d'eau de Nouvelle-Aquitaine (sur le bassin Adour-Garonne, plus de 19 000 ouvrages sont recensés et constituent potentiellement des obstacles à la continuité écologique).

Avec un taux d'intervention moyen de près 40 %, le **soutien du FEDER aux programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité et des structures visant la préservation, la sauvegarde et le repeuplement d'espèces emblématiques est majeur**. Sans les fonds FEDER, ce type d'opérations dont les volumes financiers sont importants ne serait pas possible. Ces programmes multi-partenariaux permettent notamment la **sauvegarde et le renforcement des populations d'espèces remarquables en danger**. Par exemple, aujourd'hui, la dernière population mondiale de l'esturgeon est celle issue du bassin Gironde-Garonne-Dordogne. Sur la période 2010-2016 on estime les abondances dans le secteur mesohalin de l'estuaire entre 700 et 3700 individus selon les années avec les abondances les plus élevées en 2014 et 2015 et une moyenne annuelle d'environ 1900 individus (données campagnes scientifiques Sturat dans l'estuaire de la Gironde). Le soutien à ce type de programme permet également de **préserver, valoriser et conserver les espaces naturels et leur biodiversité** par la mise en place de plans d'actions, de travaux, d'animation, d'actions de sensibilisation. Mais, la **maîtrise foncière constitue le principal frein à la réalisation de travaux**.

Le soutien à l'acquisition d'espaces naturels remarquables pour leur préservation, inscrit dans les 3 PO des ex-régions, représente, malgré l'incertitude du taux d'ITV (environ 45 %), une faible part des projets soutenus en nombre (seulement 16 projets) et en volume financier (moins de 1 % du volume total programmé FEDER / FEADER). Pourtant, **l'absence de maîtrise foncière, très bon outil pour protéger les espaces naturels, est très souvent un frein à la mise en œuvre de programmes de restauration de l'environnement** par les acteurs publics. Mais, la question de l'acquisition foncière est souvent **complexe à appréhender par les porteurs d'action, portant atteinte au droit de propriété et nécessitant par la suite le financement de programmes de gestion et d'entretien**. Par ailleurs, les volumes financiers en jeu sont parfois trop faibles pour déclencher davantage de demandes de soutien auprès du FEDER eu égard de la complexité pour le montage du dossier administratif.

D'après la Stratégie Régionale pour la biodiversité (SRB), depuis 1983, un département compte en **moyenne 11 espèces exotiques envahissantes de plus tous les 10 ans**. Celles-ci constituent l'une des principales menaces sur la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. Malgré ce constat, seul le PO de Poitou-Charentes a apporté un soutien aux **programmes annuels et actions spontanées de lutte contre les espèces envahissantes ou nuisibles** (action qui a représenté moins de 1 % du montant total programmé FEDER / FEADER). Cette faible programmation s'explique par des **résultats qui ne sont généralement pas à la hauteur des moyens humains et financiers investis** puisque **les opérations localisées d'arrachage ou de piégeage ne suffisent pas à parer l'importante colonisation des milieux aquatiques et terrestres** par certaines espèces (ragondin, écrevisse de Louisiane, tortue de Floride, jussies, renouée du Japon, etc.). Les **résultats ne sont que temporaires**. Jugées **globalement inefficaces**, ces opérations de lutte ne sont d'ailleurs plus financées par les agences de l'eau ni certains départements.

S'ils n'ont pas été étudiés dans les études de cas, car constituant une multitude de « petits » projets, ces opérations permettent cependant **d'améliorer l'état fonctionnel des milieux ouverts et semi-ouverts et notamment la qualité biologique des sols**. L'enjeu est très important en Nouvelle-Aquitaine car les landes et pelouses représentent des surfaces très réduites et morcelées dans la région mais présentent pour autant des habitats patrimoniaux (dont certains d'intérêt communautaire) caractérisés par une grande variété de faciès humides à secs. Elles ont diminué entre 2009 et 2020 de 4 500 ha. **La déprise agricole, très marquée en Nouvelle-Aquitaine, vient masquer les effets positifs de ces opérations**.

Enfin, les **opérations concernant les investissements en faveur des infrastructures hydrauliques et liées à l'irrigation agricole** permettent certes des **économies d'eau**, favorables aux à la ressource en eau et aux milieux aquatiques mais **le lien avec la restauration de l'environnement et de la biodiversité apparaît nettement moins important que pour les autres types d'actions et les effets sont indirects**. Cependant, ces opérations représentent une part non négligeable du FEADER programmé (environ 16 %).

# 11 : AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

## A – ENJEUX, REPONSES APPORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTOIRES

La région Nouvelle-Aquitaine présente un **patrimoine naturel riche et diversifié dont le déclin s'accélère**, en lien avec le développement des activités socio-économiques. Les programmes FEDER et FEADER 2014-2020 **contribuaient au financement d'opérations d'amélioration de la connaissance et de la sensibilité des publics à ces patrimoines** notamment afin d'en **favoriser la préservation**. Si de **nombreux autres dispositifs** peuvent être mobilisés, **les financements au titre des FESI en constituent un des piliers** (10 M€ de FEDER soit 4 % de la programmation sur le périmètre étudié).

Le **soutien aux programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité**, centré autour de l'amélioration des connaissances, de la sensibilisation et de la mise en réseau des acteurs (type d'action 11.3) **représentent plus de la moitié en nombre (55%) et près des ¾ en volume financier (73 %) des projets soutenus par le FEDER** sur ce type d'intervention.

Il est à noter que le *Conservatoire d'Espaces Naturels* (CEN), l'*Agence Régionale de la Biodiversité* (ARB) et *Cistude Nature* représentent des acteurs privilégiés de ce type d'intervention, car ayant bénéficié du soutien du FEDER pour respectivement 28, 11 et 6 opérations, et 53% en volume FEDER des actions programmées.

## B – PRESENTATION DES TYPES D' ACTIONS ÉTUDIÉS

### 11.1 – Actions de connaissance et de suivi de la biodiversité

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
29	1,32 M€	3,2 M€	40,9%	45 445 €

Les opérations ont soutenu des projets permettant d'acquérir de la connaissance précise sur les espaces naturels régionaux et/ou mettre en place des outils de suivi, dans l'optique de faciliter les politiques publiques en faveur de la préservation de la biodiversité régionale, mais aussi in fine, de sensibiliser et informer les citoyens.

### 11.2 – Actions de sensibilisation et éducation à l'environnement

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
24	1,38 M€	3,1 M€	44,1%	57 K€
26	0,87 M€	14 M€	6,4%	33 K€

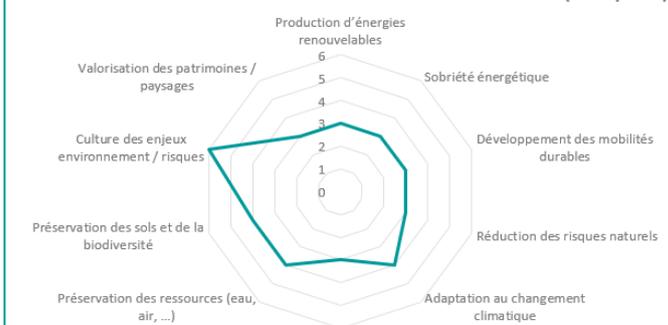
Les opérations ont soutenu des projets permettant d'accompagner et de sensibiliser un large public aux enjeux de la biodiversité. Ces actions ont ciblé tout aussi bien l'accompagnement des acteurs des territoires (auprès des acteurs touristiques, élus, associations, étudiants) que l'éducation à l'environnement et au développement durable du grand public et des scolaires. Les opérations ont également soutenu de l'ingénierie visant à réaliser des actions d'animation visant à préserver l'environnement auprès d'un public divers. Le PDR Limousin est également intervenu sur ce type d'action.

### 11.3 – Soutien aux programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité (connaissances, sensibilisation et de la mise en réseau des acteurs - FEDER)

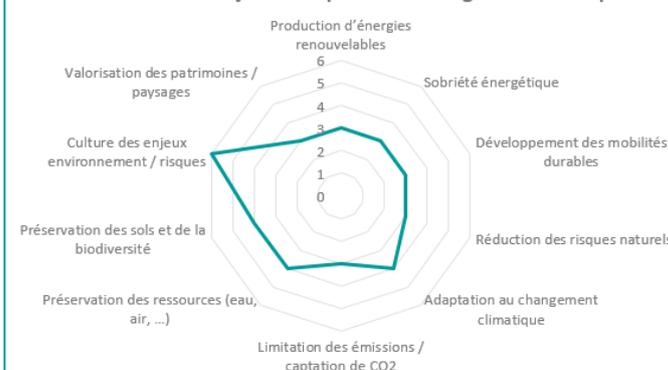
Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
65	7,26 M€	14,1 M€	51,6%	111 720 €

Les opérations ont permis de soutenir les structures œuvrant pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans la mise en place de leur plan d'action, visant à améliorer les connaissances, à suivre l'état des populations, à sensibiliser le grand public, à développer les partenariats.

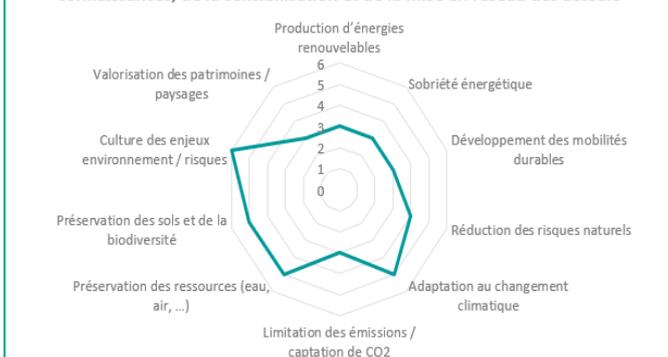
### Profil d'effets : Actions de connaissance et de suivi de la biodiversité (faune/flore)



### Profil d'effets : Actions de sensibilisation et éducation à l'environnement, la biodiversité et les enjeux d'adaptation au changement climatique

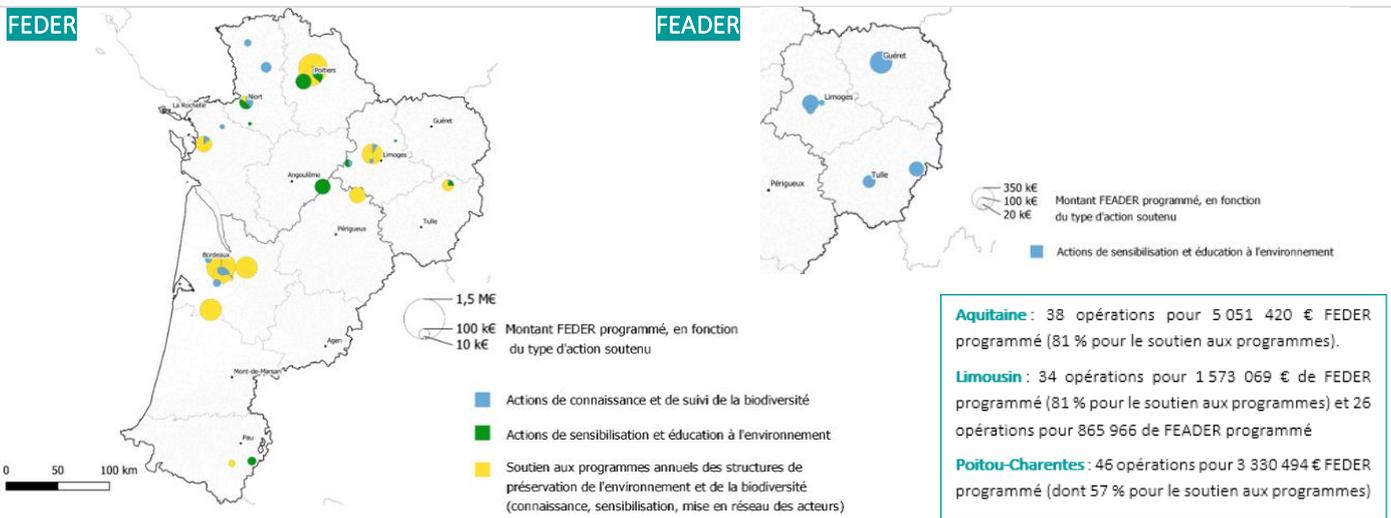


### Profil d'effets : Soutien aux programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité, centré autour de l'amélioration des connaissances, de la sensibilisation et de la mise en réseau des acteurs



## C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

La répartition des projets soutenus par le FEDER est relativement homogène entre les 3 ex-régions (32 % pour l'Aquitaine, 29 % pour le Limousin et 39 % pour le Poitou-Charentes) et plus hétérogène en volume FEDER programmé (51 % pour l'Aquitaine, 16 % pour le Limousin et 33 % pour le Poitou-Charentes). Le PDR Limousin a programmé 865 966 € pour 26 opérations. Il s'agit du seul PDR ayant soutenu des actions d'amélioration de connaissances et de sensibilisation à l'environnement. Il s'agissait là de projets d'animation, avec un coût FEADER moyen de 33 k€ par projet. Il est à noter un taux de cofinancement plutôt faible (6%) pour ces projets.



## D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

**Résultats et plus-value obtenus grâce au soutien européen** : la perte de biodiversité constitue, avec le changement climatique, une menace environnementale majeure posée à l'Humanité. Sa préservation en Nouvelle-Aquitaine constitue donc un enjeu prioritaire auquel contribuent, en complément des actions de restauration et de préservation des espaces naturels, le soutien aux opérations d'amélioration des connaissances et de sensibilisation à l'environnement apporté par le FEDER et le FEADER (144 opérations, 11 M€). L'apport du FEDER notamment, avec un taux d'intervention moyen de près de 50 % tout type d'action confondu (6 % pour le FEADER), constitue un levier financier particulièrement déterminant pour ce qui concerne le financement des programmes d'action pluriannuels des principaux organismes intervenants dans ce domaine à l'échelle régionale. Il leur apporte une certaine visibilité financière et permet d'augmenter très sensiblement le volume initial d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement envisagé par les bénéficiaires. Les résultats escomptés ont été dépassés en Limousin et Poitou-Charentes avec près du triple de la superficie des habitats cible a bénéficié d'un soutien afin d'atteindre un meilleur état de conservation ((indicateur non suivi en Aquitaine) et en Poitou-Charentes, le nombre de sites soutenus est supérieur au double de la valeur cible pour 2023. Les résultats sont plus contrastés en Aquitaine où les indicateurs de résultats n'ont pas du tout été atteints (0 % de points de fragmentation de la trame verte aménagée ou supprimé – 6 % d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés). Outre cette approche financière et les effets directs, quantifiés au travers des indicateurs, les opérations d'amélioration des connaissances et de sensibilisation à l'environnement permettent de mettre en évidence, au niveau local, les résultats qualitatifs suivants : le soutien à la mise en place de projets multi-partenariaux ; la gratuité d'évènements de sensibilisation, l'élargissement des publics bénéficiaires.

**Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires** : s'agissant d'opérations d'amélioration des connaissances et de sensibilisation à l'environnement, l'impact et la contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observés en Nouvelle-Aquitaine ne peut être que qualitatif, ces actions en tant que telles ne permettant pas de diminuer directement la perte de biodiversité observée puisqu'elles sont immatérielles. Elles permettent néanmoins 1) de mieux connaître le patrimoine naturel du territoire étape préalable pour mener des actions efficaces, par la suite, 2) l'organisation et la consolidation des méthodes et outils d'acquisition, de suivi, de traitement et de diffusion des données afin d'évaluer l'effet des politiques de préservation et de restauration sur les milieux naturels, de rendre compte des efforts consentis et de réorienter l'action publique, 3) générer par la démonstration, de nouvelles bonnes pratiques et ainsi permettre l'augmentation de la valeur écologique des milieux naturels.

L'ensemble de ces actions contribuent donc, indirectement, à l'amplification de la richesse et de la qualité des milieux naturels de Nouvelle-Aquitaine. Elles nécessitent très largement d'être suivies sur le volet écologique, d'actions ambitieuses de conservation / préservation et d'interventions de restauration des réservoirs et continuités écologiques régionales et sur le volet socio-économique d'une politique d'optimisation de la mobilisation des ressources foncières privilégiant les sols déjà artificialisés délaissés (friches, logements, ...).

## 12 : SOUTIEN AUX PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

### A – ENJEUX, REPONSES APPORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTOIRES

Avec une surface totale de 84 000 km<sup>2</sup> de SAU, la Nouvelle-Aquitaine est la 1<sup>ère</sup> région agricole de France et d'Europe. Les ex-région **Aquitaine** et **Poitou- Charentes** se caractérisent par une grande diversité de productions agricoles tandis qu'en ex-région **Limousin**, la SAU couvre 51% de la superficie. Avec une surface en herbe constituant 85% de la SAU limousine dont 65% de surfaces toujours en herbe (566 500 ha) et 20% de prairies temporaires (176 700 ha) et un système bocager dominant, l'agriculture limousine participe à la diversité des paysages, à la biodiversité et aux continuités écologiques. Les programmes FEADER 2014-2020 **contribuaient au financement du soutien aux pratiques agroenvironnementales, dont ils constituent le principal pilier** (406,3 M€ de FEADER, dont 98% représentent les aides surfaciques).

### B – PRESENTATION DES TYPES D' ACTIONS ÉTUDIÉS

#### 12.1 - Infrastructures agroécologiques

Nb projets	UE prog.	Montant éligible	Taux ITV	UE moyen
35	93,5 K €	397 K€	41 %	2,6 K €

Les opérations ont soutenu la mise en place ou la restauration d'infrastructures agroécologiques, il s'agit d'investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques.

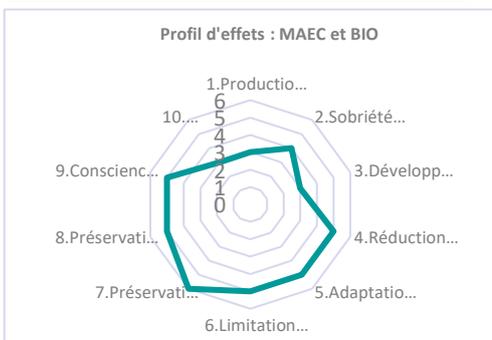
#### 12.2 – Plan Végétal Environnement

Nb projets	UE prog.	Montant éligible	Taux ITV	UE moyen
1280	5,3M€	6,3M€	9%	4 108 €

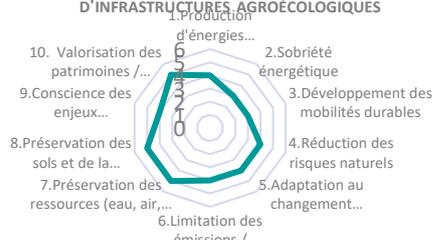
Les opérations ont soutenu des 1) équipements d'épandage contribuant à la réduction des émissions d'azote ammoniacal, 2) des investissements visant la conservation des sols, 3) des investissements agricoles visant la préservation de l'eau, 4) des investissements visant la substitution des produits phytosanitaires, 5). Des investissements immatériels.

#### 12.3 – Mesure surfaciques

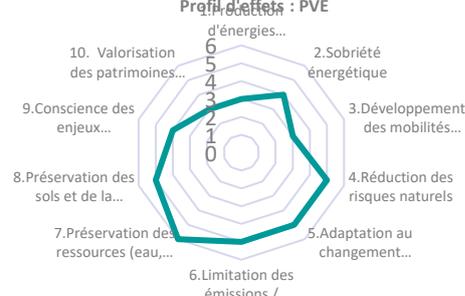
Nb bénéficiaires	UE prog.	UE moyen
16 139	401 M €	24,8K€



#### Profil d'effets : INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN PLACE OU LA RESTAURATION D'INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES



#### Profil d'effets : PVE

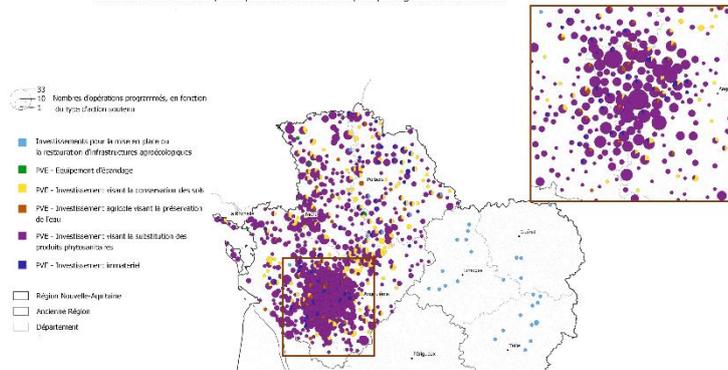


- **MESURE SURFACIQUE MAEC** : s'appliquant au « système » d'exploitation ou « localisées » (parcelles à enjeux environnementaux) ces mesures engagent les exploitations sur 5 ans à mettre en œuvre de pratiques plus ambitieuses que la réglementation environnementale. Seules les parcelles inscrites dans ces PAEC peuvent s'engager en MAEC.
- **MESURE SURFACIQUES D'AIDE A LA CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET MAINTIEN A L'AB** : paiement à l'hectare soutenant la conversion / maintien des surfaces agricoles en biologiques

### C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

Via les Domaines Prioritaires 4A en Poitou-Charentes et 4B en Limousin (77% des projet), les ex-région ont soutenu, **35 projets** et 93 501 € destiné à soutenir des **investissements agroenvironnementaux** (2 652 € en moyenne). Concernant le **PVE**, la majorité des fonds ont soutenu des investissements visant à **substituer des produits phytosanitaires** (mécanisation) avec plus de 4 M€ de FEADER programmés et 1575 projets (79 % des montants FEADER programmé au titre du PVE). Le reste étant des investissements liés à la **conservation des sols**. Plus de 700 K€ de FEADER ont été programmés pour 186 projets, soit un montant moyen de 4 096 €.

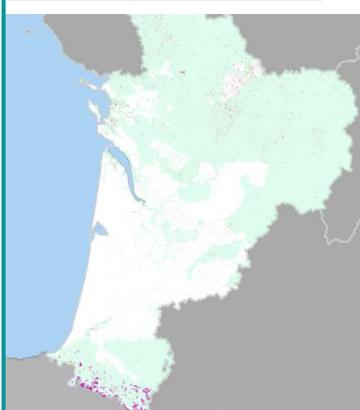
Localisation à la commune, des opérations soutenant les pratiques agroenvironnementales



**Limousin** : 27 opérations d'infrastructures agroécologiques pour 60 K€  
**Poitou-Charentes** : 1280 opérations d'investissements PVE pour 5,3 M€

## ZOOM 12.3 - MESURES SURFACIQUES SOUTENANT LES PRATIQUES « VERTUEUSES » (MAEC & MESURE BIO)

Contractualisation des MAEC en Nouvelle-Aquitaine – Campagnes 2015 à 2018



Si du fait de PAEC plus étendus, d'avantage de bénéficiaires ont touché un paiement au titre des MAEC en Poitou-Charentes (: 4163 exploitations, contre 1 990 en Aquitaine et 1 240 en Limousin), l'ex-région Aquitaine présente d'avantage de bénéficiaires sur la Mesure 11, avec près de 5 191 bénéficiaires cumulés (contre 1282 en Limousin et 2 273 en Poitou – Charentes).

En ex-région Aquitaine, on observe un décalage entre les zones à enjeux, vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole et les zones des PAEC (en vert) et in fine les MAEC engagés (en violet). En revanche, l'adéquation est avérée pour la région Poitou-Charentes.

### D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'EVOLUTION GENERALE DU TERRITOIRE

**Résultats et plus-value obtenus grâce aux soutiens européens :** La mobilisation et le ciblage du FEADER sur le soutien aux pratiques agroécologiques, à travers des mesures spécifiques et surfaciques, **apparaissent adaptés par rapport aux enjeux, objectifs et besoins régionaux**. Les besoins d'investissement en agriculture étant permanents, **et compte tenu de la nécessaire adaptation au changement climatique, les défis et transformation à accompagner sont d'envergure**. Dans le cadre du périmètre de l'évaluation, **les fonds européens ont permis de soutenir l'effort d'investissement vis-à-vis d'équipement productifs et non productifs et apporter des subventions à l'hectare permettant de soutenir les agriculteurs et agricultrices du territoire dans leur engagement agroenvironnemental** (MAEC, conversion et maintien agriculture biologique). Cette pertinence de l'approche a permis de générer une dynamique de projet satisfaisante, comme l'atteste **la performance financière favorable**.

Une dynamique permettant **d'atteindre les résultats escomptés par les programmes**. Les indicateurs témoignent d'une très bonne trajectoire et **d'un fort dynamisme autour des engagements MAEC et des surfaces maintenues en agriculture Biologique**. Au total, à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, la réalisation des objectifs liés à la superficie bénéficiant de paiement au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques ainsi que du maintien des parcelles en Agriculture Biologique est atteint et largement dépassé (avec respectivement 121 % et 201 %). **Dépendant de la conjoncture économique de la filière, le taux de réalisation est moins avancé concernant la conversion en agriculture biologique** (66 % à l'échelle de la Nouvelle- Aquitaine).

Les effets directs, quantifiés au travers des indicateurs, les études « projets » permettent de mettre en évidence, au niveau local, **les résultats qualitatifs suivants :**

- Une contribution importante vis-à-vis de **la préservation de la biodiversité** : l'ensemble des projets ont un impact fort sur la biodiversité, l'aménagement et la restructuration des infrastructures agroécologiques participent directement à créer des habitats pour la faune et les auxiliaires. Les mesures surfaciques et plus globalement les efforts fait visant à diminuer le recours aux intrants de synthèses ont des impacts positifs sur la biodiversité, l'activité du sol et la qualité de l'eau.
- Des **économies d'énergie indirectes**, par la réduction d'intrants de synthèse.
- **Des impacts sanitaires et d'amélioration du cadre de vie** : la substitution des produits sanitaires au profit d'équipement mécanique contribue à réduire les pollutions et les risques sanitaires dues à l'utilisation d'intrant vis-à-vis de l'environnement et également de la santé des agriculteurs.

**Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires :** les pratiques agroenvironnementales se développent de manière importante au niveau régional, cela se traduit par **une diminution de 15 % des quantités d'intrants non utilisables en Agriculture Biologique achetées sur la période 2015 et 2020 et une augmentation de 91 % des quantités de substances de bio contrôle et/ ou utilisables en Agriculture Biologique achetées**. Par ailleurs, entre 2015 et 2021, **le nombre d'exploitations engagées en Agriculture biologique ainsi que les surfaces certifiées biologiques ont doublées**.

La réduction et substitution des produits phytosanitaires par des substances dites de biocontrôles, a des incidences sur **plusieurs autres dimensions environnementales** : 1). **Réduction de la pollution de l'air**, de l'eau et des sols et réduction du risque sanitaire pour l'agriculteur, 2). **Augmentation de la qualité organique des sols** : la diminution progressive des intrants de synthèse permet au sol de retrouver ses propriétés pédologiques et son activité (augmentation de l'activité des organismes et des fonctions biologiques du sol).

A l'inverse, cette substitution peut être **accompagnée d'une augmentation du travail du sol** qui peut avoir des impacts négatifs notamment en termes de structuration du sol (tassement, destruction du sol par le labour destiné à enfouir des adventices) et d'utilisation d'énergie fossile par le passage des engins agricoles. Cet impact sera toutefois à être minimisé avec les externalités positives dues à la réduction des produits phytosanitaires.

# TYPE D'INTERVENTION N°13 : SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS LES SECTEURS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE A DES FINS DE PRESERVATION ENVIRONNEMENTALE

## A – ENJEUX, autres REPONSES APPORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTOIRES

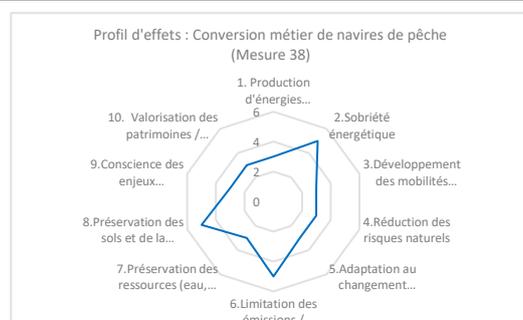
En réponse à l'un des principaux objectifs de la Politique Commune des Pêches (PCP) visant à **atteindre le Rendement Maximal Durable (RMD) pour tous les stocks halieutiques**, le FEAMP soutient des initiatives, en complément d'autres dispositifs (ex : soutien régional au Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine ; accord de Relance de la Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2022 pour la réhabilitation du domaine public maritime), consistant à **limiter l'incidence négative de l'activité de pêche sur les milieux marins grâce à une meilleure sélectivité des engins de pêche** (article 38). L'objectif est de **réduire de 30% les captures non désirées** (- 17 000 tonnes en 2023). En lien avec les objectifs du plan stratégique national pluriannuel de développement aquacole il agit également pour le renforcement de la durabilité environnementale des exploitations en soutenant des systèmes et pratiques d'élevage plus vertueuses (mesure 48). Enfin, il contribue à **la réhabilitation du Domaine Public Maritime** à travers la réhabilitation du parcellaire ostréicole (vieillissant) améliorant les conditions de production et participant au **maintien de la qualité des eaux** et à la **bonne santé des écosystèmes marins**. A noter que certaines actions peuvent avoir un effet contradictoire si elles ne sont pas correctement contrôlées dans leur mise en œuvre (notamment **transfert de la pression de pêche vers d'autres stocks halieutiques**).

## B – PRESENTATION DES TYPES D' ACTIONS ÉTUDIÉS

### 13.1- Conversion environnementale des navires de pêche (mesure 38)

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
4	145K €	392K€	37%	99K €

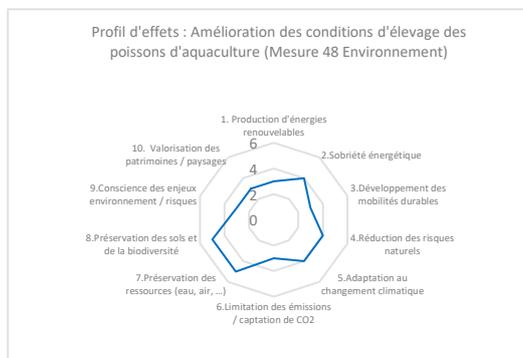
Ces opérations concernent : 1) des **navires de pêche achetés d'occasion** par leur propriétaire dans le cadre d'un **projet de transformation** du navire pour la pratique d'un nouveau **métier plus sélectif**, 2) des patrons pêcheurs qui ont souhaité **faire modifier leur navire pour aller vers une pratique de pêche plus durable**. Les navires transformés pratiquent des arts dormants (filet, ligne, bolinche) plus sélectifs et moins consommateurs de carburant et ciblent pour la plupart le merlu, une espèce résiliente, décrétée durable depuis 2009.



### 13.2- Amélioration des conditions d'élevage des poissons d'aquaculture (m. 48)

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
7	835K€	2 013K€	%	119 K€

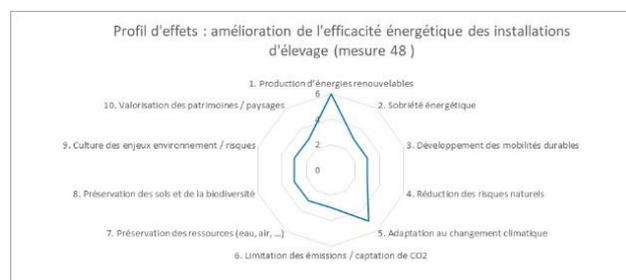
Trois types de projets contribuent à **l'amélioration et la modernisation des installations aquacoles avec des effets sur la santé des poissons et la production**, afin de prévenir et gérer les risques zoo sanitaires et environnementaux : 1) amélioration de la recirculation en eaux des bassins par la mise en place d'un système de pompage ; 2) optimisation de la régulation en oxygène ; 3) construction de passes à poissons (seul type de projet à effet environnemental).



### 13.3- Efficacité énergétique des installations d'élevage (m. 48)

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
2	193K€	505 K€	38,2%	86,5K €

Ces investissements destinés aux entreprises aquacoles ont pour objectif **une amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'élevage**. Ce dispositif est primordial pour ce secteur, sachant qu'il n'existe pas d'autres dispositifs d'aide possibles sur ce type d'investissement.

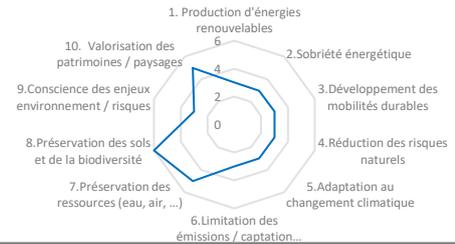


### 13.4-Réhabilitation du domaine maritime public

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
11	2,4M€	3,6M€	66%	331K €

Ces opérations consistent à **nettoyer les friches ostréicoles** et à **redéfinir le cadastre du Domaine Public Maritime (DPM)**, en lien avec les services de l'Etat. Chaque année, elles sont menées sur deux territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine : **le bassin d'Arcachon et le bassin ostréicole de Charente-Maritime**.

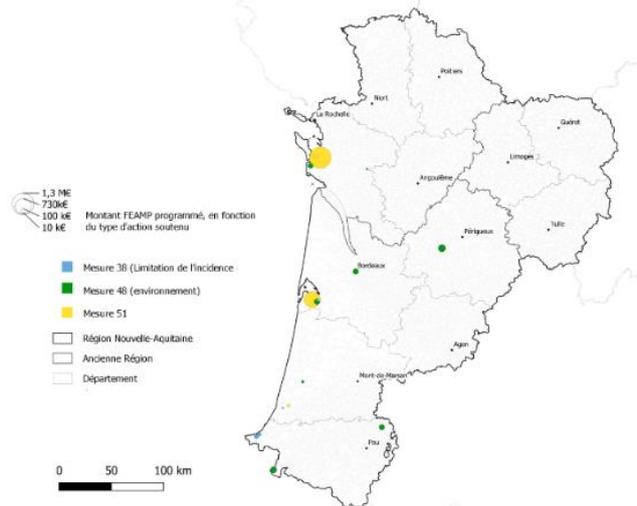
Profils d'effets : Réhabilitation du domaine maritime public (mesure 51b)



## C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

Près de 4 M€ FEAMP ont été programmés dont **72 % du total et 100 % de l'OT6 pour le volet « Soutien aux investissements dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à des fins de préservation environnementale »**, (2,9 M€) pour 28 projets et un **taux de programmation de 107%** (2,6 M€ UE maquettés). **Le soutien à la réhabilitation du Domaine Public Maritime** (6 opérations en Aquitaine et 7 en Poitou-Charentes 2,4 M€) **concentre 72% de l'effort de programmation sur ce volet et 52% de la programmation FEAMP dédiée aux thématiques « Energie / Climat / Environnement »**. 81% des opérations de la mesure 48 soutenues et 86% du FEAMP programmé sont localisées en Aquitaine (542 K€ FEAMP contre 90 K€ en Poitou-Charentes).

Localisation à la commune, du montant FEAMP programmé, au bénéfice des structures porteuses des opérations ciblant l'investissement dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à des fins de préservation environnementale



**Limousin** : 0 opération  
**Poitou-Charentes** : 9 opérations pour 1,4 M€ FEAMP  
**Aquitaine** : 19 opérations pour 1,4 M€ FEAMP

## D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'EVOLUTION GENERALE DU TERRITOIRE

**Résultats et plus-value obtenus grâce au soutien européen** : le besoin d'investissement est permanent dans le secteur aquacole afin de maintenir le haut niveau de productivité et de compétitivité du secteur. **Seuls 12 des 314 projets soutenus sur la Mesure ont été orientés vers des systèmes aquacoles plus respectueux de l'environnement** (réduction et optimisation des intrants – eau, énergie, aliments, réduction et traitement des effluents, maintien des continuités écologiques), principalement sur le secteur piscicole (élevage de truites et d'esturgeons), beaucoup moins présent que le secteur conchylicole qui a bénéficié des **302 autres projets, ciblés sur l'achat de matériel ostréicole**.

Le soutien du FEAMP à des fins de préservation environnementale, concentré sur réhabilitation du domaine maritime public (mesure 51B), **apparaît adaptés aux enjeux, objectifs et besoins nationaux** comme l'atteste **la performance financière favorable : 13 opérations soutenues pour 2 M€**.

**Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires** : au regard de son fort potentiel de croissance, le développement de l'aquaculture durable constitue une priorité politique européenne et française. Clairement inscrit dans le plan national « Aquacultures d'avenir » 2021- 2027, **la nouvelle stratégie vise à développer l'aquaculture française, en maintenant un haut niveau de performance économique et environnementale des filières**. Mais, bien que bénéfique sur de nombreux plans, **la croissance de l'aquaculture renforce la pression sur les intrants de ressources naturelles**, notamment l'eau (une pression hydrique aujourd'hui renforcée par la diminution des précipitations), l'énergie, les émissions carboniques et les aliments pour animaux. Une meilleure optimisation des systèmes de production en ce qui concerne la gestion de l'eau, de l'énergie et des aliments pourrait permettre d'augmenter la production sans augmenter l'utilisation d'eau douce et protéger les installations des risques d'étiage et d'inondations. L'aquaculture doit donc faire face à plusieurs enjeux notamment l'augmentation des risques sanitaires, climatiques et environnementaux. Il est donc **essentiel d'augmenter la performance environnementale de ce secteur en favorisant encore plus intensément les investissements « environnementaux »** visant à réduire la consommation d'énergie, produire des systèmes d'énergies renouvelables, limiter les impacts sur l'environnement (réduction et optimisation des intrants, traitement des rejets, gestion des déchets, aquaculture multi-trophique intégrée (AMTI), etc.). Ces types d'action ont été identifiés dans le programme national du FEAMPA.

Enfin, **la réhabilitation du Domaine Public Maritime (DPM) constitue une intervention de « longue haleine », un projet pluriannuel dont le soutien financier public demeure essentiel** pour assurer une mise en œuvre satisfaisante.

# TYPE D'INTERVENTION N°14 : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE RESPECTUEUSE DES PATRIMOINES ET PAYSAGES

## A – ENJEUX, autres REPONSES APORTEES et ÉVOLUTIONS CONTRADICTOIRES

Avec **28,1 millions de touristes** annuels, plus de **9% du PIB** régional et environ **110.000 emplois** le tourisme est un secteur d'activité clé. La Nouvelle-Aquitaine, bénéficiant d'un environnement préservé et d'un riche patrimoine naturel et culturel est la **1<sup>ère</sup> destination d'accueil des touristes français** et la **5<sup>ème</sup> en ce qui concerne les clientèles internationales**.

Le FEDER 2014-2020 a, en complément d'autres dispositifs (aide régionale « Restauration des Monuments historiques » ; crédits nationaux du CPER/CPIER, de la DRAC ou du Plan de relance ; Fondation du Patrimoine), essentiellement visé à **valoriser les patrimoines** (culturels, naturels) et à **renforcer l'attractivité touristique** régionale en investissant sur des sites majeurs.

Les opérations contribuent répondent notamment à des enjeux environnementaux

- Malgré les efforts engagés pour le rééquilibrage des flux touristiques, **le littoral concentre toujours les ¾ des nuitées touristiques marchandes** (hôtels, campings ou autres résidences collectives) ;
- Certains territoires de Dordogne à proximité de Sarlat-la-Canéda et de Bergerac notamment **connaissent une évolution de l'artificialisation supérieure et une population inférieure par rapport à la moyenne régionale par EPCI entre 2009 et 2019** ;
- Certains aménagements touristiques **peuvent avoir un impact fort sur les paysages, sur la biodiversité et sur les ressources** ;
- **Le développement des sports motorisés en pleine nature** ou encore **des activités nautiques** sur le littoral et sur les plans d'eau qui peuvent causer des nuisances pour les résidents à l'année et pour la faune et la flore.

## B – PRESENTATION DES TYPES D' ACTIONS ÉTUDIÉS

### 14.1-Développement d'une offre touristique patrimoniale

Nb projets	UE prog.	CT	Taux ITV	UE moyen
9	13,86 M €	20,19 M€	68,6%	777K €

Parmi ces 9 opérations, se distinguent tout particulièrement :

- **La sanctuarisation de la colline de Lascaux (1 projet) - 7,64 M€**, répondant à la fois à un **enjeu patrimonial** (protection de la grotte des risques d'altération), un **enjeu culturel** (diffusion au plus large public de la connaissance sur l'Art pariétal et la Préhistoire) et un **enjeu économique** (attractivité touristique).



- **Les projets (3 dossiers) autour de la structuration de la Cité de la tapisserie et de l'art tissé d'Aubusson**, soit 8% des crédits UE programmés au titre de la Pi06c du PO Limousin, ciblant à la fois le **renforcement de la dimension économique du patrimoine** ; la **mise en valeur des collections** ; le développement d'**actions de communication liées à l'ouverture** contribuent à sa notoriété vis-à-vis d'autres institutions (collaborations avec : MUCEM, Collèges des Bernardins, musée du Quai Branly, ...), grand public.

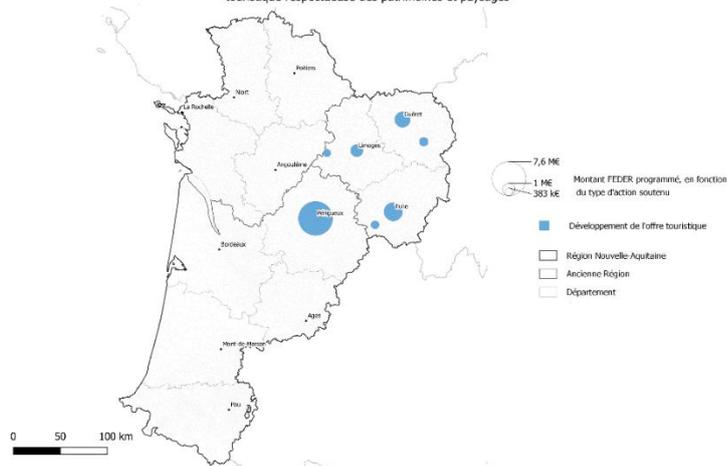


## C – Répartition et territorialisation de l'effort de programmation par type d'action

Les financements (Pi06c) représentent **6% du total du périmètre FEDER et 32,6% de l'OT6** avec un **taux de programmation supérieur à 85%** (16 M€ UE maquettés).

Au regard du coût moyen / projet (777 K€), **le FEDER a joué un rôle important** sur ces opérations. Le choix de **concentrer les moyens financiers sur quelques dossiers** a eu un **fort effet levier** pour les porteurs de projets concernés, mais, **n'ont pu contribuer à des dynamiques de préservation patrimoniale élargies à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine**.

Localisation à la commune, du montant FEDER programmé, des opérations soutenant le développement d'une offre touristique respectueuse des patrimoines et paysages



## D - MISE EN REGARD DES IMPACTS AVEC LES ENJEUX ET L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

**Résultats et plus-value obtenus grâce au soutien européen :** Au regard de l'enveloppe disponible (16,18 M€ UE maquettés), **les choix de mobilisation du FEDER se sont avérés pertinents par rapport aux enjeux en présence** apportant une réponse s'agissant de plusieurs signes de faiblesse de l'offre touristique régionale mis en exergue dans le cadre du diagnostic du SRDTL Nouvelle-Aquitaine : **la fragilité de certains espaces en prise à de fortes pressions touristiques** et **les déséquilibres générés par les flux touristiques** concentrés sur le littoral et dans les pôles urbains. **Le ciblage des interventions** sur un projet structurant au titre du PO Aquitaine : la sanctuarisation de la colline de Lascaux et la focale de la programmation du PO Limousin sur la valorisation des patrimoines et des savoir-faire locaux **était adapté**, avec un positionnement sur des opérations aux retombées considérables pour l'économie locale de territoires à dominante rurale (Dordogne, Creuse, ...). En termes de réalisations, les indicateurs de programme témoignent d'une trajectoire positive, les opérations programmées permettant d'escompter une atteinte des valeurs cibles d'ici à la clôture des programmes.

Grâce au soutien du FEDER, l'évaluation relève plusieurs impacts corrélés plus ou moins étroitement aux opérations cofinancées (**impact majeur mais géographiquement localisé sur la valorisation patrimoniale ; contribution à l'attractivité touristique des territoires à proximité ; effets environnementaux connexes**).

**Impact et contribution de ces projets aux objectifs et aux évolutions des dynamiques observées sur les territoires :** L'intervention du FEDER s'inscrit dans **un contexte de polarisation encore importante de la fréquentation touristique sur le littoral néo-aquitain**, avec trois départements de la Région concentrant la majorité des nuitées touristiques : la Charente-Maritime, la Gironde et les Landes. Ainsi, **les financements FEDER ont contribué au rééquilibrage des flux touristiques** sur la période 2014-2020, avec une focale de la programmation portée sur la Dordogne (PO Aquitaine) et sur les départements de l'ex-Région Limousin (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne). Des dynamiques territoriales différenciées peuvent être mises en évidence, eu égard aux volumes de nuitées touristiques et à leur évolution récente sur le périmètre des départements concernés (cf. tableau ci-dessous). La **période de crise sanitaire a été marquée par une forte diminution de la fréquentation**, avec des baisses du volume de nuitées dans chacun des départements. La crise sanitaire a également eu pour conséquence de faire évoluer les comportements touristiques, avec un attrait marqué des clientèles pour un tourisme de proximité, plus durable et des destinations plus rurales. Cette dynamique ouvre des perspectives nouvelles de développement touristique et d'attractivité territoriale.

Nombre de nuitées touristiques (par année) <sup>8</sup>	Dordogne	Creuse	Corrèze	Haute-Vienne
2016	14,09 M	2,8 M	7,5 M	6,1 M
2017	<i>Non-disponible</i>	2,8 M	7,5 M	6,5 M
2018	15,1 M	2,7 M	7,6 M	6,3 M
2019	17,7 M	2,8 M	7,4 M	6,3 M
2020	13,9 M	1,99 M	5,8 M	<i>Non-disponible</i>
2021	15,75 M	2,6 M	6,3 M	6,3 M

<sup>8</sup> Donnée consolidée à partir des remontées dans le cadre des bilans annuels (Dordogne Périgord Tourisme, Creuse Tourisme, Corrèze Tourisme, Haute-Vienne Tourisme).

## 2. Recommandations

A partir des travaux d'évaluation, ont été relevées pour **chacun des 14 types d'intervention** traités au sein des fiches présentées ci-avant (en indiquant le type d'intervention correspondant) et **synthétisées dans un tableau** (ci-dessous), **les pistes d'amélioration prioritaires** selon **trois catégories** :

- Stratégique (type d'actions à soutenir),
- Technico-administrative (modalités de mise en œuvre, critères de sélection, ...)
- Financière (taux d'intervention, éligibilité, ...)

Pour chaque proposition ont ensuite été :

- ✓ Rappelés en une phrase les **constats évaluatifs amenant la piste de préconisation**
- ✓ Vérifiée **sa présence dans les FESI 21-27** et, le cas échéant, **selon quelles modalités**

N° du T.I	Préconisations émergeant à l'issue de la phase d'évaluation	Rappel des constats en une phrase	Présence / Absence et relevé du 21-27

Ces tableaux ont, dans la mesure des disponibilités des services concernés, fait l'objet d'un temps d'échange visant à confirmer la 1<sup>ère</sup> analyse de prise en compte de chaque piste d'amélioration au sein des FESI nouvelle génération.

Dès lors que les services de la Région confirmaient qu'une piste n'était pas traitée et était intéressante pour éclairer une évolution possible de l'action régionale, elle a fait l'objet d'une fiche recommandation.

17 fiches recommandations ont, in fine, été formalisées avec a minima une fiche par type d'intervention (excepté le T.I n°7 pour lequel aucune piste d'amélioration évidente n'a pu être identifiée). Dans la mesure où les problématiques afférents ont émergé pour l'ensemble des 3 FESI évalués, 2 fiches transversales traitent des aspects technico-administratifs et financiers.

La partie dédiée au rappel des constats et enjeux établi le lien entre les conclusions de l'évaluation et chaque piste de préconisation proposée.

**R. TI 1  
(FEDER)**

**Etudier de nouvelles modalités de mise en œuvre et de financement**

**CONSTATS ET ENJEUX**

L'évaluation de la TI 1 relative au développement de la production des énergies renouvelables a fait ressortir deux enjeux prioritaires :

- Une **meilleure implication des principales intercommunalités comme organismes intermédiaires** à la mise en œuvre des politiques régionales par leur responsabilité locale en matière d'animation de la transition écologique sur leur propre territoire, dont le développement des énergies renouvelables.
- **L'interrogation de la nécessité de maintenir le soutien des projets de méthanisation par de la subvention.** Ces projets présentent pour la grande majorité d'entre eux un retour sur investissement particulièrement élevé grâce à un tarif national d'achat qui assure l'économie des projets. Aussi, dans le cas des projets de méthanisation, la subvention a pour principale fonction de contribuer à l'apport en fonds propres nécessaire à l'engagement des banques privées. Cet apport en fonds propre jouant le rôle de « garantie » pour les acteurs bancaires, pourrait être assuré par de **l'ingénierie financière**.

En réponse à ces constats, il apparaîtrait intéressant d'engager une réflexion sur les évolutions possibles de l'offre de financement régionale proposée en soutien des projets de méthanisation et sur le recours à des démarches territoriales pour le développement plus large des énergies renouvelables.

**ACTIONS PROPOSEES**

**Levier 1 – Mettre en œuvre des Investissements Territoriaux Intégrés dans le cadre de ce programme**

Animateurs de Plans Climat Energie Territoriaux, de Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE), de Contrat d'Objectifs Territoriaux (COT) ou encore de Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) ..., les intercommunalités sont amenées à structurer de manière intégrée et transversale leur stratégie territoriale de transition écologique. Des axes prioritaires d'interventions, notamment en matière de développement d'énergies renouvelables, sont ainsi définis dans leurs différents plans et programmes et ces mêmes axes viennent encadrer les dispositifs de contractualisation qu'ils peuvent avoir avec l'Europe, l'Etat et la Région. Ce sont donc aujourd'hui des organismes intermédiaires incontournables qu'il est nécessaire d'impliquer dans la mise en œuvre du programme FEDER.

Le déploiement **d'instrument financier** comme les **Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)** au sein du FEDER semble une piste de réflexion pertinente en Nouvelle Aquitaine. Les ITI dotent les territoires signataires (agglomérations, métropoles...) de moyens financiers pour animer et soutenir localement des projets répondant aux objectifs stratégiques du FEDER. Ils permettent ainsi **d'encadrer le développement des énergies renouvelables de manière cohérente avec les stratégies territoriales** tout en respectant les **objectifs du FEDER** et de **disposer d'acteurs relais**, assurant à la **fois l'animation, l'information** et la **sélection des opérations**. Les ITI permettent de surcroît une responsabilité partagée entre les territoires et la Région.

**Levier 2 – Développer des solutions de financement des projets de méthanisation, alternatives à la subvention.**

L'analyse des outils et dispositifs réalisée sur plusieurs régions de France montrent différentes pistes en faveur de la diversification du financement pour les projets de méthanisation :

- **Investissements directs au projet** par la mobilisation d'outils classiques (prise de capital, comptes courants d'associés, obligations convertibles, etc.) et possibles par différents acteurs :
  - ✓ les **Fonds Régionaux à l'image du Fonds Terra Energie de Nouvelle Aquitaine** qui propose d'ores et déjà une prise de participation à hauteur de 30 % du capital environ mais n'accompagne à ce jour qu'un nombre limité de projets ;
  - ✓ les **collectivités territoriales à l'image de la MEL** (Métropole Européenne de Lille) à travers le développement de son label euraméthanisation ;
  - ✓ les **syndicats d'énergie comme le syndicat de la Mayenne** qui participe directement au financement de la création d'unités de méthanisation ;
  - ✓ les financements participatifs ...

*Pour aller plus loin : la SEM Energie Haut de France propose une avance remboursable sur les projets qu'elle soutient grâce à une répartition du fond qu'elle apporte en une petite prise en capital (10/15 %) et une grosse partie en compte courant d'associés sous forme de prêts*

- **Partenariat Région / établissements bancaires**, pour diffuser des offres de prêts à taux réduits ;
- La mise à disposition pour les porteurs de projets de **garanties d'emprunts bancaires**.

Aucun de ces outils n'est présenté comme une réponse unique à l'objectif de massification. L'enjeu est davantage la constitution d'un **éventail d'outils de financement complémentaires** permettant de **couvrir**, de manière efficiente en termes d'engagements financiers, **l'ensemble des typologies de projets / besoins**, dans lequel le porteur de projet devra venir piocher afin de monter son plan de financement.

### **Zoom : ITI du FEDER 2021-2027 de la Région Pays de la Loire**

Dans la continuité de la période de programmation 2014-2020, la Région des Pays de la Loire fait le choix d'une approche territoriale des fonds européens 2021-2027 sur le FEDER et le FEADER et reconduit avec les territoires une démarche intégrée du développement territorial. La politique régionale se distingue avec une offre de dispositifs territorialisés offerts à chaque territoire, urbain ou rural, grâce à une approche pluri fonds.

La Région, après la concertation menée et au regard du retour d'expérience de la programmation en cours, réaffirme les principes suivants pour la réussite du dispositif :

- importance des moyens humains au niveau de la Région et des ITI,
- plus de liberté dans le choix des thématiques,
- co-responsabilité dans la gestion de la performance d'ensemble du dispositif.

**Pour aller plus loin :**

 **Benchmark,**

[https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2022-03/cc\\_approche\\_territoriale\\_pour-publication\\_3.pdf](https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2022-03/cc_approche_territoriale_pour-publication_3.pdf)

[https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/DataStorageKit/AREC/Methanisation/20201125\\_Guide\\_Financement\\_Methanisation\\_VDEF.PDF](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/DataStorageKit/AREC/Methanisation/20201125_Guide_Financement_Methanisation_VDEF.PDF)

R. TI 2.1  
(FEADER)

Agir sur la consommation indirecte via des systèmes économes en intrants

CONSTATS ET ENJEUX

Si les PDR 2014-2020 ont, en priorité, ciblé la réduction des consommations directes des exploitations agricoles, les conclusions de l'évaluation mettent en avant que la **consommation énergétique agricole** est d'abord une consommation **indirecte** (production d'intrants) représentant 55% de la consommation énergétique agricole (source : AREC) ; puis à 38% directe et 7% externalisée (ex : coopérative etc...).

Pour **améliorer la performance** énergétique de l'activité agricole et ainsi **réduire sa dépendance** énergétique, il est indispensable d'agir sur la consommation des engrais azotés et sur les aliments pour animaux. La maîtrise de l'énergie indirecte permet aussi de **diminuer les charges** de l'exploitation et d'améliorer le niveau d'**autonomie**.

Les systèmes de **culture à bas niveau d'intrants** (BNI) ont pour objectif

- de diminuer l'impact négatif de l'agriculture sur l'environnement,
- tout en assurant des résultats économiques et agronomiques satisfaisants.

ACTIONS PROPOSEES

Parmi les bonnes pratiques, il peut s'agir de :

Pour la consommation liée aux produits azotés :

- ✓ Miser sur des **variétés peu consommatrices en azote**.
- ✓ **Raisonner la fertilisation** pour optimiser les quantités :
  - meilleure valorisation des engrais organiques (méthanisation, plan de fumure), utilisation d'outils de prévision et de pilotage (analyse des reliquats azotés en sortie d'hiver (RSH), Farmstar®, gestion azotée intraparcellaire test Jubil...), définition d'objectifs de rendement réalistes.
  - réaliser les **apports au plus près des besoins de la culture, fractionner les apports** (attention augmentation de la consommation de carburant).
- ✓ **Introduire des légumineuses et des protéagineux dans les rotations**. La fixation symbiotique de l'azote en substitution aux engrais minéraux permet des économies de fabrication d'engrais minéraux et améliore l'autonomie en protéines.
- ✓ **Tester des outils d'aides à la décision (OAD)**

Par exemple non exhaustif : les cultures certifiées en Agriculture Biologique, herbe/prairies, luzerne et sainfoin, chanvre, sarrasin, biomasse et bocage énergie, lin textile, miscanthus, sont ainsi considérées à bas niveau d'intrants.

Et pour l'alimentation animale :

- ✓ **Remplacer le tourteau de soja par du colza métropolitain**. L'utilisation de 1.5 kg de colza métropolitain à la place d'1 kg de tourteau de soja importé, permet, sans baisse de performance, d'économiser de l'énergie liée au transport.
- ✓ **Tendre vers l'autonomie alimentaire pour diminuer ses consommations en aliments azotés** tout en place des cultures nécessitant moins d'engrais minéraux.

- ✓ **La voie fourrages : augmenter la part d'herbe pâturée** (notamment avec l'échange parcellaire) et améliorer la qualité de l'herbe conservée, introduire des légumineuses (luzerne, trèfle violet, ensilage d'associations céréales protéagineux : méteils).
- ✓ **La voie de l'autoproduction des concentrés** : remplacer tout ou partie des concentrés achetés par **des concentrés autoproduits** (céréaliers ou protéagineux).

Diverses **mesures FEADER sont ici mobilisables** : Echange, transfert de connaissance ; Partenariat européen pour l'innovation PEI ; Maintien des MAEC surfaciques ; Nouvelle MAEC forfaitaire ; Aide des Agences de l'eau sur les filières bas niveau d'intrant ; Appel à projet FranceAgriMer (hors FEADER)

---

#### **Zoom : La structuration de filières BNI**

Les **Agences de l'eau** déploient des **appels à projets** concernant **l'émergence-animation de structuration de filières** puis le financement des **investissements** de stockage, de transformation ou de commercialisation de productions agricoles BNI permettant de développer des surfaces de cultures BNI sur les **territoires à enjeu stratégique**.

---

**Pour aller plus loin :**

 **Benchmark,**

[https://eau-grandsudouest.fr/sites/default/files/2020-11/6142%20ADOUR%20AAP%20REGLEMENT\\_BNI%20BAT%20V1.pdf](https://eau-grandsudouest.fr/sites/default/files/2020-11/6142%20ADOUR%20AAP%20REGLEMENT_BNI%20BAT%20V1.pdf)

[https://idele.fr/fileadmin/medias/Documents/Plaqueette\\_autonomie\\_alimentaire\\_des\\_troupeaux\\_bovins\\_en\\_France.pdf](https://idele.fr/fileadmin/medias/Documents/Plaqueette_autonomie_alimentaire_des_troupeaux_bovins_en_France.pdf)

## CONSTATS ET ENJEUX

Si les PDR 2014-2020 ont, en priorité, ciblé la réduction des consommations directes des exploitations agricoles, les conclusions de l'évaluation mettent en avant que :

- ✓ la **consommation énergétique agricole** est d'abord une consommation **indirecte** (production d'intrants) représentant 55% de la consommation énergétique agricole (source : AREC) ; puis à 38% directe et 7% externalisée (ex : coopérative etc...) ;
- ✓ **53% de la consommation directe d'énergie est liée à la mécanisation**, 11% aux bâtiments, serres (10%).

L'agriculture est dépendante à **71% des énergies fossiles** ; à **18% du Gaz**, qui vont s'épuiser, et **se renchérissent** ou pour le moins sont « volatiles ». Le tout pèse sur les charges de consommation intermédiaire tandis que le besoin est de retrouver de la marge.

## ACTIONS PROPOSEES

Afin de réduire la dépendance des exploitations et de tendre vers les **objectifs Climat-Energie**, différents leviers permettent de **réduire les consommations de produits pétrolier**

**En production animale bovine :**

- ✓ Adapter la puissance des tracteurs et la dimension des outils en fonction des besoins.
- ✓ Choisir du matériel électrique, le rendement est meilleur (90%) au lieu de 45% pour un moteur thermique (ex : raclage)
- ✓ Organiser de façon rationnelle l'implantation des silos, hangars pour optimiser la circulation des engins
- ✓ Maximiser la durée du pâturage permet de réduire la consommation de fioul liée à la récolte

**En production végétale :**

- ✓ Opter pour des techniques économes
- ✓ Labourer le moins profond possible
- ✓ Raisonner ses pratiques pour minimiser le nombre de passages.
- ✓ Utiliser des Techniques de Cultures Simplifiées (TCS). Le travail du sol représente 50% des consommations.-Réduire la profondeur c'est réduire la consommation
- ✓ Rationaliser l'utilisation du matériel. La consommation en carburant dépend de la puissance du tracteur, de son régime moteur et de son taux de charge.
- ✓ Conduire de façon économique entre 1 600 et 1 800 tours/minutes : c'est à ce régime moteur que la consommation est la plus basse. On peut économiser au moins 10% en adoptant une conduite économe.
- ✓ Eviter la surconsommation liée aux équipements de confort en raisonnant leur utilisation
- ✓ Adopter des pratiques de bons sens : conduire sans à-coup, ne pas laisser le tracteur tourner à l'arrêt
- ✓ Utiliser des outils de taille et de type adaptés à l'exploitation

**En élevage hors sol :**

Le coût du propane a doublé en 10 ans et le chauffage représente 30% des charges variables. Des leviers existent pour les réduire.

- ✓ Isolation des bâtiments : près de 70% des pertes en chaleur proviennent d'une mauvaise isolation des toitures. Réaliser une thermographie permet de pointer les déperditions en chaleur.
- ✓ Installer des échangeurs de chaleur permet le transfert des calories entre l'air chaud sortant et l'air frais entrant et donc de faire des économies.
- ✓ Opter pour une chaudière biomasse en remplacement du gaz. En dehors de l'intérêt économique, ce type de chauffage améliore l'ambiance dans le bâtiment

**Le soutien régional à l'incubation-accélération et transfert-diffusion de start up de l'AGTECH** en lien avec le machinisme agricole est également une voie de politique publique pour consolider **l'écosystème agroéquipementier** en région.

Diverses **mesures FEADER** sont mobilisables : PEI, PCAE.

Des **appels à projets hors FEADER** sont également présent : FranceAgriMer et Agroéquipement, plan de sobriété énergétique

---

#### **Zoom : plan de sobriété énergétique.**

L'Etat a invité les entreprises à établir un plan de sobriété à compter du mois de septembre. Elle leur a assigné l'objectif de réduire leur consommation d'énergie de 10% dans les deux prochaines années, les services de l'Etat étant soumis au même régime.

---

#### **Pour aller plus loin :**

##### **Benchmark,**

*Viticole :*

<https://www.vitisphere.com/actualite-97723-le-tracteur-viticole-electrique-de-sabi-agri-devient-robot.html>

*Tracteur :*

<https://www.reussir.fr/machinisme/lelectrification-prend-le-relais-des-moteurs-thermiques>

*Robotique :*

<https://www.reussir.fr/machinisme/salon-world-fira-une-vingtaine-de-robots-agricoles-en-demonstration-pres-de-toulouse>

*CUMA :*

<http://www.cuma.fr/sites/default/files/aeqenergie2020.pdf>

## T.I N° 3 : SOUTIEN A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES ENTREPRISES

R. TI 3  
(FEDER)

### Soutenir l'animation et la structuration des filières permettant la création d'éco systèmes d'acteurs dédiés

#### CONSTATS ET ENJEUX

L'évaluation a permis de montrer que si la stratégie initiale FEDER 14-20 était pertinente eu égard à des besoins importants pour les différents secteurs économiques (notamment industriels), l'objectif national de décarbonation de l'industrie française porté par le gouvernement en 2022 a fortement renforcé les moyens techniques et financiers d'accompagnement des entreprises dans leurs actions de sobriété énergétique. Cette nouvelle dynamique a eu toutefois pour effet de démultiplier le nombre de dispositifs nationaux et/ou locaux, par ailleurs assez hétérogènes, et par effet, le nombre d'interlocuteurs à destination des entreprises (ADEME, Région, BPI, EPCI, CCI...). Face à ce constat, la pertinence et la plus-value du programme FEDER sur cet axe-là s'est montré limité.

Si cette situation a permis une légère montée en puissance du nombre de projets accompagnés à l'échelle régionale sur ces deux dernières années, elle a, à l'inverse complexifié la compréhension de l'écosystème d'acteurs présents et déstructuré les dynamiques de filières émergentes portés par les différents programmes opérationnels de la Région (Usine du Futur, Bâtiment du Futur...).

#### ACTIONS PROPOSEES

Face à ce constat, l'utilisation du FEDER pour soutenir la **création et/ou le développement de structures d'animation** et de **soutien aux initiatives** visant à accompagner les entreprises dans leurs démarches d'innovation, le montage de projets et la **constitution de réseaux autour de thématiques et des filières innovantes**, semble être une piste de réflexion pertinente.

La **création ou le soutien de collectifs d'acteurs publics-privés** autour de filières structurantes en lien avec la TEE est une des réponses permettant la **montée en puissance** et la **professionnalisation des acteurs**, leur **mise en réseau** et la création **d'écosystèmes d'acteurs dédiés** à certaines filières.

Cette action pourrait ainsi viser deux objectifs :

- le déploiement d'**outils collectifs d'animation territoriale** visant à faire émerger des dynamiques collectives entre acteurs publics et privés, facilitant le montage de projets (réseaux ou collectifs d'acteurs...)
- le soutien à déploiement d'une **ingénierie technique multi-acteurs locales** visant à apporter un soutien technique à la réalisation des projets au plus près des porteurs (financement d'ingénierie) – *voir zoom*.

#### Zoom : mission REV3 de la Région Haut de France

Depuis 10 ans, la Région Hauts-de-France et la CCI Hauts-de-France, anime la **démarche « Rev3 »** une **dynamique collective** qui vise à transformer les Hauts-de-France pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et numérique.

Emblématiques de la Rev3, les **projets d'efficacité énergétique dans les entreprises** bénéficient d'un **accompagnement technique et financier** particulier de la mission Rev3 portée par la CCI HdF. Celle-ci travaille également à la mise en synergie des projets et des porteurs, afin d'échanger des bonnes pratiques, établir des partenariats, trouver des financements. La Mission REV3 de la CCI est composée d'une équipe de 22 personnes et qui a **directement bénéficié d'un concours du FEDER** pour son financement.

Pour aller plus loin :  **Benchmark**, <https://polenergie.org/booster-pme/> <https://www.climaxion.fr/>

R TI 4  
(FEDER)

Sur l'efficacité énergétique des logements sociaux, des évolutions de ciblage à étudier

CONSTATS ET ENJEUX

Concernant l'efficacité énergétique des logements sociaux, l'évaluation a fait ressortir que les besoins / volumes financiers nécessaires pour mener des opérations globales et performantes étant conséquents, les subventions FEDER jouent un rôle clé pour équilibrer les investissements et plans de financement.

Toutefois, l'effort financier reste important pour les bailleurs. D'autant plus, que le FEDER ne finance que le volet de travaux dédié à l'amélioration de la performance thermique du bâtiment, ce qui représente, pour certaines opérations, un taux d'intervention peu élevé au regard du coût global du projet.

De manière globale, sur ces projets, **l'efficience du gain environnemental est un point important pour les bailleurs**. Par exemple, pour les logements dont la consommation énergétique de départ est de 200 Kwh/m<sup>2</sup>/an, il n'apparaît pas pertinent d'aller chercher le niveau BBC. Le coût d'investissement sera, en effet, très important par rapport au gain énergétique et environnemental recherché. Le travail de scénarisation mené par l'union régionale HLM Nouvelle-Aquitaine met bien en avant ces différences en termes de volumes financiers nécessaires en fonction des caractéristiques des logements et des objectifs recherchés.

La comparaison entre le scénario 2 et 3 est particulièrement parlante.

Scénario de réhabilitation du parc	Scénario 1 : Rénovation Parc D vers BBC	Scénario 2 : Rénovation Parc E, F, G vers BBC	Scénario 3 : Rénovation E, F, G vers C
Nombre d'opérations à prévoir	4 346	1 105	1 105
Besoins de financement totaux	1,52 Md€	295,7 M€	198,2 M€
Nombre de logements concernés	70 942	9 395	9 395
€/logements	21 400 € / logements	<b>31 470 €/logements</b>	<b>21 090€/logements</b>

ACTIONS PROPOSEES

Au regard du retour d'expérience 14-20, il pourrait être judicieux **d'envisager la possibilité de recentrer le FEDER vers les étiquettes D, visant la haute performance énergétique** en bonifiant les taux d'intervention sur cette catégorie, et laisser à l'Etat les étiquettes E, F et G (« passoires thermiques »).

En effet, une « concentration » des fonds sur les logements « passoires énergétiques » (E,F et G) s'observe (FEDER, fonds de relance, fonds vert). Cela soulève **un enjeu d'articulation pour éviter une concurrence entre les fonds, mais aussi une mise sur le côté des bâtiments en situation énergétique intermédiaire** (étiquette D), qui représentent plus du quart des logements sociaux en Nouvelle-Aquitaine.

R. TI 5  
(FEDER)

Compléter les réponses à l'enjeu de réduction des émissions de CO2 liées aux mobilités par une stratégie de réduction des besoins

CONSTATS ET ENJEUX

L'évaluation des actions menées au titre du type d'intervention n° 5 relatif au développement de la mobilité a mis en avant les grands constats suivants :

- la mobilisation et **le ciblage du FEDER** sur le **soutien à l'intermodalité**, l'interopérabilité et la mise en place de nouvelles solutions de mobilités apparaissent **adaptés par rapport aux enjeux, objectifs et besoins régionaux**, ce qui a permis **de générer une dynamique de projet satisfaisante** ;
- Les indicateurs témoignent d'une **très bonne trajectoire** et **d'un fort dynamisme** autour de la création et de l'aménagement de Pôle d'Echange Multimodaux (PEM).

Toutefois, **le recours à la voiture individuelle se maintient à un niveau élevé et le secteur des transports reste le plus grand consommateur d'énergie**. Cette situation interroge la pertinence et plus globalement, l'efficacité des politiques menées en matière de réduction des consommations énergétiques / émissions de GES liées aux déplacements.

Les crises récentes ont, pour les actifs pouvant travailler partiellement ou en totalité à distance, engendré des évolutions rapides en matière de réduction des déplacements domicile-travail.

En matière de réduction des émissions de CO2, la solution la plus efficace et de long terme reste en effet la réduction des besoins de déplacements. Il est urgent de sortir des politiques de périurbanisation, à travers l'application du ZAN et la densification urbaine pour privilégier des politiques permettant au contraire une relocalisation / rapprochement des bassins de vie et d'emploi quotidiens afin de réduire massivement les besoins de déplacements.

Enfin, en lien avec les expérimentations menées depuis de nombreuses années, les solutions « traditionnelles » de type transports en commun, souvent inadaptées aux niveaux de densité / fréquentation moyenne ou basse, doivent pouvoir être remplacées par des mesures incitatives de mobilisation des mouvements pendulaires en véhicule individuel comme vecteurs d'offre de mobilités partagées.

En réponse à ces constats, il apparaîtrait intéressant en complément **du maintien d'un soutien à une meilleure organisation des mobilités**, privilégiant les modes partagés et doux, d'engager une réflexion sur les leviers à activer pour **contribuer à une réduction / modération des déplacements sur le territoire régional**.

ACTIONS PROPOSEES

### Levier 1 – Inverser la logique d'aménagement des territoires vers une réduction des besoins de mobilités

Bien que peu développées, les pistes en faveur d'une **politique de modération des besoins de déplacements apparaissent aujourd'hui devoir être privilégiées**. Elles nécessitent principalement une **évolution majeure et structurante des politiques d'aménagement du territoire**. Il s'agira de sortir de l'approche ayant abouti à l'éloignement des lieux d'emploi et de résidence à travers une dynamique de périurbanisation ayant contribué à l'artificialisation connue ces dernières décennies.

- **Mobiliser les outils de planification** (SRADDET, SCOT, PLU) **et d'incitation** (aide à la réhabilitation des logements aide aux réhabilitations de friches en centralités) **en faveur d'une densification urbaine** en matière **de logement** et de **lieux d'activités économiques**
- **Optimiser l'adéquation entre les offres de transport et les zones d'activités économiques.**
- **Equiper et mailler le territoire par une offre de lieux de télétravail partagés**
- **Accompagner et soutenir la mise en place d'organisations du travail favorables à la sobriété** (mobilités douces et partagées, télétravail ... ;

Aucun de ces outils n'est présenté comme une réponse unique à l'objectif de modération des déplacements. L'enjeu est davantage la constitution d'un package d'outils de financement complémentaires permettant de couvrir différentes situations et enjeux.

### Levier 1 – Accélérer et innover dans le déploiement des solutions de mobilités collectives, douces et partagées les plus adaptées à chaque contexte territorial

Il s'agira de :

- **Poursuivre la dynamique d'aménagements de pôles d'échanges multimodaux ;**
- **Soutenir l'aménagement de maillages de pistes dédiées aux mobilités douces convergeant, depuis les zones résidentielles périphériques vers les centralités d'emploi et de services**
- **Diversifier les solutions afin de mobiliser les plus adaptées / optimisées au regard du contexte territorial :** les expérimentations les plus récentes démontrent qu'en milieu périurbain, certaines lignes de transports en commun, peu utilisées, peuvent être opportunément remplacées, à condition de déployer des mesures suffisamment incitatives, par une mobilisation des particuliers réalisant déjà ces itinéraires de manière quotidienne. Cela permet d'éviter de recourir à des véhicules disproportionnés et de contribuer à responsabiliser les habitants.

## T.I N° 6 : AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR DE LA PECHE

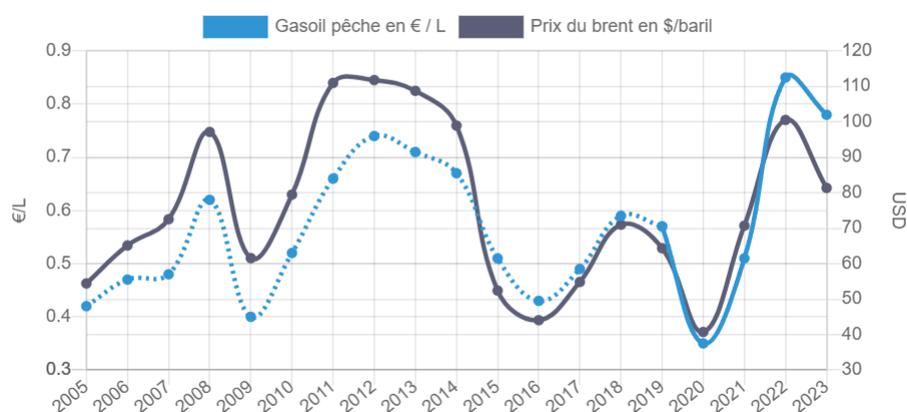
### R. TI 6 (FEAMP)

### Moderniser les outils et adapter les pratiques afin d'optimiser les consommations de carburant à la pêche

#### CONSTATS ET ENJEUX

A l'heure actuelle, la pêche française repose encore entièrement sur les carburants fossiles. Sa consommation en gazole s'élève au total à plus de 320 millions de litres par an (données 2019, rapport STECF).

Outre, le caractère impactant pour l'environnement, cette dépendance aux énergies fossiles est une source de fragilité économique pour ces activités. La rentabilité des entreprises se trouve dégradée par un prix du carburant qui a atteint en 2022 notamment des niveaux records (cf. graphique ci-dessous).



Evolution du prix du gasoil pêche depuis 2005 (source : projet AMARRE)

La réduction de consommation de carburant des navires de pêche est donc un enjeu primordial, tant pour minimiser l'impact environnemental que pour maintenir les coûts d'exploitation des bateaux à un niveau acceptable. Au niveau national, le plan d'action pour une pêche durable (établie en mars 2022) fixe un objectif de 25% de navires de pêche modernes et décarbonés en 2023. De même, au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine, la feuille de route régionale Néo Terra adoptée en 2019 fixe un objectif ambitieux de 30% de réduction de la consommation énergétique des filières pêche et agriculture d'ici à 2030.

Or, la flotte française est vieillissante. Les navires ont une moyenne d'âge de 31 ans au niveau national (30 ans en Région Nouvelle-Aquitaine). Et, la construction de nouveaux navires de pêche est encadrée et limitée par la Politique Commune des Pêches qui fixe un plafond de puissance motrice et de jauge par Etat Membre. Cette mesure a pour but d'assurer un équilibre entre la capacité de la flotte de pêche et les ressources halieutiques disponibles mais constitue un frein à la modernisation des navires, notamment pour améliorer le confort à bord, la sécurité mais aussi pour la décarbonation pourtant affichée comme une priorité. Le diesel électrique mais surtout l'hydrogène sont en effet des techniques qui nécessiteraient des espaces plus importants. Depuis 2005, les subventions publiques à la construction de navires neufs ont, par ailleurs, été interdites dans l'Union européenne.

L'évaluation a démontré que le FEAMP a été concurrencé par la présence de 3 financements alternatifs (région, plan de relance, « dispositifs navires » puis PSISP) plus clairs, simples, rapides et moins risqués à mobiliser. Le dynamisme de projet (27) et la plus-value du soutien européen a été limité alors que les besoins sont prégnants interrogeant la place du FEAMP dans la décarbonation de la pêche. Le FEAMP devrait apporter des évolutions en réponse.

Surtout, les objectifs de décarbonation de la flotte française et de fait celle de Nouvelle-Aquitaine ne pourront pas être atteints uniquement en remotorisant des navires de plus de 30 ans. Une modernisation des navires est

indispensable. Il conviendrait en même temps pour inciter les entreprises à investir de rouvrir la possibilité de subventionner des navires neufs décarbonés tout en maintenant l'équilibre des stocks ciblés.

#### ACTIONS PROPOSEES

Afin d'engager une réflexion stratégique sur la modernisation de la flotte et de réduire la dépendance des entreprises de la pêche, il est indispensable de faire évoluer les règles de gestion et ainsi desserrer les contraintes réglementaires en défendant le sujet auprès de la Commission européenne.

Outre ce travail d'échange au niveau européen, il existe différents leviers qui permettraient de **réduire les consommations de produits pétrolier** :

- **Accompagner les armateurs dans leur stratégie d'exploitation** en installant des outils de monitoring de la performance et de la consommation de leurs navires dans la suite du programme AMMARREE ou en mettant en place des formations permettant une montée en compétence des marins à l'écoconduite et à l'utilisation des technologies de décarbonation.
- **Améliorer l'efficacité énergétique du navire en développant des systèmes :**

- de récupération de chaleur ou de froid pour une utilisation à bord ;
  - d'optimiser la puissance motrice et l'usage moteur principal par rapport à celui des auxiliaires ainsi que des points de fonctionnement ;
  - d'améliorer l'hydrodynamique du navire et l'efficacité des équipements de pont, équipements de pêche et divers appareils ;
  - d'optimiser les dépenses énergétiques à bord.
- **Développer des sources d'énergie alternative** : exemple du gaz naturel comprimé et de ses dérivés en bio et e-carburants qui peut s'avérer pertinent.

**Le soutien aux innovations et aux premières commandes de solutions** est également une voie de politique publique pour amorcer des actions de décarbonation.

Un Appel à manifestation d'intérêt Guichet National Innovation FEAMPA vise notamment à identifier les technologies en cours de développement et d'accompagner le développement d'une production d'équipements de propulsion décarbonée.

#### Zoom : feuille de route de décarbonation de la filière maritime.

En lien avec les dispositions de la « loi Climat et résilience » et s'inscrivant dans la stratégie « France Mer 2030 », une feuille de route de décarbonation de la filière maritime a été élaborée par la DGAMPA et le Cluster Maritime Français et à impliquer l'ensemble des acteurs de la filière. Elle vise à présenter un scénario de transition s'appuyant sur un certain nombre de leviers.

**Pour aller plus loin :**

 **Benchmark,**

*Navire à hydrogène :*

<https://www.letelegramme.fr/finistere/pont-labbe/au-guilvinec-l-anita-conti-sera-t-il-le-bateau-hybride-de-demain-10-03-2023-13293609.php>

*Pêche à la voile :*

<https://www.leparisien.fr/finistere-29/des-bretons-veulent-recreer-une-filiere-de-peche-locale-durable-et-entierement-a-la-voile-22-11-2021-X4KBO5OJIVGZNKYCYDGNHR6WUU.php>

*Economètre :*

<https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/equiper-les-bateaux-dun-econometre-pour-faire-baisser-leur-consommation-de-carburant-105628/#:~:text=Des%20%C3%A9conomies%20de%20carburant%20comprises%20entre%2010%20%C3%A0%2015%20%25&text=Six%20%C3%A9conom%3%A8tres%20sont%20encore%20disponibles,comprises%20entre%2010%20%C3%A0%2015%20%25.>

R. TI 8  
(FEDER /  
FEADER)**Favoriser des modalités de prévention et d'alerte innovantes et adaptées à l'évolution des risques terrestres (inondations, incendies)**

## CONSTATS ET ENJEUX

Les travaux d'évaluation ont mis en avant l'importance de la contribution des FESI et notamment du FEADER au financement de la lutte contre les risques d'incendies, notamment via l'entretien des pistes DFCl. Concernant le volet inondations si le nombre d'opérations soutenues est moindre (5), des opérations exemplaires de type zones d'expansion de crue ont pu être menées.

Malgré les interventions menées, la Région Nouvelle-Aquitaine est confrontée à **une augmentation des risques terrestres** (inondations, feux de forêts, ...) dans un contexte de recrudescence d'épisodes climatiques intenses.

- **Risque inondation** : **Des épisodes de pluies diluviennes se multiplient sur des sols le plus souvent secs en raison de longs épisodes de sécheresse**, à l'image des inondations récentes sur le Sud-Gironde, le Lot-et-Garonne, le Périgord et les Landes en février 2021. Si des investissements spécifiques (ex. zones d'expansions de crues) ont été soutenus par le FEDER dès la période 2014-2020 (5 projets, 2,26 M€ FEDER programmés), la récurrence de ces phénomènes intenses et l'augmentation de leur intensité appellent à une approche plus globale en termes d'adaptation vis-à-vis du changement climatique, passant à la fois par la poursuite de la réalisation d'ouvrages et d'aménagements en réponse au risque d'inondation et par une limitation de l'artificialisation des sols (aménagement urbain). En effet, **l'imperméabilisation des sols constitue un facteur majeur du risque d'inondation**, favorisant les phénomènes de ruissellements, limitant l'infiltration et l'évaporation des eaux de pluies.
- **Risque incendie** : A l'été 2022, **les feux de forêts dans la Forêt des Landes en Gironde** entre la Teste-de-Buch et Landiras (32.000 ha brûlés) **ont rappelé l'extrême vulnérabilité des massifs forestiers**. Depuis 2014, le FEADER a contribué fortement à la prévention des risques forestiers au travers d'opérations de création, d'entretien et d'amélioration des ouvrages DFCl (439 dossiers, 11,4 M€ FEADER engagés). Pour autant, **une attention doit être portée sur les moyens alloués et les solutions mobilisées en faveur de la prévention / mise en valeur du patrimoine forestier et de la lutte active** au regard de phénomènes plus récurrents et plus intenses, y compris en dehors de la période estivale.

## ACTIONS PROPOSEES

Ici, **il est préconisé de :**

- ✓ **(FEDER – Risque inondation) Aller vers une stratégie plus globale d'adaptation vis-à-vis du changement climatique et faciliter les conditions de réalisation des opérations d'aménagement en matière de prévention du risque inondation :**
  - **Déployer des actions favorisant la diminution du taux d'imperméabilisation des sols :**
    - **Déployer un critère transversal** au programme 21-27 exigeant que toutes les surfaces soutenues par le FEDER (friches réhabilitées, ...) correspondent à des sols assurant une pénétration satisfaisante des eaux de pluie ;
    - **Promouvoir des solutions techniques** permettant de désimperméabiliser les sols et renaturer notamment les zones urbaines (revêtement perméable, toiture « stockante », structure réservoir, ...) au sein des éventuels appels à projets et du DOMO.

- **Soutenir des actions d’acquisition foncière, préalable à la réalisation d’opérations de création / expansion de zones de divagation de crues et de bassins de rétention** visant à réduire l’aléa dans les zones les plus exposées. En amont de l’acquisition, il apparaît essentiel :
  - D’identifier précisément le périmètre des terrains concernés par les travaux d’aménagement ;
  - D’organiser une concertation auprès de la population directement impactée par les aménagements prévus et auprès plus particulièrement des propriétaires privés des terrains. A ce stade, la concertation publique ne constitue pas une obligation pour les projets d’aménagement et les ouvrages de protection, hormis en cas de procédure de Déclaration d’Utilité Publique (DUP). Pour autant, la sensibilisation des acteurs impactés est identifiée comme un facteur de réussite pour la faisabilité de ces projets, permettant d’une part d’anticiper des éventuels recours juridiques et d’autre part d’aboutir à des projets mieux acceptés localement.
  - D’anticiper la sollicitation d’autorisations environnementales, pour sécuriser la réalisation du futur projet d’aménagement et éviter des décalages de calendrier, pouvant s’avérer une difficulté supplémentaire dans le cadre de la gestion de dossiers FEDER.
- ✓ **(FEADER – Risque incendie) Augmenter quantitativement et qualitativement les moyens déployés en faveur de la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) :**
  - **Poursuivre et renforcer la dynamique autour de la réalisation d’équipements de DFCI** (création / réfection de pistes, création de routes forestières empierrées / non-empierrées, aménagements de franchissement a minima de 7 mètres de large tous les 500 mètres, installation de points d’eau, d’aires de retournement, ...) ;
  - **Déployer des campagnes de communication et de sensibilisation auprès de la population et des acteurs économiques travaillant en milieu forestier**, visant à prévenir les comportements à risques et limiter le déclenchement de feux accidentels. A titre d’exemple, le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé une campagne « Feu de forêt, les prévenir et s’en protéger » mettant en avant les bons comportements à adopter. Au-delà des actions de communication, la sensibilisation peut passer par la mobilisation d’agents forestiers de l’ONF affectés en période estivale à la DFCI autour de missions de surveillance, de dissuasion, d’alerte, d’information du public et de respect de la réglementation ;
  - **Développer des outils de veille, de prévention et de surveillance de la forêt plus performants au travers de la mobilisation de nouvelles solutions technologiques innovantes :**
    - Soutien d’investissements innovants, tels que des drones équipés de caméras thermiques, des dispositifs d’observation infrarouge en capacité de détecter les sources de chaleur et d’engager plus rapidement les moyens nécessaires sur site en cas d’incendie (drones, ...),
    - Soutien aux outils de cartographie du risque (température, taux d’humidité, vent) permettant d’envisager de repositionner des moyens de lutte active.
  - **Favoriser la création de zones « tampon » (pare-feu) permettant de couper les lignes de feux et ralentir / limiter la propagation des incendies** vers de nouvelles parcelles, en lien avec les principaux partenaires en charge de l’exploitation de la forêt et de la prévention du risque incendie (ONF, DFCI départementale, ASA de DFCI, ...)⁹.

<sup>9</sup> Les pare-feu (création de zones de débroussailllements stratégiques) ont une double-fonction : casser la puissance du feu en lui retirant du combustible inflammable et favoriser la mise en sécurité des équipes. La technique consiste à abattre des arbres, évacuer les bois de la zone concernée et retirer tout combustible pour créer une bande de 100 à 250 mètres de large de sable blanc vierge de toute végétation (« La prévention des incendies face au réchauffement climatique », ONF).

## T.I n°9 : ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE STRATEGIES / PLAN D' ACTIONS AFIN DE LUTTER CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

R. TI 9  
(FEDER)

**Amplifier le soutien à l'élaboration/financement des actions issues des stratégies locales de gestion de la bande côtière et aux travaux de recherche interdisciplinaire**

### CONSTATS ET ENJEUX

Sur la période 14-20, près de 11M € FEDER ont permis de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion de la bande côtière **qui ne couvrent néanmoins que partiellement le littoral néo-aquitain**. Ces **stratégies représentent l'outil d'aide à la décision le plus efficient pour les territoires pour la gestion du risque** à court, moyen et long terme. Elles permettent de réduire durablement et efficacement la vulnérabilité des personnes, des biens et des activités à l'érosion côtière.

A travers ces stratégies, dans le cadre de projets de recherche, l'amélioration des connaissances / projections des impacts et enjeux d'adaptation des territoires aux bouleversements issus du changement climatique revêt un enjeu crucial, car permettant d'orienter au mieux les choix stratégiques d'aménagement. Ainsi, le **soutien aux programmes de recherche multi-partenariaux et interdisciplinaires**, permettant également de fédérer les acteurs autour d'une synergie locale, **œuvre à renforcer l'appréhension des effets du changement climatique et l'adaptation des territoires**.

Enfin, il est important de garder à l'esprit, que **l'érosion du trait de côte** et **l'élévation du niveau de l'océan** sont des **phénomènes naturels inéluctables**, et que les actions de lutte (souple et dure) deviendront, à un certain temps, obsolètes si elles ne sont pas accompagnées d'une politique de recul stratégique, **seule méthode réellement durable de gestion des risques érosion et submersion marine**. Encore profondément mal perçu par les populations locales, la 1<sup>ère</sup> étape préalable à ce **recul stratégique**, consiste à faire progresser son acceptabilité sociale. La génération de programmes FEDER 21-27 devra, en Nouvelle-Aquitaine, très largement amplifier les actions de projection et de sensibilisation des populations à cet égard.

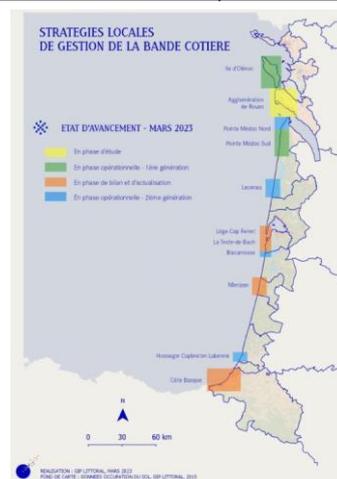
### ACTIONS PROPOSEES

Afin de répondre à ces enjeux, **différentes actions pourraient être menées et/ou méritent d'être poursuivies :**

✓ **Poursuivre le soutien à l'élaboration et au financement des actions issues des stratégies locales de gestion de la bande côtière :**

En lien avec la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, et le déploiement des stratégies locales sur la période 14-20, cette action se concentre autour d'un double enjeu :

- **Soutenir les plans d'action** des stratégies locales de gestion de la bande côtière d'ores et déjà adoptées ;
- **Poursuivre le déploiement** de ces stratégies afin d'aboutir à terme, à une **couverture intégrale du littoral néo-aquitain**.



✓ **Poursuivre le soutien aux travaux de recherche interdisciplinaires :**

- Soutenir les **programmes de recherche multi-partenariaux et interdisciplinaires** permettant de fédérer les acteurs, autour d'une synergie locale (créant du lien entre les structures techniques, les structures d'enseignement et les acteurs publics) en lien avec les spécificités du territoire, permettant **d'acquérir de la connaissance précise sur les milieux, les risques inondation/érosion et pollution, sur les impacts du changement climatique** (exemple : réalisation d'un état des lieux

global et d'une vision prospective de la qualité environnementale sur des zones emblématiques du littoral ; étude paramètres mécaniques et chimiques à l'origine de l'altération des milieux et des ouvrages de protection ; etc.).

- Soutenir le **développement d'outils de surveillance des milieux et de leurs altérations**.
- Soutenir les **partenariats entre acteurs**, autour du **développement d'outils opérationnels innovants mutualisés d'aide à la décision** notamment en termes d'aménagement et de gestion (exemple : outil d'optimisation des pratiques de gestion active des plages).

✓ **Renforcer la sensibilisation et la communication auprès des populations afin de préparer une indispensable acceptabilité sociale, sur le sujet de la relocalisation des biens et des activités situées sur ou en proximité du front de mer.**

Bien que le **sujet du recul stratégique** soit pleinement intégré dans le PO NA 21-27 (pour exemple, il est rendu obligatoire la réalisation d'une étude de relocalisation lors de l'élaboration de stratégie de gestion de la bande côtière) il n'est **pas ciblé le besoin de développer ce type d'animation/sensibilisation**. A ce titre, il serait utile d'encourager, notamment au sein des plans d'actions des stratégies locales de gestion de la bande côtière, des **opérations de sensibilisation auprès du grand public** (habitants, propriétaires, bailleurs, associations, etc.) afin d'alerter/sensibiliser sur ces enjeux, permettant *in fine* d'une part d'anticiper des éventuels recours juridiques et d'autre part d'aboutir à des projets mieux acceptés localement. La conception et la diffusion d'outils permettent de visualiser une projection de l'état de submersion des terres littorales de types cartes, photomontage ou vidéo seraient nécessaires pour donner à voir la réalité de ce phénomène à différentes échéances (2030, 2040, 2050, ...).

R. TI  
10.1  
(FEDER,  
FEADER)

## Accélérer le rythme des réalisations en termes d'actions de préservation d'espaces naturels et agricoles

### CONSTATS ET ENJEUX

L'évaluation a permis de montrer que :

- ✓ Malgré l'incitativité du taux d'intervention (environ 45%) et l'importance de l'enjeu de maîtrise foncière d'espaces naturels, le soutien à l'acquisition a été faiblement mobilisé car les freins n'ont pu être levés (droit de propriété et volumes financiers souvent trop faibles). L'absence de maîtrise foncière est, en effet, très souvent un frein à la mise en œuvre de programmes de restauration de l'environnement par les acteurs publics ;
- ✓ Par ailleurs, les associations intervenant dans le domaine de la préservation de l'environnement soutenues réalisent plus facilement des projets de connaissance des enjeux de préservation que des interventions physiques visant à protéger, reconstituer, renaturer, ... les réservoirs et continuités écologiques en réponse aux enjeux expertisés.

Au regard du contexte de perte de biodiversité, il conviendra d'accélérer significativement le rythme de réalisations en matière de mise en gestion / préservation d'espaces naturels remarquables et sensibles.

### ACTIONS PROPOSEES

#### 1. Renforcer la maîtrise foncière des espaces naturels à préserver et/ou restaurer

Plusieurs axes de travail sont identifiés avec entre autres :

- **Identifier les enjeux prioritaires définis à une échelle biogéographique** : poursuivre l'identification des secteurs à enjeux forts de biodiversité à protéger en priorité, déterminer des secteurs prioritaires d'intervention foncière pour des enjeux espèces / habitats / fonctionnalités afin d'assurer la nécessaire connectivité écologique ;
- **Définir la stratégie foncière de protection** : identifier les outils de maîtrise foncière existants adaptés à chaque contexte, sécuriser le foncier sur les secteurs à enjeux en garantissant l'inaliénabilité du foncier public des espaces protégés (ou à protéger), et développer des outils de suivi du foncier sur ces espaces, mettre en place une base de données du « foncier ouvert à des opérations de renaturation », définir les porteurs de foncier adaptés, établir un programme d'actions à 10, 20 ans avec des cibles de surfaces en maîtrise foncière (exiger des modalités de gestion ou de non gestion associées à la maîtrise foncière).

#### 2. Accélérer la dynamique d'interventions physiques de reconstitution des éléments de biodiversité

Renforcer les financements publics pour accélérer la dynamique de projet de restauration et réduire les contraintes réglementaires.

#### 3. Accompagner les territoires pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050

La consommation foncière au profit de l'urbanisation et de la construction d'infrastructures est l'une des cinq grandes causes d'érosion de la biodiversité et des services écosystémiques en Nouvelle-Aquitaine.

Plusieurs axes de travail sont identifiés avec entre autres :

- amélioration des connaissances des effets de l'artificialisation sur l'érosion de la biodiversité ;
- accompagnement des stratégies ZAN ;
- accompagnement des projets de lutte contre l'artificialisation des sols ;
- actions de sensibilisation...

#### Zoom :

- Le programme de cartographie des hotspots de biodiversité et lacunes de protection en Nouvelle-Aquitaine porté par le CBNSA et la LPO, a permis **d'identifier les secteurs à enjeux de biodiversité à l'échelle du km<sup>2</sup> sur le territoire régional**. Ces travaux, innovants sur le territoire national, ont conclu que **71 % des secteurs présentant les enjeux les plus élevés (1 %) ne sont pas couverts au moins partiellement par une protection forte**.
- Entre 2019 et 2022, le CEN a déployé sa stratégie foncière dans le cadre de la feuille de route Néo Terra et a ainsi significativement augmenté les surfaces d'espaces naturels acquises, **passant de 3 200 ha au 01/01/19 à 5 300 ha au 31/12/21**.

Pour aller plus loin :

[www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protger-sols](http://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protger-sols)

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

[www.cerema.fr/](http://www.cerema.fr/)

#### CONSTATS ET ENJEUX

En transversalité, les travaux d'évaluation ont permis de souligner l'importance de l'enjeu d'adaptation aux évolutions climatiques. A cet égard, l'accentuation d'épisodes de précipitations extrêmes d'une part et de canicule d'autre part nécessite que des mesures fortes soient prises en milieux urbains.

Les zones urbaines et périurbaines sont constituées d'espaces de plus en plus minéralisés laissant peu de place aux sols vivants et à la biodiversité. Les pics de pollution y sont récurrents et fréquents et les eaux pluviales de plus en plus difficiles à évacuer. Le niveau sonore élevé et la pollution lumineuse participent aux pressions sur le cycle de vie naturel des végétaux, des animaux et des êtres humains. Certains types de matériaux de construction et de revêtements de sols accroissent l'accumulation de chaleur, élevant les températures moyennes en zone urbanisée de plusieurs degrés, ce en période diurne et nocturne (îlot de chaleur). La perméabilité des sols réduit leur capacité d'absorption des eaux de pluie et, au contraire, renforce les ruissellements.

Les collectivités se doivent de mettre en œuvre des **stratégies de désimperméabilisation et de renaturation, cohérentes au regard des enjeux environnementaux**, mais également pour **proposer aux habitants des espaces « vivables » dans le contexte de réchauffement climatique global** et de périodes caniculaires en forte augmentation.

#### ACTIONS PROPOSEES

##### 1. Requalifier les friches urbaines et délaissés artificialisés

La requalification des friches urbaines et délaissés artificialisés (friches industrielles, délaissés urbains, zones commerciales en déprise) est un axe prioritaire pour atteindre la zéro artificialisation nette. Il convient ainsi de bien **identifier ces secteurs à l'échelle de chaque territoire**, pour les mobiliser en priorité dans le cadre des projets d'aménagement, et de manière plus prospective pour étudier, pour chaque friche, la meilleure option pour son devenir, à partir notamment de diagnostics écologiques : reconquête et préservation des milieux naturels ou recyclage pour l'urbanisation.

##### 2. Lutter contre les effets d'îlots de chaleur urbain et favoriser la biodiversité dans le bâti

S'agissant de projets intégrateurs et multifonctionnels, ces actions participent à la restauration de la biodiversité en secteur urbain et à la lutte contre le changement climatique.

Plusieurs axes de travail sont identifiés avec entre autres :

- Mettre en place des Trames Vertes et Bleues (TVB) en ville, notamment dans le cadre des opérations de renouvellement urbain ;
- Prévoir dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement des ratios de surfaces végétalisées en privilégiant les végétaux sauvages d'origine locale ;
- Désimperméabiliser et végétaliser des espaces publics : cours d'école, parkings, places, trottoirs, ... ;
- Promouvoir les bienfaits de la nature en ville, y compris en termes économiques (par exemple les services de régulation climatique et la plus-value immobilière associés aux micro-forêts urbaines) afin de déployer les Solutions fondées sur la Nature en ville ;

- Préserver et restaurer les zones humides en ville et/ou à proximité des villes, et gérer les eaux pluviales par une approche hydrologique et pas uniquement hydraulique ;
- Gérer durablement les espaces de biodiversité en ville : couvert permanent, gestion différenciée, zéro phyto dans les jardins et espaces verts, agroforesterie, ...
- Intégrer des solutions innovantes dans la conception des bâtiments ou des rénovations (par exemple dans les matériaux utilisés) ;
- Intégrer la biodiversité dans la conception des nouveaux quartiers et bâtiments : toitures végétalisées, murs végétaux, cavités pour refuges à oiseaux, batraciens, reptiles et chauve-souris, gestion des eaux pluviales à la parcelle, ...

#### Zoom :

- Le plan d'action biodiversité 2019-2024 de la ville de Niort prévoit plusieurs actions afin de reverdir la ville, notamment la renaturation de zones refuge, la création de vergers participatifs et de micro-forêts urbaines ou encore la poursuite du programme « Jardins de trottoirs », engagé dans le précédent plan d'actions.
- Lancée en novembre 2020 par la municipalité, Bordeaux grandeur nature est une démarche de reconquête végétale se traduisant dans la mise en œuvre d'une stratégie globale de végétalisation, en structurant la ville autour d'une charpente verte et articulée autour de 4 axes : protéger, renouveler, planter, participer.

#### **Pour aller plus loin :**

[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

[www.nature-en-ville.com](http://www.nature-en-ville.com)

[www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr)

**R. TI 11 (FEDER, FEADER) Soutenir la conception de supports de sensibilisation innovants et ambitieux permettant de projeter les impacts écologiques et climatiques des activités humaines et enjeux d'adaptation**

**CONSTATS ET ENJEUX**

L'évaluation a montré que le FEDER était l'un des piliers du financement des programmes d'action des associations régionales intervenant dans le domaine de l'éducation à l'environnement. La **prise de conscience par le grand public**, et en particulier les jeunes, vis-à-vis des enjeux environnementaux et climatiques est de plus en plus forte.

Pour autant, les actions de sensibilisation menées n'ont pas permis d'infléchir sensiblement la tendance à la dégradation environnementale globale.

L'enjeu essentiel de la préservation de la biodiversité, et, plus largement, de la transition écologique et énergétique, se situe désormais dans l'implication citoyenne et collective, qui déterminera à court, moyen et long terme, les possibilités d'**évolution positive des comportements individuels et collectifs**.

Le renforcement de l'implication et des attentes individuelles (des habitants mais aussi des acteurs socioéconomiques du territoire) est un moteur pour l'action collective. En parallèle, **le travail de sensibilisation facilite l'acceptation des choix** et arbitrages en adéquation avec les enjeux de préservation.

La réussite de cette implication nécessite une compréhension des enjeux par tous les publics, au moyen d'**actions éducatives adaptées** : l'éducation est la condition de cette réussite.

Il est donc indispensable de mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour des enjeux de sensibilisation, d'information, de communication, de formation, d'éducation et d'accompagnement. Ceci afin de porter une ambition pédagogique forte, et de **donner aux citoyens de Nouvelle-Aquitaine les moyens d'agir notamment via des solutions et exemples concrets**.

L'enjeu est également d'intégrer la préservation de la biodiversité dans **une information, une sensibilisation, une éducation transversale aux enjeux de la transition écologique et énergétique (TEE), et prenant en compte les contextes socio-économiques et culturels locaux**. L'implication de chacun passe aussi par la nécessité d'appréhender les enjeux de manière opérationnelle et quotidienne, à proximité de son lieu de vie, de manière croisée pour favoriser la compréhension et l'intégration globale et transversale des enjeux, afin de pouvoir agir dans des actions de terrain.

En Nouvelle-Aquitaine, le réseau dense et dynamique des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et des acteurs de la biodiversité, et leur expertise, constituent un point d'appui stratégique. Il est ainsi nécessaire de valoriser le rôle que peuvent jouer ces acteurs clés, tout en préservant et en développant leurs moyens d'agir.

Afin de trouver les méthodologies pédagogiques les plus appropriées permettant de s'adresser à tous les publics, une **évolution des pratiques** et une **innovation dans l'ingénierie pédagogique** sont nécessaires et sont à encourager.

**ACTIONS PROPOSEES**

1. Développer une communication engageante, à la hauteur des enjeux, à destination du grand public

Les messages de sensibilisation doivent être ciblés de manière à toucher les publics les plus larges et diversifiés possibles, en ayant une approche spécifique adaptée à ces différents publics. Plusieurs axes de travail sont identifiés avec entre autres :

- **Croiser les questions de biodiversité avec les enjeux touristiques, économiques, agricoles, culturels, artistiques, sportifs**, etc. afin de sensibiliser au mieux les personnes concernées en leur faisant toucher du doigt le rôle joué par les milieux naturels et la biodiversité dans leurs activités de prédilection, et l'impact potentiel que ces activités peuvent avoir sur les autres êtres vivants avec lesquels l'Homme partage la planète. **Les « lieux » de communication croisant biodiversité et autre thématique sont à multiplier**, par exemple : événements culturels (pièce de théâtre, exposition photos, land-art...), sensibilisation à l'occasion d'un événement sportif, d'une découverte des produits locaux lors d'une visite d'exploitation agricole, etc.
  - **Développer de nouveaux outils de mesure favorisant la prise de conscience** : indice planète vivante, calcul du jour du dépassement... et des outils facilitant le changement de comportements (nudges...) ;
  - **Développer et soutenir la création d'outils pédagogiques innovants en diversifiant les supports**, permettant d'aborder une thématique ou un enjeu particulier : cartes, photomontages, vidéos en motion design, escape game, jeux de société, rallye, concours, fresques, jeux de piste, Géocaching nature, etc.
2. **Généraliser les sciences participatives et les chantiers participatifs, pour sensibiliser et former les citoyens par l'action**

L'offre en **sciences participatives**, impliquant les citoyens dans l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, pourra être renforcée et diversifiée.

Le déploiement des **chantiers participatifs** pourra être recherché, en lien avec les associations locales, par exemple : participation de citoyens à la restauration d'une mare, à la protection d'un espace naturel, à la restauration de trames écologiques par la plantation d'espèces locales... Des programmes pourront être spécifiquement développés auprès des jeunes (au sein des écoles, collèges et lycées, dans le cadre des activités périscolaires, au sein des accueils collectifs de mineurs, au sein des centres de vacances...).

#### Zoom :

La maison numérique de la biodiversité en Dordogne a développé deux applications permettant de sensibiliser les périgourdins à leur environnement : « Bio-météo » qui a pour ambition de faire connaître la biodiversité locale au public et « Aux actes ! » permettant de s'informer et de s'impliquer pour faire progresser la prise en compte de la nature et du cadre de vie.

**Pour aller plus loin :**

[www.graine-nouvelle-aquitaine.fr/](http://www.graine-nouvelle-aquitaine.fr/)

<http://www.urcaue-na.fr/>

[www.cpie.fr](http://www.cpie.fr)

R. TI 12  
(FEADER)

## Actions systémiques pour les transitions agroécologiques par les « filières équitables »

## CONSTATS ET ENJEUX

L'évaluation a permis de pointer le ralentissement de la croissance des conversions d'exploitations en agriculture biologique et le caractère temporaire des pratiques agroécologiques dès lors qu'elles ne s'intègrent pas dans un projet d'évolution systémique du modèle d'exploitation.

La transition agroécologique se heurte en effet à **4 freins** à lever : **Techniques ; Economiques ; Financiers ; Commerciaux.**

L'accompagnement aux transitions de pratiques agroécologiques révèle trois types d'effets : effet d'accompagnement vers des pratiques déjà partiellement intégrées ; effet de maintien de bonnes pratiques de gestion de l'espace ; et parfois une forme d'effet d'aubaine / opportunisme lié à une situation correspondant déjà à l'attendu.

L'**internalisation des pratiques**, de manières pérennes, nécessite une **action systémique** levant les 4 freins énoncés. Le levier par les **filières agroécologiques équitables** constitue encore un levier sous actionné par la puissance publique.

## ACTIONS PROPOSEES

Trois principaux leviers sont à actionner par l'émergence-animation de **filières équitables (relations interprofessionnelles)** concourant à sécuriser la transition agroécologique.

**Levier 1 – Des moyens économiques plus équitables**

**Les prix rémunérateurs**, ainsi que le **fonds de développement financé par les acheteurs**, apportent la sécurité économique nécessaire aux groupements de producteurs pour impulser des changements forts, comme des conversions en agriculture biologique.

Cf. actualité de l'opportunité de conforter/accompagner le déploiement des labels équitables reconnus par la loi Climat et résilience et du déploiement/abondement de « fonds interprofessionnels » réinjectant une partie de valeur créée en filière équitable sur l'amont agricole pour accompagner les transitions agroécologiques.

- ➔ Action possible par les mesures « démarche qualité » ou codifiées 77 (ex – mesure dite « coopération » sur l'émergence-animation)

**Levier 2 – Une sécurisation économique avec des contrats longue durée**

Lors d'évolution brusque du marché ou d'accident climatique, la qualité des partenariats de commerce équitable et le dialogue entre acteurs permettent d'identifier des solutions de partage des risques. Ainsi, les contraintes ne reposent pas uniquement sur les épaules des producteurs.

Action ici d'aboutissement du « Pacte alimentaire Nouvelle Aquitaine » (cf. animation avec Tête de réseaux + implication d'Enseigne alimentaire) et/ou de financement de projets collectifs « interprofessionnels » entre les maillons de filière (amont-intermédiaire-aval).

La contractualisation de débouchés sous productions agroécologiques est gage d'une meilleure visibilité pour les producteurs et de financement de la transition (valorisation des produits).

**Levier 3 – Une gouvernance démocratique renforcée au service de projets collectifs**

En bénéficiant uniquement à des **organisations collectives et interprofessionnelles** de producteurs, le commerce équitable propose un cadre pour redynamiser la démocratie. La construction d'une vision commune et d'un projet collectif permet au groupement de se fixer un cap et de se doter des outils de pilotage pour l'atteindre.

Opportunité de financer ici l'émergence-animation de filière, de conclure des conventions d'objectifs avec les têtes de réseaux animatrices (ex : Chambre d'agriculture, ARIA, FCD etc), y compris en lien avec le Pacte Alimentaire Nouvelle Aquitaine.

Des **mesures FEADER** permettent ici d'agir : PEI et groupe opérationnel / innovation, Transfert de connaissance, DJA, PCAE et investissement, fonds de garantie Alter NA adossés aux emprunts.

Hors FEADER, le soutien à **l'émergence-animation de filières** sont également mobilisables.

---

### **Zoom : structuration de filières agroécologiques et équitables**

**La loi Climat et résilience** reconnaît et promeut les labels du commerce alimentaire équitable. Elle stipule que « la dénomination « équitable » garantit un engagement pour intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, via la promotion de l'agroécologie. »

La consommation biologique représente 6% de parts de marchés alimentaires et la transition alimentaire\* 9% (dont bio). Le **ralentissement de la croissance du bio** nécessite le **renforcement des actions interprofessionnelles** (producteurs, transformateurs, distributeurs).

*\*transition alimentaire – périmètre pris en compte : produits bio, « sans », végétaux, équitable*

---

**Pour aller plus loin :**

 **Benchmark,**

<https://www.ethiquable.coop/page-dactualites-mag/bio-equitable-france-nouveau-label-dans-vos-rayons>

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/lessor-des-produits-equitables>

**CONSTATS ET ENJEUX**

En transversalité, les travaux d'évaluation ont permis de souligner l'importance de l'enjeu d'adaptation aux évolutions climatiques. A cet égard, l'accentuation d'épisodes de précipitations extrêmes d'une part et de canicule d'autre part présentent des risques importants pour les activités piscicoles.

De multiples aléas naturels exposent la France à des événements potentiellement dangereux ou dommageables pour les populations et les activités économiques : inondations, submersions marines, mouvements de terrain, feux de forêt, tempêtes... Le changement climatique, ainsi que la contribution des activités humaines à ce phénomène, constituent désormais des réalités incontestables. La Région Nouvelle-Aquitaines semble être particulièrement vulnérable à ces évolutions climatiques et est confrontée notamment aux **risques terrestres de type inondations, sécheresse**.

- **Risque inondation** : **des épisodes de pluies diluviennes se multiplient sur des sols le plus souvent secs en raison de longs épisodes de sécheresse**, à l'image des pluies exceptionnelles dans les Landes en mai 2020. Ces inondations touchent les piscicultures et endommagent leurs installations. Ces crues historiques ont un impact économique sur les entreprises mais également des conséquences sanitaires et des risques de déséquilibre du milieu naturel avec le déversement de poissons d'élevage dans les rivières.
- **Risque sécheresse** : **déficit en eau et températures élevées sont les principales causes des épisodes de sécheresse estivaux**. Dans un contexte de réchauffement climatique, qui modifie considérablement les pluviométries, ces sécheresses météorologiques sont à la hausse et à des conséquences sur les milieux aquatiques et les différents usages de l'eau. La sécheresse historique de cet été 2022 a fait souffrir le secteur piscicole. Les bassins d'élevage alimentés par les cours d'eau ont vu leur niveau drastiquement baisser et la température de l'eau augmenter avec pour conséquence des mortalités accrues, une baisse de la production et une augmentation du risque sanitaire.

En lien avec ces phénomènes climatiques et leurs évolutions, le groupement régional d'experts sur le climat Acclimaterra estime en Région Nouvelle-Aquitaine :

- **une augmentation de la température de l'eau de surface comprise 2,2°C et 3,5°C en 2100 ;**
- **une baisse des débits annuels de 20 à 30% d'ici 30 ans**, avec des périodes estivales d'étiages plus marquées mais également des crues hivernales plus importantes.

**ACTIONS PROPOSEES**

Face à ce constat, la pisciculture d'eau douce doit repenser son modèle pour s'adapter à ses risques terrestres. Il est préconisé à ce titre d'aller vers une stratégie globale d'adaptation vis-à-vis du changement climatique et faciliter les conditions de réalisation des opérations d'aménagement en matière de prévention du risque inondation et de sécheresse pour les entreprises piscicoles de la Région.

**Risque inondations (FEAMPA) :**

- Soutenir des actions de renforcement du système de défense contre les inondations : rehaussement des bassins, pelle de barrage, digue, travail sur l'arrivée d'eau ;
- Identifier de nouveaux sites d'exploitation propices à l'aquaculture qui minimise le risque et réduit la vulnérabilité de l'activité face au changement climatique (planification spatiale des activités).

#### Risque sécheresse (FEAMPA) :

- Accompagner l'adaptation des installations dans l'économie (par l'optimisation de leur utilisation) de certains des facteurs de production notamment la raréfaction de l'eau douce : oxygénation, mise en place de recirculation de l'eau et de renvoi au barrage des eaux de sortie en cas de sécheresse/canicule ;
- Soutenir des actions visant à limiter l'impact direct du rayonnement solaire et ses conséquences sur l'augmentation de la température de l'eau des élevages : augmentation de la profondeur des bassins, mise en place de zones d'ombres ;
- Soutenir des actions de R&D visant à sélectionner et développer des espèces tolérantes à des facteurs du milieu susceptibles de varier avec le changement climatique, tels que la salinité, la température, l'oxygène dissous, le pH ;
- Mettre en place une organisation appropriée de systèmes de veille et d'intervention dans le domaine zoosanitaire.

Les actions de soutien doivent s'inscrire également dans un travail amont d'études et d'audit nécessaires à la bonne prise en compte des problématiques de sobriété énergétique et de prélèvement en eaux pour lesquels doivent faire face les entreprises piscicoles.

## T.I n°14 : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE RESPECTUEUSE DES PATRIMOINES ET PAYSAGES

R. TI 14  
(FEDER)

### Accompagner et promouvoir le développement d'une offre touristique plus durable en Nouvelle-Aquitaine

#### CONSTATS ET ENJEUX

L'intervention du FEDER s'inscrit dans **un contexte de concentration de la fréquentation touristique sur le littoral néo-aquitain**, avec un volume de nuitées touristiques plus important en Gironde, dans les Charente-Maritime et dans les Landes par rapport aux autres départements.

Le SRDTL Nouvelle-Aquitaine témoigne **des déséquilibres territoriaux générés par les flux touristiques** et de **la fragilité de certains espaces en prise à de fortes pressions touristiques**. Sur la période 2014-2020, les projets soutenus au titre de la Pi06c ont contribué à rééquilibrer les flux touristiques avec **un ciblage des interventions sur la sanctuarisation de la colline de Lascaux** (PO Aquitaine) **et un essaimage des soutiens sur des projets de valorisation des patrimoines et des savoir-faire locaux à l'échelle des différents pôles d'activité du territoire limousin** (Limoges, Tulle, Guéret).

Depuis 2016, la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne ont connu une tendance relativement stable en termes de fréquentation touristique, tandis que **les nuitées touristiques ont augmenté sensiblement en Dordogne entre 2016 et 2019** (+ 25,6%). Plus récemment, la crise sanitaire a mis en évidence **un regain d'attractivité des territoires ruraux** pour des clientèles en recherche d'un tourisme de proximité et plus durable.

Ces dynamiques touristiques et les enjeux de préservation des ressources doivent être anticipés par les acteurs publics. En ce sens, **le déploiement d'une veille rapprochée** au travers d'un suivi régulier de l'évolution de la fréquentation touristique dès la période 2021-2027 permettrait de **mieux appréhender les flux** et de **renforcer les capacités à déployer des réponses adaptées** en termes d'accueil des visiteurs. En outre, **l'accès aux sites et destinations patrimoniales** (ex. Lascaux) **génère des flux importants de véhicules motorisés**, engendrant des pollutions et des nuisances, notamment en saison touristique. Face à cet enjeu, **le développement d'offres de mobilité collectives saisonnières apparaît comme une solution adaptée** sur les sites les plus fréquentés.

#### ACTIONS PROPOSEES

Face à ces enjeux, **plusieurs pistes pourraient être considérées par les acteurs régionaux :**

- ✓ **Déployer des outils de suivi des dynamiques de fréquentation touristique :**
  - **Prévoir la compilation des données de fréquentation produites** (données INSEE, données produites et compilées par les comités départementaux et les offices du tourisme) **à l'échelle régionale au sein d'un observatoire** permettant de suivre et piloter en continu les évolutions de fréquentation ;
  - **Prévoir le soutien d'études permettant de mieux appréhender les évolutions des profils de clientèles, ainsi que les évolutions des pratiques, des comportements et des besoins des visiteurs.**

La compilation des données de fréquentation pourra donner lieu à **la production d'un bilan régulier**, ayant vocation à être communiqué largement et permettant à la Région Nouvelle-Aquitaine et aux différents partenaires territoriaux d'adapter les politiques publiques en prenant en compte les évolutions de contexte observées (stratégie d'intervention, types de projets soutenus, critères, ...).

- ✓ **Mettre en place des plans de régulation des flux de véhicules motorisés vers les sites touristiques les plus fréquentés et/ou présentant des forts enjeux de préservation**, de façon concertée avec les représentants des activités touristiques à proximité immédiate des sites concernés (hébergeurs, restaurateurs, ...) :

- **Déployer des offres alternatives de mobilité collective**, tels que des services de navettes permettant de rejoindre depuis le centre-ville ou un pôle à proximité le lieu de visite, et *in fine* limiter le nombre de véhicules individuels engendrant des pollutions et des nuisances environnementales sur des espaces fragiles ;
- **Aménager des aires de stationnement au point de départ des offres de déplacement collective ;**
- S’agissant des sites patrimoniaux les plus sensibles, **limiter l’accès sur les périodes de forte fréquentation.**

Pour aller plus loin, **une expérimentation** pourrait être menée à partir d’**un territoire rural néo-aquitain rencontrant une forte dynamique touristique** (ex. Dordogne / Périgord) **pour en faire un « laboratoire » du tourisme durable.** Celle-ci pourra permettre de tirer des enseignements pertinents pour déployer par la suite ce type d’initiatives sur le littoral, zone la plus en prise aux pressions touristiques en Nouvelle-Aquitaine.

Au regard de l’enjeu de faisabilité, cette expérimentation d’un parcours sans voitures ne pourra être envisagée à ce stade qu’à une échelle localisée. En partenariat étroit avec les professionnels du tourisme et les collectivités locales, l’élaboration de ce parcours impliquera de **retracer les différentes étapes du point d’entrée du touriste** (gare routière, gare ferroviaire, ...) **sur le territoire jusqu’à son hébergement et les sites d’intérêt touristique et patrimonial** de la destination.

De manière concrète, des solutions de mobilité complémentaires devront être définies à différentes échelles pour rendre possible un séjour touristique sans voiture et/ou limitant le plus possible son usage :

- **S’assurer de la possibilité de se rendre sur le territoire depuis une offre de transports collectifs** (présence d’une gare routière ou ferroviaire, qualité / cadencement de la desserte, ...) ;
- **Développer des offres permettant aux visiteurs de se déplacer depuis le lieu d’arrivée sur le territoire jusqu’à son hébergement ;**
- **Organiser des services de navettes et/ou des offres de mobilité douce**, permettant aux touristes de réaliser le trajet jusqu’au site de découverte patrimoniale (culturel, naturel).

R. T 1

## Déployer un accompagnement technique, administratif et financier aux collectivités le souhaitant et ne disposant pas des moyens d'ingénierie « européens »

### CONSTATS ET ENJEUX

L'élargissement des périmètres d'EPCI à des communes plus rurales (depuis 2016) et, plus globalement, la présence, malgré la loi Notre, de collectivités intercommunales peu ou pas outillées concernant l'élaboration et la conduite de projets mobilisant les fonds européens interroge, malgré les efforts de simplification administrative réalisés par la Région (déploiement d'OCS notamment), l'équité de traitement des territoires de la région Nouvelle-Aquitaine.

A ce titre, bien que ne faisant pas partie du périmètre direct de cette évaluation, plus ciblée sur les approches thématiques au regard de l'environnement, cette recommandation transversale fait écho à de très nombreuses remontées qui militent pour **le développement d'une offre d'accompagnement des EPCI et des communes de petite dimension au montage de projets européens comme une mesure d'équité.**

### ACTIONS PROPOSEES

La mise en place d'un accompagnement personnalisé (en fonction des besoins) auprès des communes et des EPCI qui en feraient la demande, dans l'élaboration et le portage de projets européens à travers la programmation 2021-2027, permettrait de servir plusieurs objectifs :

- ✓ Faciliter et sécuriser l'accès des **petites collectivités** ou **communes rurales** aux fonds européens, à travers la mise **à disposition d'une capacité d'ingénierie** ;
- ✓ **Créer les conditions de réussite durable et d'une efficience** dans la gestion des projets ;
- ✓ Permettre la **montée en compétences** et l'autonomisation **des acteurs** en assurant la formation d'une personne référente en interne.

La mise en place de ce dispositif peut être **envisagée de trois façons** :

#### 1. En interne

A travers un recrutement d'effectifs et/ou une formation auprès des agents de l'Autorité de Gestion pour les amener à ce travail d'accompagnement.

#### 2. En externe

A travers la **sélection d'un / de prestataire(s)** afin de proposer une offre de services individualisée aux collectivités sélectionnées par la Région. A ce titre, l'achat d'une prestation d'accompagnement pourrait être financé dans le cadre de l'assistance technique.

#### 3. A travers la mobilisation des EPCI urbains

Cet accompagnement pourrait également être confié aux EPCI d'une certaine dimension (Communautés d'Agglomérations, Métropoles), afin qu'ils soient des relais dans la stratégie d'animation et communication de la programmation 21-27, auprès des porteurs de leurs territoires. Ce faisant, il sera nécessaire que cette mobilisation soit encadrée, avec la mise à disposition des outils d'accompagnement élaborés par l'AG.

Dans tous les cas, les prestations mises en place dans ce type de dispositif, permettront de sécuriser la procédure de montage de dossiers et la qualité des projets, afin d'éviter des temps d'instruction trop longs, à travers un accompagnement dans :

1. La rédaction de ses justificatifs de dépenses ;
2. La rédaction des bilans intermédiaires et/ou finaux ;
3. La préparation des contrôles de service et des demandes de paiement d'acomptes et de soldes.

**Pour aller plus loin :**

 **Benchmark**, *Le dispositif d'aide aux EPCI et communes pour l'élaboration et le portage de projets européens de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur pour la programmation 2021-2027.*

CONSTATS ET ENJEUX

Un quart des bénéficiaires répondant à l'enquête considèrent que les **conditions d'obtention des financements ont pu freiner, voire fortement freiner, la réalisation de leur projet**. Nous savons d'expérience que **ces données sont sous-estimées** dans la mesure où **les porteurs de projet les moins structurés**, qui sont parfois aussi ceux qui ont le plus besoin de l'aide (et pour qui elle est créée), **ne sollicitent plus ces dispositifs** lesquels favorisent donc, **au contraire, les organismes qui disposent des capacités de trésorerie leur permettant de surmonter les difficultés éventuelles dans le versement de l'aide**.

Quel que soit le programme (FEDER, FEADER, FEAMP), l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité des fonds européens reste donc une constante.

Les raisons de ces difficultés sont les suivantes (par ordre décroissant d'occurrence) :

- ✓ les **délais d'instruction, de validation et de paiement** (41 %) avec dans la plupart des cas, un an de délai ;
- ✓ la **liste des pièces / informations à fournir** lors du montage du dossier chronophage et complexe (29 %) ;
- ✓ l'**absence de boîte à outils et d'un accompagnateur** réactif et disponible tout le long du montage du dossier (18 %) ;
- ✓ les **critères d'éligibilité et d'attribution des aides** et leur éventuelle instabilité en cours de période (6 %) ;
- ✓ les **items peu clairs et des dysfonctionnements de la plateforme** de montage des dossiers (2%).

Nous proposons ci-dessous quelques pistes d'actions en réponse à cet enjeu.

ACTIONS PROPOSEES

1 – Mieux informer

La **déclinaison de guides, spécifiques aux dimensions environnementales, soutenue par le FEDER**, présentant de façon synthétique et simplifiée, l'ensemble des démarches du cycle de programmation d'une opération, permettrait de **faciliter la démarche du bénéficiaire et/ou potentiel porteur de projet(s)**. Il pourrait également **recenser les différents outils d'approfondissement, de formation et d'accompagnement**, mis en place par l'Autorité de gestion et indiquer où se les procurer (site de la Région, interlocuteur spécifique, etc.).

Pour aller plus loin :

 **Benchmark**, *Le guide d'information aux porteurs de projets élaboré par Toulon Provence Méditerranée, représente un modèle pertinent tant dans sa forme, que dans son contenu.*

Guide d'information aux porteurs de projets – Toulon Provence Méditerranée



2 – Mieux former e

Cette recommandation vise à développer des outils permettant **d'assurer une formation initiale puis continue des porteurs de projets** dans l'optique de diminuer les risques d'erreurs et sécuriser le processus d'instruction et de paiement.

La mise en place de ces **temps de formation** pourrait être organisée afin d'aborder :

- En début de programmation : les **composantes d'un dossier de demande de subvention** et les **étapes clé de son cycle** de la sélection jusqu'au paiement et les **procédures à risque** ou nécessitant une attention particulière (marchés publics, application des aides d'Etat, principe pollueur-payeur, ...)
- Les **évolutions réglementaires** et **fonctionnelles** propres à **l'utilisation des fonds européens** ou aux **exigences de l'Autorité de Gestion sur la nouvelle génération de programmes 2021-2027** ;
- **L'accompagnement, l'analyse, le montage** et la **transmission des pièces justificatives**, ou sur des volets de la **piste d'audit**.

A ce sujet, de manière à rendre efficaces ces sessions de formations, celles-ci devront être déclenchées en fonction des besoins des candidats / porteurs de projets, en anticipation ou réaction, de problématique(s) récurrente(s) (observables ou ayant été remontées).

A travers le concept de temps de formation, ciblé sur des sujets spécifiques, en fonction des besoins du territoire, **deux types de modalités d'organisation** peuvent être envisagées :

- Une **formation « info Day »** à destination des partenaires techniques et/ou potentiels bénéficiaires, présentant de façon pédagogique et intelligible les composantes du dispositif ;
- Une **formation plus technique**, sur un temps plus long permettant de mettre en place un accompagnement qui, *in fine*, entrainera une montée en compétences des porteurs de projets dans le cadre des demandes de paiement (établissement bilan final et transmission des pièces justificatives).

La mise en place de ces formations plus techniques, pourrait être envisagée en complément des webinaires mis en place par l'AG, de manière à renforcer la montée en compétence des porteurs de projets.

Concernant l'amélioration de l'accompagnement, nous renvoyons à la fiche préconisation transversale n°1.

**Pour aller plus loin :**

 **Benchmark**, *Le dispositif d'aide aux EPCI et communes pour l'élaboration et le portage de projets européens de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur pour la programmation 2021-2027.*

### **3 – Simplifier les pièces et renforcer la mise en cohérence des co-financements**

Plusieurs leviers peuvent permettre de déployer de réelles simplifications dans l'attribution des aides européennes :

- déployer les options de coûts simplifiées, dont le PO 21-27 ambitionne de « généraliser l'utilisation » ;
- alléger les pièces justificatives, et, a minima, établir une liste commune aux cofinanceurs ;
- fixer un taux d'aide publique maximal permettant de limiter le nombre de cofinanceurs publics ;
- proposer des modalités de financement facilitatrices : subventions pluriannuelles, avance de trésorerie, ...

### 3. Annexes

---

#### Synthèse du bilan des diagnostics RSO FEDER

#### 79 projets représentant plus de 50% du coût total programmé du PO FEDER-FSE Aquitaine 2014-2020

La responsabilité sociétale des organisations (RSO), que ce soit pour une entreprise (RSE), une collectivité ou encore une association, est la **contribution volontaire des organisations au développement durable**. Elle leur offre l'opportunité de démontrer leur prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans leurs activités économiques en lien avec les parties prenantes.

Parmi les 1993 dossiers programmés au titre du PO FEDER-FSE Aquitaine 2014-2020, représentant un coup total de 1,3 Mds € au 10/05/2022, **79 des 84 projets dont le coût total est supérieur à 2 M €, ont fait l'objet d'un diagnostic RSO.**

Pour pouvoir cadrer ces diagnostics, **70 personnes ont été formés sur 10 sessions qui ont eu lieu sur 3 sites.** Le public ciblé lors de ces formations sont les instructeurs UE, les référents développement durable et les référents égalités des organismes bénéficiaires.

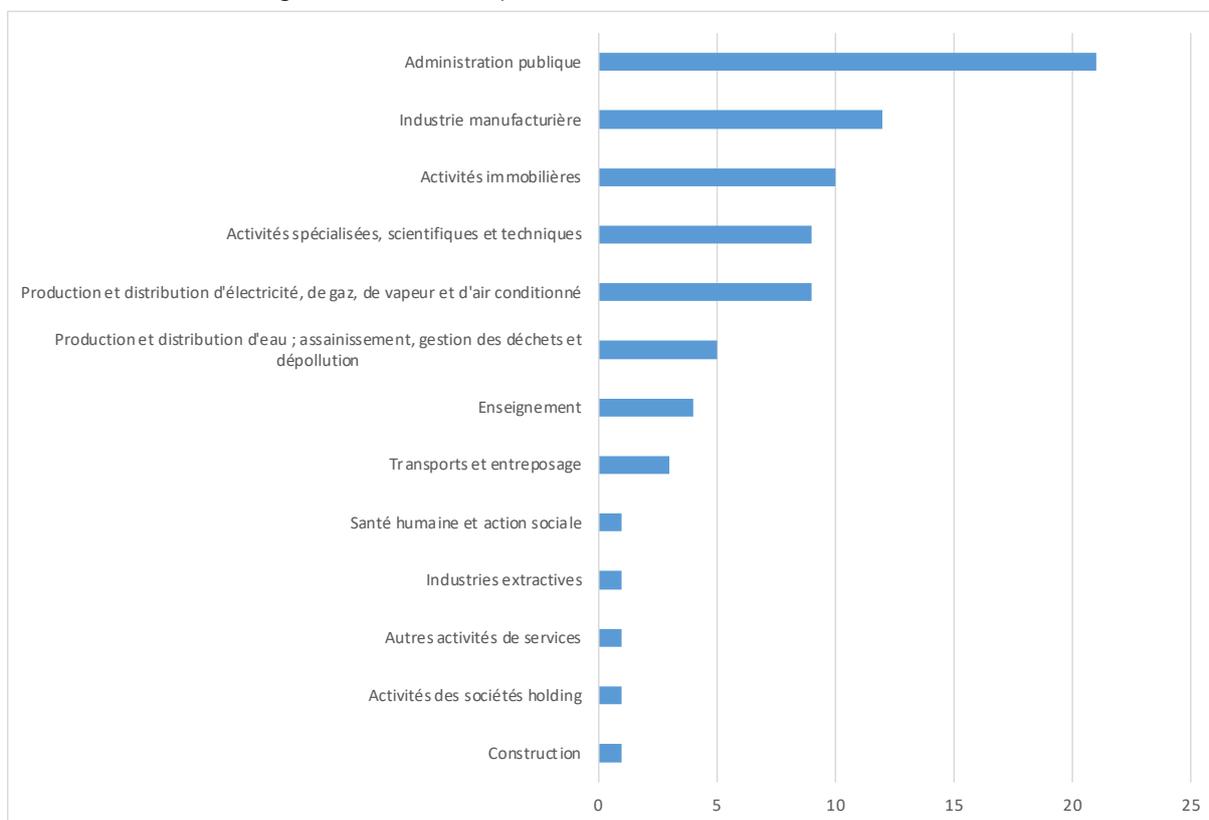
Afin de piloter ce marché, 16 réunions mensuelles de suivi ont eu lieu sur la période mai 2018 – décembre 2019. Des réunions annuelles de bilan ont eu lieu en parallèle afin de présenter le travail effectué sur une année.

Au niveau du budget, le montant du marché AFNOR s'élève à 292 320 € TTC (243 600 HT) et le montant pris en charge par la Région est de 285 000€.

## Bilan quantitatif des réalisations

Ce bilan porte sur l'ensemble des diagnostics RSO réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 27 avril 2022. **79 rapports** de diagnostics RSO ont été réalisés, sur **11 secteurs d'activités** :

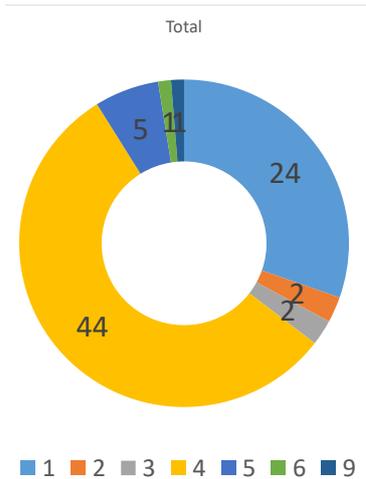
Nombre de diagnostic RSO réalisés par secteur d'activité des bénéficiaires du FEDER ciblées



Ces dossiers sont également classés par **axe thématique** :

- **Axe 1 : Innovation et compétitivité des entreprises** pour la recherche appliquée et le développement technologique / innovation, produits et services innovants, croissance des PME, création et reprise d'entreprises
- **Axe 2 : Insertion professionnelle** des aquitains par la formation, la création d'activités et l'économie sociale et solidaire pour l'accès et le retour à l'emploi, l'insertion des jeunes en Difficulté
- **Axe 3** : Très haut débit, la **transformation numérique des entreprises** et e-service aux citoyens pour une couverture du territoire aquitain en très haut débit, l'usage avancé des technologies numériques par les entreprises et l'offre de services numériques à destination du public
- **Axe 4 : Transition énergétique et écologique** par le recours aux énergies renouvelables dans les entreprises, une meilleure efficacité énergétique pour l'habitat, des modes durables de transport, une préservation des continuités écologiques, la prévention des risques naturels et la mise en valeur du patrimoine culturel

- Axe 5 : **Développement intégré des quartiers urbains en difficulté** pour la création d'activités économiques et l'amélioration des conditions de vie des habitants, le développement de l'économie locale
- Axe 6 : **Assistance technique FEDER** pour la mise en œuvre du PO FEDER-FSE Aquitaine
- Axe 9 : **Assistance technique FSE** pour la mise en œuvre du PO FEDER-FSE Aquitaine



Sur 79 diagnostics RSO et focus projets analysés, plus de la moitié ont concerné l'axe 4 **transition énergétique et écologique** et près de 30% l'axe 1 **Innovation et compétitivité des entreprises**. Les axes 2 et 3 sont peu concernés, tandis que l'axe 5 représente près de 6% des bénéficiaires.

#### RESULTATS DES ANALYSES ET PRECONISATIONS :

#### PRESENTATION DE LA METHODE :

Les préconisations portent sur les **pratiques observées chez les bénéficiaires** et peuvent être de **trois types** :

1. À conforter : cela signifie que les bénéficiaires maîtrisent bien leur ancrage local dans une logique de développement durable, connaissent bien leurs territoires et répondent de manière adaptée aux attentes et aux besoins de leurs parties prenantes locales
2. À surveiller : cela signifie que les pratiques observées chez les bénéficiaires doivent être surveillées sans pour autant que cela soit nécessaire de réagir urgemment.
3. Réagir (urgent) : cela signifie que les pratiques observées chez les bénéficiaires sont identifiées comme urgentes à traiter sur les années à venir.

L'analyse de la Responsabilité sociétale des organisations (RSO) s'appuie sur **6 différents critères** :

1. Vision en termes de responsabilité sociétale & gouvernance
2. Mise en œuvre : intégration de la RS et communication
3. Ressources humaines, relations et conditions de travail
4. Aménagement durable des territoires et urbanisme
5. Dynamiques locales et services aux populations
6. Prise en compte de l'environnement

Dans le but d'être plus précis, chaque critère va être évalué par ces préconisations.

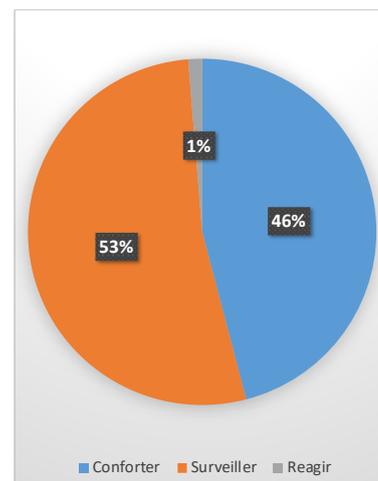
Le bilan quantitatif du diagnostic RSO s'appuie sur **l'analyse globale des préconisations mises en place au regard des pratiques observées chez les bénéficiaires**.

## RESULTATS DES ANALYSES

Sur 79 diagnostics et focus projets étudiés pour ce bilan 2017-2022, les experts RSO d'AFNOR Certification indiquent dans le bilan final du marché 2016-2017 que **54% des pratiques observées chez les bénéficiaires doivent être surveillées**, et sont donc **à faire évoluer pour une approche responsable**.

Des préconisations au cas par cas ont été faites par les experts pour que les bénéficiaires puissent engager rapidement des actions d'amélioration concrètes, simples et efficaces sur les pratiques qu'il faut surveiller et pour lesquelles il convient de réagir.

Types d'action à mener

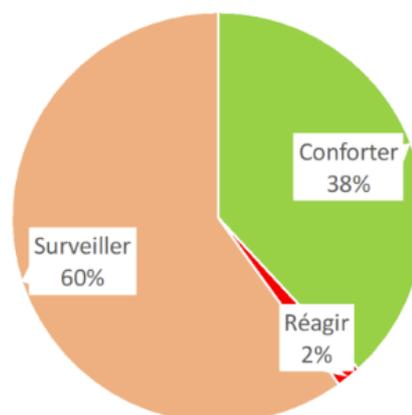


### TYPE D' ACTIONS A MENER SUR LE CRITERE 1 :

La vision en termes de RSO et la Gouvernance est bien appréhendée puisque 60% des pratiques sont à surveiller et 38% sont à conforter (38%) par les bénéficiaires sur le bilan 2017-2022. Par rapport au précédent bilan, les critères à surveiller sont passés de 56% à 60%, ce qui dénote une légère augmentation du risque.

Les 17 bénéficiaires de 2021/2022 ont une maturité un peu plus faible en matière de vision et de gouvernance même s'il convient de rester prudent face à cette conclusion, puisque le taux de pratiques « à surveiller » de 60 % indique que les bénéficiaires n'ont majoritairement pas encore complètement identifié la RSO dans leur stratégie.

Types d'action à mener sur le critère 1



Globalement, les analyses des experts RSO sur ce critère 1 indiquent que, même si les stratégies RS de nombreux bénéficiaires intègrent des éléments de RSO, ils n'ont pas engagé concrètement de démarche et ne connaissent pas systématiquement leurs enjeux RSO propres et donc ne les hiérarchisent pas. La formalisation d'une charte / politique RSO fait encore défaut, ainsi que les cartographies de prenantes ou encore analyses de matérialité.

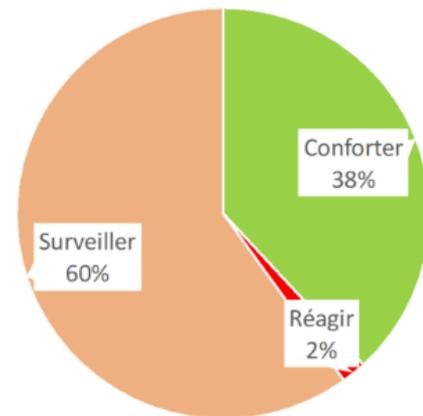
### TYPE D' ACTIONS A MENER SUR LE CRITERE 2 :

Le critère 2 est le plus **difficilement appréhendable** par les organisations, quelles que soient leurs tailles et leurs secteurs d'activité dès lors que la vision et la gouvernance RS n'est pas formalisée. Néanmoins, les **rôles et responsabilités** de chacun étant **bien appréhendés**, l'intégration de la RSO dans le système de management sera facilitée une fois que les bénéficiaires auront explicité leur stratégie RSO, en particulier **la transformation des cartographies de parties prenantes ou analyses de matérialité en « plans d'actions »**.

Le principe des éco-socio-conditionnalités est encore peu pratiqué par les collectivités locales, et si elles le sont ce sont des critères liés aux déchets en général. Les pratiques d'achat responsables sont encore assez modestes.

Le concept **de finances à impact** pour les budgets publics ou les stratégies d'investissement est plutôt inconnu comme la **communication responsable**. De plus le **taux de conformité RGPD** est faible aussi bien dans le public que dans le privé.

Types d'action à mener sur le critère 2



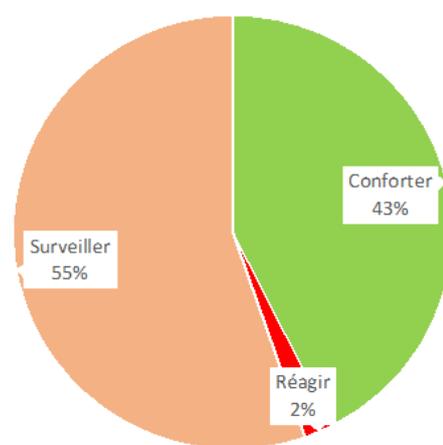
### TYPE D' ACTIONS A MENER SUR LE CRITERE 3 :

Alors que lors des derniers bilans, le critère 3 était le critère sur lequel les pratiques actuelles des bénéficiaires étaient les plus à conforter, le présent bilan révèle un niveau de maturité moins important des bénéficiaires sur les RH, avec un léger recul du nombre de pratiques RH à conforter 43 % vs 44 %. Les lignes directrices de gestion dans le public sont bien rédigées. Cependant des écarts importants existent en matière de GPEC.

Une tendance de fond est analysée : les relations avec les IRP sont meilleures et le climat interne est favorable au

déploiement de projets et d'actions de bien-être / qualité de vie au travail. Cependant, il reste un certain nombre d'organismes qui doivent progresser sur le critère santé et sécurité au travail, même si les DUERP sont bien mis à jour, une minorité n'intègre pas encore les RPS dans les risques. Des problèmes de recrutement en augmentation aussi bien dans le public que dans le privé. Les entretiens professionnels sont bien systématiques.

Types d'action à mener sur le critère 3



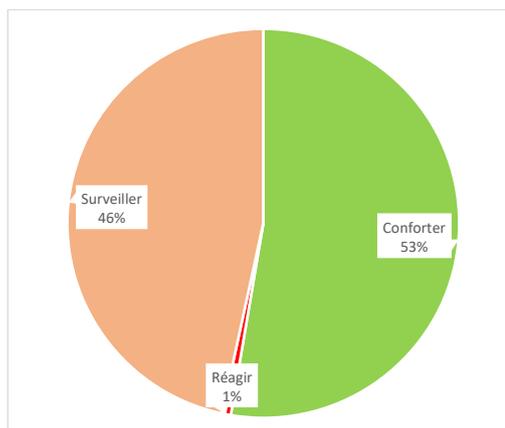
Les démarches structurées visant l'égalité professionnelle Femme / Homme sont encore peu développées pour la moitié des bénéficiaires d'un diagnostic RSO en 2021. Cependant, les actions visant l'articulation des temps de vie et l'égalité salariale sont les plus fréquentes. Sur le volet diversité, ce sont les actions orientées vers l'accueil de personnes porteuses de handicap qui sont les plus développées.

#### TYPE D' ACTIONS A MENER SUR LE CRITERE 4 :

#### Types d'action à mener sur le critère 4 (structures privées)

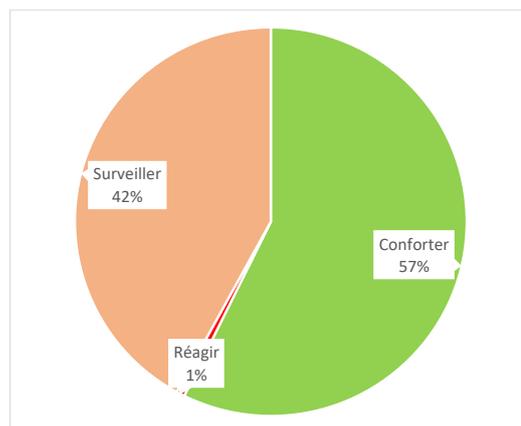
Pour les structures privées, ce critère est globalement bien appréhendé par les bénéficiaires, les enjeux RS qu'il adresse sont en effet plus directs et visibles. Le niveau de « surveiller » augmente de 3 points par rapport au rapport précédent.

Les sujets de la biodiversité, de l'éco conception/analyse de cycle de vie, achats responsables, émissions de CO<sub>2</sub> et de la contribution sociétale d'une organisation à son territoire (volet sociétal) gagneraient à être plus largement et régulièrement pris en compte dès les phases de conception des produits et services des bénéficiaires, afin qu'ils puissent plus facilement, via leurs modes de production et de consommation, illustrer leur contribution aux ODD. On constate une curiosité grandissante pour les achats responsables. La thématique de la criticité l'énergie existait déjà avant la guerre en Ukraine.



#### Types d'action à mener sur le critère 4 (structures publiques)

Pour les structures publiques, les acteurs publics du panel de bénéficiaires évalués depuis 2017 présentent un niveau de maturité globalement bon : légère baisse à 57% au lieu de 60% des pratiques observées par les experts RSO sont à conforter. Autrement dit, les bénéficiaires « publics » ont une bonne connaissance des enjeux de leurs territoires respectifs, et leurs stratégies de développement local semblent répondre aux attentes et besoins de leurs parties prenantes, ainsi qu'aux spécificités et enjeux propres de leurs territoires.



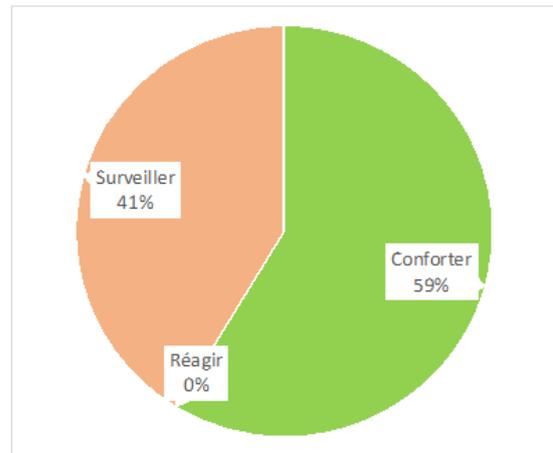
Les enjeux de concertation sont progressivement approfondis dans un cadre grandissant de politiques publiques. Les PLUI ne sont pas encore systématiques. Les mobilités douces sont en revanche régulièrement mises à l'honneur. La recherche d'attractivité pour des porteurs de projets engagés en RSO est inexistante. L'espace public non généré est aussi un concept inconnu.

L'unique pratique sur laquelle réagir concerne l'enjeu du tourisme durable, enjeu crucial pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

#### TYPE D' ACTIONS A MENER SUR LE CRITERE 5 :

Types d'action à mener sur le critère 5 (structures privées)

Pour les structures privées, contrairement aux conclusions du dernier bilan, où l'analyse montrait une augmentation de critères sur lesquels les bénéficiaires devaient « réagir » (14% lors du premier bilan, 9% lors du deuxième), la présente analyse permet d'observer un net recul des pratiques identifiées sur lesquelles « réagir ». Les bénéficiaires 2021-2022 maîtrisent donc mieux leur ancrage local dans une logique de développement durable, connaissent mieux leurs territoires et répondent de manière plus adaptée aux attentes et besoins de leurs parties prenantes locales : 59 % des pratiques observées par nos experts RSO sont à conforter, à comparer aux 31% du rapport précédent

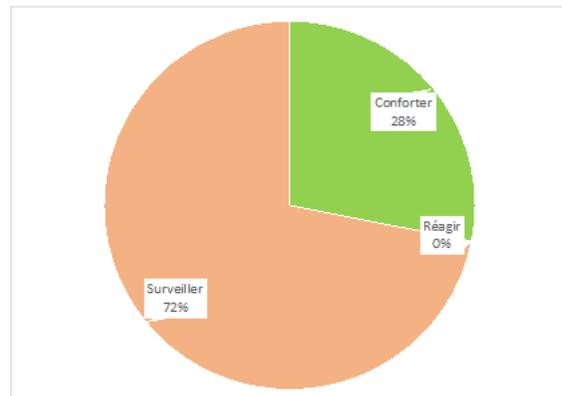


Les attentes plus « sociétales » des parties prenantes du territoire sont mieux prises en compte par les bénéficiaires 2021-2022. Cela est positif, car les activités des bénéficiaires ont par nature des impacts sociétaux et environnementaux plus forts sur le territoire, et des enjeux liés plus complexes à adresser.

Il y a une faible connaissance des structures privées de l'Agenda2030, et des documents programmatiques qui les concernent (SCOT / PDU / PLU / PADD...).

Types d'action à mener sur le critère 5 (structures publiques)

Ce critère 5 est globalement bien appréhendé par les bénéficiaires des structures publiques, puis qu'aucune action « à réagir » n'a été identifiée par les experts RSO. Cependant, la majorité des actions restent à « surveiller » avec une augmentation de 69 % à 72 %

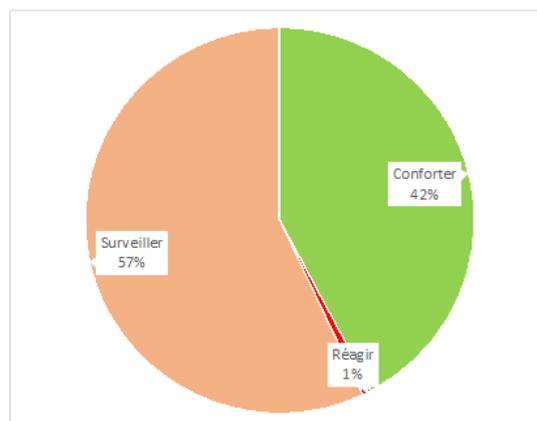


Des actions comme celles de la mise en place de programmes éducatifs ciblés, une plus forte préoccupation envers la jeunesse, la prise en compte des personnes âgées dans les programmes locaux de santé, ou bien encore une politique de prévention des incivilités renforcées apparaissent comme devant être à surveiller / à améliorer. Le développement des programmes alimentaires territoriaux est en croissance significative.

#### TYPE D' ACTIONS A MENER SUR LE CRITERE 6 :

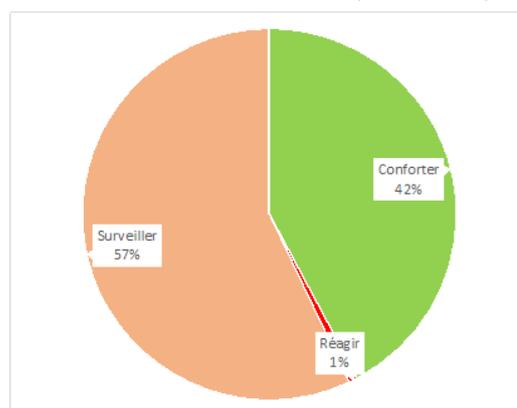
#### Types d'action à mener sur le critère 6 (structures privées)

Pour les structures privées, dans le cadre d'évaluation de démarches de RSO, les résultats économiques s'appréhendent grâce à la mesure de la performance économique et à la présence sur le marché d'une part, mais également à la manière dont est redistribuée la valeur ajoutée, dont est décidée la politique salariale et dont sont gérés les investissements en faveur d'actions de RSO (social, territorial et environnemental). Sur ce critère, 47% des pratiques sont à surveiller ou appellent une action rapide (contre 46% lors du précédent bilan). Les bénéficiaires privés ont donc une meilleure prise en compte de facteurs RSE / DD dans leurs décisions stratégiques, et les démarches RS impacte davantage positivement leur performance économique. Les pistes d'actions à améliorer portent sur la redistribution des richesses produites et l'investissement extra-financier. Les méthodes de calcul de l'empreinte socio-économique sont encore peu utilisées.



#### Types d'action à mener sur le critère 6 (structures publiques)

Dans le public, le nombre d'actions **à surveiller** a beaucoup diminué de 70% à 57% ce qui montre une progression très significative en 1 année. **L'énergie** reste le sujet de préoccupation majeure, ainsi que sa conséquence sur les **GES**. Le concept onusien de « service essentiel » est inconnu. Le zéro phyto est acté et quasi systématique. Une préoccupation renforcée sur le développement agricole durable. La sobriété n'est plus un gros mot et les PLPDMA ne sont pas tous terminés.



#### TYPE D' ACTIONS A MENER PAR SECTEURS D' ACTIVITES

Globalement, quels que soient les secteurs d'activités considérés, les actions à mener sont de l'ordre du « **surveiller** », ce qui confirme, mais avec un niveau d'importance moindre, les résultats des précédents bilans. On confirme par ailleurs le recul des pratiques observées sur lesquelles « réagir » depuis 2020.

Les porteurs de projet dans les secteurs « administrations et organismes publics » et « industries manufacturières » sont ceux qui ont le plus d'actions à surveiller pour progresser vers la RSO. Le diagnostic étant basé sur de l'auto-cotation accompagnée par un expert RSO, il est à noter que les organisations dans ces catégories **sont conscientes d'enjeux RSO forts** à court terme pour le développement de leur activité et peuvent avoir tendance **à coter de façon plus critique que d'autres leurs pratiques**, car elles visent déjà des

pistes d'amélioration. Les bénéficiaires du secteur « production et distribution d'électricité » sortent du lot avec un ratio d'actions à conforter plus important que la moyenne, suivis de près par l'enseignement.

## Bilan qualitatif

### Tendances RSO observées par secteurs d'activités :

#### ADMINISTRATIONS PUBLIQUES – 21 BÉNÉFICIAIRES

Bien que les administrations publiques aient des bonnes pratiques, elles rencontrent également plusieurs difficultés comme le fait que la RSO n'est pas toujours intégrée au projet d'administration, la problématique de mobilité entre zones rurales et urbaines ou leurs stratégies territoriales de santé publique et de tourisme durable. De plus, comme fréquemment en collectivité, le développement durable est vu par le prisme de l'environnement. Pour pallier ces difficultés, de pistes d'amélioration peuvent être envisagées notamment systématiser une politique de sélection des prestataires sur base de labels éco-sociaux et / ou RSE (FSC, PEFC, MSC, NF Environnement, Ecolabels, Labels ISO 26000, etc.), et, plus largement, aller sur des stratégies d'achats responsables (circuits courts, labels, critères RSE dans la commande publique, etc.) serait une des pistes d'amélioration prioritaire pour les administrations publiques.

#### INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES – 12 BÉNÉFICIAIRES

Comme les administrations publiques, les industries manufacturières rencontrent des difficultés. Le manque de management des ressources humaines et l'absence d'outils de suivi et de reporting des actions menées et à mener en lien avec les objectifs fixés, sont les difficultés prioritaires. Pour permettre de passer outre, il serait utile de mieux prendre en compte les indicateurs sociaux et environnementaux, en plus des indicateurs économiques. Une autre piste d'amélioration serait de rédiger une politique / charte RSE et la communiquer auprès de l'ensemble du personnel.

#### PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – 9 BÉNÉFICIAIRES

Pour la production et la distribution d'électricité, les difficultés sont qu'il n'y a pas de stratégie RSO formalisée, il y a un manque d'indicateurs sociaux et des difficultés à identifier toutes les parties prenantes significatives en local. Il serait donc utile pour ce secteur de faire l'inventaire des parties prenantes du territoire pouvant impacter les performances sociales, environnementales et économiques du bénéficiaire et organiser le dialogue avec les plus significatives. Mesurer son empreinte socio-économique pour avoir une valorisation de l'ancrage local serait aussi une piste intéressante pour s'améliorer.

#### ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES – 10 BÉNÉFICIAIRES

Concernant les activités immobilières, on note que les acteurs de l'habitat social sont en pleine incertitude quant à une partie de leurs ressources, à la suite d'une décision gouvernementale récente de demander aux bailleurs sociaux de baisser les loyers pour compenser une baisse des APL. Plusieurs pistes d'améliorations

sont à envisager, comme établir un diagnostic exhaustif des économies d'énergie et des émissions CO2 évitées à la suite des rénovations de logements ou améliorer la sensibilisation sur le tri des déchets auprès des locataires et du personnel.

#### ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES – 9 BENEFICIAIRES

Comme pour les industries manufacturières, les activités spécialisées, scientifiques et techniques doivent mieux structurer le management des ressources humaines. De plus, leur suivi des consommations et des déchets n'est pas encore efficace. Il serait donc utile de mettre en place un outil de suivi afin de comparer la consommation électrique, la production de déchets, le tri des déchets de la cantine. Il pourrait également être pertinent d'expérimenter de nouveaux modes de management et de déclinaison de la stratégie pour aller vers un modèle d'entreprise libérée.

#### PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU – 5 BENEFICIAIRES

Le secteur de production et distribution de l'eau présente des difficultés dans la formalisation d'objectifs RSE sectoriels en lien avec les 3 piliers du DD et / ou les 7 questions centrales de l'ISO 26000, dans l'identification des actions prioritaires à mener en lien avec les objectifs RSE sectoriels et dans le suivi et le reporting des actions menées en lien avec l'atteinte des objectifs RSE. Plusieurs pistes d'améliorations comme identifier des indicateurs en lien avec la stratégie qui puisse être suivis en comité de direction (dont indicateurs RSE), ou valoriser les actions de RSO en lien avec les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies, permettent de répondre à ces difficultés.

#### ENSEIGNEMENT – 4 BENEFICIAIRES

Concernant l'enseignement, il n'y a pas de formalisation de politique et d'objectifs RSO malgré la vision RSO portée par la Gouvernance. La communication externe reste également faible dans ce secteur. Il serait donc utile d'établir une charte / politique RSO avec des objectifs pertinents et de s'engager dans une démarche de biodiversité.

## Liste des acteurs sollicités pour les entretiens de cadrage

La liste d'acteurs à solliciter pour le cadrage de l'évaluation est présentée ci-dessous. Les noms et contacts ont été transmis par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Poste / Fonction	Interlocuteur	Interlocuteurs associés	Mail
<b>A - Inter fonds</b>			
Direction Fonds Européen / AMOFE / VAFE	Carine VERNHES	E. PIPAUD - F. PRIOU - A. BERTRAND - A. DUPRAT	<a href="mailto:carine.vernhes@nouvelle-aquitaine.fr">carine.vernhes@nouvelle-aquitaine.fr</a> <a href="mailto:aurelie.bertrand@nouvelle-aquitaine.fr">aurelie.bertrand@nouvelle-aquitaine.fr</a> , <a href="mailto:audrey.duprat@nouvelle-aquitaine.fr">audrey.duprat@nouvelle-aquitaine.fr</a> <a href="mailto:francoise.priou@nouvelle-aquitaine.fr">francoise.priou@nouvelle-aquitaine.fr</a>
<b>B.FEADER</b>			
Sous-Direction Agro-Environnement	Thierry COUTAND	Antoine GOUBIN - Daniel DUFOUR	<a href="mailto:thierry.coutand@nouvelle-aquitaine.fr">thierry.coutand@nouvelle-aquitaine.fr</a> <a href="mailto:antoine.goubin@nouvelle-aquitaine.fr">antoine.goubin@nouvelle-aquitaine.fr</a>
<b>C. FEAMP</b>			
Sous-Direction Pêche	Adeline BOROT	Muriel LAHENS	<a href="mailto:adeline.borot@nouvelle-aquitaine.fr">adeline.borot@nouvelle-aquitaine.fr</a> <a href="mailto:muriel.lahens@nouvelle-aquitaine.fr">muriel.lahens@nouvelle-aquitaine.fr</a>
<b>D.FEDER</b>			
Sous-Direction Fonds européen Développement économique régional	Marie Françoise DAUZOU	Maxime LEDON - Virginie LEMEUNIER - Florence BOUTEAU	<a href="mailto:marie-francoise.dauzou@nouvelle-aquitaine.fr">marie-francoise.dauzou@nouvelle-aquitaine.fr</a> <a href="mailto:maxime.ledon@nouvelle-aquitaine.fr">maxime.ledon@nouvelle-aquitaine.fr</a> <a href="mailto:virginie.lemeunier@nouvelle-aquitaine.fr">virginie.lemeunier@nouvelle-aquitaine.fr</a> <a href="mailto:florence.bouteau@nouvelle-aquitaine.fr">florence.bouteau@nouvelle-aquitaine.fr</a>
Direction Environnement	Arnaud GUEGUEN	N. DOLIDON	<a href="mailto:arnaud.gueguen@nouvelle-aquitaine.fr">arnaud.gueguen@nouvelle-aquitaine.fr</a> <a href="mailto:nicolas.dolidon@nouvelle-aquitaine.fr">nicolas.dolidon@nouvelle-aquitaine.fr</a>
Direction Energie Climat	Béatrice CHASSAING	J JIMENEZ, V. BOZZO	<a href="mailto:beatrice.chassaing@nouvelle-aquitaine.fr">beatrice.chassaing@nouvelle-aquitaine.fr</a> <a href="mailto:julien.jimenez@nouvelle-aquitaine.fr">julien.jimenez@nouvelle-aquitaine.fr</a> <a href="mailto:veronique.bozzo@nouvelle-aquitaine.fr">veronique.bozzo@nouvelle-aquitaine.fr</a>

## Personnes interviewées pour les focus par type d'intervention

### FEDER

31 structures, pour plus de 31 interlocuteurs, ont été sollicitées à travers des entretiens téléphoniques semi-directif.

Type d'intervention	Type d'action	Organismes	Nom
1 - Soutien au développement des EnR (investissements, conseil / sensibilisation)	Bois-énergie / réseaux de chaleur	Pau Béarn Pyrénées énergies services	Marilyn LABORDE
	Méthanisation	Gazteam énergie	Alain CAILLAUD
	Photovoltaïque	Cooplim énergie	Nathalie DELPY
3 - Soutien à l'amélioration des performances énergétiques des entreprises (procédés/process, bâti)	Soutien aux investissements relatifs à l'amélioration des performances énergétiques des process et procédés	Roxel France	Pierre ARAMOS
	Accompagnement des entreprises en faveur de la maîtrise de l'énergie (études, études énergétiques...)	Agence France Trésor	Olivier Martin
	Soutien aux investissements relatifs à l'amélioration des performances énergétiques du bâti des entreprises	Bureau D'étude Provence Alpes Conseils	Benjamin CHIMOL
4 - Soutien en faveur de l'efficacité énergétique du bâtiment (public, logements sociaux et privés)	Soutien aux réhabilitations et rénovation énergétique des bâtiments publics	Communauté d'agglomération Grand Châtelleraut	Emeline GUILLOT
		Communauté d'agglomération du niortais	Bénédicte ROUSSEAU
		Vilogia	Patrick NGO SI XUYEN
Transversal OT 4 « ENERGIES » – Animation en faveur de l'efficacité énergétique et des EnR	Soutien à l'animation et au développement du service public dédié à la transition énergétique	Limousin Nature Environnement	Jean-Jacques RABACHE

5 - Soutien à la mobilité via des mobilités peu émettrices (PEM, billettique, aménagements voies vertes, ...)	Infrastructures favorisant le développement des modes doux	Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Madiop DIOP
	Amélioration de l'interopérabilité des modes partagés	Régie des transports poitevins	Sylvie BOURDENS
	Soutien au "verdissement" des flottes de véhicules et développement de système innovant de transport (électricité, hydrogène, etc.)	Régie des transports poitevins	Cédric FAIVRE
	Création et aménagement d'infrastructures permettant le développement de l'intermodalité	Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon sud Cobas	Marie Pierre CHASSAING DEGUINE
Pole d'échange multimodal gare de La Rochelle - (Parvis & Passerelle)		Vincent PAILLARD	
8 - Soutien aux investissements pour la prévention des risques naturels (forestiers, érosion/submersion, risque inondation, ...)	Soutien aux investissements pour la prévention des risques inondations	Communauté de communes du pays de Nay	Sandrine LOUSTALET
		Département des Pyrénées atlantiques	Peio LAMBERT
	Soutien aux investissements pour la prévention des risques liés à l'érosion du trait de côte / submersion marine	Service hydrographique et océanographique de la marine	Christophe VRIGNAUD
		Commune de Capbreton	David JOLY
9 - Elaboration et mise en œuvre de stratégies / plan d'actions afin de lutter contre les effets du changement climatique	Réalisation d'études / suivis / inventaire, permettant de lutter contre le changement climatique et les risques naturels	Université de Pau et du pays de l'Adour	Mathilde MONPERRUS
	Soutien à l'élaboration de stratégies et aux programmes annuels des structures luttant contre les effets du changement climatique	Communauté d'agglomération du Pays basque	Caroline SARRADE
		Communauté de communes Médoc atlantique	Vincent MAZEIRAUD
10 - Restauration et préservation des zones patrimoniales, des paysages ruraux, des zones naturelles, de la biodiversité et des continuités écologiques	Soutien aux programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité	Commune de Lormont	Emmanuel NAGOUA
	Soutien aux programmes annuels des structures	Association Migado	Valéry GRES

	visant la préservation, la sauvegarde et le repeuplement d'espèces emblématiques		
	Travaux visant la préservation des zones humides/naturelles remarquables et le rétablissement de continuités écologiques	Institution Adour	Andries BIGOT
11 - Actions de sensibilisation et d'amélioration des connaissances concernant les effets sur le changement climatique et en faveur de la préservation de la biodiversité	Soutien aux programmes annuels des structures de préservation de l'environnement et de la biodiversité, centré autour de l'amélioration des connaissances, de la sensibilisation et de la mise en réseau des acteurs	Cistude Nature	Christophe COÏC
	Actions de connaissance et de suivi de la biodiversité (faune/flore)	Bureau de recherches géologiques et minières	Pierre BOURBON
	Actions d'amélioration des connaissances, de sensibilisation et éducation à l'environnement, la biodiversité et les enjeux d'adaptation au changement climatique	Communauté de communes porte océane du Limousin	Pierre POUPART-LAFON
		Centre étude et découverte du patrimoine du Périgord - Limousin	Christian MAGNE
14 - Soutien au développement d'une offre touristique respectueuse des patrimoines et paysages	Projets d'intérêt régional en matière de préservation et de valorisation du patrimoine culturel	Département de la Dordogne	Valérie CHAMOUTON
		Syndicat mixte de la cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé	Emmanuel GERARD

9 structures, pour plus de 9 interlocuteurs, ont été sollicitées à travers des entretiens téléphoniques semi-directif.

Type d'intervention	Type d'action	Organismes
2 - Soutien à l'utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole	Investissement visant une utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole	Groupement agricole d'exploitation en commun Chatoux-Jeanblanc-Pichon
7 - Actions de gestion des zones forestières et d'itinéraires sylvicoles	Investissement infrastructure forestière (massif)	Commune Saint Pardoux Morterolles
	Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers	Commune de Mansat la Courrière
	Travaux visant le repeuplement des forêts endommagées	Groupement forestier de la compagnie des landes
	Equipeement exploitation forestière	Fabrice Martinat
8 - Soutien aux investissements pour la prévention des risques naturels (forestiers...)	Défense des forêts contre l'incendie	Associations syndicales autorisées de Défense des Forêts Contre l'Incendie de Pissos
12 - Soutien aux pratiques agroenvironnementales	PVE- Equipement d'épandage contribuant à la réduction des émissions d'azote ammoniacal	Coopérative d'utilisation de matériels agricoles de la Pintaise
	PVE- Investissement agricole visant la préservation de l'eau	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée J'y crois
	PVE - Investissement visant la conservation des sols	Groupement agricole d'exploitation en commun Albert

## FEAMP

4 structures, pour plus de 6 interlocuteurs, ont été sollicitées à travers des entretiens téléphoniques semi-directif.

Type d'intervention	Type d'action	Organismes	Nom
6 - Amélioration de l'efficacité énergétique et atténuation du changement climatique dans le secteur de la pêche	Mesure 41 hors motorisation	Patron Pêcheur	M. Duler
	Mesure 41 motorisation	Patron Pêcheur	M. Jouve
	Mesure 41 hors motorisation	Patron Pêcheur	M. Ithurria
13 - Soutien aux investissements dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à des fins de préservation environnementale	Mesure 48	Pisciculture Harispe Frères	M. Harispe
	Mesure 48	Pisciculture L'Esturgeonnière	M. Berthommier
	Mesure 51b	Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine	F. Vivier

## Experts thématiques

15 structures, pour plus de 16 interlocuteurs, ont été sollicitées à travers des entretiens téléphoniques semi-directifs.

Type d'intervention	Organismes	Nom
1 - Soutien au développement des EnR (investissements, conseil / sensibilisation)	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	Eric AUFAURE
3 - Soutien à l'amélioration des performances énergétiques des entreprises (procédés/process, bâti)	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	Sean COQ
4 - Soutien en faveur de l'efficacité énergétique du bâtiment (public, logements sociaux et privés)	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	Eric AUFAURE
	Région	Elise LE GUIET
	Union région HLM	Adeline Barré
	Logement Social FEDER et projets citoyens Région	Ewelina Piznal
5 - Soutien à la mobilité via des mobilités peu émettrices (PEM,	Référente Europe Mission Grands projets	Lila WEIS6BEN M'RAD

billettique, aménagements voies vertes, ...)	Instructrice FEDER (Mobilité douce)	Karine LESFAURIES
	Chargé de mission intermodalité	Julien MUSOLINO
7 - Actions de gestion des zones forestières et d'itinéraires sylvicoles	Office national des forêts	Sebastien GENDRY
	Centres régionaux de la propriété forestière	Cécile MARIS
8 - Soutien aux investissements pour la prévention des risques naturels (forestiers, érosion/submersion, risque inondation, ...)	Office national des forêts	Sébastien GENDRY
	Centres régionaux de la propriété forestière	Cécile MARIS
	Groupement d'intérêt public Littoral	Elise Couturier
9 - Elaboration et mise en œuvre de stratégies / plan d'actions afin de lutter contre les effets du changement climatique	Groupement d'intérêt public Littoral	Elise Couturier
10 - Restauration et préservation des zones patrimoniales, des paysages ruraux, des zones naturelles, de la biodiversité et des continuités écologiques	Institution Adour	M. CUENDE
11 - Actions de sensibilisation et d'amélioration des connaissances concernant les effets sur le changement climatique et en faveur de la préservation de la biodiversité	Association Migado	Eric FEDRIGO
12 - Soutien aux pratiques agroenvironnementales	Cistude nature	Christophe COIC
	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Périgord-Limousin	Christian MAGNE
13-Soutien aux investissements dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à des fins de préservation environnementale	Pôle transition agricole et innovation agricultures & territoires chambre régionale d'agriculture nouvelle-aquitaine	Laure LARRIEU



Votre correspondant pour cette mission

**Raphael BOTTI**

[botti@teriteo.fr](mailto:botti@teriteo.fr)

**Teritéo**  
TERRITOIRES EN MOUVEMENT